ınçais dénonce
tout-génétique »

s financiers asiati

Cubains

LE MONDE DES LIVRES

■ Justice pour William Gaddis
■ Dominique Rolin, concentré de talent



Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16476 – 7,50 F | VENDREDI 16 JANVIER 1998 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

En difficulté, Lionel Jospin s'expliquera la semaine prochaine à la télévision

LIONEL JOSPIN devrait s'exprimer à la télévision au début de la semaine prochaine. Face à la persistance du mouvement des chômeurs, conscient de l'erreur qu'il a commise, mercredi 14 janvier, à l'Assemblée nationale, en s'en prenant à la droite sur l'affaire Dreyfus et l'abolition de l'esclavage, le premier ministre veut s'expliquer. Lionel Jospin avait déclaré : *« La gauche était pour l'abolition de l'esclavage. On ne peut pas en dire autant de la droite (...). On sait que la gauche était dreyfusarde et on sait que la droite était antidreyfusarde. »*

L'opposition a accusé le chef du gouvernement de mettre à mal les valeurs communes aux républicains.

Lire page 6
et notre éditorial page 16

Indépendance de la justice : l'autocritique d'un ancien garde des sceaux socialiste

Regrettant son intervention dans l'affaire Urba, M. Nallet soutient la réforme de Mme Guigou

LES GRANDES orientations du projet de réforme de la justice du garde des sceaux, Elisabeth Guigou, seront débattues, jeudi 15 janvier, à l'Assemblée nationale. Ce projet prévoit de renforcer l'autonomie du parquet en supprimant les instructions du ministre dans les dossiers individuels et en offrant des garanties pour les nominations des procureurs et des procureurs généraux. Les magistrats du ministère public resteront cependant placés sous l'autorité du garde des sceaux, qui continuera à diriger la politique pénale de la nation. Fidèle à l'un des engagements électoraux de M. Jospin, cette réforme ne fait pas l'unanimité, tant à gauche qu'à droite.

Dans un entretien au *Monde*, le socialiste Henri Nallet, garde des sceaux de 1990 à 1992, fait son autocritique sur son attitude face à l'affaire Urba et explique les raisons pour lesquelles il a décidé de soutenir la réforme de Mme Guigou. En 1990, il avait ordonné au procureur de Marseille de classer le dossier Urba. *« De nombreux juristes, y compris à la chancellerie, soutenaient que l'exécutif avait le droit, pour protéger l'Etat, de donner un tel ordre à un procureur. Après bien des discussions, ce fut une décision collective que j'ai assumée. »* Depuis, M. Nallet a changé d'avis. *« Je considère aujourd'hui que si le gouvernement doit toujours définir la politique criminelle de la nation, le garde des sceaux ne doit jamais, ni directement, ni indirectement, imposer une solution aux procureurs dans les dossiers individuels. (...) Les Français doivent avoir la certitude que tous les justiciables seront traités de la même façon, qu'ils soient "puissants ou misérables". »*

Le projet de Mme Guigou prévoit aussi d'autoriser l'intervention de l'avocat dès la première heure de garde à vue, de limiter le pouvoir des juges d'instruction, de simplifier les procédures civiles et une refonte de la carte judiciaire.



Lire page 9

La crise en Asie

■ Le TGV sud-coréen est remis en cause et celui de Taïwan menacé

■ Daewoo gèle ses projets d'usines en Lorraine

■ Fuite des capitaux occidentaux

■ La Bourse de Hongkong rechute malgré le redressement des places financières

Lire pages 16, 18 et 31

■ Algérie : la rebuffade

Le régime du président Liamine Zéroual a refusé de recevoir une délégation européenne, infligeant un camouflet aux dirigeants de l'Union. *p. 2*

■ Euro : « l'affaire » italienne

La France défend la participation de Rome à l'UEM, au moment où elle suscite des interrogations en Europe du Nord. p. 4

■ Mexique, le clan Salinas en disgrâce

Pendant près de dix ans, les Salinas ont contrôlé la destinée du Mexique. Mais les accusations de blanchiment d'argent et d'enrichissement illicite se précisent. p. 14

■ Mondial, le grand public à l'étroit

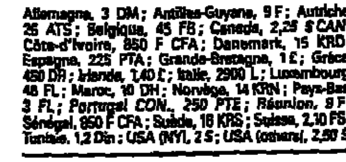
Les places disponibles dans les stades lors des phases finales risquent d'être insuffisantes pour les amateurs français de football. p. 25

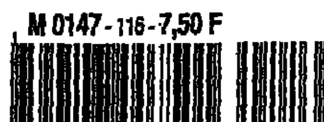
■ France 2 modifie son « 20 heures »

Albert du Roy a décidé *« de s'imposer comme le vrai patron »* de la rédaction du journal du soir. Un entretien avec Xavier Gouyou Beauchamps. p. 20

■ Le sel tue les arbres « urbains »

Le sel employé au déneigement des chaussées causerait la disparition d'un million d'arbres chaque année en Europe. p. 23


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 116 - 7,50 F

Les fourberies fiscales d'un financier suisse et de sa BZ Bank

BERNE
de notre correspondant

La récente fusion entre l'Union de banques suisses (UBS) et la Société de banque suisse (SBS), avec son cortège de suppressions d'emplois, avait déjà édifié les Helvètes sur les méthodes cavalières de certains de leurs banquiers. Encore sous le choc, ils ont découvert dans la foulée le comportement jugé pour le moins étonnant de l'un des promoteurs de l'opération, le financier zurichois Martin Ebner. Non seulement il a largement tiré profit de la fusion mais, par un tour de passe-passe, il a réussi à soustraire au fisc l'excédent du bénéfice record réalisé en 1997 par sa société, BZ Bank.

Ce flambeur en Bourse joue avec habileté des lacunes et des disparités cantonales du système fiscal helvétique. Ainsi a-t-il choisi de transférer, le 20 décembre, le siège de sa banque de Zurich dans une localité voisine, située sur la rive du même lac, mais dans le canton de Schwytz. Les impôts sont moins élevés à Schwytz et, en outre, la date fixée pour ce changement de domicile lui permettait d'échapper au fisc pour l'année 1997. Sa société ne sera donc pas taxée sur la plus-value exceptionnelle empochée grâce à la flambée des titres des trois principales banques helvétiques dont elle détenait un substantiel paquet d'actions. Martin Ebner a su exploiter au mieux les différences des systèmes de perception entre les deux cantons. A Zurich, les impôts sont calculés *a posteriori* en se basant sur l'année précédente, en l'occurrence 1996. Schwytz taxe les bénéfices pour l'exercice en cours, ce qui s'appliquera à 1998. Par ce subterfuge, le financier au célèbre nœud papillon aurait frustré le fisc de quelque 200 millions de francs suisses (800 millions de francs français) de recettes. Le pot aux roses découvert, le principal intéressé s'est contenté de faire savoir par son porte-parole : *« Dès lors que l'on peut économiser des impôts nous essayons de le faire. »*

Cette attitude a soulevé une vague d'indignation dans tout le pays. La droite s'est montrée encore plus sévère que la gauche pour fustiger la manœuvre fiscale du financier zurichois. Un des ténors du Parti radical- démocratique (PRD), Claude Frey, est allé jusqu'à traiter Martin Ebner de *« salaud »*, à la radio. Cet ancien président du Conseil national (l'Assemblée nationale helvétique) a ajouté : *« En agissant de la sorte, le financier zurichois n'est rien d'autre qu'un fossoyeur du libéralisme. Ses procédés, qui viennent s'ajouter à la grande fusion bancaire SBS-UBS, sont dangereux car ils risquent de créer une véritable déchirure sociale en Suisse. »* Le ministre radical des finances, Kaspar Villiger, constate : *« Tout cela est légal, mais il y a des choses légales qui nous dérangent. »*

Les manœuvres de Martin Ebner ont contribué à relancer le débat sur l'urgence d'une harmonisation fiscale pour mettre un peu d'ordre dans la jungle des taux d'imposition entre cantons, voire entre communes. Prenant prétexte de la fusion entre les deux grandes banques et de l'affaire Ebner, les socialistes ont obtenu la convocation, du 19 au 23 janvier, d'une session extraordinaire du Parlement pour traiter de la justice fiscale et de l'introduction d'un impôt sur les gains en capital. La puissante Union syndicale suisse (USS) a pris les devants en donnant le coup d'envoi à une campagne de signatures pour faire aboutir deux initiatives populaires : la première porte sur la réduction du temps de travail à trente-six heures par semaine et la seconde réclame... l'imposition des gains en capital dont le produit sera affecté à la lutte contre le chômage.

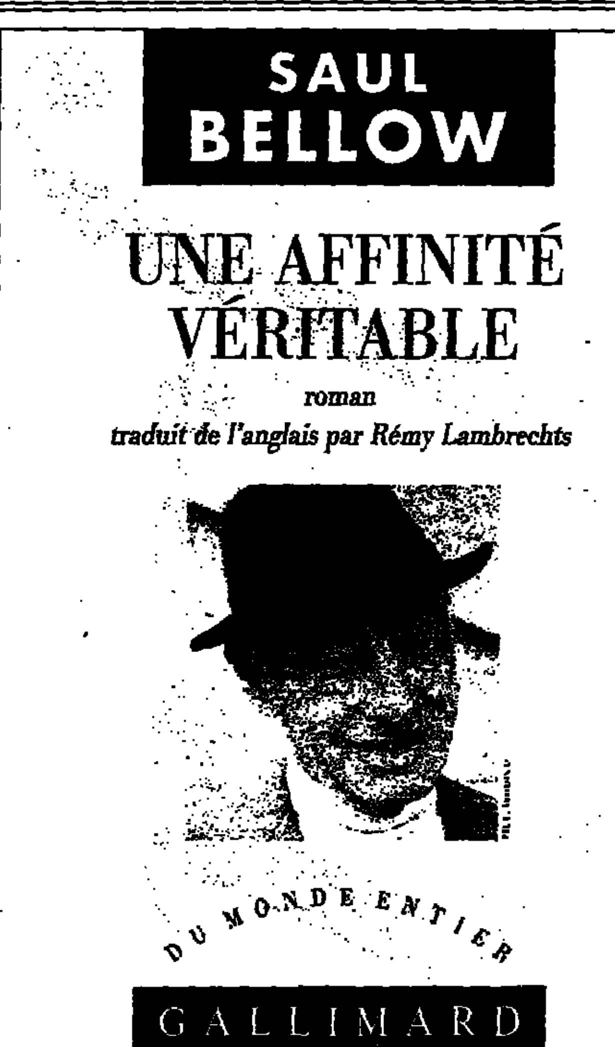
Jean-Claude Buhrer

Le cimetière des ordures

QUE FAIRE des « déchets de déchets » ? Car les ordures ne meurent jamais tout à fait. Après incinération, transformation ou recyclage, il reste toujours quelque chose des rejets ménagers ou des résidus industriels. Il faut donc leur trouver une destination ultime. Des centres d'enfouissement sont installés ou en projet sur le territoire.

De véritables « usines-poubelles » qui font peur et qui, comme dans le Cher, provoquent la colère des populations et la mobilisation des élus locaux. Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, doit proposer une remise à plat de la politique de gestion des déchets, lors d'un prochain conseil des ministres.

Lire page 12



POINT DE VUE

Le lycée de demain au risque de la démocratie

par Philippe Meirieu

LA mise en débat des contenus d'enseignement représente aujourd'hui un enjeu essentiel pour nos sociétés démocratiques. A travers la définition des savoirs à transmettre aux générations à venir, les adultes exercent cette *« responsabilité à l'égard du futur »* qui caractérise la modernité et dont parle le philosophe Hans Jonas. Pour la première fois dans l'histoire des hommes, les connaissances se renouvellent plus vite que les générations ; le lien social est mis à mal au point que les rapports entre jeunes et adultes se limitent souvent à une instrumentalisation marchande : on ne se parle guère de l'essentiel, on négocie, on échange des objets et des services.

A l'école même, le vieux principe d'*« économie »* (*« le plus d'effets utiles pour le moins d'efforts inutiles »*) régit largement le comportement d'élèves convaincus que *« la vraie vie est ailleurs »* et que ce qu'ils apprennent là n'est utile que pour passer leurs examens. Il suffit alors que l'examen soit hors de portée ou que sa valeur sociale soit dévaluée pour que l'instrumentalisation se fasse pénalisation : l'échec de l'éducation se paye ici par une surenchère d'exhortations morales et, à terme, par le seul recours à l'appareil répressif.

C'est pourquoi il est si urgent de s'affronter à la question de la définition de ce *« monde commun »*, comme dit Hannah Arendt, et qu'elle compare à une table sur laquelle des joueurs pourraient poser leurs cartes pour jouer une partie loyale : quand la table disparaît, les cartes volent à la figure du partenaire, devenu, par la force des choses, l'adversaire, rendant coup pour coup jusqu'à basculer dans la violence physique.

Lire la suite page 15

Philippe Meirieu *est professeur à l'université Lumière Lyon-II, président du comité d'organisation « Quels savoirs enseigner dans les lycées ? ».*

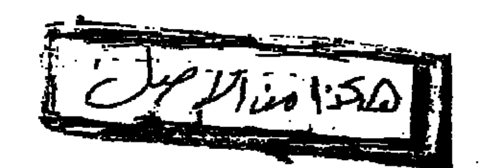
Les diagonales de la danse



LUCINDA CHILDS

INVITÉE à Paris par la Cité de la musique, la chorégraphe américaine propose une création en collaboration avec les élèves du Conservatoire. A cette occasion, Lucinda Childs retrace pour *Le Monde* son itinéraire et les métamorphoses de son art, à propos duquel l'écrivain Susan Sontag parle d'*« euphorie »*, de *« diagonale »*, de *« minimalisme »*.

Lire page 27



INTERNATIONAL

ALGÉRIE Plusieurs responsables de *l'Union européenne ont exprimé* mercredi 14 janvier leur déception après le refus du gouvernement algérien de recevoir une délégation de hauts fonctionnaires européens. Le *ministre algérien des affaires étrangères*, Ahmed Attaf, a toutefois affirmé jeudi qu'Alger *« maintient son invitation »* à une délégation européenne, à condition qu'elle soit *composée de ministres*. ● L'AUTRE CONDITION est que le dialogue porte sur *« la coopération dans la lutte contre le terrorisme »* et que l'initiative européenne ne soit pas présentée comme une mission d'information visant à élucider une situation qui, du point de vue du régime algérien, ne prête pas à interrogation. ● ABDELKADER HACHANI, le principal responsable de l'ex-Front islamique du salut (FIS), a été libéré mercredi à Alger, après avoir été retenu pendant plusieurs heures au commissariat cental.

L'Europe essuie un revers dans sa tentative de se saisir du problème algérien

Alger refuse les interlocuteurs proposés par les Quinze, ceux-ci n'ayant pas rang de ministre, et veut imposer son propre ordre du jour : la coopération dans la lutte contre le terrorisme. Les Etats-Unis plaident pour une enquête sur les atteintes aux droits de l'homme

LE REFUS d'Alger d'accueillir du 16 au 18 janvier la « troïka » européenne n'est pas *« une fin de non recevoir »* et l'Algérie *« maintient son invitation »*, a indiqué jeudi matin 15 janvier sur Europe 1 le ministre algérien des affaires étrangères, Ahmed Attaf.

La veille, lors d'une conférence de presse, le chef de la diplomatie algérienne avait avancé trois raisons pour justifier le refus – inattendu – de son pays. La première tient à la composition de la délégation européenne. *« On nous propose des directeurs au ministère des affaires étrangères. Nous ne croyons pas (...) que ce niveau de responsabilités modeste, très modeste, soit le plus approprié pour discuter de questions aussi sensibles, aussi complexes, aussi importantes »*, a expliqué le ministre. La deuxième raison est d'ordre plus symbolique. L'Union *« demande pour ce qui concerne la partie algérienne que les interlocuteurs soient de niveau ministériel. Que des ministres du gouvernement algérien conduisent ce dialogue avec des fonctionnaires européens, là également, il y a un déséquilibre (...) difficilememt acceptable »*, selon M. Attaf.

Mais le litige porte sur le contenu même de la mission de la « troïka ». *« L'initiative allemande* [à l'origine de la mission] *parlait de la lutte contre le terrorisme comme objet, comme objectif de ce dialogue politique. Ce qui nous est proposé aujourd'hui c'est une exclusion de ce dossier du dialogue au motif qu*[il] *n'a pas mûri au sein de l'UE, qu'il exige des consultations, des discussions plus approfondies au sein de l'UE (...) Et cela est très clair (...) dans la lettre que m'a adressée mon collègue britannique Robin Cook »*, a dit le ministre. Dans cette lettre, non rendue publique, datée du lundi 12 janvier, Robin Cook écrivait, selon des sources bien informées : « [l'Union] *soutient et encourage vos efforts pour lutter contre la menace terroriste »*.

« ORIPEAUX DU PATERNALISME »

Après le refus algérien, la présidence britannique de l'Union s'est déclarée *« déçue »*. Tout comme Washington, où le département d'Etat a *« déploré »* mercredi la décision du gouvernement algérien. Il a *« laissé passer un occasion de répondre aux inquiétudes légitimes de la communauté internationale »*, a déclaré un porte-parole du département d'Etat, James Foley. *« Nous continuons de demander instamment au gouvernement algérien d'autoriser des observateurs extérieurs à étudier la situation des droits de l'homme »* dans le pays.



De son côté, la presse algérienne de jeudi – unanime – approuve la position de son gouvernement et accuse l'UE de faire le lit des islamistes. *« Les anciens empires coloniaux ne se sont* pas *encore débarrassés des oripeaux du paternalisme (...) La vérité est que les pays locomotives de l'Europe veulent encore garder en main la carte islamiste »*, écrit ainsi le quotidien *Liberté*. *« Ils veulent réhabiliter le FIS »*, lance de son côté *Le Matin*, tandis que dans un commentaire *El Watan* estime que *« l'initiative allemande a été vidée de sa substance avec un désir évident de la pousser à l'échec »*.

Mais peut-être la porte entre l'Algérie et les Quinze n'est-elle pas complètement fermée. C'est en tout cas ce que l'UE veut croire. Le fait est qu'au cours de sa conférence de presse mercredi, M. Attaf n'a pas fermé la porte à une nouvelle mission de l'UE – *« notre ouverture au dialogue est totale »*, a-t-il indiqué –, mais à condition qu'elle respecte deux conditions. *« Il faut*, selon le ministre, *revenir à un niveau politique de représentativité »* de la troïka et à *« l'insertion de la lutte antiterroriste pour ce qui concerne la substance de la mission elle-même »*. Ce sont des propos voisins que le chef de la diplomatie algérienne a tenus jeudi matin sur *Europe 1*, dont il était l'invité.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Sur le premier point au moins, les Algériens pourraient obtenir satisfaction puisque Londres *« n'exclut pas la possibilité »* de confier à des ministres le soin de représenter la « troïka » européenne, a indiqué mercredi le Foreign Office. L'offre européenne *« reste sur la table »*, a confirmé le ministère des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, qui assume pour six mois la présidence de l'UE. Mais en tout état de cause, il est exclu que la « troïka » puisse accomplir sa mission avant la réunion, le 26 janvier à Bruxelles, du conseil des ministres des affaires étrangères des Quinze qui sera consacrée entre autres à l'Algérie.

En marge de cette agitation diplomatique, la communauté religieuse de Sant'Egidio, qui avait abrité en 1995 les partis de l'opposition algérienne réunis autour d'une plateforme pour *« une solution politique et pacifique de la crise algérienne »*, a proposé mercredi la tenue d'*« une conférence internationale »*. *« Il faut dépasser le complexe d'ingérence à propos de l'Algérie, interrompre le bain de sang et convoquer immédiatement une conférence internationale sur le modèle de celle tenue à Madrid en 1993 pour le Proche-Orient »*, a fait valoir le directeur de Sant'Egidio, Andréa Riccardi. *« Nous savons bien aujourd'hui que le terrorisme n'est pas résiduel et est une réalité endémique »*, a-t-il plaidé avant d'annoncer une manifestation silencieuse le 22 janvier à Rome, Paris, Barcelone et Bruxelles pour l'Algérie organisée à l'initiative de la communauté et d'*Amnesty International*.

A Alger même, où Abdelkader Hachani, le numéro 1 effectif de l'ex Front islamique du salut (FIS), a été libéré mercredi (il avait été interpellé la veille au soir à son domicile), un attentat dans une mosquée à Baraki, dans la banlieue algéroise, a fait 1 mort et 8 blessés. Le tribunal criminel a par ailleurs prononcé 9 peines capitales, dont 8 par contumace, à l'encontre d'accusés dans l'affaire de la mutinerie de la prison de Serkadji, en février 1995.

Jean-Pierre Tuquoi

Amnesty International dénonce la timidité des Occidentaux

LONDRES
de notre correspondant

« Nous avons eu la faiblesse de penser qu'après les massacres du début des années 90, en Bosnie, en Somalie ou au Rwanda, le drame algérien allait réveiller la conscience de la communauté internationale. Mais, en dépit de quelques envolées, l'indifférence et l'inaction persistent. » Au siège d'Amnesty International, les responsables de l'organisation de défense des droits de l'homme font volontiers part de leur amertume dès qu'on aborde l'Algérie.

« Nous avions été agréablement surpris quand la communauté internationale, et en particulier l'Union européenne, ont paru prendre au sérieux le drame algérien, confie un responsable ; *mais les dirigeants politiques se sont rétractés. » « Après avoir parlé de commission d'enquête*, explique-t-il, *émis le vœu que soit mis fin aux tueries, de voir plus clair sur ce qui se passe, de dire que l'incapacité des autorités à protéger leurs citoyens est patente puisque les massacres se multiplient, après avoir entendu les Etats-Unis appuyer l'idée d'une enquête internationale, il ne s'est rien produit. »*

Le même responsable d'Amnesty, qui s'exprimait au moment où le régime algérien a annoncé, mercredi 14 janvier, son refus d'accepter la mission de l'UE, poursuit : *« On avait repris espoir et, tout d'un coup, la politique et les intérêts économiques et stratégiques ont repris droit de cité. Le mur de l'indifférence n'a pas été brisé. »* Pour Amnesty, les gouvernements occidentaux devraient *« faire pression pour que l'Algérie redevienne un Etat de droit »* : *« Il est anormal que le citoyen algérien ne puisse plus jouir de la protection de son Etat »*, dit-on au siège de l'organisation.

UN MINIMUM DE TRANSPARENCE

On y défend *« le droit d'ingérence »*, en expliquant : *« La communauté internationale est déjà intervenue dans ce genre de situation. Cela s'appelle le devoir d'ingérence humanitaire. L'Algérie serait-elle l'exception en raison des intérêts qu'y ont certains pays » ?*

Et Amnesty de dénoncer un certain cynisme occidental : *« Certains se satisfont que l'Algérie utile – celle qui produit du gaz et du pétrole pour l'Europe – soit bien protégée, qu'il n'y ait pas de massacre, et se désintéressent de l'Algérie pauvre. »*

Sur l'origine des massacres, Amnesty reste prudente : *« Le gouvernement algérien accuse les groupes armés qui se prétendent islamistes. Les descriptions de survivants laissent aussi entendre qu'il s'agit de groupes armés. Mais rien n'est décisif. Vu la censure qui règne, il est très difficile de savoir qui tue qui et pourquoi. Les massacres sont tellement nombreux qu'ils se banalisent. L'Algérien est devenu un chiffre, il y a chaque semaine X morts, et on s'y habitue. »*

Les dirigeants d'Amnesty jugent que la politique du gouvernement d'Alger serait plus facile à défendre s'il admettait un minimum de transparence dans ses affaires. *« Si les autorités n'ont rien à cacher*, observe-t-on à Amnesty, *elles devraient accepter plus de transparence. » « Quand nous avons des contacts avec les islamistes, nous leur tenons le même type de message. Chaque fois qu'il a été établi que des groupes armés s'étaient livrés à des massacres, nous les avons condamnés et nous les avons exhortés à cesser de prendre des civils pour cible*, poursuit le même responsable de l'organisation ; *nous leur avons demandé de respecter le droit le plus fondamental qu'est celui à la vie. On ne peut pas à la fois crier à la victime et au loup, accuser les autorités d'avoir tué telle ou telle personne et assassiner des gens. »*

Amnesty est intervenue à plusieurs reprises pour mettre en garde sur les dérives de la répression. *« Nous n'avons cessé de recommander à Alger des initiatives concrètes comme l'ouverture d'enquêtes indépendantes sur toutes les atteintes aux droits de l'homme (...), le respect des engagements internationaux comme ceux qui interdisent la torture »*, observe-t-on à Londres, en ajoutant encore : *« Nous avons fourni des cas précis de disparitions et de violations des droits de l'homme. Nous avons maintenu le dialogue avec le gouvernement d'Alger, mais celui-ci ne semble pas juger notre visite opportune aujourd'hui. S'il avait entendu nos appels, on n'en serait pas à se poser des questions et à lancer des accusations. »*

P. de B.

Les députés européens espèrent que leur mission ne sera pas remise en cause

STRASBOURG (Union européenne)
de notre correspondant

« Nous n'avons pas de preuve validant les allégations selon lesquelles les autorités de sécurité algériennes seraient impliquées » dans les massacres. Lorsqu'il a présenté, dans la matinée du mercredi 14 janvier devant le Parlement européen, la position de la présidence britannique de l'Union sur les tueries, le secrétaire au Foreign Office Robin Cook ne savait pas encore que le gouvernement d'Alger allait refuser la venue de représentants des Quinze. La prudence du ministre des affaires étrangères britannique s'est révélée au bout du compte inefficace.

Certes, M. Cook avait déclaré qu'*« il était de l'intérêt d'*[Alger] *de laisser la presse aller voir par elle-même ce qui arrive dans ce pays et qui est responsable du terrorisme »*. Mais, il avait aussi dit que la mission de la « troïka » devait avoir pour objectif d'*« examiner commnent l'Union pouvait aider à mettre un terme au terrorisme »*. On était loin de la dureté des propos de Daniel Cohn-Bendit (Vert allemand) : *« Il y a la preuve que le pouvoir algérien se bat contre le terrorisme mais il n'y a pas d'Etat de droit, il y a des lieux de détention secrets, des camps d'internement, de la violence. »*

Le refus d'Alger a semé le trouble dans l'hémicycle européen. Avant que les gouvernements des Quinze ne lancent l'idée d'envoyer une « troïka » à Alger, les députés de Strasbourg avaient émis le souhait de dépêcher une mission de parlementaires en Algérie, ce qui avait été accepté par les autorités de ce pays. André Soulier (UDF-DL) ne veut nourrir aucune inquiétude quant à cette initiative. Pour lui, *« le projet de visite demeure car il est d'une autre nature : il s'agit de relations interparlementaires »*.

MARGE DE MANŒUVRE

M. Soulier, qui a rencontré mercredi matin l'ambassadeur algérien auprès de l'Union, affirme vouloir appliquer le scénario tel qu'il a été conçu à l'origine : *« Nous nous mettrons en rapport avec le président du Parlement algérien dès jeudi, pour l'organisation de notre mission. »* Il s'en tient à l'acceptation de la mission qu'avait exprimée Ahmed Attaf, ministre algérien des affaires étrangères, lors de son audition le 27 novembre dernier par le Parlement européen.

La délégation de l'Assemblée de Strasbourg, qui devait être constituée jeudi 15 janvier, comportera neuf eurodéputés : quatre Français, André Soulier, Hélène Carrère d'Encausse (RPR), Mireille Elmalan (PC), Michel Scarbonchi (PRS) ; une libéral belge, Anne André-Léonard ; un socialiste grec, Yiannis Roubatis ; un démocrate-chrétien espagnol, Jorge Hernandez-Mollar et MM. Cohn-Bendit et Swoboda. Ce dernier, ainsi que M. Roubatis, était en compétition avec M. Soulier pour la présidence de la délégation.

L'eurodéputé de Lyon a finalement été choisi alors qu'on pouvait penser que d'être français pouvait constituer un handicap.

Reste à savoir de quelle marge de manœuvre disposera la mission parlementaire qui compte se rendre en Algérie après le ramadan, le 7 ou le 8 février, pour une durée de quatre à cinq jours. *« Nous y allons pour écouter, discuter, nous former une opinion, pour aider l'Algérie à mettre un terme à la situation dans laquelle elle se trouve »*, a-t-il déclaré. Les eurodéputés, qui souhaitent aller sur les lieux où des massacres ont été perpétrés, estiment qu'ils auront la possibilité de rencontrer non seulement les partis représentés au Parlement algérien mais aussi des personnalités de la société civile.

La majorité d'entre eux n'excluent pas de rencontrer Abassi Madani, ancien numéro un de l'ex-FIS, aujourd'hui placé en résidence surveillée.

Marcel Scotto

Israël veut conserver plus de la moitié des territoires occupés

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Moins d'une semaine avant la rencontre entre le président Bill Clinton et Benyamin Nétanyahou, le 20 janvier à Washington, le gouvernement national-religieux d'Israël a établi mercredi 14 janvier la liste de ce qu'il appelle ses *« intérêts vitaux et nationaux en Judée-Samarie »*, c'est-à-dire en Cisjordanie, militairement occupée depuis 1967. Quoique rédigé de manière délibérément confuse, le communiqué gouvernemental précise que l'occupation continue des zones territoriales ci-après *« constituera la base des accords intérimaires et définitifs avec les Palestiniens »*.

Volontairement imprécise puisque les ministres ne sont apparemment pas parvenus à trancher entre les différentes cartes *« des intérêts nationaux »* présentées par le ministre de la défense, Itzhak Mordehaï, et par le ministre des infrastructures, Ariel Sharon, la liste en huit points des territoires que l'Etat juif entend continuer d'occuper représente entre un peu plus de la moitié et les deux tiers de la Cisjordanie. *« Inacceptable et ridicule »*, a aussitôt réagi l'entourage de Yasser Arafat, Saëb Herakat invitant le président Clinton, cosignataire des accords d'Oslo, *« à dire fermement au premier ministre israélien :* "assez, c'est assez !" ».

Les territoires qu'Israël entend conserver sont : *« 1) une zone occidentale de sécurité »* qui s'étendrait sur plusieurs kilomètres de large tout au long de l'ancienne « ligne verte », qui séparait jadis l'Etat juif de la Cisjordanie ; *« 2) une zone orientale de sécurité »* qui courrait, sur 10 à 20 kilomètres de large selon les régions, tout au long de la frontière avec la Jordanie ; *« 3) une zone entourant la région* [et non la ville, NDLR] *de Jérusalem »* ; *« 4) les zones occupées par les communautés israéliennes »*, soit les 127 colonies juives ; *« 5) les intérêts liés aux infrastructures, dont les sources d'eau, les installations électriques et les routes »* ; *« 6) des sites militaro-sécuritaires d'importance stratégique ou relevant de la capacité de dissuasion d'Israël »* ; *« 7) des zones autour des routes latérales et longitudinales vitales à la sécurité générale et à celle des communautés israéliennes »* ; et enfin *« 8) les sites historiques sacrés pour le peuple juif »*.

Mécontentement à Washington

Les Etats-Unis ont été pris de court par les exigences du gouvernement de Benyamin Nétanyahou. Soulignant que le document israélien n'a été transmis à Washington que mercredi matin 14 janvier, un responsable du département d'Etat a indiqué mercredi, sous couvert de l'anonymat : ***« Nous avons été pris par surprise, et cela ne va pas nous aider dans nos efforts diplomatiques sur ce dossier important en prévision des rencontres du président. »*** **Bill Clinton doit recevoir la semaine prochaine le premier ministre israélien Benyamin Nétanyahou, puis le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat.**

« ABSURDE SCÉNARIO »

Destinée, selon l'entourage de M. Nétanyahou, à rassurer les ministres les plus extrémistes qui se refusent à voter le retrait territorial intérimaire *« crédible et significatif »* qu'attendent Américains et Palestiniens depuis près d'un an, la liste ci-dessus a été précédée mardi d'un autre catalogue gouvernemental très fourni répertoriant une cinquantaine de conditions et sous-conditions auxquelles les Palestiniens devront également se soumettre avant de recevoir – éventuellement – une toute petite part de ce qui leur a été promis en septembre 1995, à Washington.

Après le rejet la semaine dernière par M. Nétanyahou de l'accord de coopération sécuritaire négocié depuis des mois entre généraux israéliens et palestiniens en présence d'« observateurs » de la CIA, et avant un éventuel et nouveau vote du gouvernement sur l'ampleur du retrait territorial intérimaire attendu, le constat, dressé mercredi par Ahmed Tibi, conseiller de Yasser Arafat, gagne de plus en plus d'adeptes. *« En fait*, a ironisé M. Tibi, *même si l'OLP tout entière se réunissait pour chanter l'hymne du Bétar* (ancêtre idéologique d'extrême droite du Likoud), *Nétanyahou trouverait encore autre chose pour ne pas remplir ses obligations. »*

Ancien numéro deux du travailliste Shimon Pérès et architecte des accords d'Oslo, Yossi Beilin semble d'accord. *« Le premier ministre cherche à tromper tout le monde »*, a-t-il écrit mercredi. *« Est-ce que le président Clinton acceptera de jouer le numéro de l'imbécile dans* [cet] *absurde scénario ? »*, s'interroge l'ancien ministre.

Patrice Claude

L'Irak est sommé de coopérer sans condition avec les inspecteurs des Nations unies

Le Conseil de sécurité de l'ONU perd patience

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité, mercredi 14 janvier, une déclaration présidentielle qui *« déplore »* le refus de l'Irak de coopérer avec l'une des équipes d'inspecteurs militaires des Nations unies. Il a *« exigé »* que Bagdad *« coopère pleinement, immédiatement, inconditionnellement et sans restriction »* avec la Commission spéciale de l'ONU chargée de le désarmer.

NEW YORK
de notre correspondante

Si, en provoquant cette nouvelle crise avec l'ONU, la stratégie du président irakien était la division du Conseil de sécurité, il a échoué pour le moment. L'adoption par le Conseil, mercredi 14 janvier, à l'unanimité et sans difficulté aucune, d'une déclaration présidentielle condamnant le refus de l'Irak de coopérer avec les inspecteurs chargés de son désarmement est révélatrice : la patience de la communauté internationale s'épuise rapidement. Mais si, comme le redoutent certains, le président Saddam Hussein cherche délibérément une réponse militaire à ses provocations, il risque d'être satisfait.

Selon des diplomates, les raisons avancées par Bagdad pour ce nouveau bras de fer ne sont plus acceptables. Pour justifier sa décision de bloquer les inspections de la commission spéciale de l'ONU chargée de le désarmer (Unscom), le régime irakien évoque la composition des équipes d'inspecteurs dominées, selon lui, par les Américains. Or, rappellent des diplomates, sur ce point, l'Irak a déjà obtenu gain de cause. *« Il est désormais acquis que les équipes de l'Unscom sont impérativement multinationales, ce qui n'était pas le cas auparavant »*, notent-ils.

Depuis la crise de novembre, le nombre d'experts originaires de pays autres que les Etats-Unis et le Royaume-Uni est en effet en train d'augmenter considérablement et *« Bagdad le sait parfaitement »*. La Chine, pour la première fois, a annoncé son intention de mettre à la disposition de l'Unscom quatre inspecteurs, dont un qui accompagnera à Bagdad, lundi 19 janvier, le président de ladite commission, Richard Butler. Paris devrait, de son côté, annoncer incessamment sa décision de doubler le nombre d'inspecteurs français. Les Russes, qui avaient demandé des détails sur la composition des équipes, se sont déclarés *« satisfaits »* des explications fournies par M. Butler.

Plusieurs hypothèses sont évoquées à propos des raisons pour lesquelles l'Irak a provoqué une nouvelle crise. Certains diplomates suggèrent que la perspective d'une réhabilitation de l'Iran sur le plan international et d'un rapprochement possible avec les Etats-Unis *« réveille les vieilles craintes »* de l'Irak face à son *« véritable ennemi »* et renforce Saddam Hussein dans sa conviction de ne jamais permettre le désarmement total de son régime : *« L'Irak désarmé, raisonne Saddam Hussein, ne ferait plus peur à personne et l'Iran pourrait être tenté de diviser le pays. »*

Selon d'autres diplomates, une action militaire américaine contre l'Irak aurait, aux yeux de Bagdad, le double avantage de semer le désaccord entre les grandes puissances et de débarrasser l'Irak *« une bonne fois pour toutes »* des inspections de l'ONU, quitte à réduire à néant les chances de voir levées les sanctions qui lui ont été imposées en 1990. *« Bagdad donnerait ainsi la preuve,* disent certains experts, *qu'il préfère garder ses armes de destruction massive plutôt que de voir levé l'embargo. »*

Une issue militaire à la crise n'est pas exclue

Les pays dits « amis » de l'Irak, en particulier la France et la Russie qui, avant la crise, étaient *« sur le point »* de persuader l'Agence internationale de l'énergie atomique de clore le volet nucléaire du désarmement de l'Irak, sont visiblement déçus du comportement de Saddam Hussein. Soumise à une énorme pression de l'opinion publique américaine pour régler *« l'affaire irakienne »* de manière *« décisive »*, l'administration Clinton a déjà fait monter les enchères. En trois jours, la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a contacté, à plusieurs reprises, ses homologues des pays membres permanents du Conseil de sécurité. L'Irak était aussi certainement à l'ordre du jour du dîner qui a réuni mercredi soir à New York Mme Albright et les représentants des cinq pays membres permanents du Conseil.

« Les Américains ne vont pas recourir tout de suite à la force, estime un ambassadeur occidental. *Ils attendront patiemment que toutes les options politiques soient épuisées. »* Cette opinion a été indirectement confirmée par le porte-parole de la Maison Blanche, Michael McCurry. *« Nous recherchons toutes les issues diplomatiques disponibles,* a-t-il déclaré ; *nous avons toujours dit que ce n'était pas une boucle sans fin où nous allons nous contenter de répéter indéfiniment les mêmes épisodes. »*

Pour l'heure, la priorité est toujours donnée à une solution diplomatique. Le Conseil de sécurité attend les conclusions du voyage du président de l'Unscom à Bagdad. M. Butler, qui a quitté New York mercredi soir, fera un crochet par Paris vendredi. Il devrait regagner New York le 23 janvier.

Afsane Bassir Pour

Soupçons sur l'utilisation de cobayes humains pour tester les armes chimiques

DES PRISONNIERS irakiens ont-ils servi de cobayes pour tester des armes chimiques et biologiques ? Dans une lettre adressée au président du Conseil de sécurité, l'ambassadeur français, Alain Dejammet, le délégué permanent de l'Irak à l'ONU, Nizar Hamdoun, dément avec véhémence les *« allégations »* selon lesquelles l'Irak aurait *« effectué sur des prisonniers des expériences avec des agents chimiques et biologiques »*.

Publiée mercredi 14 janvier par la presse irakienne et immédiatement relayée par toutes les agences de presse et les chaînes de télévisions américaines, cette réaction a surpris les responsables de la commission de l'ONU chargée de désarmer Bagdad (Unscom). *« Nous sommes perplexes quant à la décision irakienne de rendre publique cette information »*, a dit le président de l'Unscom, Richard Butler. *« Il est vrai que l'Unscom avait l'intention de regarder de plus près ces allégations, mais nous n'avions aucunement l'intention de rendre* [l'affaire] *publique. C'est l'Irak qui a jugé bon de le faire »*, a-t-il dit.

INFORMATIONS « TROUBLANTES »

M. Butler a expliqué que des experts de l'Unscom se sont en effet rendus, lundi 12 janvier, dans une prison *« pour voir s'il y avait des documents d'archives relatifs à l'utilisation d'armes biologiques sur des humains, mais nous n'avons pas accusé l'Irak »*. L'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, Bill Richardson, a jugé ces informations *« très troublantes »*. Pour le président Bill Clinton, elles prouvent *« que les inspections doivent pouvoir aller de l'avant »*.

A Bagdad, le vice-premier ministre Tarek Aziz a dénoncé *« les mensonges qui servent de prétexte* [aux inspecteurs militaires de l'ONU] *pour s'introduire dans les quartiers généraux et les branches des agences de sécurité irakiennes »*.

A. B. P.

Le président chilien en appelle à la maturité des responsables politiques

SANTIAGO
de notre correpondant

Le président chilien Eduardo Frei a écarté, mercredi 14 janvier, tout danger pour la démocratie au Chili, face au trouble qu'a semé la décision du général Augusto Pinochet de reporter son départ de la tête de l'armée de janvier à mars. M. Frei a estimé que cette décision *« ne changeait rien »* aux institutions du pays, puisqu'elle est conforme à la Constitution. Il a insisté sur le fait que *« tous les responsables doivent agir avec maturité au moment où se réalise la phase ultime de la transition à la démocratie prévue par la Constitution de 1980 »*.

La Chambre des députés chiliens a connu, mercredi, une séance agitée au cours d'un débat sur le rôle du général *« pendant la période de transition »*, tandis que des affrontements opposaient, à l'extérieur, des manifestants aux forces de l'ordre. *« Je ne peux pas accepter que devienne membre à vie de ce Parlement, celui dont le premier geste de dictateur fut précisement d'en décréter la fermeture »* a déclaré l'un des nombreux députés qui est intervenu lors de cette séance spéciale. Ce propos, parmi d'autres, illustre le ton de *« procès politique »* que les députés de la majorité présidentielle ont voulu faire à celui qui le 11 mars deviendra sénateur à vie en vertu des dispositions contenues dans la Constitution adoptée sous son régime.

Ayant abandonné pour l'instant le projet de l'accuser constitutionnellement, ce qui aurait provoqué un affrontement direct avec l'armée de terre, et quelques heures seulement après que le général, âgé de quatrevingt-deux ans, eut communiqué au gouvernement sa décision de reconsidérer la date de son départ de l'armée de terre, les députés chiliens ont dressé un réquisitoire accablant contre celui qui, parmi d'autres *« graves responsabilités »*, fut le commanditaire direct de *« la répression qui s'est abattue en 1973 sur des nombreux parlementaires. »*

PROFIL BAS

Les députés de la droite ont, eux, décidé de quitter la séance pour ne pas se prêter au *« jeu irresponsable des démocrates chrétiens et des socialistes qui cherchent à faire oublier leur recul aux élections législatives de décembre 1997. »* Ils ont par ailleurs annoncé leur intention de demander au président de la République, Eduardo Frei, de convoquer d'urgence le Conseil de sécurité nationale – instance où siègent, entre autre, les quatre commandants en chef des forces armées – pour que soit examiné, dans ce cadre, le rôle et les responsabilités du général Pinochet.

Cette demande risque de ne pas connaître de suite. En effet, le gouvernement et M. Frei lui même ont choisi, une fois de plus, d'afficher un profil bas face à la décision du général qui, bien audelà d'un simple changement de date sans grande importance, apparaît comme un nouveau bâton mis dans les rouages de la démocratie. Le ministre de la défense a jugé *« délicat »* l'état actuel des rapports entre le gouvernement civil et les militaires. Un état qui devrait se prolonger jusqu'au jour où le général Pinochet quittera effectivement la scène politique chilienne.

Eduardo Olivares

L'emprisonnement de journalistes suscite l'indignation au Cameroun

LES ORGANISATIONS de défense des droits de l'homme et plusieurs responsables politiques ont exprimé leur indignation après la condamnation, mardi 13 janvier, du journaliste Pius Njawé à deux ans de prison ferme pour *« propagation de fausses nouvelles »*. Djeukam Tchameni, président du Comité de libération de Pius Njawé (CLPN), et de CAP-Liberté, une association de défense des droits de l'homme, interdite par les autorités, a estimé qu'il s'agissait d'une *« insulte à la démocratie »*.

Pius Njawé, directeur de publication du trihebdomadaire *Le Messager* (proche de l'opposition), a été condamné par le tribunal de Douala au maximum de la peine légale et à 500 000 francs CFA (5 000 FF) d'amende pour un article publié le 22 décembre 1997, faisant état d'un *« malaise cardiaque »* du président Paul Biya. Lors de la même audience, un autre journaliste, Michel Michaut Moussala, directeur de publication de l'hebdomadaire *Aurore Plus* (proche du gouvernement), a été condamné à six mois de prison ferme pour un article accusant un député du parti au pouvoir de *« détournement de fonds publics »*, *« importation d'armes »* et *« tentative de coup d'Etat »*.

Les responsables de l'Organisation camerounaise de la liberté de la presse (Ocalip), du Collectif des jeunes journalistes camerounais (CJJC) et de l'Union des journalistes du Cameroun (UJC) ont évoqué la possibilité d'organiser des manifestations pour réclamer la libération des journalistes condamnés. L'emprisonnement de M. Njawé et de M. Moussala prouve que *« les journalistes camerounais sont tous des prisonniers en sursis »*, ont-ils dit.

« Il est hors de question que Njawé passe deux ans en prison », a déclaré Jean-Michel Nitcheu, membre influent de la principale formation de l'opposition, le Social Democratic Front (SDF). *« Nous devons nous mobiliser pour obtenir la libération de ces journalistes dans les plus brefs délais »*, a-t-il affirmé. *« Cette condamnation traduit la véritable nature du régime de Yaoundé et son refus de démocratiser la société camerounaise »*, a affirmé le capitaine Guerandi Mbara, depuis son exil au Burkina Faso, où il s'était retiré après sa condamnation à mort pour implication dans le putsch avorté d'avril 1984. – *(AFP.)*

La crise politique s'aggrave en Roumanie

BUCAREST. La crise politique qui touche depuis deux semaines la coalition gouvernementale roumaine s'est aggravée, mercredi 14 janvier, après le refus des chrétiens-démocrates de démettre le premier ministre Victor Ciorbea, comme l'ont exigé le jour même leurs partenaires sociaux-démocrates. Cette décision risque de provoquer l'éclatement de l'alliance arrivée au pouvoir après les élections de novembre 1996. Majoritaires au sein de la coalition, les chrétiens-démocrates accusent le parti de Peter Roman de *« chantage, démagogie et hypocrisie »*. Le président des chrétiens-démocrates, Ion Diaconescu, estime que la formation d'un nouveau cabinet est *« une fausse solution »*. Le conflit a été provoqué par le ministre des transports, le social-démocrate Traian Basescu, qui, après avoir accusé le gouvernement d'*« incompétence »*, a été contraint à la démission par M. Ciorbea. – *(Corresp.)*

Le dissident chinois Qin Yongmin refuse son expulsion vers l'étranger

PÉKIN. Le dissident chinois Qin Yongmin a affirmé, mercredi 14 janvier, avoir rejeté la proposition des autorités de l'expulser à l'étranger, expliquant qu'il craignait de ne plus jamais pouvoir revenir dans son pays. Qin, qui a passé huit ans en prison après le mouvement du Mur de la démocratie en 1979, et a récemment suscité la fureur des autorités en lançant un appel en faveur de syndicats indépendants, a déclaré que la proposition lui avait été faite par un responsable de la sécurité via l'entremise d'un ami. Dans les milieux diplomatiques, on estime qu'une telle « offre » participe d'une nouvelle orientation gouvernementale consistant à réduire les opposants au silence en les contraignant à partir en exil. – *(Reuters.)*

DÉPÊCHES

■ **ESPAGNE : le président catalan Jordi Pujol,** principal allié politique du gouvernement conservateur de José Maria Aznar, a affirmé mercredi 14 janvier, à l'issue d'une rencontre avec ce dernier, sa volonté de respecter le calendrier électoral prévoyant des élections législatives en 2000, et a dressé un bilan très satisfaisant des 18 mois de collaboration entre la coalition nationaliste catalane Convergencia i Unio (CiU) et le gouvernement du Parti populaire (PP). – *(AFP.)*

■ **IRAN : la Fédération américaine de lutte** a officiellement informé les autorités iraniennes de la participation des lutteurs américains à des compétitions prévues les 19 et 20 février à Téhéran, a rapporté mercredi l'agence officielle IRNA. Les autorités iraniennes avaient déjà invité les lutteurs américains en 1995 et 1996, mais ces derniers n'étaient jamais venus. – *(AFP.)*

■ **PAYS-BAS : le procureur du Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie,** Grant Niemann (Australie), a requis, mercredi 14 janvier, une peine de sept ans d'emprisonnement pour le Croate de Bosnie Drazen Erdemovic, et l'un des avocats de ce dernier a indiqué qu'il était d'accord avec cette réquisition. Le procès du Serbe de Croatie Slavko Dokmanovic, qui doit s'ouvrir le 19 janvier, sera d'autre part consacré à l'un des épisodes les plus tragiques de la guerre serbo-croate : l'exécution de 261 civils par les forces serbes après la chute de Vukovar, en 1991. – *(AFP.)*

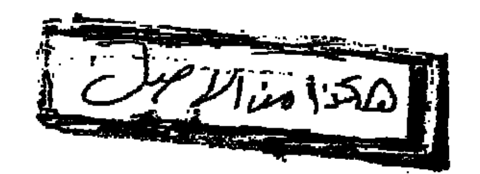
■ **PAKISTAN : les 80 passagers d'un avion afghan ont été tués** après l'écrasement de l'Antonov 32 de fabrication soviétique dans la montagne, au sud-ouest du Pakistan. Le pilote de l'avion avait eu le temps de prendre contact avec la tour de contrôle de Quetta, indiquant qu'il était à court de carburant, ayant dû renoncer à se poser sur l'aéroport de la ville afghane d'Herat. – *(AFP.)*

■ **SOMALIE : le bilan des inondations a atteint 1 980 morts** mercredi 14 janvier, tandis que le choléra et d'autres maladies continuent de se propager dans l'est de l'Afrique. En outre, près d'un million de Somaliens sont maintenant entièrement dépendants de l'aide alimentaire, selon les agences des Nations unies. – *(AFP.)*

■ ***« VACHE FOLLE » : les commissaires européens ont*** proposé, mercredi 14 janvier, une levée partielle de l'embargo pour les troupeaux *« certifiés »* d'Irlande du Nord, qui n'ont enregistré aucun cas d'ESB (maladie de la vache folle) depuis huit ans. La levée de l'embargo ne concerne que la viande désossée d'animaux âgés de 6 à 30 mois. – *(AFP.)*

Une proposition de réforme du marché de la banane est adoptée

BRUXELLES. La Commission européenne a adopté une proposition de réforme de l'organisation du marché de la banane. Cette révision est nécessaire dans la mesure où l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a condamné la réglementation actuelle et en particulier le système de distribution des licences, très favorable aux producteurs communautaires, ainsi qu'à ceux des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). C'est une proposition d'aménagement minimal, qui sauve l'essentiel, à savoir, d'une part, un régime de quotas encadrant la concurrence extérieure, d'autre part, pour les producteurs communautaires (surtout les Antilles françaises et les Canaries), des aides financières destinées à compenser leur insuffisante compétitivité. Cependant, les producteurs latino-américains bénéficieront d'un marché légèrement plus ouvert que dans le passé : à leur contingent traditionnel de 2,2 millions de tonnes (pour une consommation totale de l'ordre de 4 millions de tonnes), assujetti à un droit de douane de 75 écus par tonne, s'ajoutera désormais un contingent de 353 000 tonnes (correspondant à la consommation des trois derniers pays adhérents), frappé d'un droit de 300 écus/tonne. – *(Corresp.)*



La Croatie reprend le contrôle de la Slavonie orientale à la Serbie

Les Serbes de Vukovar craignent d'être poussés au départ

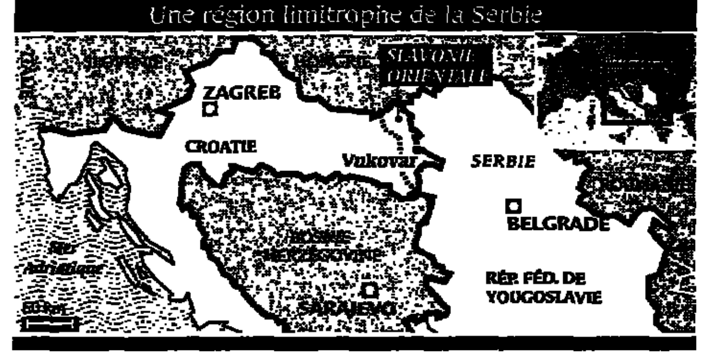
A l'issue de son mandat de deux ans, les derniers soldats de l'ONU ont quitté, jeudi 15 janvier, la Slavonie orientale dont l'administration est rendue à la Croatie. La situation de cette région tombée aux mains des Serbes en 1991 demeure précaire. A Vukovar, les Serbes se disent victimes de mesures d'intimidation de la part de Croates. Une force civile internationale restera sur place pendant plusieurs mois.

VUKOVAR
de notre envoyé spécial

Le mandat de deux ans de l'administration transitoire des Nations unies en Slavonie orientale (Atenuso) expire jeudi 15 janvier. La région doit repasser sous le contrôle de la Croatie après en avoir été soustraite par les séparatistes serbes en 1991.

Belgrade et Zagreb s'étaient mis d'accord sur le sort de la Slavonie orientale en 1995. En reconnaissant les frontières internationales de la Croatie, la Serbie avait alors définitivement abandonné ses prétentions territoriales sur la région de Vukovar. Après le départ des « casques bleus », une force civile de l'ONU composée de cent quatre-vingts policiers restera sur place pour une durée maximale de neuf mois. Par ailleurs, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) maintiendra une mission de deux cent cinquante personnes jusqu'à la fin de l'année.

La communauté internationale craignait un exode massif de Serbes à l'approche de la date fixant le retour de la région sous le contrôle de Zagreb, comme cela avait été le cas au début de 1996, lorsque les faubourgs de Sarajevo étaient passés sous l'autorité de la Fédération croato-musulmane. Cette crainte s'est révélée infondée : sur les cent cinquante mille Serbes (50 % originaires de la région, 50 % de réfugiés) présents en Slavonie orientale il y a deux ans, seulement cinquante mille sont partis. C'est un succès pour l'ONU dont l'une des missions était de permettre aux Serbes de rester. Par contre l'autre objectif – faciliter le retour des quatre-vingt mille Croates chassés par les Serbes en 1991 – n'a pas été atteint. Seulement une poignée d'entre eux se sont réinstallés dans leur habitation d'avant-guerre. Plusieurs explications sont avancées. La situation économique dans la région est désastreuse (90 % de chômage), la reconstruction avance très lentement (mille logements réhabilités sur les quarante mille déclarés sinistrés), et, surtout, l'animosité entre les communautés persiste.



A Vukovar, ville adossée au Danube, tombée aux mains des Serbes le 18 novembre 1991 après trois mois d'un siège meurtrier, un immeuble flambant neuf est sorti, au mois d'octobre 1997, des ruines environnantes. L'Union européenne (UE) a décidé d'y reloger ses anciens locataires, croates et serbes, disséminés sur toute l'ex-Yougoslavie et parfois à l'étranger. Seulement une quinzaine de familles, des personnes âgées pour la plupart, ont répondu à l'appel de l'UE. Ivan Frank, Croate, a ainsi retrouvé son voisin de palier, Nikola, Serbe. Tous deux estiment qu'il faut tourner les pages sombres de la guerre. Mais si le premier se réjouit du départ des « casques bleus » – « *la Croatie est capable d'assurer la paix chez elle* », dit-il –, le second éprouve de l'inquiétude. « *Je reçois déjà des coups de téléphone anonymes*, raconte Nikola. *On me dit que moi, le " tchetnik ", je n'ai plus rien à faire ici. Ma femme, qui travaillait pour la Croix-Rouge locale, vient de perdre son emploi parce que maintenant ce sont les Croates qui occupent les postes à responsabilité. Tudjman* [le chef de l'Etat croate] *dit que nous, les Serbes, pouvons rester ici, mais tous les soirs la télévision croate attise la haine en repassant des images de la guerre qui rappellent les atrocités commises ici par les Serbes.* »

MENACES D'EXPULSION

Une fois l'ONU partie, il est à craindre que les vexations et les brimades se multiplient à leur encontre. Certains font déjà l'objet de menaces d'expulsion de la part de Croates qui désirent retrouver leur habitation. « *Notre rôle consiste à protéger les minorités*, explique Klaus Cramer, le chef de l'OSCE à Vukovar. *Ces Serbes, qui sont des réfugiés, ne peuvent pas rentrer chez eux parce que leur propres maisons sont habitées par d'autres réfugiés, Croates ceux-là.* » Klaus Cramer est mesurément optimiste. « *Les autorités croates nous ont assuré que les Serbes seront des citoyens à part entière tant qu'ils respecteront le droit croate. La Croatie, qui veut intégrer l'Europe, a tout intérêt à lui démontrer qu'elle sait accepter les minorités sur son sol. Mais nous savons qu'elle ne retiendra pas les Serbes qui veulent partir. Si il y a des départs, c'est à nous de savoir si c'est de plein gré ou de force.* »

Christian Lecomte

La Pologne est confrontée à la délinquance juvénile

VARSOVIE
correspondance

Plusieurs milliers de personnes ont assisté, mercredi 14 janvier, aux obsèques du jeune garçon tué, samedi, lors d'affrontements avec la police dans la ville polonaise de Slupsk. Seulement quelques incidents ont été enregistrés à l'issue de la cérémonie où étaient représentées les plus hautes autorités du pays. D'importantes forces de police avaient été mobilisées afin d'éviter les débordements des jours précédents.

Les nuits de dimanche, lundi et, dans une moindre mesure, mardi avaient en effet donné lieu à de violentes émeutes de la part de jeunes Polonais manifestant, dans cette ville des bords de la Baltique, leur haine à l'égard de la police. Ils la jugeaient responsable de la mort du jeune supporteur de treize ans, Przemek Czaja, matraqué par un policier à la sortie d'un match de basket disputé, samedi, à Slupsk. Ce soir-là, des heurts avaient éclaté. Plusieurs policiers avaient alors fait usage de leur matraque.

Dès le lendemain, la ville avait été la proie d'émeutes. Des batailles rangées avaient opposé les forces de l'ordre aux supporteurs qui avaient attaqué des bâtiments officiels à coups de pierres. Plusieurs magasins avaient été détruits ainsi que neuf voitures de police incendiées par des cocktails Molotov. Cent personnes avaient été interpellées, dont quarante-deux mises en état d'arrestation. La plupart était en état d'ébriété. La police, qui a utilisé massivement des gaz lacrymogènes, avait déploré une vingtaine d'agents blessés, dont trois grièvement. Du côté des jeunes, le nombre des blessés demeure incertain, beaucoup évitant de se faire soigner à l'hôpital.

LA « FACE CACHÉE » DE LA DÉMOCRATIE

Les autorités ont pris la situation très au sérieux. Le ministre de l'intérieur, Janusz Tomaszewski, a dépêché, à Slupsk, une commission d'enquête. Il a admis que la police n'avait pas respecté son règlement interne définissant avec précision les conditions de recours à la force. *Une cellule de crise a été constituée sur place*, alors que le premier ministre, Jerzy Buzek, a annoncé des « *mesures immédiates* », pour améliorer la sécurité des manifestations sportives et autres grands rassemblements. Le policier qui avait matraqué le jeune Przemek Czaja a été arrêté et inculpé d'homicide involontaire. On reparle également de l'initiative, prise il y a quelques mois par les autorités de la ville de Radom, à 100 kilomètres de Varsovie, d'instaurer un couvre-feu pour les moins de dix-huit ans, afin de mieux lutter contre la délinquance juvénile. Plusieurs villes de Pologne ont suivi cet exemple malgré les critiques des défenseurs des droits de l'homme.

Intervenant dans le débat, des sociologues, des psychologues et des ecclésiastiques ont appelé les parents et les éducateurs à s'occuper davantage des enfants, trop souvent livrés à eux-mêmes! Des hommes politiques et des policiers ont mis en cause les médias en les accusant d'avoir incité les jeunes à la violence. Une radio locale avait en effet diffusé, à l'antenne, l'adresse et l'identité du policier inculpé. Sa famille a été évacuée par la police et placée dans un lieu sûr, alors qu'un groupe de manifestants a saccagé son appartement et des tracts demandant la peine de mort pour l'agent sont apparus dans les rues de Slupsk.

Dans cette région particulièrement touchée par le chômage des jeunes, la haine manifestée envers la police a surpris. Celle-ci, une fois oubliés les souvenirs du régime communiste, bénéficiait en effet ces dernières années d'une cote de confiance élevée, rivalisant avec celle de l'armée et de l'Eglise catholique. Le problème de la délinquance juvénile et celui des prérogatives de la police se posent donc avec une nouvelle acuité dans un pays qui découvre la « face cachée » de la démocratie avec son lot d'agressivité et de violence. Des assassinats, souvent gratuits, commis par des jeunes à l'encontre d'autres jeunes ont soulevé ces dernières années des vagues de protestations. Certains avaient même provoqué des manifestations de rue dénonçant, alors, l'impuissance de la police.

Michel Gara

Le ministre suisse de l'économie démissionne

BERNE
de notre correspondant

Invoquant des raisons de santé, le chef du département fédéral de l'économie, Jean-Pascal Delamuraz, a annoncé, mercredi 14 janvier, qu'il se retirerait fin mars du gouvernement helvétique dont il est l'un des sept membres depuis quatorze ans. Si sa démission n'a pas vraiment surpris, le moment choisi pour la rendre publique a néanmoins causé un certain émoi. Opéré à cœur ouvert en décembre 1995, puis d'un cancer du foie l'été 1997, le ministre démissionnaire a expliqué qu'il avait récupéré depuis lors mais qu'il n'était pas certain « *de disposer du tonus nécessaire pour gouverner à long terme* ». Se référant au poids de sa charge et ne pouvant exclure une rechute cancéreuse, il a fait valoir qu'il serait « *irresponsable* » de sa part d'exposer le ministère de l'économie à une vacance non préparée.

Doyen du Conseil fédéral, M. Delamuraz avait été élu en 1984 au collège gouvernemental comme représentant du Parti radical-démocratique (PRD) et du canton de Vaud. Partisan convaincu de l'adhésion de son pays à l'Union européenne, il quittera ses fonctions le 31 mars, la veille de son soixante-deuxième anniversaire, sans avoir réussi à amarrer la Suisse à l'Europe communautaire.

PROPOS INTEMPESTIFS

Son échec le plus cuisant restera le rejet par ses concitoyens, le 6 décembre 1992, de l'entrée de la Suisse dans l'Espace économique européen. Depuis ce « *dimanche noir* », comme il l'avait qualifié, le ministre de l'économie s'est s'engagé dans des négociations bilatérales avec Bruxelles. En revanche, il peut se prévaloir de l'adhésion de la Suisse à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

A l'attention de l'étranger, Jean-Pascal Delamuraz se sera surtout distingué par ses propos intempestifs dans le débat sur le comportement équivoque de la Suisse pendant la seconde guerre mondiale. Alors qu'il terminait son second mandat de président de la Confédération, il avait fait scandale, le 31 décembre 1996, en qualifiant de « *chantage et de rançon* » la demande de création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes de l'Holocauste dans le cadre de la question des fonds juifs en déshérence et de l'or nazi. Il était même allé jusqu'à dénoncer « *une formidable volonté de déstabilisation et de compromission de la Suisse* » émanant de Washington et de Londres, ce qui lui avait valu une sèche réplique du département d'Etat américain.

En Suisse, les déclarations de M. Delamuraz avaient été sévèrement critiquées et les demandes de démission s'étaient multipliées. Devant cette levée de boucliers, le ministre avait été amené à exprimer des « *regrets* » mais sans aller jusqu'à présenter des excuses. Depuis lors, il a adopté un profil bas mais sa cote a brusquement remonté auprès de ses concitoyens pour avoir dit tout haut ce que nombre de Suisses disaient à mi-voix.

Revenant sur cet épisode et le réveil tardif de son pays pour examiner son passé, le ministre démissionnaire a reconnu, mercredi soir, à la télévision : « *Il est clair que les sonnettes d'alarme nous ont fait défaut. Il aurait fallu savoir ce qui se tramait contre nous, nous aurions été plus aptes à la détente et à la riposte.* » Une année plus tard, la polémique est loin d'être terminée, malgré les efforts déployés par Berne. La querelle a rebondi à la suite de récentes déclarations du nouveau président de la Confédération, Flavio Cotti, affirmant partager l'indignation de ses compatriotes devant les attaques de l'étranger dont la Suisse était l'objet. M. Cotti avait ajouté : « *Ces attaques proviennent d'aires géographiquement limitées, par exemple la côte Est des Etats-Unis, en particulier de New York.* »

D'abord épinglé par un responsable du Congrès juif mondial, qui lui a reproché de s'exprimer exactement comme l'avait fait naguère Kurt Waldheim, M. Cotti a été ensuite sommé de présenter des excuses par les directeurs des finances de New York et de quatre autres Etats américains. Pour les signataires de la missive, les propos du président suisse pourraient compromettre le moratoire sur le boycottage des banques helvétiques décidé par plusieurs villes et Etats américains. Durcissant à leur tour le ton, les autorités helvétiques ont fait savoir, mercredi, que le président de la Confédération ne présenterait pas d'excuses et qu'il « *réfute catégoriquement le reproche d'antisémitisme* » qui lui est fait.

Jean-Claude Buhrer

L'entrée de l'Italie dans l'euro continue de faire débat en Europe

Le volontarisme de Paris ne fait pas l'unanimité

L'ITALIE pourra-t-elle participer à la première vague des pays-membres de la monnaie unique, autrement dit dès le 1er janvier 1999 ? C'est la ferme conviction des dirigeants français, alors que d'autres responsables politiques européens, notamment aux Pays-Bas et en Allemagne, demeurent beaucoup plus nuancés à ce sujet. A Bonn ou à La Haye, il est courant de penser que Rome ne pourra assumer à long terme le poids de l'austérité qu'elle s'est durement imposée au cours des derniers mois, et que la fragilité des finances italiennes (notamment au niveau du système de retraites) favorisera un retour de l'inflation dans la zone euro. Un nouvel accès de nervosité diplomatique autour de l'Italie et de l'euro a parcouru les capitales européennes au cours des tout derniers jours.

Interrogé sur le nombre de pays du premier « club » de l'euro, le ministre français des finances Dominique Strauss-Kahn a ainsi déclaré, mercredi 14 janvier sur France 3 : « *Rien ne me laisse penser que nous serons moins de onze (...). Au vu de ce que je sais de l'économie italienne aujourd'hui, nous n'aurons les chiffres définitifs que dans quelque semaines, je crois que les résultats qu'ont obtenus les Italiens leur permettent effectivement de satisfaire à ce qui leur était demandé* ». « *Je souhaite qu'il en soit ainsi* », a même ajouté M. Strauss-Kahn, rappelant que la France était favorable à une union monétaire la plus large possible comprenant l'Espagne et l'Italie dès le lancement de l'euro.

Ce volontarisme n'est pas de mise, comme on le sait, à Bonn ou à Francfort. Le scepticisme à l'égard du « laxisme » italien en matière de finances publiques est également une donnée forte à La Haye, comme nous le rapporte notre correspondant aux Pays-Bas Alain Franco. Le terme de « spaghetti-phobie » est utilisé par la presse néerlandaise pour résumer l'extrême nervosité qui règne en ce moment aux Pays-Bas sur la participation de l'Italie au premier groupe de l'euro.

Citant des sources « *politiques et des hauts fonctionnaires* », le quotidien *NRC Handelsblad*, publié à Rotterdam, affirmait mardi que le ministre néerlandais des finances Gerrit Zalm serait prêt à démissionner de son poste si l'Italie entrait dès 1999 dans le club de la monnaie unique. Dès la parution de cette information, le ministre des finances a déclaré aux médias qu'il n'avait jamais menacé de démissionner, « *ni à propos de l'Italie, ni à propos de l'euro* », et que « *tout pays respectant les critères de Maastricht pourrait rejoindre le premier groupe de l'euro* ».

COLÈRE À ROME

En attendant, les réactions en Italie balançaient entre l'incompréhension et la colère, au point que le premier ministre lui-même, Romano Prodi, se fendait lui aussi d'une déclaration aigre-douce sur ses amis néerlandais, qui « *tressaient les louanges de l'Italie il y a deux mois* ». Pour rassurer les capitales du nord de l'Europe, Rome vient d'annoncer qu'elle publierait dès le milieu du mois d'avril les grandes lignes de son projet de lois de finances pour 1999, afin de prouver que l'austérité est un choix durable pour l'Italie.

De leur côté, les dirigeants néerlandais n'entendent pas être pris au piège des rumeurs. Mais le pays est en campagne électorale : le Parlement sera renouvelé le 6 mai, quelques jours après le choix des pays de l'euro par le conseil européen. Il peut paraître payant, dans ce contexte, de lancer quelques pointes contre les pays du « Club med », expression courante dans le nord de l'Europe pour désigner les pays peu vertueux du sud, y compris parfois la France, dont les réflexes traditionnellement « jacobins » en matière de politique monétaire suscitent toujours la plus grande méfiance. Le ministre des finances Gerrit Zalm, qui est sans conteste l'un des plus fervents défenseurs d'un euro fort, appartient également à un parti, le VVD (libéral conservateur), opposé à toute concession politique concernant la monnaie unique. Le VVD rappelle « *qu'un euro faible se fera aux dépens des retraites des Néerlandais qui cotisent avec un florin fort* ». Lors d'un récent colloque, le président du groupe parlementaire du VVD, Frits Bolkestein, estimait que la France et les pays méditerranéens transformeraient la monnaie unique en un projet politique soumis à tous les aléas.

Même si le débat s'est calmé en Allemagne, il n'en reste pas moins que les doutes à l'égard de l'Italie y demeurent puissants. Olaf Sievert, membre du conseil central de la Bundesbank, a rappelé mercredi que pour bon nombre de décideurs allemands le nombre des pays membres de l'euro n'était pas encore définitivement décidé. Rappelant que c'est seulement à partir de mars que les chiffres de 1997 permettront de se faire une idée suffisamment fiable de la capacité des candidats, M. Sievert a déploré que « *malgré tout, de nombreuses personnes, y compris des responsables politiques, parlent comme si il était déjà acquis que onze pays seront au départ* » de la monnaie unique, qui doit être lancée le 1er janvier 1999, et a parlé de « *farce* » si le choix était motivé par des critères politiques.

Le débat sur l'Italie peut encore, à tout moment d'ici au mois de mai, déraper et prendre un tour passionnel à travers toute l'Europe, divisée entre le nord et le sud. En attendant, les économistes commencent, eux aussi, à s'exprimer. Deux Prix Nobel d'économie américains, Franco Modigliani (d'origine italienne) et Paul Samuelson, se sont ainsi étonnés de la persistance de préjugés contre l'Italie de la part de l'Allemagne et des Pays-Bas. L'attitude de l'Allemagne vient du fait qu'elle « *ne veut pas entrer dans l'euro* », a affirmé mercredi M. Modigliani dans un entretien à la radio publique italienne Rai. Toujours à propos de l'Allemagne, l'économiste ajoute : « *Elle ne veut pas perdre le monopole du contrôle de la politique monétaire et a une profonde antipathie pour le Sud de l'Europe.* »

Pour Paul Samuelson, qui s'exprimait également sur la RAI, « *l'Italie a fait un effort important et ce serait une erreur de ne pas l'admettre dans le premier groupe des pays de l'euro. Si cela se produisait, ce serait un choc pour les marchés et même les pays qui veulent l'exclure pourraient finalement avoir à s'en repentir* ».

La plainte contre l'euro vouée à l'échec, selon Klaus Kinkel

Le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, a estimé, mercredi 14 janvier à Berlin, que la plainte contre l'euro déposée par quatre économistes et juristes allemands auprès de la Cour constitutionnelle était vouée à l'échec.

Les quatre plaignants veulent stopper l'introduction de l'euro, prévue le 1er janvier 1999, en faisant valoir que les critères de convergence définis par le traité de Maastricht ne pourront pas être remplis et que la monnaie unique sera donc moins forte et moins stable que le mark.

Revenant sur le nombre de pays qui participeront à l'euro, M. Kinkel a estimé « *qu'il y aura beaucoup plus de pays qu'on ne l'avait imaginé au départ* ». « *L'euro arrive. (...) Il semble qu'il y aura un grand nombre de participants* », a-t-il ajouté, en se refusant à toute estimation. – (AFP)

L'entrée de l'Italie dans l'euro continue de faire débat en Europe

SOCIAL Les premières négociations salariales dans la fonction publique se sont achevées, mercredi 14 janvier, sur un désaccord entre le ministre et les sept fédérations syndicales. ● EMILE ZUCCARELLI a proposé d'augmenter le traitement des fonctionnaires de 1,2 % en 1998 et en 1999. Le ministre a admis que ses propositions étaient assez éloignées des revendications des syndicats et s'est dit *« préoccupé de cet écart »*. Pour la CGT, *« les premières propositions ne sont pas à la hauteur des espérances »*. ● LES SYNDICATS de fonctionnaires veulent également négocier une réduction de la durée du travail mais le ministre ne s'est engagé que sur une expertise. ● LE GROUPE DES DIX, qui regroupe une vingtaine de syndicats autonomes, principalement implantés dans le secteur public, s'est transformé, jeudi 15 janvier, en Union syndicale.

Les syndicats de fonctionnaires jugent insuffisantes les propositions salariales

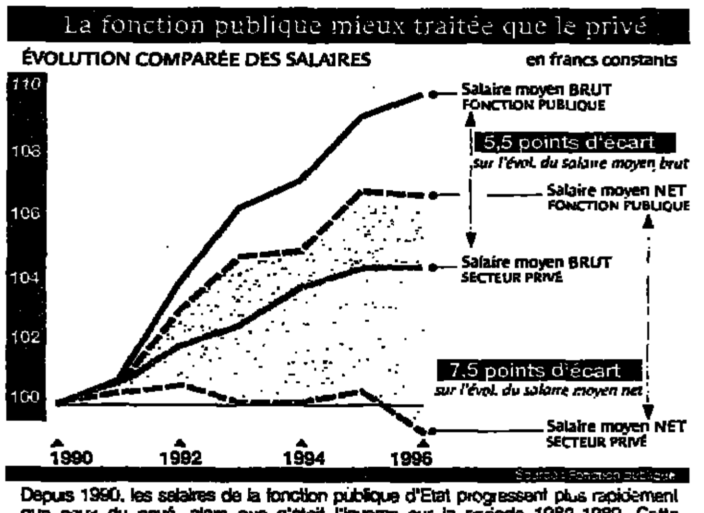
A l'issue de la première séance de négociation avec le ministre de la fonction publique, les sept fédérations représentatives ont estimé que la hausse de 1,2 % par an en 1998 et 1999 annoncée par M. Zuccarelli ne répondait pas à leurs attentes. Elles veulent aussi débattre du temps de travail

INSUFFISANT : tel était le verdict des sept fédérations de fonctionnaires, à l'issue de leur première séance de négociation salariale avec le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, mercredi 14 janvier. Avant d'avancer des chiffres, le ministre avait déclaré que la décision d'ouvrir une négociation *« témoigne de la volonté du gouvernement de renouer le dialogue dans la fonction publique autour de ce qui est le socle de la politique contractuelle »*. *« Cette décision*, a-t-il précisé, *n'allait pas de soi, en raison du contexte économique et social que l'actualité nous rappelle. »*

M. Zuccarelli a proposé des augmentations de salaire pour 1998 et 1999, ainsi qu'un rattrapage pour 1996. Le traitement des fonctionnaires serait augmenté en 1998 et en 1999 de 1,2 % chaque année, sachant que la hausse des prix devrait être de 1,3 % pour chacune de ces deux années. Des augmentations de 0,6 % seraient consenties aux 1er avril et 1er décembre de chacune de ces deux années.

Le ministre a précisé, en outre, que le gouvernement acceptait de prendre en compte *« ce qu'il est convenu d'appeler le "contentieux" de 1996 »*, année pour laquelle Alain Juppé avait gelé toute augmentation générale, alors que l'inflation avait été de 1,6 %. A ce titre, il a proposé un point d'augmentation pour tout le monde, qui serait accordé au 1er juillet 1999. Cela se traduirait par une augmentation d'environ 27 francs, en brut, pour chaque fonctionnaire...

Pour apurer ce contentieux, le ministre a en outre émis des propositions pour les bas salaires. Il a indiqué vouloir faire disparaître les traitements bruts inférieurs au SMIC. Le document de préparation de la négociation salariale remis, le 7 janvier, aux fédérations de fonctionnaires précise que près de 100 000 agents, titulaires ou non titulaires, des trois fonctions publiques perçoivent de tels traitements. Au moins 22 000 fonctionnaires titulaires seraient concernés dans la fonction publique territoriale, 14 000 dans la fonction publique hospitalière et 22 000 dans la fonction publique d'Etat.



Depuis 1990, les salaires de la fonction publique d'Etat progressent plus rapidement que ceux du privé, alors que c'était l'inverse sur la période 1982-1989. Cette progression est notamment due aux plans catégoriels qui ont été mis en place : la structure des emplois s'est modifiée, les instituteurs (cat.B) ayant été remplacés par des professeurs des écoles (cat.A).

UN COÛT FAIBLE

Le ministère a refusé de chiffrer le coût de cette mesure : il serait vraisemblablement assez faible, puisque la différence entre le traitement indiciaire et le SMIC est déjà comblée par une prime, appelée *« indemnité différentielle »*, le Conseil d'Etat ayant jugé, en 1990, que tout salarié a droit à une rémunération au moins égale au SMIC.

M. Zuccarelli a indiqué que d'autres salaires du bas de la grille de la fonction publique seraient revalorisés, sans toutefois préciser lesquels. Il a annoncé que le relèvement de onze points de la dernière « échelle » de cette catégorie ne pourrait intervenir avant juillet 1998. Enfin, des attributions supplémentaires de un ou deux points sont prévues pour certaines de ces catégories, en juillet 1998 ou 1999.

Les sept fédérations de fonctionnaires ont jugé qu'on était loin du compte. Elles estiment que le coût de ce qui leur est présenté représenterait, pour 1998, 3 milliards de francs, c'est-à-dire la somme inscrite dans le budget des charges communes de la loi de finances. Bernard Lhubert, secrétaire de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT, première fédération représentative des trois fonctions publiques, qui demande un salaire minimum brut de 8 500 francs, a estimé que *« les personnels seraient déçus, car les premières propositions ne sont pas à la hauteur des espérances qu'ils pouvaient mettre dans une politique de gauche »*. Il a précisé que l'impact de la revalorisation des salaires inférieurs au SMIC serait nul, compte tenu de l'indemnité différentielle déjà versée.

INSATISFACTION GÉNÉRALE

Michel Deschamps, secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire (FSU), première organisation représentative de la fonction publique d'Etat, s'est demandé si son interlocuteur a *« vraiment la volonté d'aboutir »* à un accord. Roland Gaillard, secrétaire général de l'Union interfédérale des agents de la fonction publique Force ouvrière, a protesté contre le fait que le gouvernement intègre à la négociation salariale la somme de 232 millions de francs, déjà budgétée dans la loi de finances, au titre de l'action sociale interministérielle. Il a rappelé que l'affectation de ces crédits revient au Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat (CIAS), dont le gouvernement vient justement de confier la présidence à Marie-Suzie Pungier, représentante de FO.

Les organisations dites « réformistes » n'ont pas été, non plus, satisfaites. Elles demandent 1,4 % pour 1997 et 1,3 % pour 1998. Elles veulent que ces sommes soient attribuées aux 1er janvier et 1er juillet, pour limiter les effets de report sur les années suivantes. Elles réclament, en outre, six points d'indice pour tout le monde (soit 162 francs bruts), au titre du rattrapage pour 1996. La CFE-CGC insiste pour que les mesures relatives aux bas salaires concernent non seulement la catégorie C mais aussi la catégorie B. La CFTC demande que le gouvernement fasse *« plus »* qu'un simple rattrapage du différentiel entre le SMIC et le traitement le plus bas.

Toutes les fédérations ont réclamé l'ouverture d'une négociation sur la réduction du temps de travail et la création d'emplois. Elles ont déploré que le ministre se contente de leur répondre qu'il procéderait à une expertise. *« L'emploi public ne peut pas, aujourd'hui, être absent de la négociation »*, a protesté M. Deschamps, faisant allusion au mouvement des chômeurs. Toutes les organisations ont souhaité que le gouvernement fasse de nouvelles propositions le 21 janvier, date de la prochaine séance de négociation.

Après avoir réaffirmé que les propositions du gouvernement *« correspondent à l'attente du pays et aux contraintes budgétaires définies par le premier ministre »*, le ministre a admis que les syndicats ont des propositions *« assez éloignées »* de celles du gouvernement. Il s'est déclaré *« préoccupé de cet écart »*.

Rafaële Rivais

Unanimité pour réclamer les 35 heures dans la fonction publique

LES SEPT FÉDÉRATIONS de fonctionnaires ont toutes, mercredi 14 janvier, demandé au ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, un engagement du gouvernement sur la date du passage de la fonction publique aux 35 heures. Le groupe des quatre organisations dites « réformistes », qui réclamait jusqu'à présent une négociation strictement salariale, a jugé qu'il devait changer de stratégie et s'appuyer sur le mouvement des chômeurs pour faire aboutir cette revendication : discuter de la réduction du temps de travail et des créations d'emplois permettrait de diminuer le nombre *des sans-emploi*.

Le ministre a répondu qu'il voulait se livrer à une expertise de la situation. Pourtant, le précédent gouvernement et ses interlocuteurs syndicaux se sont déjà livrés à une telle estimation, pendant une année. Le gouvernement est en fait très embarrassé : pendant la campagne électorale, les socialistes n'ont pas exclu la fonction publique de la réduction du temps de travail. Aujourd'hui aux commandes, ils ne souhaitent pas augmenter le nombre des agents, dont les traitements représentent près de 40 % du budget de l'Etat.

Le gouvernement pourra-t-il longtemps refuser de montrer l'exemple ? Dans un entretien au *Monde*, en date du 22 octobre 1997, Denis Kessler, vice-président du CNPF, avait lui-même ironisé : *« Le comble, c'est la schizophrénie de l'Etat français : l'Etat régulateur nous impose ses 35 heures, mais l'Etat employeur s'interroge ! »*

MINISTÈRE PAR MINISTÈRE

Pour les syndicalistes, le ministre de la fonction publique doit négocier les grands principes de la réduction du temps de travail : doit-elle s'accompagner d'une certaine flexibilité ? Doit-elle être compensée par une moindre évolution des salaires ? Doit-elle s'appliquer à ceux qui font déjà moins de 35 heures ? Quelles en seront les étapes ? Qu'appelle-t-on une heure supplémentaire ? La compense-t-on par du repos ou la paie-t-on ? Comment réduit-on la durée du travail des cadres ?

Les syndicats demandent que ces grands principes soient ensuite déclinés ministère par ministère. En effet, il n'y a rien de commun entre un instituteur, présent dans sa classe pendant vingt-six heures, et un policier, assujetti à un rythme de travail cyclique. Ces chantiers seront pharaoniques : il faudra revoir l'organisation des services qui sont en contact avec les usagers, la réduction du temps de travail ne devant pas se faire au détriment du principe constitutionnel de continuité du service public.

La fonction publique territoriale doit-elle être concernée par la négociation nationale ? Elle n'a jamais été soumise à l'horaire hebdomadaire des 39 heures, au nom du principe de libre administration des collectivités locales. Or les communes, départements et régions sont souvent de véritables laboratoires de la réduction du temps de travail. Une négociation nationale peut difficilement s'engager sans la participation des élus. Mais alors, quelles associations choisir, dont la représentativité soit juridiquement inattaquable ?

R. Rs

Le Groupe des dix achève sa transformation en Union syndicale

C'EST une longue marche. Commencée le 30 novembre 1995, *en plein mouvement social contre* le gouvernement d'Alain Juppé, la transformation du Groupe des dix en Union syndicale s'opère en plein mouvement de protestation des associations de chômeurs. Dans les deux cas, à leur modeste mesure, la vingtaine de syndicats autonomes qui se reconnaissent sous cette étiquette sont parties prenantes. Une motion de solidarité en faveur des actions menées par les chômeurs devait être votée à l'issue du congrès constitutif, réuni mercredi 14 et jeudi 15 janvier, à La Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

Constitué en 1981, le Groupe des dix a connu une existence chaotique, avec tour à tour des syndicats entrant et sortant, certains ayant rejoint l'Union nationale des *syndicats autonomes* (UNSA). Formé actuellement de dix-sept organisations nationales – huit organisations ayant un statut d'observateur –, le Groupe des dix comprend deux pôles : l'un autour des syndicats d'origine, comme le Syndicat national unifié des impôts (SNUI) ou le Syndicat national des journalistes (SNJ), l'autre autour des sept syndicats SUD (Solidaires, unitaires, démocratiques) qui en sont membres *actifs. L'Union syndicale* revendique 70 000 adhérents, mais demeure essentiellement représentée dans la fonction publique, les entreprises à statut et les entreprises nationalisées, tout en essayant de se développer dans le secteur privé. Elle est présente aux impôts, au Trésor, à la Banque de France, à La Poste, à France Télécom, à la SNCF, à Thomson, dans *les caisses d'épargne, les secteurs* des banques, des hôpitaux et des transports.

Si le processus de transformation en Union syndicale a pris plus de deux ans, c'est que chaque organisation a dû d'abord ratifier en son sein les nouveaux statuts. Les modifications doivent être adoptées à l'unanimité. A la recherche d'*« une dynamique de long terme »*, les responsables du Groupe des dix veulent incarner une alternative dans le paysage syndical et constituer un pôle syndical assez radical, peu ou prou en lisière de la CGT. Invitées, la Fédération syndicale unitaire (FSU) et la Confération paysanne ont envoyé des représentants *à ce congrès constitutif.*

INDÉPENDANCE ET AUTONOMIE

Une des difficultés, cependant, du Groupe des dix, est qu'il essaie de concevoir une union qui ne reproduise pas le modèle des confédérations traditionnelles. Dans le préambule et les statuts soumis au vote des militants, il réaffirme son *« indépendance »* et la *« primauté du syndicat de base »* sur les autres structures. L'Union syndicale *« obéit au principe de liberté et de pleine autonomie des organisations qui la composent »*. Chaque syndicat ne compte que pour une voix, et *« toute décision se prend au consensus »*. Ce faisant, elle n'a pas non plus de véritable numéro un ; Gérard Gourguechon, ancien secrétaire général du SNUI, en est le porte-parole. *Enfin, composée de* syndicats nationaux, elle accueille aussi des syndicats locaux. Ses syndicats ont pour caractéristique d'être bien implantés dans leur milieu d'origine. Ils jouent sur ce qu'ils estiment être l'incapacité des syndicats traditionnels et des partis de gauche à trouver des solutions aux problèmes issus de la crise économique – chômage, précarisation... – et la capacité de leurs militants à coller aux revendications du terrain.

Ainsi, dans son préambule, l'Union syndicale Groupe des dix dénonce les *« effets pervers des progrès techniques »* et prône *« la lutte pour la défense de l'environnement »*, *« le rejet de toute forme de discrimination »*, *« le droit à l'emploi »*. Elle revendique aussi *« une meilleure répartition des richesses et des revenus »*, défend *« le service public »* et *« œuvre pour la garantie d'un revenu suffisant afin d'offrir à toutes et à tous une vie décente »*. En outre, elle estime que *« le marché ne peut être le seul régulateur des rapports sociaux et humains »*.

Alain Beuve-Méry

La droite accuse Lionel Jospin de tricher avec l'Histoire

Pour le RPR et l'UDF, le premier ministre, mis en difficulté par le mouvement des chômeurs, a cherché à souder sa majorité en mettant en cause l'attitude des forces conservatrices sur l'esclavage, en 1848, et lors de l'affaire Dreyfus, à la fin du siècle

Une question d'une députée de la Réunion au sujet de la commémoration de l'abolition de l'esclavage en 1848 a été mise à profit par Lionel Jospin, mercredi 14 janvier, à l'Assemblée nationale, pour procéder à un *« rappel historique »* des positions des forces politiques de l'époque, ainsi que de celles qu'elles avaient adoptées, cinquante ans plus tard, au moment de l'affaire Dreyfus. Les affirmations du premier ministre, attribuant à la gauche le mérite d'avoir combattu l'esclavage et soutenu le capitaine Alfred Dreyfus, tandis que la droite aurait été esclavagiste et antidreyfusarde, ont soulevé d'indignation les députés de l'opposition, qui ont quitté l'hémicycle. Le RPR et l'UDF estiment que M. Jospin, mis en difficulté par le mouvement des chômeurs, a cherché à souder sa majorité autour de lui et contre la droite. Plusieurs historiens, consultés, récusent le point de vue de M. Jospin, en faisant valoir que la question de l'esclavage n'opposait pas la droite et la gauche en 1848, et que socialistes et radicaux hésitèrent avant de prendre le parti de Dreyfus.

GROUILLANT d'hommes en costume-cravate, entassés dans les travées, les visages ulcérés, rouges comme les sièges du Palais-Bourbon, le geste menaçant en direction du premier ministre, l'Hémicycle semble, un moment, envahi. *« Minus ! »*, *« zéro ! »*, *« démission ! »*... La marée des députés RPR et UDF quitte les travées en bloc. Un groupe semble faire mouvement vers Lionel Jospin. Aussitôt, une rangée d'huissiers s'interpose. Tout près de sa cible, Pierre Mazeaud (RPR), qui a lancé le mouvement, ne réussit à lui glisser qu'un rapide *« c'est indigne ! »*, avant d'être tiré en arrière par le veston. Christine Boutin (UDF), le doigt pointé, lance de sonores : *« Honte à vous ! »*, tandis qu'à gauche, Jean Glavany (PS) brandit une feuille de papier où l'on peut lire *« Boutin hystérique »*. A ce moment, le face-à-face est si tendu que le député des Hautes-Pyrénées prévient son voisin du Puy-de-Dôme, Jean-Paul Bacquet : *« S'il y a de la baston, on y va. »* L'affaire n'ira pas jusque-là, les députés de droite désertant la salle au bout de quelques minutes. A 15 h 10, mercredi 14 janvier, la séance des questions d'actualité reprendra son cours devant un hémicycle entièrement vide sur sa partie droite.

RÉCIT

Jean Glavany (PS) prévient : « S'il y a de la baston, on y va. » On n'ira pas jusque-là

Président du groupe RCV, Michel Crépeau *raconte que c'est lui* qui avait insisté auprès de Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, pour que M. Jospin réponde personnellement à la question de la députée réunionnaise Huguette Bello (PC réunionnais), concernant le cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Le premier ministre a montré à plusieurs reprises, depuis le début de la législature, qu'il apprécie les moments d'affrontement parlementaire. Cette fois, M. Jospin part bille en tête et allume l'incendie en opposant la gauche et la droite *« au moment où se passaient ces événements »*. S'interrompant à plusieurs reprises, comme étonné par le tumulte qu'il vient de déclencher, le premier ministre finit son intervention par des *« vœux les plus chaleureux à* [ses] *compatriotes d'outre-mer »*. Comme un seul homme, les membres des groupes PS, PC et RCV se lèvent et applaudissent longuement, tandis que les derniers députés de l'opposition quittent l'Hémicycle en huant le premier ministre. *« Boutin, dehors ! »*, crie Claude Bartolone (PS). *« Salopards ! »*, réplique la députée des Yvelines avant de quitter la scène.

« UNE FORME DE STRESS »

Indigné, livide, le centriste Philippe Douste-Blazy est le premier à parvenir jusqu'au mur de caméras et de micros au seuil de la salle des Quatre-Colonnes. *« Comment peut-on être aujourd'hui le premier ministre de la France et faire croire que la moitié des Français serait pour l'esclavage ? C'est un dérapage grave* (...). *Un homme d'Etat ne devrait jamais déraper »*, dit l'ancien ministre de la culture.

Le signal est donné : les responsables de l'opposition vont tous mettre en question le sang-froid du premier ministre. Au RPR, d'abord, Pierre Mazeaud : *« Lorsqu'on déraisonne comme il a déraisonné, on met sa fonction en jeu. Il n'est plus digne d'être premier ministre de la France. »* Jean-Louis Debré : *« Le premier ministre n'est plus maître de lui. »* Philippe Séguin : *« Il s'est égaré. »* A l'UDF, entouré de deux collègues eux aussi médecins, Jean-François Mattei cherche une explication clinique au comportement de M. Jospin, en hésitant sur la nature – *« politique ou médicale ? »* – du dérapage, sans doute dû à *« une forme de stress »*. Chacun a une explication sur les causes de ce stress. Pour M. Séguin, ce sont *« les nombreux malheurs qu'il est en train de traverser du fait de sa politique »*. C'est *« la tempête sociale des chômeurs »* qui l'a fait craquer, assure M. Douste-Blazy. Anne-Marie Idrac (UDF) est convaincue qu'à l'origine du phénomène, il y a *« les difficultés avec l'opinion, trop difficiles à supporter »*.

Solennel, François Bayrou vient déclarer que M. Jospin a rompu *« le pacte républicain »* et cite à l'appui *« l'indignation »* de Raymond Barre, *« l'un des sages de la politique française »*. Le maire de Lyon, qui, quand il vient à l'Assemblée, se tient dans des vestibules où la presse n'a pas accès, a chargé Marie-Thérèse Boisseau (UDF, Ille-et-Vilaine) de transmettre sa réaction aux journalistes : *« Ce n'est pas un premier ministre, c'est un petit apparatchik ! »*

Soudain, députés et journalistes se précipitent devant les postes de télévision installés dans les couloirs, car le chef du gouvernement vient de reprendre la parole dans l'Hémicycle. Il comprend *« assez mal »* le *« tumulte »* déclenché par l'opposition lors de son *« rappel historique »*. S'il a mis de l'eau dans son vin, le premier ministre a refusé de présenter ses *« excuses »*. Sans doute a-t-il senti la nécessité de cette nouvelle intervention à la lecture des messages que lui ont envoyés ses collaborateurs pour le tenir informé du climat dans les rangs de l'opposition indignée.

LE SENS DE LA MANŒUVRE

Très attendus, les députés socialistes quittent la salle des séances et arrivent dans celle des Quatre-Colonnes. M. Glavany avoue : *« Tout cela nous a nous-mêmes un peu surpris. »* Jean Le Garrec (Nord) concède que le premier ministre a voulu *« un peu provoquer »* la droite, sans doute pour *« durcir la tonalité du débat »*. Quant au député du Haut-Rhin et maire de Mulhouse, Jean-Marie Bockel, il préfère ne rien dire parce qu'il vient de se *« faire remonter les bretelles par François Hollande »* pour avoir eu des mots trop aimables envers Jacques Chirac après la table ronde sur la violence urbaine à l'Elysée (*Le Monde* du 15 janvier). Zélé, le président du groupe, Jean-Marc Ayrault, avoue à demi-mot l'objectif tactique de l'intervention de M. Jospin : l'essentiel n'est-il pas qu'*« à trois reprises, la gauche se soit levée pour applaudir le premier ministre, montrant ainsi une image de solidarité et d'adhésion »* ?

Le dissident chinois Wei Jingsheng, présent dans les tribunes du public lors de cette séance, aura-t-il saisi le sens de la manœuvre ? Pour leur part, les collaborateurs du premier ministre en sont réduits à reconnaître que M. Jospin s'est trompé en affirmant que Gambetta, mort en 1882, avait défendu le capitaine Dreyfus, l'affaire n'ayant éclaté qu'en 1894. M. Séguin avait observé à ce sujet qu'*« avant de prétendre rappeler l'histoire, M. Jospin ferait mieux de l'apprendre »*. *« Il arrive même aux meilleurs de commettre une erreur »*, admettait M. Le Garrec.

Clarisse Fabre et Fabien Roland-Lévy

« Au moment où se passaient ces événements »

INTERROGÉ, mercredi 14 janvier, à l'Assemblée nationale, sur la célébration du cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage, le premier ministre, interrompu plusieurs fois, a notamment répondu : *« Aujourd'hui, en 1998, l'ensemble de la France, l'ensemble des forces politiques se rassemblent dans ces commémorations* [abolition de l'esclavage, affaire Dreyfus et déclaration universelle des droits de l'homme], *mais si nous nous rappelons de ce qu'était la gauche et la droite au moment où se passaient ces événements, on est sûr que la gauche était pour l'abolition de l'esclavage. On ne peut pas en dire autant de la droite. On sait que la gauche était dreyfusarde et on sait que la droite était antidreyfusarde. Pour Dreyfus, on se souvient des noms de Jaurès, de Lucien Herr, du nom de Gambetta, mais j'aimerais qu'on me cite des personnalités des partis de droite de l'époque qui se sont dressées contre l'iniquité. »*



VERBATIM

Au sujet de l'esclavage, M. Jospin a déclaré : *« Il est bien que des hommes comme l'abbé Grégoire, provoquant en 1794 la première abolition de l'esclavage, que des hommes comme Victor Schœlcher, provoquant en 1848 la deuxième et définitive abolition de l'esclavage, que des hommes comme Toussaint Louverture aient obtenu que cette honte de la traite des Noirs et de l'esclavage appartienne à notre passé. »* La droite ayant quitté les travées, M. Jospin dit *« comprendre assez mal le tumulte qui s'est emparé de cette partie maintenant vide de l'hémicycle »* et affirme qu'il n'a pas le sentiment d'avoir *« porté sur des personnes, voire sur des mouvements politiques, des jugements qui portent atteinte à leur honneur ou qui sont tout simplement injustes »*.

Les historiens contredisent le premier ministre

CHEZ CERTAINS, la stupeur domine. Michel Drouin, secrétaire de la Société internationale d'histoire de l'affaire Dreyfus, était présent à côté de Lionel Jospin dans la crypte du Panthéon, mardi 13 janvier, pour l'hommage à Zola. L'historien s'explique mal la différence de ton entre un propos mesuré, dont la dignité renforçait le consensus politique autour de la mémoire de l'événement après la lettre adressée par Jacques Chirac aux descendants de Dreyfus et de Zola, et les affirmations lancées par le premier ministre le lendemain, mercredi 14 janvier, à l'Assemblée nationale.

Spécialiste des « droites » françaises depuis la Révolution, René Rémond condamne sans appel *« des simplifications auxquelles l'historien ne peut adhérer »*, au sujet de l'engagement dreyfusiste, et *« une allégation sans fondement »*, au sujet de l'abolition de l'esclavage.

Contestant la validité du clivage droite-gauche en 1848 (*« c'est la première fois que j'entends dire que l'esclavage peut être une des lignes de partage entre la droite et la gauche, et je ne pense pas qu'on puisse* [le] *citer comme l'une des pierres de touche qui* [les] *discrimine »*), M. Rémond souligne que ce n'est que *« progressivement »* que la gauche est *« devenue dreyfusarde »*. *« Dans un premier temps, elle ne l'est pas »*, rappelle-t-il.

IDENTIFICATION SIMPLISTE

Jean-Pierre Rioux, qui partage cette analyse, trouve plus juste de préciser que si *« l'antidreyfusisme a alimenté un extrémisme de droite, courant de rue nationaliste, qui s'est développé par une agitation ligueuse »*, la *« lenteur de la réaction »* des socialistes comme des radicaux est *« patente »*.

S'il veut bien concéder que *« les valeurs mises en œuvre »* pour obtenir la révision du procès de 1894, puis la réhabilitation du capitaine martyre, *« sont des valeurs dans lesquelles la gauche s'est toujours reconnue »*, il estime qu'on ne peut souscrire à une simplification qui *« aligne le partage entre dreyfusards et antidreyfusards sur le clivage gauche-droite »*.

Le plus « compréhensif » pour la leçon d'histoire sommaire du premier ministre est sans doute Maurice Agulhon. Ce spécialiste reconnu de l'éphémère II[e] République, chargé du reste par le président de l'Assemblée, Laurent Fabius, d'organiser la commémoration de l'abolition de l'esclavage, au Palais-Bourbon, à la fin du mois de février, rappelle que les deux décisions d'abolir l'esclavage – sous la Convention, en l'an II (4 février 1794), puis après la chute de la monarchie de Juillet – sont le fait de Républiques naissantes, en rupture avec l'immobilisme du régime précédent. Il y a donc bien *« clivage entre républicains progressistes et conservateurs monarchistes »* et, si l'historien ne s'autorise pas l'identification simpliste reprochée à M. Jospin, l'*« idée qu'il y a des tendances permanentes, comme l'esprit républicain aux origines de la gauche et un réflexe conservateur dans la généalogie de la droite »*, lui semble pouvoir expliquer la formule lapidaire du chef du gouvernement.

M. Agulhon s'empresse d'ajouter qu'*« on peut comprendre ce qui a pu choquer les députés de droite d'aujourd'hui – et M. Jospin n'y a sans doute pas assez pensé –, car ceux-là ne sont pas les fils ou petits-fils de royalistes ou de bonapartistes »* liberticides, mais les descendants d'authentiques républicains rejetés sur la droite à chaque mutation de la gauche – ce que l'historien appelle *« le glissement des modérés »*.

Dès lors, au jugement abrupt et simpliste du premier ministre, les députés de droite auraient pu répondre autrement que par l'éclat d'un départ de la séance. Alors que le discours politique ne cesse de replacer la mémoire historique au cœur de l'identité républicaine, il aurait peut-être été plus pédagogique de réfuter, dans l'hémicycle, l'approximative assimilation, plutôt que de partir comme touchés par un trait qui n'aurait pas dû les atteindre.

Philippe-Jean Catinchi

François Bayrou rejoue la carte centriste

Le président de Force démocrate veut défendre « un socle de valeurs communes »

LIONEL JOSPIN a rempli d'aise François Bayrou. La bévue commise par le premier ministre, mercredi 14 janvier, à l'Assemblée nationale, ne pouvait mieux servir le propos du président de Force démocrate : délégitimer l'organisation permanente du débat politique entre la droite et la gauche, désactiver l'antagonisme entre les deux camps, et permettre ainsi à terme l'émergence d'un centre capable de servir de pivot à une majorité.

C'est à l'aune de cet objectif que M. Bayrou est revenu, lors de la présentation de ses vœux à la presse, en fin d'après-midi, sur l'incident qui s'était produit peu auparavant au Palais-Bourbon. *« Il y a un socle de valeurs communes dans notre démocratie, une histoire qui s'est longuement construite et dont chacun peut réclamer une part. Sur des sujets essentiels, il y a un consensus absolu qui fait que des Français se feraient hacher en morceaux pour les défendre. Quand, au milieu de ce consensus, on essaye de tracer une ligne de fracture, on croit rendre service à son camp, mais c'est la République que l'on dessert »*, a commenté l'ancien ministre de l'éducation nationale. Le président délégué de l'UDF a diagnostiqué, à travers la sortie du chef du gouvernement, un *« moment de basculement »* qui ne pourra que profiter à l'opposition.

L'objectif que M. Bayrou a ensuite fixé à son parti pour 1998 fait figure de contrepoint aux critiques qu'il formule à l'encontre de M. Jospin. Après s'être consacré, depuis deux ans, à redonner un peu de vigueur à une structure partisane assoupie, il a indiqué que Force démocrate se consacrerait, cette année, à la mise au point de son projet politique. Celui-ci ne devra pas s'inscrire dans l'opposition entre droite et gauche, mais doit être capable de *« rassembler des gens qui sont aujourd'hui sur des lignes différentes, des déçus de la gauche et des partisans de la droite »*.

L'ancien ministre souhaite que Force démocrate soit en mesure de proposer un *« projet de renouveau et de réconciliation de la société française »*. Sur le fond, cette réconciliation, a résumé M. Bayrou, signifie bâtir, *« à partir de la réalité libérale, un projet social »*.

En remettant au cœur de son discours sa stratégie centriste en ce début d'année, M. Bayrou veut rééquilibrer l'image qu'il a donnée de son positionnement politique au cours de ces derniers mois, où il a fait en sorte de se déporter vers la droite. Depuis octobre, le dirigeant centriste n'avait pas ménagé sa peine pour séduire l'électorat le plus conservateur de l'opposition.

Il avait commencé par s'affirmer membre à part entière de la famille libérale lors du conseil national de l'UDF, le 22 novembre 1997, au risque de donner raison à son concurrent Alain Madelin, président de Démocratie libérale (DL).

Puis il s'était distingué en réclamant, le premier, l'organisation d'un référendum sur le code de la nationalité, lors de la discussion, à l'Assemblée nationale, du projet de loi d'Elisabeth Guigou (*Le Monde* du 28 novembre 1997), à l'encontre des principes les plus établis de la tradition centriste. Mais aujourd'hui, il rappelle qu'il n'a pas abandonné son objectif initial.

Cécile Chambraud

Un accord RPR-UDF pour les régionales devrait être conclu avant le 21 janvier

Alors que les négociations officielles entre le RPR et l'UDF sont suspendues depuis une semaine, Philippe Séguin et François Léotard se sont rencontrés, mercredi 14 janvier, pour discuter de la préparation des élections régionales. Ils ont réaffirmé *« leur volonté de présenter, sauf exception, des listes communes »*, en précisant que *« l'accord sur ces listes sera conclu avant le 21 janvier »*. Un document commun rappellera les enjeux de la décentralisation, et notamment la place de l'emploi et de la cohésion sociale dans le débat régional.

Le RPR ratifiera ses propres listes de candidats dès le 17 janvier, lors d'une réunion de son conseil national. L'UDF, qui revendique toujours la succession d'Yvon Bourges (RPR) à la présidence du conseil régional de Bretagne, recherche quelles compensations elle pourrait offrir à son partenaire dans d'autres régions.

Philippe Séguin estime que le premier ministre ne respecte pas le texte de la Constitution

NON CONTENT d'avoir infligé, mercredi 14 janvier, une rude leçon d'histoire à Lionel Jospin, Philippe Séguin s'est livré, jeudi, toujours à destination du premier ministre, à une exégèse de la Constitution et, notamment, de son article 89, qui stipule que *« l'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au président de la République sur proposition du premier ministre et aux membres du Parlement »*. Or, mardi 13 janvier, M. Jospin avait affirmé à propos de la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam : *« Chacun comprendra que je ne provoque pas, moi-même, l'initiative qui revient au président de la République. »*

Le président du RPR, qui juge la situation *« ubuesque »*, estime que la cohabitation vient de prendre là *« un virage prodigieux »*. *« L'initiative du président ne peut s'appuyer que sur une proposition du premier ministre. En l'absence de cette proposition, le président ne peut pas enclencher la procédure de révision »*, a expliqué le président du RPR, en présentant, à son tour, jeudi, ses vœux à la presse. Il avait prévu d'évoquer le sujet, la veille, à l'Assemblée nationale, lors de la séance des questions au gouvernement, mais l'incident « historique » consécutif aux propos de M. Jospin sur l'affaire Dreyfus et l'abolition de l'esclavage l'en a empêché. Rapprochant l'attitude de M. Jospin du comportement de Pierre Mendès France, en 1954, à l'occasion de la ratification du traité instituant la Communauté européenne de défense, M. Séguin devait interpeller le premier ministre en ces termes : *« Pourriez-vous nous confirmer que, dans le cas d'espèce, vous êtes bien résolu à renoncer à exercer vos prérogatives constitutionnelles ? »*

« CONFRONTÉS AU NÉANT »

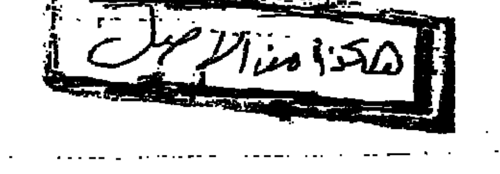
« Depuis des mois, le premier ministre, jaloux de ses prérogatives, dispensait avec hauteur des leçons de droit constitutionnel au chef de l'Etat. Aujourd'hui, il se défait, benoîtement, du pouvoir de proposition que lui confère l'article 89 de la Constitution », a ironisé le député des Vosges, avant d'évoquer les divergences de la *« majorité plurielle »* sur le sujet. *« Confronté à une décision difficile, le premier ministre a décidé de ne rien décider*, a ajouté M. Séguin. *Je craignais la dilution du débat d'Amsterdam dans un magma de questions informes* (...), *mais, en fin de compte, nous sommes confrontés au néant. Le gouvernement ne veut pas gouverner. Il joue les abonnés absents. »*

Pour autant, le RPR ne se prononce pas davantage. Il attend de connaître le contenu exact de la réforme constitutionnelle. M. Séguin a seulement annoncé un débat interne, *« un débat d'opportunité tactique »*. Il n'y a pas, assure-t-il, de *« conceptions irréductablement opposées »* sur l'Europe au sein du Rassemblement. Celui-ci est attaché à la souveraineté nationale, mais, précise M. Séguin, *« nous acceptons d'exercer cette souveraineté collectivement, par voie de délégation, dans les matières où il peut en résulter une réelle valeur ajoutée pour le citoyen »*.

« L'Europe peut apporter beaucoup aux nations. C'est cette plus-value qu'il s'agit de promouvoir, à condition qu'elle se démocratise », a conclu M. Séguin, en rappelant toutefois que le passage à la majorité qualifiée, au sein de l'Union européenne, suppose de nouvelles règles de pondération entre les Etats et la confirmation du compromis de Luxembourg.

Jean-Louis Saux

avec l'Histoire



La droite sénatoriale refuse tout changement dans la législation sur la nationalité

Le projet de Mme Guigou a été voté au Palais du Luxembourg après avoir été entièrement modifié

Le Sénat a voté, mercredi 14 janvier, le projet réformant *la législation sur la nationalité* après l'avoir transformé pour revenir à la loi votée en 1993, sous le gouvernement d'Edouard Balladur. *Ce texte va être soumis à une commission mixte* paritaire entre les deux Chambres du Parlement. Mais c'est la majorité de l'Assemblée nationale qui, *finalement, pourra imposer le projet du* garde des sceaux, Elisabeth Guigou.

QUELQUES HEURES ont suffi à la droite sénatoriale, mercredi 14 janvier, pour vider de son contenu le projet de loi sur la nationalité. Le texte ainsi amendé a été adopté *par 217 voix contre 95 : la majorité* RPR-UDF a voté pour, tandis que le PS et le PCF se sont prononcés contre. La version du projet du garde des sceaux, Elisabeth Guigou, adopté par les députés le 1er décembre, devrait être rétablie par l'Assemblée nationale, après réunion d'une commission mixte paritaire et une nouvelle lecture dans chaque Chambre du Parlement.

Avant d'accélérer sensiblement la cadence, les sénateurs ont consacré la matinée à examiner – puis à supprimer – la principale disposition du texte, qui prévoit une acquisition de plein droit de la nationalité, à la majorité, pour les enfants *d'étrangers nés en France*. En préambule à ce morceau de choix, la droite a rétabli à deux ans (au lieu d'un) la durée de mariage permettant l'acquisition de la nationalité, afin, selon Dominique Braye (app. RPR, Yvelines), de *« préserver le lien conjugal et la société »*.

Puis est venu en discussion un amendement communiste permettant l'acquisition de la nationalité *dès la naissance, pour les enfants* nés en France de parents étrangers. Sur ce sujet qui divise les composantes de la majorité *plurielle* – et les socialistes entre eux –, le président de la commission des lois, Jacques Larché (Rép. et ind., Seine-et-Marne), a semé le trouble en proposant que la majorité sénatoriale ne participe pas au vote, afin que *« la minorité plurielle du Sénat prenne seule ses responsabilités »*. Une manœuvre similaire avait échoué au Palais-Bourbon, lors de l'examen du texte en première lecture : les députés de droite avaient quitté l'hémicycle lors du vote, mais les socialistes avaient repoussé l'amendement communiste.

Tandis que M. Larché était pris à partie, en bas de l'hémicycle, par quelques sénateurs de droite qui n'appréciaient guère la perspective d'être tenus pour responsables d'une avancée supplémentaire en matière de droit du sol, Claude Estier, président du groupe socialiste, tentait de faire entendre raison à ses troupes.

Alors que plusieurs sénateurs socialistes, à l'instar de Robert Badinter, penchaient, à titre personnel, pour un vote favorable, M. Estier a pu annoncer, à l'issue d'une suspension de séance suivie d'un aparté avec Mme Guigou, que son groupe ne participerait pas au vote. La droite a mis fin au suspense en rejetant massivement, lors d'un scrutin public, l'amendement communiste.

AMBIANCE SEREINE

Puis la discussion a repris son cours normal. Dans une ambiance fort sereine, et en tout cas à mille lieues de la passion qui avait entouré, avant Noël, le dépôt et la discussion d'une motion demandant *l'organisation d'un référendum sur* la nationalité, les sénateurs RPR et UDF ont supprimé l'essentiel des dispositions du projet pour en revenir à la loi de 1993, qui avait institué le principe d'une obligation de volonté entre seize et vingt et un ans. Chemin faisant, ils ont procédé à quelques ajouts, notamment sur des sujets qui leur tiennent à coeur.

Après avoir approuvé le principe d'une cérémonie solennelle, en mairie, lors de la remise du certificat d'acquisition de la nationalité, *ils ont ainsi inséré un article* additionnel indiquant que *« nul ne peut se prévaloir d'un statut civil attaché à une nationalité antérieure ou coexistante si ce statut est contraire à des dispositions de la loi française »*. *« Il s'agit de ce que j'appellerai la polygamie institutionnelle »*, a traduit Michel Caldaguès (RPR, Paris).

Par ailleurs, la majorité sénatoriale a hésité sur le sort qu'il convenait de réserver aux anciens membres de la légion étrangère. Un amendement, défendu par Philippe de Gaulle (RPR, Paris), visait à permettre à certains d'entre eux de réclamer *la nationalité française par* déclaration. Le petit-fils du général a retiré sa proposition, M. Larché l'ayant jugée *« inapplicable »*.

Jean-Baptiste de Montvalon

L'Assemblée crée un opérateur national unique pour la transfusion sanguine

ADOPTÉ ! Dans la foulée de l'*« incident »* survenu entre la gauche et la droite à l'Assemblée nationale, mercredi 14 janvier, les députés ont tenté d'oublier leurs *querelles pour achever l'examen du* texte du Sénat qui vise à renforcer la veille sanitaire.

Certes, seule la gauche a voté pour la proposition de loi sénatoriale. Les députés UDF et RPR se sont abstenus – se réservant la possibilité de l'approuver à l'issue de la *seconde lecture* –, *tout en saluant* le climat consensuel qui a prévalu tout au long des débats. Hervé Gaymard (RPR, Savoie), ancien secrétaire d'Etat à la santé, a apprécié *« la qualité du dialogue »* et *« la volonté d'ouverture du gouvernement »*.

En quatorze articles, le texte voté au Palais du Luxembourg le 25 septembre prévoit une refonte du *dispositif de santé publique – jugée* indispensable après l'affaire du sang contaminé et la crise de la vache folle – avec la création de trois organismes : un institut de veille sanitaire (IVS) qui reprend, en les élargissant, les compétences du réseau national de santé publique ; *une agence française de sécurité sanitaire des produits de santé* (Assps) et une agence de sécurité sanitaire des aliments (ASSA).

Longuement mûri au Palais du Luxembourg, peaufiné à Matignon, le texte qui a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale ne devait laisser qu'une *« faible marge de manœuvre »* aux députés, avait prévenu Alain Calmat (app. PS, Seine-Saint-Denis), *rapporteur du* texte au non de la commisssion des affaires sociales. Ce pronostic était un peu pessimiste. Plusieurs amendements qu'il avait alors annoncés ont été acceptés.

Ainsi, un comité national de la sécurité sanitaire se substitue à un *« conseil national » prévu par les* sénateurs, qualifié de *« coquille vide »* par le rapporteur. Chargée de *« d'analyser les événements susceptibles d'affecter la santé de la population »* et de coordonner l'action des deux agences, la nouvelle structure sera présidée par le ministre chargé de la santé. la présence des directeurs généraux des trois organsimes étant exigée.

Autre modification, le Centre national d'études vétérinaires et alimentaires (Cneva) est intégré dans l'agence de sécurité sanitaire des aliments. En revanche, celle-ci ne dispose pas de pouvoirs de police – hormis ceux qui résultent du transfert du Cneva – contrairement à son homologue en charge des produits de santé. Expédié en deux minutes, un amendement déposé par André Aschieri (RCV, Alpes-Maritimes) et Noël Mamère (RCV, Gironde) visant à autoriser l'ASSA à *« diligenter »* des agents en cas *« d'irrégularités ou de carences constatées »*, *a été rejeté. C'est une* agence *« alibi »* et *« factice »*, a déploré Jean-François Mattéi (UDF, Bouches-du-Rhône).

Surtout, l'alliance tactique nouée entre M. Mattei et M. Aschieri, qui *ont déposé* de nombreux amendements ensemble, s'est avérée efficace.

DEUX « VICTOIRES »

Ainsi, leur proposition de fusion des centres de transfusion sanguine en un seul opérateur national, *pour pallier les insuffisances du* système actuel, a été reprise à son compte par le gouvernement et adoptée.

Autre *« victoire »*, les deux députés ont réussi à faire évoluer la position du gouvernement sur la question de la création d'une agence de sécurité de l'environnement. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, qui jugeait la demande *« prématurée »* pas plus tard que le 8 janvier, a finalement déposé et fait adopter un amendement selon lequel un rapport du gouvernement *« portant sur l'opportunité et la faisabilité »* d'une telle agence sera déposée devant le Parlement dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la loi, tandis que le premier ministre a donné son accord pour nommer une mission parlementaire sur la question. Pour Alain Calmat, *« le principe de cette agence est acquis. C'est la pré-naissance »*.

Clarisse Fabre

CORRESPONDANCE

Une lettre de Gérard Maudrux

A la suite de notre article intitulé « Les dérapages xénophobes de M. Maudrux, patron de la Caisse de retraite des médecins » (Le Monde *du 19 décembre 1997), nous avons reçu du docteur Maudrux les précisions suivantes :*

Je veux ici me défendre de toute xénophobie et rétablir la vérité :

1. Tout d'abord, dans un encadré au centre de cet article, vous écrivez ceci : *« Gérard Maudrux a été élu président de la CARMF le 22 novembre. Des membres de son mouvement, SOS-Action retraite, avaient décidé de ne pas payer leurs cotisations, comme les artisans et les commerçants de la CDCA, mouvement dissous proche de l'extrême droite. »* Je n'ai jamais prôné, comme la CDCA, la grève des cotisations. J'ai fait le contraire en voulant démontrer que l'on peut changer le système, démocratiquement, de l'intérieur.

2. *Toujours dans cet encadré*, vous parlez *« d'un fort taux d'abstention »* à l'occasion des élections à la CARMF : la participation est depuis toujours autour de 50 %.

3. Ensuite et surtout, dans votre papier lui-même, vous utilisez un article que j'ai moi-même écrit pour dire ceci : *« la Caisse autonome de retraite des cent vingt mille médecins libéraux français (CARMF) est-elle passée, dans l'indifférence générale, aux mains d'un responsable ouvert aux thèses xénophobes du Front national ?...* [La vision du docteur Maudrux] *des immigrés ne déparerait pas un libelle d'extrême droite... »* L'article, dont vous vous inspirez, figurait dans la lettre de *SOS-Retraite Santé* de septembre 1997, lettre dénonçant les excès de l'Etat-Providence et dans laquelle je dénonçais les dérapages de notre système de soins mis sur le compte des médecins libéraux. Je voulais illustrer ces dérapages en comparant les avantages sociaux anormaux des résidents étrangers. L'article était en deux parties, alors que vous n'en avez retenu qu'une seule, tête bêche sur les deux couvertures, avec la même présentation *et illustré par le même dessin*. Surtout, je citais deux exemples, le premier concernant un Français ayant travaillé toute sa *vie* à l'étranger, résidant en Suisse et bénéficiant d'avantages anormaux. Le second concernait un immigré dont la famille ne résidait pas en France et qui était couverte par notre système social très généreux. Les deux cas étaient traités *de la même manière*, le *système* seul étant visé.

Dans le premier cas, il s'agissait de mon propre père (qui n'a pas beaucoup apprécié mes critiques sans concession) et vous n'avez pas du tout tenu compte de cette partie, vous n'avez retenu que le cas de l'immigré.

Je voulais donc tout d'abord préciser que ces deux exemples *formaient un tout et, en réalité*, un seul et même article.

Ensuite je conteste toute orientation xénophobe dans mon article concernant l'immigré : là encore, il s'agit d'une histoire vraie. Il n'y a aucune xénophobie dans cet écrit. J'ai voulu rendre cet immigré sympathique.

Encore une fois je le connais et il m'est très sympathique. Après un cliché traditionnel, je montre qu'en le sortant d'un contexte d'assisté, il est un homme comme tout le monde, capable des mêmes prouesses que moi et je l'ai traité *comme un membre de ma propre* famille. Mais je critique vigoureusement le système qui fait que sa famille bénéficie d'avantages que je trouve anormaux.

4. En ce qui concerne le dessin qui illustrait ces articles, il n'y a aucune xénophobie dans ce dessin.

5. Enfin, vous faites état de mes positions politiques. Je veux préciser que j'ai quitté « le parti pour la liberté » lorsque celui-ci s'est rapproché du Front national.

Un « artisan » à la commission des finances

LE DÉPUTÉ socialiste de la première circonscription de l'Ariège, Augustin Bonrepaux, a obtenu la reconnaissance de ses collègues socialistes, après une assiduité militante *sans faille depuis 1981*, dans tous les débats budgétaires. Seul en lice, il a été désigné, à l'unanimité, lors de la réunion du groupe socialiste, mercredi 14 janvier, candidat à la présidence de la commission des finances, qu'occupait, jusqu'à son départ forcé de l'Assemblée nationale, Henri Emmanuelli.

Puis, il a été élu à ce poste dans l'après-midi, par 36 voix contre 19 *au candidat de l'opposition Arthur* Dehaine (RPR, Oise). Devant les commissaires des finances, M. Bonrepaux a aussitôt pris la parole, visiblement très ému, comme *il l'avait été le matin devant le* groupe socialiste, pour adresser *« une pensée amicale »* à son prédécesseur.

Né le 11 août 1936 dans l'Ariège, M. Bonrepaux a une formation de professeur de physique de l'enseignement secondaire. Elu local depuis 1966, M. Bonrepaux reconnaît son peu d'aptitude médiatique. Il remarque avec un accent ariégeois intact : *« Cela fait un moment que je bataille sur ces bancs, mais il n'y a que mes camarades qui s'en soient aperçus. »* Cette modestie, doublée d'un style qui ne rappelle en rien celui de l'inspection des finances, a définitivement catalogué M. Bonrepaux comme un député rural. Du reste, Claude Bartolone, son homologue de la commission des affaires sociales, souligne en souriant que le choix de M. Bonrepaux *« honore à la fois un petit département et une forme d'artisanat parlementaire »*.

Ironie aussi, mais moins amicale, chez les commissaires de l'opposition. Patrick Devedjian (RPR) se *« réjouit pour l'opposition »* parce qu'*« ils ont pris le pire et qu'il va commencer par emmerder le gouvernement »*. Quant à l'ancien président de la commission des finances Pierre Méhaignerie (UDF-FD), *il constate, dans un euphémisme*, que *« l'expérience est quand même très utile à ce poste »*. Pour le député d'Ille-et-Vilaine, le choix du député de l'Ariège ne peut être que la conséquence d'un règlement de compte au PS. C'est sans doute l'avis de Martin Malvy (PS, Lot), proche de Laurent Fabius, à qui le jospiniste Jean-Marc Ayrault, président du groupe, *préférait* notoirement M. Bonrepaux.

Fabien Roland-Lévy

Les associations de chômeurs poursuivent leurs mouvements

LES ASSOCIATIONS et collectifs de chômeurs poursuivent leurs occupations ponctuelles, dans l'attente de la nouvelle journée nationale d'action prévue samedi 17 janvier (*Le Monde* du 15 janvier). Délaissant les antennes Assedic – l'Unedic a indiqué, mercredi 14 janvier, n'avoir *« plus aucun local occupé »* –, les mouvements de chômeurs ont investi d'autres lieux publics. A Paris, une centaine de chômeurs d'AC ! occupaient toujours, jeudi 15 janvier, en milieu de matinée, les locaux de l'Ecole normale supérieure (ENS) de la rue d'Ulm, investis la veille dans l'après-midi, tandis que le ministère de l'Education nationale annonçait la fermeture de l'établissement *« jusqu'à nouvel avis »*.

En revanche, la quarantaine de chômeurs qui occupaient depuis mercredi matin les bureaux de l'Union patronale à Metz ont été évacués jeudi matin. La police a également fait évacuer l'antenne régionale de la Société des Bourses françaises, à Nancy. Les mairies de Saint-Brieuc, Guingamp et Lannion (Côtes-d'Armor) ont été occupées, mais sans gêner le fonctionnement des services.

Le jeu de chaises musicales continue au ministère de l'économie

UN NOUVEAU CHANGEMENT va intervenir à la tête d'une direction au ministère des finances : responsable de la direction du personnel et de l'administration, Philippe Parini devrait prochainement quitter ce poste pour devenir trésorier-payeur général des Hauts-de-Seine. Il prendrait la succession de Patrick Suet, ancien directeur adjoint du cabinet d'Edouard *Balladur à Matignon, qui va devenir* conseiller du PDG d'Elf. Initialement, M. Suet espérait obtenir un poste de directeur à Bercy. M. Balladur en avait émis le souhait devant Lionel Jospin, et Dominique Strauss-Kahn avait été saisi de cette demande.

Après réflexion, le ministre des finances a fait savoir à l'intéressé qu'on pouvait lui offrir le poste de directeur général des douanes ou celui de directeur de la comptabilité publique. Les titulaires de ces deux postes sont proches de l'opposition. M. Suet a donc finalement renoncé à son projet et décidé de passer dans le privé.

DÉPÊCHES

■ **AUVERGNE : Pierre Goldberg, député et maire communiste de Montluçon** (Allier), conduira la liste commune de la gauche aux régionales dans le département de l'Allier. L'union entre le PCF et le PS était scellée depuis quelques semaines et il était acquis que la première place reviendrait aux communistes dans l'Allier, département où ils ont obtenu trois sièges lors du précédent scrutin contre deux au PS. La surprise vient du choix de Pierre Goldberg, qui jouit d'une forte image bien au-delà des rangs du PCF dont il n'est pas un homme de l'appareil, de préférence à l'autre député communiste de l'Allier, André Lajoinie. Ce choix s'inscrit dans la stratégie de l'ensemble de la gauche qui espère renverser, en Auvergne, la majorité sortante que dirige Valéry Giscard d'Estaing. – *(Corresp.)*

■ **SONDAGE : les cotes de popularité de Jacques Chirac et Lionel Jospin sont en baisse** par rapport au mois de décembre, selon un sondage de l'institut Louis Harris, réalisé les 9 et 10 janvier auprès d'un échantillon national de 1 001 personnes pour le bimensuel *Politique Opinion*. Le président de la République perd 2 points à 51 % de *bonnes opinions (contre 37 % d'avis négatifs), tandis que le premier* ministre perd 4 points à 56 % de bonnes opinions (contre 34 % d'avis négatifs).

■ **RADICAUX : le Parti radical a obtenu gain cause, en appel,** dans le litige qui l'oppose au Parti radical socialiste sur l'utilisation du qualificatif *« radical »* dans le nom de ce mouvement (ex-Mouvement des radicaux de gauche, ex-Radical). Par un jugement du 13 janvier, la cour d'appel de Paris a confirmé le jugement rendu le 16 juin 1997 par le tribunal de grande instance de Paris et qui condamnait le mouvement présidé par Jean-Michel Baylet à ne plus utiliser l'appellation Parti radical socialiste.

■ **RÉGIONALES : Jean-Michel Baylet a menacé,** mercredi 14 janvier, de ne pas conclure d'accord avec le Parti socialiste sur la constitution de listes communes pour les élections régionales du mois de mars. À l'issue d'un entretien avec Lionel Jospin, le président du Parti radical socialiste (PRS) s'est plaint que le PS remette en cause un certain nombre d'arrangements, acquis à ses yeux, notamment à Paris ou pour la présidence de la région Midi-Pyrénées, à laquelle lui-même est candidat. *« Sur les termes actuels »*, l'accord *« ne se fera pas »*, a déclaré M. Baylet.

■ **RÉGIONALES : Georges Sarre, porte-parole du Mouvement des citoyens,** a estimé, mardi 13 janvier, que *« le Parti socialiste semble avoir oublié »* que le MDC a *« pleinement contribué »* à la victoire de la gauche aux législatives de juin 1997. Cette mise en garde intervient alors que les négociations se poursuivent, laborieusement, entre le MDC et ses partenaires de la gauche pour l'établissement de listes régionales.

Jacques Chirac rend hommage au rôle du Sénat

JACQUES CHIRAC a rendu un vibrant hommage au Sénat, mercredi 14 janvier, lors d'une réception organisée, au Palais du Luxembourg, pour le cinquantième anniversaire du groupe des Républicains et indépendants (UREI). Le président de la République a déclaré que *« la revalorisation du rôle du Parlement implique nécessairement un bicamérisme harmonieux »*. Il a souligné, en particulier, l'*« ancrage dans la vie locale »* du Sénat, *« l'expérience de terrain de ses membres »*, ainsi que *« la qualité, reconnue par tous, de ses travaux »*.



PARLEMENT

■ **EURO : Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale,** a réclamé, mercredi 14 janvier, *« un vrai projet politique européen »*. *« Il ne faudra pas se satisfaire seulement de l'euro, aussi important soit-il »*, a-t-il assuré lors de la présentation de ses vœux à la presse, en soulignant que *« le choix d'une monnaie, pour un pays ou un continent, n'est jamais séparable d'un projet politique »*. L'ancien premier ministre socialiste a déploré que ce projet ne soit *« pas encore bien clair, pas encore bien construit »*.

■ **MAGISTRATS : le Sénat a adopté à l'unanimité,** en première lecture, mercredi 14 janvier, le projet de loi organique autorisant un recrutement exceptionnel de magistrats pour combler des emplois vacants, en modifiant légèrement le texte adopté à l'Assemblée nationale le 7 janvier. Le projet de loi prévoit *« le recrutement maximal de cent magistrats par an par trois concours exceptionnels »* en 1998 et 1999.

■ **ANTIRACISME : le député RPR Pierre Mazeaud se prononce** pour l'inscription du principe de l'antiracisme dans le préambule de la Constitution. *« Devant la progression des idéologies et des propos inspirés de théories racistes ou antisémites, la France ne dispose pas d'instruments suffisants pour condamner les partis ou les associations en tant que tels qui diffusent ces positions »*, souligne M. Mazeaud dans un entretien à *l'Evénement du Jeudi* (daté 15 janvier).

PARLEMENT Les grandes orientations du projet de réforme de la justice du garde des sceaux, Elisabeth Guigou, devraient être discutées, jeudi 15 janvier, à l'Assemblée nationale. Le 22 janvier, la ministre se rendra au Sénat. ● LA RÉFORME prévoit de supprimer les instructions individuelles du garde des sceaux aux parquets et de renforcer les garanties de nomination des procureurs et des procureurs généraux. Le ministre de la justice continuera cependant de diriger la politique pénale de la nation. ● DE NOMBREUX DÉPUTÉS, de droite comme de gauche, contestent cette réforme. Ils estiment que le lien entre le garde des sceaux et les parquets garantit la légitimité de l'action de la magistrature. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, Henri Nallet, qui fut garde des sceaux de 1990 à 1992, explique les raisons pour lesquelles il a décidé de soutenir la réforme proposée par Elisabeth Guigou.

Elisabeth Guigou défend sa réforme de la justice devant les députés

Le garde des sceaux propose de supprimer les instructions individuelles aux procureurs. Elle devra répondre aux critiques de ceux qui, à gauche comme à droite, affirment que le lien entre le ministère et le parquet garantit la légitimité de l'action de la magistrature

SIX MOIS après son arrivée place Vendôme, Elisabeth Guigou devrait affronter, jeudi 15 janvier, le premier grand débat parlementaire sur ses projets de réforme de la justice. La discussion ne sera guère aisée : de nombreux députés, à droite comme à gauche, craignent que l'impartialité promise transforme peu à peu l'« *autorité* » judiciaire consacrée par la Constitution de la Vᵉ République en un véritable pouvoir. Pour déjouer ces critiques, la chancellerie a mis au point une horlogerie complexe qui comporte une multitudes de poids et contrepoids.

Le volet principal de la réforme concerne le parquet. Née au XIIᵉ siècle, cette institution est au cœur des relations entre le pouvoir politique et la magistrature puisque le garde des sceaux a le droit de lui adresser des circulaires de politique pénale, mais aussi des instructions individuelles. Les premières, qui peuvent concerner, par exemple, le contentieux des étrangers ou la fraude sur les marchés publics, ne posent guère de problèmes. Les secondes, en revanche, ont permis l'enlisement de nombreuses « affaires ». Bien que les instructions soient, depuis 1993, obligatoirement *« écrites et versées au dossier »*, la chancellerie a su user de son téléphone pour prolonger éternellement des enquêtes préliminaires ou obtenir le classement pur et simple d'un dossier.



Afin de lever le soupçon qui pèse sur les hommes politiques, Elisabeth Guigou a décidé de poser un principe clair : désormais, le garde des sceaux n'aura plus le droit de diffuser des instructions individuelles. La chancellerie avait envisagé un instant de conserver un lien avec les procureurs dans certaines procédures sensibles comme les intérêts fondamentaux de la nation ou les relations internationales de la France, mais cette solution aurait pu nourrir des soupçons que la réforme a précisément pour but d'endiguer. Elisabeth Guigou a donc opté pour la suppression totale des instructions, comme le demandait le Parti socialiste, mais aussi le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et les deux principaux syndicats du monde judiciaire, l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) et le Syndicat de la magistrature (SM, gauche).

MÉCANISMES NOUVEAUX

Le projet de réforme est cependant loin d'offrir l'indépendance aux magistrats du ministère public. Les parquetiers restent placés, aux termes du statut de 1958, *« sous l'autorité du garde des sceaux »*. Au nom de l'article 20 de la Constitution, qui souligne que le gouvernement *« détermine et conduit la politique de la nation »*, le ministre de la justice voit en outre ses prérogatives en matière de politique pénale renforcées. *« Les directives générales, plus précises que par le passé, fixeront la politique pénale à mettre en œuvre de façon égale et cohérente sur l'ensemble du territoire »*, souligne le document d'orientation de la chancellerie. Tous les ans, le ministre de la justice devra rendre compte de sa politique devant le Parlement.

Le mécanisme des nominations reste, lui aussi, en grande partie entre les mains du garde des sceaux. Afin d'éviter les nominations politiques, le programme du PS pour les élections législatives prévoyait d'aligner la carrière du parquet sur celle du siège en la confiant à un CSM rénové. Elisabeth Guigou n'est pas allée aussi loin : les propositions de nomination pour tous les parquetiers continueront à être faites par le ministre de la justice. Pour accroître malgré tout les garanties, le rôle du CSM sera renforcé : cette instance, qui se contente actuellement de rendre un avis simple sur les nominations des seuls procureurs, rendra désormais un avis conforme pour les procureurs et les procureurs généraux.

La chancellerie craignait que l'abandon des instructions individuelles du garde des sceaux ouvre parfois la voie à des dérives. Pour éviter des classements sans suite abusifs ou des décisions contestables émanant de procureurs locaux, la réforme prévoit deux mécanismes nouveaux. Le premier est une possibilité de recours contre les classements, qui sera ouverte à toutes les personnes *« qui ne peuvent pas mettre en mouvement l'action publique mais qui justifient d'un intérêt »*. Le second permettra au ministre d'intervenir à travers une procédure publique. S'il souhaite que des poursuites soient engagées, que le parquet fasse un appel ou un pourvoi, que la saisine d'un juge soit étendue ou que des procédures soient regroupées, il pourra ainsi *« exercer un droit d'action »* au nom de l'Etat.

La réforme prévoit enfin de renforcer les garanties des justiciables. L'avocat pourra désormais intervenir dès la première heure de garde à vue, et non plus à la vingtième, sauf dans les dossiers de terrorisme, de trafic de stupéfiants et de criminalité organisée. La place du juge d'instruction dans la procédure pénale sera en outre profondément modifiée : le contentieux de la liberté et de la détention lui sera retiré afin d'être confié à un juge du siège et il se verra imposer des délais légaux d'enquête et d'instruction. Au nom de la présomption d'innocence, certaines de ses décisions seront en outre rendues au terme d'une audience publique et contradictoire.

A. Ch.

Des propositions pour réformer les procédures civiles

En matière civile, le projet d'Elisabeth Guigou, qui souhaite simplifier l'ensemble des procédures, envisage de réformer le droit de la famille, en instaurant un divorce « civil » en cas de consentement mutuel et en modifiant le système des prestations compensatoires. Une réforme de la loi sur les sociétés commerciales, une modification des procédures de redressement et de liquidation judiciaires ainsi que des règles régissant la saisie immobilière sont également prévues. Enfin, la chancellerie a entrepris une vaste consultation des juridictions qui devrait déboucher sur une réforme de la carte judiciaire.

Trois camps s'opposent sur la question de l'indépendance du parquet

LES DÉBATS sur l'indépendance du parquet se cristallisent autour la question de la légitimité du pouvoir judiciaire.

● **Les partisans d'un parquet totalement indépendant** : représentatif de 33 % du corps judiciaire, le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) est l'un des plus ardents défenseurs d'une *« véritable indépendance »* du ministère public, seule garantie, à ses yeux, d'un *« fonctionnement équitable de l'institution »*. Pour le SM, cette solution est indispensable si l'on veut mettre fin à *« la dépendance de la justice à l'égard du pouvoir politique »*, qui *« s'incarne essentiellement dans l'organisation de la carrière des magistrats du parquet et dans leur conduite lors du traitement des affaires politico-financières »*.

Prônant la suppression des instructions individuelles et la gestion des carrières des magistrats par un Conseil supérieur de la magistrature (CSM) rénové, le SM affirme *« qu'une magistrature indépendante n'en continuera pas moins d'appliquer les lois votées par le Parlement, et qu'à ce titre, elle se considérera toujours au service de l'Etat républicain »*. Pour le SM, *« l'absence supposée de légitimité des magistrats, argument principal des adversaires de l'indépendance, doit être retourné : la magistrature n'est légitime que si elle offre, précisément, des garanties d'indépendance »*.

● **Les partisans d'une « autonomie encadrée » du parquet** : de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) au CSM, en passant par le Parti socialiste, le sénateur (RPR) du Haut-Rhin, Hubert Haenel, et le député (RPR) des Hauts-de-Seine, Patrick Devedjian, ce groupe disparate réunit les partisans d'une autonomie modérée par une politique pénale renforcée. A leurs yeux, la gestion des *« affaires »* a donné une telle image de partialité de l'action publique qu'ils proposent d'offrir de meilleures garanties de nomination aux parquetiers et de supprimer les instructions individuelles du garde des sceaux. Ils ne désirent cependant pas couper le lien hiérarchique entre les procureurs et le garde des sceaux, garant de la légitimité de l'action du parquet. Le ministre conserve donc la direction de la politique pénale de la nation par le biais de circulaires générales envoyées aux parquets.

● **Les adversaires de l'indépendance du parquet** : outre l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), plusieurs parlementaires, de gauche comme de droite, s'opposent à l'indépendance du ministère public. De Michel Charasse, sénateur (PS) du Puy-de-Dôme, au Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement, de Philippe Séguin à Edouard Balladur, ils rejettent, au nom de la tradition républicaine, la coupure du lien entre les procureurs et le garde des sceaux. En 1996, Philippe Séguin s'était ainsi opposé à *« l'existence d'un pouvoir judiciaire mythique appelé à prendre rang, de plain-pied, aux côtés des pouvoirs exécutif et législatif »*. Alors président de l'Assemblée nationale, il affirmait que l'indépendance du parquet va *« à l'encontre de tous nos principes démocratiques »*, de *« la tradition politique issue de la Révolution (...), le pouvoir élu* [possédant] *seul une légitimité »*. Pour M. Séguin, les procureurs sont les *« avocats de la République, les représentants de la société, et, comme tels, ne peuvent être, bien évidemment, que soumis à la hiérarchie du pouvoir politique »*.

Cécile Prieur

Henri Nallet, garde des sceaux de 1990 à 1992

« La loi doit interdire de protéger en quoi que ce soit tel ou tel de ses amis politiques »

« Lorsque vous étiez garde des sceaux, vous défendiez une conception traditionnelle du parquet. Aujourd'hui, vous soutenez la réforme d'Elisabeth Guigou. Pourquoi avoir changé d'avis ?

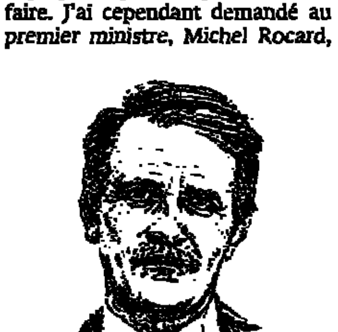
– Lorsque j'étais ministre de la justice, j'adhérais à la théorie dominante sur les relations entre le gouvernement et le parquet. Parce que l'institution judiciaire est une simple autorité, parce que le parquet est centralisé, parce que le gouvernement a la responsabilité de définir la politique de la nation, j'estimais que le garde des sceaux devait donner aux procureurs des instructions générales sur la manière de conduire l'action publique et qu'il pouvait, le cas échéant, imposer son point de vue dans une affaire individuelle. J'ai moi-même défendu cette conception traditionnelle du parquet dans le livre que j'ai publié en 1992.

» Depuis, ma position a évolué. D'abord parce que j'ai constaté que la mise en œuvre de cette conception suscitait les critiques des magistrats et des médias mais aussi de l'opinion publique, qui nous a longtemps tenu rigueur de l'attitude que nous avons eue dans certaines affaires individuelles concernant le financement des partis politiques. J'ai également étudié ce qui se passait dans les autres pays et j'ai observé que l'autonomie du parquet était en général la règle et que notre conception jacobine et centralisée était minoritaire. Le dernier élément qui m'a conduit à évoluer est la position adoptée en 1995 par Lionel Jospin pendant la campagne présidentielle. Il a alors pris parti en faveur de l'indépendance du parquet. Il s'agissait pour lui, m'a-t-il dit, d'un choix politique, au sens fort du mot, qui répondait à une attente légitime de nos concitoyens.

» Au terme de cette réflexion, je considère aujourd'hui que, si le gouvernement doit toujours définir la politique de la nation en matière criminelle, le garde des sceaux ne doit jamais, ni directement ni indirectement, imposer une solution aux procureurs dans les dossiers individuels. Quel que soit le garde des sceaux, quelle que soit sa couleur politique, la loi doit lui interdire de protéger en quoi que ce soit tel ou tel de ses amis politiques. Cette exigence revient avec une telle force et une telle constance chez nos concitoyens, lorsqu'on les interroge, qu'il nous faut l'entendre. Ils doivent avoir la certitude que tous les justiciables seront traités de la même façon, qu'ils soient "puissants ou misérables".

– En 1990, vous avez écrit au procureur de Marseille pour lui demander de classer l'affaire Urba. Le gouvernement avait-il le sentiment d'être dans son droit ?

– Même à cette époque, donner un ordre de classement à un procureur dans une affaire de financement d'un parti politique n'allait pas de soi, mais cela paraissait possible. De nombreux juristes, y compris à la chancellerie, soutenaient que l'exécutif avait le droit, pour protéger l'Etat, de donner un tel ordre à un procureur. Après bien des discussions, ce fut une décision collective que j'ai assumée. Nous étions nombreux au gouvernement et au Parlement de l'époque à penser qu'il fallait le faire. J'ai cependant demandé au premier ministre, Michel Rocard, de pouvoir le signifier par écrit au procureur de Marseille afin de rompre avec le comportement peu digne qui consistait à ne rien lui dire tout en lui laissant entendre qu'il était souhaité qu'il classe l'affaire de lui-même...



HENRI NALLET

– Que pensez-vous de la réforme d'Elisabeth Guigou ?

– Cette réforme est à la fois raisonnable et équilibrée. Raisonnable parce qu'elle pose le principe attendu : la loi interdira au ministre de la justice de donner des instructions dans les dossiers individuels. Equilibrée parce qu'elle évite de fragiliser l'Etat en décrétant une indépendance totale des magistrats du parquet. Le ministre continuera à définir les orientations générales de politique pénale et il pourra contester la décision d'un procureur de manière publique et transparente. Le nouveau système est donc beaucoup plus conforme à l'Etat de droit. Si un conflit oppose un procureur au ministre, il ne sera pas tranché dans le silence d'un bureau mais devant une instance publique. C'est un progrès.

– Une politique pénale qui n'est pas complétée par des instructions individuelles peut-elle être efficace ?

– Tout à fait, et mon expérience me l'a montré. Il faut d'abord que les circulaires ne soient ni trop nombreuses ni trop générales et qu'elles donnent des indications très précises sur le comportement que l'on attend des magistrats du parquet. Ensuite, il faut travailler au quotidien avec les procureurs dans un esprit de confiance et d'échange. La disparition des instructions individuelles ne désarmera pas l'Etat. Ceux qui l'affirment confondent l'animation d'une politique de l'action publique, qui peut se faire par des orientations générales, et l'immixion dans une affaire individuelle, qui n'a en général que peu à voir avec l'intérêt de l'Etat.

– Les propositions de nomination du ministre pour les procureurs et les procureurs généraux ne sont-elles pas un moyen de maintenir un lien que l'on distend par ailleurs ?

– Si la réforme transfère le pouvoir de nomination des mains des responsables politiques dans celles des représentants syndicaux, je ne vois pas où est le progrès. La nomination d'un magistrat est toujours une décision politique. A travers ses élus et par la décision du président de la République, c'est la société tout entière qui confie à un homme ou une femme la responsabilité et donc la légitimité de trancher des conflits entre les citoyens. On peut donc admettre que le garde des sceaux, en tant que membre du gouvernement, ait une idée sur les personnes qui sont les plus aptes à remplir cette responsabilité de requérir et de poursuivre. Il appartient ensuite au Conseil supérieur de la magistrature (CSM) d'étudier cette proposition et de donner son avis. Si l'autorité du CSM est renforcée, s'il dispose de moyens plus importants, il prendra de plus en plus de pouvoir dans le système de nomination des parquetiers jusqu'à avoir, s'il le faut, le dernier mot.

– Craignez-vous des dérives corporatistes ?

– Dans ce domaine, le gouvernement doit donner des assurances claires aux citoyens et aux parlementaires : il faut éviter le corporatisme et les risques de "gouvernement des juges". La nomination des magistrats doit être l'affaire de la nation tout entière, sous la responsabilité du président de la République et du gouvernement. Il faut donc que les magistrats ne soient plus majoritaires au sein du CSM. C'est une condition de l'acceptabilité de la réforme et de son équilibre.

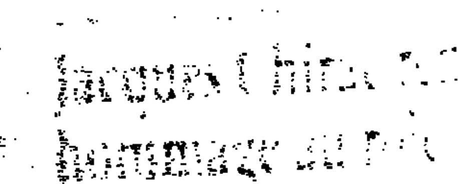
– Comment expliquez-vous la méfiance du monde politique à l'égard de la magistrature ?

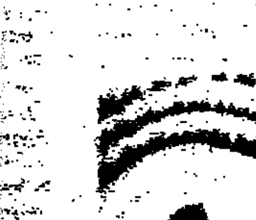
– Cette méfiance a des raisons historiques : elle remonte à la Révolution française. Je crois en outre que certaines attitudes du corps judiciaire ont suscité des tensions et ont conduit des hommes politiques à soupçonner les magistrats de vouloir se substituer à eux. Enfin, il me semble que beaucoup d'hommes politiques connaissent mal la machine judiciaire, qui est d'une grande complexité. Parmi eux, il y a peu d'avocats, encore moins de magistrats, et des énarques qui n'ont pas, en règle générale, une grande connaissance de la chose judiciaire. Le débat sera difficile mais j'espère que nous arriverons à lui donner sa vraie dimension.

– S'agit-il, pour vous, d'une réforme inévitable ?

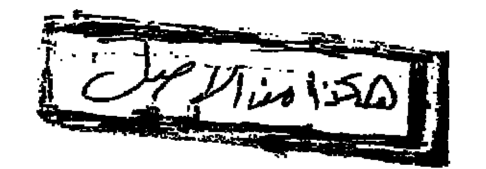
– Oui, tout à fait. Il faut un geste symbolique fort, clair et compréhensible qui permette d'aborder, ensuite, les vrais sujets : la rapidité, la simplicité et l'accessibilité de la justice, la réforme en profondeur de la procédure pénale, le recrutement et la formation des magistrats... »

Propos recueillis par Anne Chemin









Un rapport officiel préconise une profonde réforme du concours de l'internat

L'expertise confirme la pénurie d'anesthésistes-réanimateurs et de gynécologues-obstétriciens

Un *« rapport sur l'adéquation entre les besoins hospitaliers et les effectifs en anesthésie, obstétrique, psychiatrie et radiologie »* a été remis au secrétaire d'Etat à la santé, Bernard Kouchner. Afin d'orienter les médecins vers les spécialités où les besoins sont les plus importants (anesthésie-réanimation, gynécologie-obstétrique), ce document recommande une réforme du concours de l'internat.

COMMANDÉ par Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, le 17 octobre 1997, un rapport sur *« l'adéquation entre les besoins hospitaliers et les effectifs en anesthésie, obstétrique, psychiatrie et radiologie »* préconise une série de mesures pour réadapter la démographie médicale aux besoins de santé. Révélée par *Le Monde*, cette expertise, signée du professeur Guy Nicolas, rapporteur général du Haut Comité de la santé publique, et du docteur Michèle Duret, préconise de réviser en profondeur la formation des médecins spécialistes et d'aménager leurs conditions d'exercice en milieu hospitalier.

« Le numerus clausus *qui fixe le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études médicales au-delà de la première année permet de réguler les flux globaux mais le concours d'internat qui constitue la seule voie de formation des spécialistes ne permet pas, dans son organisation actuelle, d'orienter les futurs spécialistes avec une précision suffisante vers les disciplines où les besoins sont les plus importants »*, écrivent les experts. Ils recommandent à ce titre de *« fixer des quotas par spécialités pour le concours d'internat »* et de diminuer *« le nombre de formations dans les spécialités qui apparaissent aujourd'hui excédentaires (dermatologie, cardiologie, pneumonologie, gastro-entérologie, biologie...) »*.

Au premier rang des disciplines sinistrées figure l'anesthésie-réanimation (*Le Monde* daté 7-8 et 25 septembre 1997). Au 1er janvier 1997, la France comptait 8 080 anesthésistes (5 158 salariés et 2 922 libéraux), contre 2 190 en 1981. Cette progression fulgurante de la spécialité (plus 16,8 % par an, alors que la croissance annuelle du corps médical dans son ensemble est d'environ 4,5 %) n'a cependant pas suivi le rythme de la demande : la Société française d'anesthésie et de réanimation a recensé près de huit millions d'actes anesthésiques par an, dont plus de la moitié (58 %) pratiqués dans des cliniques privées.

« La situation actuelle est préoccupante si l'on considère la répartition par tranche d'âge de la profession », souligne l'expertise, qui constate *« une hypertrophie des tranches d'âge 45/65 ans (60 % de la profession) au détriment des tranches 30/40 ans (16 %) »*. Le nombre de départs en retraite ira croissant – un peu plus de cent jusqu'en 2000, deux cents dès 2002 et trois cents en 2006 – tandis que le nombre de jeunes diplômés *« se situera pendant dix années autour de cent vingt-cinq par an »*. *« Un déficit important est donc prévisible à moyen terme »*, s'inquiètent les experts, qui préconisent de fixer dans un premier temps à deux cents le quota de places offertes au concours d'internat en anesthésie-réanimation, puis de porter ce nombre à trois cent cinquante en cinq ans.

Même problème en gynécologie-obstétrique : au 1er janvier 1997, on comptait 4 657 praticiens dans la spécialité (1 305 salariés et 3 352 libéraux), dont 23,5 % étaient âgés de plus de cinquante ans. Soixante-quinze à *quatre-vingt-cinq* gynécologues-obstétriciens sont formés chaque année, tandis que les sorties de la discipline s'établiront à cent vingt-cinq en 2000, à deux cent seize en 2003 et à deux cent soixante-dix en 2007. Selon les experts, le quota devra être fixé à cent dix places dès la première année de la réforme, pour atteindre progressivement cent cinquante places en cinq ans.

Les auteurs du rapport expliquent que dans ces deux spécialités *« l'attractivité souffre de la pénibilité d'exercice »*. Ces disciplines exigent en effet *« une grande disponibilité de jour comme de nuit »* et leur pratique *« engage un fort niveau de responsabilité individuelle »*. Dans les deux autres spécialités étudiées, la radiologie et la psychiatrie, les problèmes *« concernent uniquement le recrutement hospitalier »*, délaissé au profit du secteur privé en raison des *« différences des conditions d'exercice »*, et notamment de l'absence de garde en libéral.

En radiologie, *« la spécialité semble saturée »* (6 858 radiologues recensés au 1er janvier 1997), mais les carences se situent *« au niveau du lieu d'implantation des spécialistes formés, notamment dans les hôpitaux généraux »*, constatent les experts. De même, en psychiatrie (11 511 psychiatres, contre 7 540 en 1987), *« il semble que les effectifs globaux permettent de répondre aux besoins de la population »*. Cependant, *« deux tiers des nouveaux diplômés s'installent en libéral »*, note le rapport, et, *« dans certains départements, 8 % des postes hospitaliers sont actuellement inoccupés »*.

Des causes *« plus structurelles »* sont enfin mises en exergue pour expliquer ces vacances de postes dans les hôpitaux, tels *« l'absence de possibilité de mutation pour les praticiens hospitaliers »* ou *« le sentiment d'isolement et quelquefois d'abandon (...) dans un certain nombre d'établissements où l'effectif des spécialistes de chaque discipline est parfois limité à un seul praticien »*. L'expertise préconise à cet égard d'*« affecter systématiquement tout nouveau praticien hospitalier dans un hôpital général »* et de *« limiter à deux mandats successifs le renouvellement des chefs de service »*. Ils proposent aussi de dispenser des *« avantages spécifiques »* statutaires ou financiers pour les postes à fortes contraintes et de créer des *« pôles de garde communs, notamment pour les urgences »*.

Les experts en appellent enfin à la restructuration des hôpitaux publics et privés engagés par l'ordonnance du 24 avril 1996 du « plan Juppé » pour prôner des *« collaborations »* et des *« mises en commun de moyens »* qui soient *« mieux encadrés et structurés »*.

Laurence Folléa

Les anesthésistes allemands proposent leurs services

La désaffection croissante pour l'anesthésie-réanimation, discipline souvent pénible et à haut risque médico-légal *« est connue depuis quinze ou vingt ans, mais rien n'a été fait »*, déplore le professeur Jean Lassner, fondateur de la discipline en France. Ce dernier confie avoir reçu, mercredi matin 14 janvier, un appel téléphonique de l'avocat du syndicat des anesthésistes allemands, qui, alerté par la pénurie, propose d'envoyer un millier de ses praticiens dans les hôpitaux français...

Rappelant que le secrétaire d'Etat à la santé, Bernard Kouchner, avait dû *« recruter en personne deux anesthésistes-réanimateurs pour l'hôpital de Pithiviers* [Loiret] *après avoir annoncé la fermeture du service »* (*Le Monde* du 23 septembre 1997), le professeur Lassner estime que *« la restructuration des établissements hospitaliers serait une solution, mais tant que les maires seront présidents des conseils d'administrations, la prise de décision se heurtera à la volonté d'être réélu »*.

Hubert Haddad a été placé en détention provisoire

Cet homme d'affaires proche du PS, fondateur de l'Ofres, est soupçonné de surfacturations

HOMME d'affaires proche du Parti socialiste, dirigeant de plusieurs sociétés d'édition et de publicité, entrepreneur entreprenant, Hubert Haddad a fait un retour discret au palais de justice de Paris, dans les derniers jours de l'année 1997. Fondateur de l'Office français des relations extérieures sociales (Ofres), société privée dont le nom avait été mêlé à plusieurs affaires de financement politique occulte (Carrefour du développement, affaire Boucheron, scandale de l'ARC), Hubert Haddad a été mis en examen pour *« abus de biens sociaux et recel »* et placé en détention provisoire, le 17 décembre 1997, par le juge d'instruction Brigitte Maligner-Peyron, *dans le cours d'une enquête* qui n'est pas sans évoquer ses ennuis passés.

Ouverte au printemps 1996, l'information judiciaire vise les activités de la SARL Publications Extérieures (PE), créée en 1986, et qui avait repris le fonds de commerce de l'Ofres. Officiellement directeur commercial de cette société, de 1993 à 1995, M. Haddad est soupçonné d'en avoir été le dirigeant de fait, à l'époque où diverses irrégularités comptables semblent avoir été mises en évidence. Selon un mode opératoire proche de ses activités auprès du PS, dans les années 80, le fondateur de l'Ofres publiait des *« bulletins municipaux »*, pour lesquels il prospectait des publicités auprès d'associations et d'entreprises. Les enquêteurs de la brigade financière soupçonnent Publications extérieures d'avoir organisé la *« surfacturation »* de leurs travaux d'imprimerie en faveur d'imprimeurs désignés par les municipalités, de façon à permettre à ces derniers de constituer une *« cagnotte »*. Lors des campagnes électorales ultérieures, les mêmes imprimeurs puisaient dans cette réserve pour exécuter gratuitement les affiches, tracts et documents électoraux des candidats clients de M. Haddad.

M. Haddad aurait contesté, devant le juge, avoir fait œuvre de financier occulte au service d'élus ou de partis. L'un de ses défenseurs a indiqué au *Monde* que les publications concernées avaient été réalisées pour le compte de *« mairies de droite et de gauche »*. Dans un rapport daté du 5 mars 1996, la brigade financière avait dressé *« un premier inventaire de villes importantes pour lesquelles les frais d'impression du bulletin municipal sont hors de proportion, ce qui pourrait révéler qu'elles ont bénéficié du système de surfacturation »*, énumérant les collectivités de Limoges, Châteauroux, le conseil général de la Haute-Vienne, Saint-Herblain, Issoudun, Beauvais et Albi.

Les enquêteurs s'interrogent aussi sur des mouvements de fonds considérés comme suspects entre la SARL Publications extérieures et les sociétés USA Global Link et Publi-Pacific, également animées par M. Haddad et immatriculées à Tahiti. Une secrétaire aurait admis avoir établi de *« fausses écritures comptables »* afin de dissimuler des comptes courants débiteurs – à hauteur de 1,5 million de francs – dont l'utilisateur pourrait avoir été M. Haddad. Ce dernier aurait en outre retiré des comptes de la société quelque 750 000 francs en espèces, entre janvier et juillet 1994, correspondant, selon lui, aux sommes qu'il avait investies pour contribuer à son redressement. Publications extérieures a été placée en liquidation judiciaire en février 1995.

Hervé Gattegno

Premier bilan mitigé pour l'aide aux personnes âgées dépendantes

UN RAPPORT établissant le bilan de la première année d'application de la prestation spécifique dépendance (PSD) pour les personnes âgées devait être remis, jeudi 15 janvier, à Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales du Sénat. Versée sous condition de ressources aux personnes de plus de soixante ans lourdement dépendantes, la PSD, créée par une loi du 24 janvier 1997, est destinée à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) allouée à deux cent mille personnes âgées.

Réalisé par l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) auprès de vingt-cinq conseils généraux, ce rapport relève de fortes disparités dans les conditions d'application de cette prestation sociale. Certains départements attribuent la PSD depuis six mois, d'autres n'en sont qu'au stade du recueil des dossiers. *« Nous sommes en phase de montée en charge du système,* indique-t-on à l'ODAS, *notre étude permet donc de mettre en avant les premières difficultés rencontrées par ceux qui sont chargés de la mise en place du dispositif. »* Seule l'attribution de la PSD à des personnes âgées dépendantes vivant à leur domicile a été étudiée.

UNE GRILLE « PEU DISCUTÉE »

La prise en compte du niveau de dépendance de la personne âgée pour l'attribution de la PSD est *« partout perçue comme nécessaire »*, indique l'étude, et le choix *de la grille de mesure est « peu discuté »*. Cependant, certains handicaps pris en compte par l'ACTP ne le sont plus par la PSD. Ainsi les non-voyants, dont certains conservent une assez large autonomie, ne sont plus pris en charge par la PSD, alors qu'ils bénéficiaient automatiquement de l'ACTP à taux plein. Un des problèmes majeurs soulevés par les conseils généraux est l'*« effet de seuil »*. La PSD est réservée aux personnes âgées largement dépendantes, dont le score sur la grille est de niveau 1, 2 ou 3. Les personnes âgées moyennement dépendantes de niveau 4 en sont exclues. Il s'agit d'*« un phénomène massif »*, note l'ODAS, dans la plupart des départements. Plus de la moitié des aides à domicile sont refusées et, dans la majorité des cas, ces refus concernent des personnes âgées moyennement dépendantes qui bénéficiaient de l'ACTP *mais qui sont aujourd'hui* exclues de la PSD.

En outre, des dépendants lourds, de niveau 3 par exemple, dont les ressources sont un peu trop élevées en particulier à cause de la valorisation de leur patrimoine, se voient interdites de toute aide. *« La plupart des départements soulignent que le dépassement de ce problème constitue un enjeu majeur pour la réussite de la PSD »*, conclut l'ODAS, qui ajoute : *« Les départements constatent déjà la déception d'un grand nombre de demandeurs non éligibles malgré la reconnaissance de leur état de dépendance, au demeurant bien réel. »*

DIVERSITÉ DES DISPOSITIFS

Un autre problème soulevé par les responsables de la PSD au sein des conseils généraux est relatif à la complexité du dossier à remplir par les personnes âgées. Pour beaucoup de dossiers retirés, un sur cinq seulement est retourné rempli. L'ODAS avance que la méthode de calcul des revenus est *« trop complexe »*. Autre explication possible : la crainte d'un recours sur succession peut dissuader un certain nombre de personnes âgées de formuler une demande.

Sur le plan de la détermination des besoins de la personne, le rapport met en avant la diversité des dispositifs choisis par les conseils généraux. Dans certains départements, deux ou trois évaluations sont faites séparément avant d'être synthétisées par un médecin coordinateur. Dans d'autres, l'évaluation est faite par une équipe de deux personnes, *« qui établissent plus rapidement la proposition d'aide »*, observe l'ODAS. Le montant moyen attribué au titre de la PSD varie entre 3 000 et 4 000 francs. Certains conseils généraux *font preuve de souplesse*, en acceptant de globaliser l'aide pour permettre, par exemple, aux familles de partir en vacances quelques semaines. En ce qui concerne l'embauche de proches, la plupart des départements l'acceptent, car elle correspond à *« une forte demande »* des personnes âgées.

L'ODAS n'a pas étudié la mise en œuvre de la PSD en établissements. Ce volet est pourtant jugé *« catastrophique »* par les responsables des maisons de retraite. L'Union nationale des établissements pour personnes âgées (Uneppa) tirait la sonnette d'alarme dès le mois d'octobre 1997. Son responsable, Luc Broussy, oscillait entre *« colère et consternation »*. De même, Pascal Champvert, le président de l'Association des directeurs d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (Adepha), déplorait les conditions d'attribution extrêmement inégalitaires de la PSD. *« Une grand-mère lourdement dépendante avec un faible niveau de revenus et hébergée en établissement recevra 4 380 francs par mois si elle habite dans le département des Hauts-de-Seine et 900 francs si elle réside dans l'Yonne »*, avaient alors calculé ces organismes.

Au total, les tarifs octroyés aux personnes âgées hébergées en établissements varient de un à dix. Aucun barème national ne les détermine. Le 26 novembre 1997, devant le comité national de coordination gérontologique chargé de suivre la mise en œuvre de la PSD, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, avait donné trois mois aux conseils généraux pour corriger ces inégalités.

Michèle Aulagnon

Le commissaire-priseur Guy Loudmer remis en détention

LE COMMISSAIRE-PRISEUR PARISIEN Guy Loudmer a été remis en détention provisoire, mercredi 14 janvier, sur décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. La juridiction d'appel a infirmé une ordonnance de remise en liberté rendue, le 22 décembre 1997, contre l'avis du parquet, par le juge d'instruction Evelyne Picard. La cour d'appel a notamment estimé que l'incarcération de M. Loudmer était le *« moyen unique d'éviter une déperdition des preuves (...) et de garantir sa représentation en justice en raison des risques de fuites à l'étranger »*. Fils et associé du commissaire-priseur, Philippe Loudmer, est en fuite à l'étranger, et se trouverait, selon certaines sources, en Israël. Il est l'objet d'un mandat d'arrêt international. Guy Loudmer avait été mis en examen pour *« abus de confiance aggravé, recel et complicité »* et écroué une première fois le 24 novembre 1997, à propos de sa gestion de l'association née de la vente des objets d'arts des époux Bourdon en 1990 (*Le Monde* du 4 novembre 1997). *Il est* soupçonné d'avoir perçu des honoraires indus, fraudé le fisc de 20 millions de francs, tandis qu'environ 100 millions de francs issus de la vente sont manquants, et qu'il serait redevable de 59 millions de francs aux époux Bourdon. L'étude Loudmer a été placée en redressement judiciaire le 12 décembre 1997.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : trois adolescents, âgés de seize, dix-sept et dix-huit ans,** ont été mis en examen, à Strasbourg, pour *« dégradation volontaire par le fait d'une substance explosive »*, et écroués, mercredi 14 janvier. Ils sont soupçonnés d'avoir placé, samedi soir 10 janvier, un engin explosif fabriqué à partir de 2 kilos de chlorate de soude (un désherbant), devant l'école Ziegelwasser, dans le quartier sensible du Neuhof à Strasbourg.

■ **POLICE : un projet de loi** créant un conseil supérieur de la déontologie de la sécurité a été présenté, mercredi 14 janvier, par le ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement, lors du conseil des ministres. La nouvelle autorité administrative, saisie par le canal parlementaire, rendra des avis, et rédigera un rapport annuel. Elle sera compétente pour l'ensemble des agents du public ou du privé impliqués dans la protection du public (*Le Monde* du 21 novembre 1997).

■ **FAITS DIVERS : les treize personnes interpellées** dans le cadre de l'enquête sur le meurtre d'un couple commis en forêt de Fontainebleau en 1988 (*Le Monde* du 15 janvier) ont toutes été remises en liberté, mercredi 14 janvier, à l'issue de leur garde à vue. Les enquêteurs travaillent sur l'hypothèse d'un accident de chasse. Ces treize personnes pratiquaient toutes la chasse ou le braconnage.

■ **RELIGIONS : un sondage Sofres-*Le Nouvel Observateur*,** réalisé auprès des musulmans de France, français ou étrangers, montrent que 97 % se déclarent croyants et 63 % pratiquants. Une très forte majorité (87 %) estiment que l'islam est compatible avec les lois de la République et seulement 34 % se sentent *« musulmans plus que Français »*. 48 % des personnes interrogées souhaitent que l'Islam se modernise, notamment en ce qui concerne les droits des femmes (75 %).

■ **SANTÉ : deux cent mille cas de gastro-entérite,** infection peu dangereuse mais très contagieuse, ont été enregistrés la semaine dernière en France, selon le réseau Sentinelle-Inserm, qui centralise les données communiquées par cinq cent médecins généralistes. Le million de cas devrait être atteint à la fin du mois.

Insensiblement, apparaît le rôle de Maurice Papon dans les déportations

L'examen du convoi du 26 octobre 1942 permet de découvrir que la préfecture a dépassé les souhaits des Allemands en faisant arrêter quatorze juifs français alors que les instructions de la Gestapo ne stipulaient que les juifs étrangers

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Etudiant chacun des convois qui déportèrent, pendant l'Occupation, plus de 1 500 juifs de la région de Bordeaux, la cour d'assises de la Gironde tente de reconstituer, jour après jour, un gigantesque puzzle dont les pièces ont été souvent égarées. Rares sont les témoins qui ont eu à connaître l'image initiale et qui demeurent. Rares sont ceux qui peuvent confirmer ou infirmer les déclarations de l'accusé. Cependant, il reste quelques pièces que, une à une, le président Jean-Louis Castagnède sait minutieusement et logiquement assembler, rapprocher.

La rafle du 19 et le convoi du 26 octobre 1942 qui aboutissent à la déportation de 128 juifs du camp de Mérignac à celui de Drancy se dessinent ainsi, mercredi 14 janvier, pièce après pièce. Le 19 octobre 1942, Luther, chef de la police de sûreté allemande à Bordeaux, adressait au préfet régional Maurice Sabatier une lettre le *« priant de provoquer le plus rapidement possible les mesures nécessaires pour l'arrestation de juifs de nationalité étrangère »*, prévue pour le jour même.

Il était précisé que chaque juif, *« en plus des articles de toilette nécessaires »*, devait emporter avec lui deux couvertures, deux paires de chaussures. *« Les arrestations,* indiquait Luther, *devront être effectuées conformément aux listes remises à M. Garat* [NDLR : chef du service des questions juives]. *L'exécution appartient à la police française. »* Et encore : *« Tout fonctionnaire français est responsable pour le juif indiqué sur sa liste et il doit être avisé que, dans le cas de négligence ou d'appui à l'égard du juif à arrêter, des mesures sévères seront prises en ce qui le concerne ».*

Maurice Papon fait remarquer que, en regard des trois précédents convois, le délai d'exécution imposé par les Allemands – rafle à organiser dans la journée – a été considérablement *« resserré »*. *« On entrait dans une ère de méfiance à l'égard de l'administration française »*, soutient-il, faisant état de *« fuites »* qui auraient émané de fonctionnaires. Il affirme que Garat a effectué une démarche auprès des SS. Une mention manuscrite au bas de la lettre allemande semble l'attester : *« Vu les SS qui maintiennent la demande. » « Qui a désigné Garat pour effectuer cette démarche ? »*, s'enquiert le président. *« M. Sabatier et moi-même. »*

Puis le juge évoque le rapport du commissaire Norbert Techoueyres, qui rendit compte à ses supérieurs le 20 octobre des opérations effectuées la veille. Sur les 400 noms de juifs figurant sur les listes des Allemands, 40 personnes seulement ont été arrêtées. Dans un compte rendu au secrétaire général Maurice Papon, Pierre Garat précisait de son côté : *« Ce déchet doit être imputé au fait que cette liste comportait les noms de juifs précédemment arrêtés et de juifs ayant quitté Bordeaux depuis plusieurs semaines, voire même plusieurs mois. »* On notait aussi une évasion : Michel Slitinsky, dix-sept ans, aujourd'hui parmi les parties civiles.

« PAPIER EMPRUNTÉ »

Le président Castagnède extirpe du dossier quatre notes manuscrites, d'une main non identifiée et non signées, à en-tête du secrétariat général de la préfecture, qui font le point sur des cas de personnes susceptibles d'être reconnues non juives, et qui prouvent, relève le juge, qu'*« en temps réel il y avait quelqu'un qui suivait l'opération de police »*. *« C'est là que se passent les choses »*, relève le président. *« Au niveau du service des questions juives, oui. Du secrétariat général, non. On a probablement emprunté du papier »*, répond évasivement l'accusé.

Mais le juge veut fouiller un peu plus le détail de l'opération et s'intéresse au rôle joué par Pierre Garat. Maurice Papon continue d'affirmer que son subordonné *« n'était pas habilité à donner des instructions à la police ». « Il était le transmetteur des listes entre les autorités allemandes et la police française, la tête de pont avec Luther. »* Le président Castagnède doute de cette version en s'appuyant sur une procédure engagée à la Libération, qui aboutit à un non-lieu. Michel Slitinsky avait porté plainte contre les policiers venus l'arrêter. Leurs témoignages concordaient alors pour décrire la scène ayant eu lieu, le 19 à 21 heures, juste avant la rafle, dans les locaux de la sûreté de Bordeaux.

Prévenus au dernier moment, les policiers ont vu arriver deux officiers allemands en compagnie de deux membres du service des questions juives, dont Pierre Garat. *« M. Garat était porteur de la liste des israélites que l'on devait appréhender à leur domicile,* disait l'un d'eux. *Il prit la parole pour* [nous] *informer que des arrestations de juifs devaient être effectuées. Il donna comme instructions d'avoir à séparer les adultes des enfants, qui devaient être amenés à l'hôpital pour enfants. M. Garat* [a dit] *:* "Rassurez-vous, il s'agit d'israélites étrangers". » Un autre : *« Nous avons été mis à la disposition de deux équipes de feld-gendarmes. Garat a dit d'agir avec tact, mais cependant avec fermeté.* [Après], *les Allemands eurent la directive des investigations policières. »*

Maurice Papon commente : *« La marge de liberté des uns et des autres était réduite à néant, ne fût-ce que par les menaces de représailles, qui étaient figurées par la présence des feld-gendarmes armés. »*

« Garat était-il dans le rôle que vous avez défini ? demande le président.

– On peut discuter... Il était l'agent de liaison et l'informateur. Je ne pense pas que le dossier révèle des initiatives illégitimes de sa part. Peut-être convenait-il de laisser au chef de la police le soin des opérations.

– Qui a dit à Garat de procéder ainsi ?

– Les Allemands [surprise du président]... *avec l'accord du préfet. »*

Le juge se concentre ensuite sur le rôle qu'a pu jouer l'accusé, qui avait autorité sur Garat. Comme pour les convois de juillet et d'août, le secrétaire général Maurice Papon a établi, le 21 octobre, *« au nom du préfet régional »* un compte rendu des opérations destiné à Vichy. En fonction des éléments recueillis, le président observe que l'*« affaire était suivie »*.

Puis il s'étonne d'un point : parmi les personnes arrêtées figurent quatorze juifs français, n'ayant commis aucune infraction, et que, conformément aux accords Oberg-Bousquet de juillet, les Allemands dans leur injonction du 19 ne demandaient pas.

« Pourquoi ne parle-t-on pas du cas de ces juifs français ? » « Je me pose la question. » Le président souligne que le service des questions juives, chargé de tenir le fichier des juifs, était en possession des éléments concernant leur état civil et donc susceptible d'intervenir en leur faveur.

SIX JOURS POUR LES SAUVER

« Je ne comprends pas cette lacune ». Un examen *« contradictoire »* a été établi par Garat avec les Allemands au camp de Mérignac le 22 octobre. Le cas des juifs français n'est pas évoqué.

Six jours permettaient, entre la rafle et le départ du convoi, de les sauver, remarque le président. *« C'est pas pensable que rien n'ait été fait ! »*, s'exclame l'accusé, mis en difficulté.

Le juge en vient enfin au convoi. Aux juifs raflés le 19 s'ajoutent au camp de Mérignac des personnes arrêtées par les Allemands dans la région de Bayonne, des prisonniers détenus au fort du Hâ. Concernant l'ordre initial de l'organisation de ce convoi, *« nous sommes dans le vague »*, indique-t-il. Un document, cependant, fait état de la réquisition, par le préfet, d'une escorte de gendarmerie *« pour transférer 150 juifs à Drancy »*. Une des notes manuscrites à en-tête du secrétariat général détaille jusqu'aux malades la composition de ce convoi. *« Il y a quand même quelqu'un qui a pris des dispositions pour mettre ce convoi en route ? »*, interroge le président. *« Effectivement, on se demande qui a pu jeter ces indications »*

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

La cour et les jurés pendant l'interrogatoire sur la rafle du 19 et le convoi du 26 octobre 1942.

La mémoire volée du grand rabbin Cohen, figure emblématique du « franco-judaïsme »

PLUS LE PROCÈS de Maurice Papon avance dans l'examen des convois, plus un nom revient de façon récurrente dans le prétoire : celui de Joseph Cohen (1876-1976), grand rabbin de Bordeaux depuis 1920. A chaque fois qu'il est évoqué, ce personnage à l'évident charisme – si l'on en croit les témoignages de ceux qui l'ont approché – est entouré d'un grand respect. Mais ce respect dissimule mal l'utilisation que Maurice Papon et ses défenseurs cherchent à faire de sa mémoire. L'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde associe dans ses déclarations le grand rabbin à la plupart des événements de l'été 1942, comme s'il souhaitait mêler une victime de la persécution à son éventuel naufrage. Tout grand rabbin qu'il était, Joseph Cohen portait aussi l'étoile jaune. A la différence du haut fonctionnaire, il risquait sa vie à la descente d'un tramway, au détour d'une rue ou lors d'une de ses visites régulières auprès des internés de Mérignac.

Du judaïsme bordelais, le grand rabbin Joseph Cohen est demeuré une figure. Originaire de Tunisie, après des études de droit suivies de quelques plaidoiries, il devint rabbin de Sétif, en Algérie, de Bayonne et enfin de Bordeaux, où il remplaça Isaïe Schwartz, qui devait être le grand rabbin de France pendant l'Occupation. Personnalité sépharade dans un judaïsme français à cette époque majoritairement ashkénaze, Joseph Cohen passera toute son existence dans la capitale de la Gironde qui, depuis le XVIe siècle, abrite l'une des plus anciennes communautés « sephardies » de France (composée de juifs originaires d'Espagne ou du Portugal).

Joseph Cohen constitue un représentant typique de ce « franco-judaïsme » qui entendait conjuguer une fidélité religieuse, dans l'ouverture, à un patriotisme ombrageux. Jusqu'en 1940, cet ancien combattant de la première guerre mondiale se trouve de fait parfaitement intégré aux notables de la ville. Mais en 1940, *« Monsieur le grand rabbin »* devient du jour au lendemain le *« sieur Cohen »*. Le préfet maréchaliste François Pierre-Alype lui ferme ostensiblement sa porte. Ernest Ginsburger, grand rabbin de Bayonne, sera bientôt arrêté puis déporté en février 1943, et on s'attend sans cesse à voir Joseph Cohen subir le même sort. Sa position est si exposée qu'un observateur parisien juif, Jacques Biélinky, note dans son journal intime (publié aux éditions du Cerf), le 23 août 1942 que *« le bruit circule que le grand rabbin de Bordeaux, Joseph Cohen est arrêté »*.

Quelle sera l'attitude du grand rabbin de Bordeaux face aux déportations de juillet et d'août 1942, notamment celle des enfants ? Cette coopération de tous les instants avec la préfecture que Maurice Papon, sans en avoir jusque-là fourni de preuve, a qualifiée de *« cellule de crise »*, a-t-elle eu cours ?

DISPERSION DES ORPHELINS

Michel Bergès, dans *Le Monde* du 19 janvier 1991, estimait que Joseph Cohen, jusqu'à la dernière minute, avait tenté d'inventer des familles apparentées pour éviter la déportation des petits. En 1991 en tout cas, Michel Bergès attribuait, sans ambiguïté, à Garat et au *« service de Maurice Papon »* l'entière responsabilité de l'enlèvement et de la livraison des enfants aux SS.

Il est probable qu'aux yeux des Allemands, l'action du grand rabbin dérangeait le bon ordonnancement des rafles, et là gît sans doute le motif de la tentative d'arrestation qui finit par le frapper le 17 décembre 1943. Trois policiers allemands et Lucien Dehan, inspecteur de la SEC (la police qui dépend du Commissariat général aux questions juives) se présentent, ce jour-là, à son domicile du 213, rue Saint-Catherine. Profitant d'un moment d'inattention, le grand rabbin parvient à leur fausser compagnie. De son refuge clandestin, il s'emploie à disperser les orphelins de parents déportés qui se trouvent encore dans la région en les faisant avertir.

La thèse selon laquelle les rafles du 20 décembre 1943 et du 10 janvier 1944 auraient été effectuées à titre de représailles pour son évasion ne résiste pas à l'examen. La rafle était en réalité décidée avant que les SS et leurs collaborateurs français ne se présentent à la synagogue. La preuve en est fournie par Maurice Papon en personne, cité dans le deuxième tome de l'ouvrage de Serge Klarsfeld *Vichy-Auschwitz* (Fayard).

Le 17 décembre 1943, en effet, le secrétaire général informe Vichy que le 16 – soit la veille de l'arrestation prévue du grand rabbin –, le chef de la police allemande lui a demandé la liste de tous les juifs de la région, sans distinction d'âge, de sexe ni de nationalité. C'est donc bien qu'une vague d'arrestation massive est déjà dans l'air.

Reste à expliquer pourquoi le grand rabbin, après-guerre, a parfois fait montre d'indulgence avec certaines figures de la collaboration bordelaise, à commencer par l'ancien maire, Adrien Marquet. Ignorant sans doute l'étendue du parcours collaborationniste de ce dernier, c'est à Marquet que Joseph Cohen attribue tout le mérite d'avoir été prévenu de son arrestation imminente de décembre 1943 : *« M. Marquet me répéta ce qu'il n'avait jamais cessé de répéter à mes coreligionnaires : "Partez !... Partez !... Partez !... " »*, déclare-t-il devant la Haute Cour. Jamais il n'en créditera l'équipe Maurice Sabatier-Papon.

Il existe certes une lettre de 1948, envoyée par le grand rabbin Cohen à Maurice Sabatier. Ce document a été reproduit dans l'opuscule qui tient lieu de bréviaire à l'accusé : le rapport d'expertise des historiens de la première instruction, publié et diffusé par les soins de Jean-Marc Varaut sous le titre *Fonctionnaire sous l'Occupation* (édition Thesaurus). Dans cette lettre, Joseph Cohen ne rend grâce à l'ancien préfet régional que pour une « faveur » : celle d'avoir, sous l'Occupation, toléré sa présence – avec l'étoile jaune – à une assemblée charitable. Une tolérance suffisante pour attirer sur la tête de l'ancien préfet régional les foudres des antisémites bordelais, à commencer par le fondateur de l'Institut des questions juives locales, Henri Labroue. Mais d'avis d'arrestation, point.

Tant que le journal que Joseph Cohen a tenu tout au long de la période d'Occupation ne sera pas accessible dans son intégralité (il en fut publié quelques extraits, en 1967, à compte d'auteur, sous le titre *Journal d'un rabbin*), on ne sera pas en mesure de savoir avec précision quelle fut l'opinion du grand rabbin sur les protagonistes du service des questions juives de la préfecture. Ni même si le nom de Maurice Papon y a jamais été ne serait-ce que cité. En revanche, sur le subordonné du secrétaire général de la préfecture, Pierre Garat, Joseph Cohen a donné à la Libération, son avis dans le cadre de l'instruction de Lucien Dehan. « [Garat] *a fait preuve,* dit-il de façon sybilline le 14 mai 1947, *d'un certain sérieux dans son service, mais, très rapidement, il m'a paru jouer double jeu. Il a incontestablement rendu de grands services. Il est évident qu'il a dû lâcher du lest. Après son départ il y a eu un terrible changement équivalent à une catastrophe. »*

Il faut remarquer qu'à l'époque où Joseph Cohen produit ce témoignage – en 1947 –, les fonctionnaires qui peuplaient la préfecture de Bordeaux pendant l'Occupation étaient loin d'être des proscrits. Sans même parler de Maurice Papon, protégé de Gaston Cusin, au seuil d'une brillante carrière. Maurice Sabatier n'était-il pas devenu l'adjoint du général Koenig dans la zone d'occupation française en Allemagne ? Pierre Garat n'était-il pas sous-préfet de Blaye ? Comme une grande partie des survivants juifs de France qui essayaient, en pansant leurs plaies, de retrouver le cours d'une vie plus normale, le grand rabbin Cohen ne pouvait, faute de documents disponibles, connaître le rôle qu'avaient effectivement tenu tel ou tel fonctionnaire, ni dissiper l'hostilité que lui manifesta une poignée de ses coreligionaires à son retour. Mais aujourd'hui, les cartons d'archives sont ouverts. Ils n'en font pas un accusé du procès Papon. Encore moins son avocat posthume.

Nicolas Weill

Les enfants « sous ma garde et à ma charge »

Quelques mois seulement après la Libération, le 7 décembre 1944, *dans un rapport destiné au commissaire de la République, Gaston* Cusin, le grand rabbin Joseph Cohen raconte comment se sont passées les déportations de juillet et d'août 1942 : « [La Gestapo] *amena avec le concours de la police de Vichy et des services de la préfecture, au milieu de la nuit à Mérignac, plusieurs familles israélites d'origine étrangère, ayant des enfants français. La préfecture me convoqua le lendemain pour m'aviser que la Gestapo avait décidé de mettre sous ma garde et à ma charge tous les enfants car seuls les parents devaient être déportés.*

»Nous nous sommes mis au travail et grâce à la réaction spontanée de notre généreuse population girondine, les enfants ont été vite et bien casés. Un mois plus tard, nouvelle convocation de la préfecture pour me notifier que seuls les enfants ayant des parents directs en Gironde pouvaient y demeurer, tous les autres devaient être déportés sans délai. Cinquante pour cent de ce malheureux petit monde sont partis pour des destinations inconnues sans que nous ayons jamais eu signe de vie, ni d'eux, ni de leurs parents. »

Le stockage des « déchets de déchets » soulève des inquiétudes

Les résidus ultimes, industriels ou ménagers, doivent désormais être rassemblés dans des décharges spécialisées. Mais ces « poubelles-usines » ne sont pas partout les bienvenues. Dans le Cher, un projet d'implantation soulève une vive opposition

BOURGES
de notre correspondant

Le projet de centre de stockage de déchets ultimes stabilisés – concernant les déchets d'origine industrielle et les résidus d'épuration de fumées d'usine et d'incinération des ordures ménagères (Réfiom) –, programmé par la société France Déchets (filiale de la Lyonnaise des eaux) à Charenton-du-Cher, rencontre une opposition de plus en plus vive. C'est le quatorzième – et dernier – site de ce type qui doit être installé sur le territoire.

A la clôture de l'enquête publique, le 13 décembre dernier, les associations locales engagées dans la lutte contre l'implantation d'un tel centre ont déposé 1 050 feuilles de pétition sur le seul canton de Charenton (Cher), qui compte 4 000 habitants. Ces associations – notamment C'Vital et l'ADEPE – ont fourni en prime le rapport hydrogéologique d'un ingénieur géologue, Denis Galmier, *« qui remet en cause les conclusions de l'étude géologique du professeur Conrad présentée par France Déchets »*, souligne Mme Philippon, au nom des deux associations.

Le projet paraissait pourtant bien ficelé par la société, qui a réalisé trois campagnes de sondage sur le site (choisi parmi une dizaine) entre février 1995 et septembre 1996. D'autant que l'investissement, estimé à 65 millions de francs, prévoit vingt-cinq créations d'emplois, dont au moins quinze localement. *« Nous voulons travailler en concertation avec les collectivités locales et en totale transparence »*, repète depuis plusieurs mois Lionel Patrier, délégué régional de France Déchets, qui assure répondre à l'urgente nécessité de construire un tel centre dans une région qui, annuellement, produit 165 000 tonnes de déchets industriels et 15 000 tonnes de déchets ultimes, le tout exporté actuellement à 98 % vers d'autres régions.

Réunions sur place, visites organisées sur un site comparable à Champteussé-sur-Baconne (Maine-et-Loire) et documents détaillés n'ont pas réussi à convaincre les associations farouchement opposées à l'installation du centre et qui n'ont cessé d'étoffer leurs rangs ces derniers mois. *« Nous refusons que Charenton devienne une poubelle industrielle plurirégionale »*, lance un membre de C'Vital. Dans ce coin du Boischaut au sud du Berry, à la lisière de la forêt de Tronçais, plus grande chênaie d'Europe, le contrepoint à l'exode rural relève de la préservation de l'environnement, de la sauvegarde d'un élevage mixte et du développement d'un tourisme vert. Le centre de stockage apparaît comme une verrue dans le paysage.

Il fait aussi naître l'inquiétude parmi ceux qui se préoccupent des nappes aquifères : *« Nous sommes dans un couloir de fracture tellurique traversant une zone témoignant de la présence traditionnelle d'eau souterraine »*, tempête Mme Philippon. *« Faites le tour du canton et observez les noms des lieudits »*, confirme Mme Hedy Burdillat, présidente de C'Vital : La Montée-de-l'Eau, Le Pré-du-Lac, Le Champ-du-Puits en attestent.

Mais, au-delà de la contestation locale de l'implantation et vu le *« caractère aberrant d'une usine qui cherche à s'ouvrir loin des centres industriels et des grandes agglomérations de la région »*, les opposants veulent élargir le débat sur le bien-fondé des plans régionaux d'élimination des déchets autres que ménagers et assimilés, nés de la loi du 13 juillet 1992.

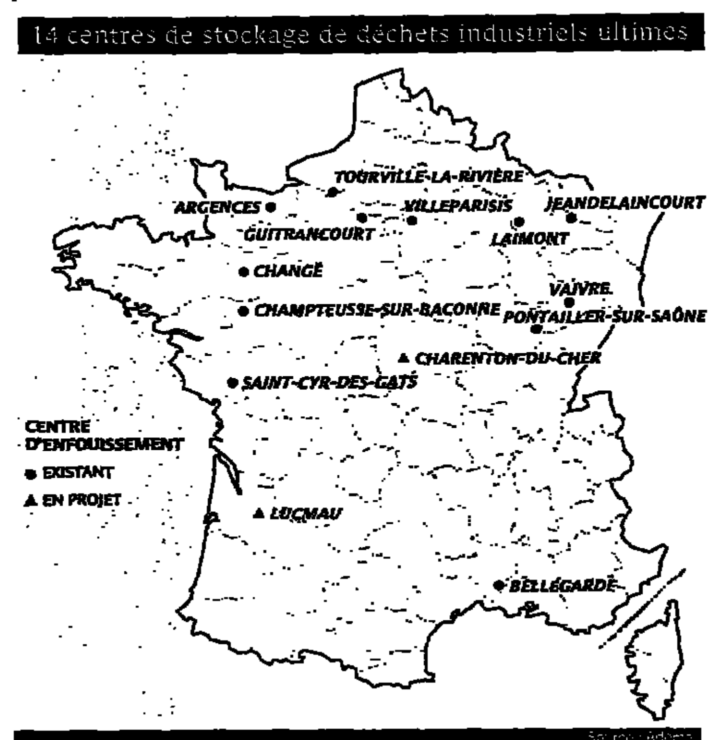
VERS LA VITRIFICATION ?

« Nous ne nous battons pas simplement pour notre pré carré », insistent les réfractaires, qui soupçonnent que, pour des raisons de rentabilité, le centre de stockage sera amené à accroître ses capacités. N'est-il pas situé aux confins des régions Centre, Limousin, Auvergne et Bourgogne ? *« Nous demandons que soit menée une réflexion sur les techniques autres que l'enfouissement – comme il en existe en Hollande – et les possibilités de tri en amont, rendant moins nécessaire l'implantation de sites de stockage aussi importants. »*

Quelle autre solution technique est-elle disponible ? A l'occasion de la venue du député de la Gironde Noël Mamère à Bourges le 8 décembre dernier, à l'invitation du président de Renouveau de Charenton (opposition municipale) et du nouveau député socialiste de cette circonscription du Cher, Yann Gallut, Didier Pinaud, représentant la société Europlasma, a présenté les avantages d'une autre technique exploitée sous le joli sigle de Vivaldi (Vitrification, valorisation diverse) dans le bordelais. *« La vitrification du Réfiom n'en est qu'au stade expérimental »*, a répliqué dans une lettre ouverte Noël Patrier, au nom de France Déchets.

On assiste par ailleurs à un revirement des élus locaux, de plus en plus opposés au projet, alors qu'ils s'affirmaient, jusqu'à présent, sinon favorables du moins passifs. A deux mois des élections régionales et cantonales, le dossier ne peut que devenir plus brûlant. Le rapport définitif des enquêteurs est attendu à la préfecture du Cher avant le 17 janvier 1998. Il devra faire la part entre les revendications locales et la logique d'un industriel qui s'élève contre le *« fameux phénomène "nimby" : "not in my backyard" [pas dans mon jardin] »*.

Patrick Martinat



Les déchets ménagers ultimes seront, d'ici à 2002, groupés dans une seule décharge par département. Les derniers résidus industriels seront, eux, stockés dans 14 centres spécialisés.

Les résidus ultimes

● **Volume** : la France produit chaque année environ 570 millions de tonnes de déchets. Les deux tiers, issus de l'agriculture et de l'industrie, sont recyclés par le sol. Le reste, dont 7 millions de déchets industriels dangereux, doit être éliminé ou valorisé.

● **Décharges** : la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux prévoit qu'au 1er juillet 2002 les décharges classiques (de classe 1, qui recèlent des déchets industriels spéciaux (DIS) ; de classe 2, les décharges d'ordures ménagères ; de classe 3, les centres de stockage de déchets inertes) devront avoir disparu. Les décharges autorisées seront sévèrement contrôlées et ne pourront accueillir que les déchets dits « ultimes ».

● **Déchets ultimes** : La loi précise que sont condidérés comme ultimes les résidus qui ne peuvent plus être valorisés ou qui sont issus d'un recyclage. Les déchets ultimes pourront donc provenir aussi bien d'un compostage, d'une méthanisation, d'un tri sélectif ou d'une valorisation thermique après incinération. Une seule décharge de déchets ultimes issus des ordures ménagères sera autorisée par département. Pour les résidus industriels ultimes, 14 centres de stockage sont prévus.

Les poubelles deviennent intelligentes près de Nantes

NANTES
de notre correspondant

Une puce électronique grosse comme une pièce de 5 francs va-t-elle modifier en profondeur la collecte et le traitement des déchets ménagers en France ? Elle équipe désormais les deux mille poubelles des habitants de la commune de Sorinières, dans l'agglomération nantaise. Grâce à elle, à chaque ramassage des conteneurs, l'informatique embarquée dans les camions de la société Grandjouan-Onyx identifie le poids et le volume des déchets ménagers ainsi que le foyer qui les a produits.

S'il n'est pas question, pour l'instant, d'autre chose que d'expérimenter la saisie d'informations, les possibilités que laisse entrevoir ce système sont considérables, dans une économie où le contribuable oublie souvent qu'il est un producteur de déchets ménagers et que cette « production » a un coût.

« S'ils le souhaitent, les élus pourront, avec ce système, faire progresser la pédagogie des coûts en montrant concrètement le lien existant entre le geste de chacun et ses conséquences économiques », explique Marc Renaume, le directeur de CGEA-Onyx, en charge des services publics, et PDG de la filiale nantaise Grandjouan-Onyx, qui mène l'expérimentation. Expliquer à la population qu'un foyer de trois personnes produit en moyenne une tonne de déchets par an est une chose. Justifier auprès d'un contribuable le montant croissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en est une autre.

« FAIRE ÉVOLUER LES MENTALITÉS »

L'opération devrait être plus facile si la facture lui est présentée avec le poids annuel de ses propres déchets : *« Nous vivons dans une époque consumériste. Les gens veulent savoir ce qu'ils paient et pourquoi il paient. »* Surtout lorsque les coûts de collecte et de traitement explosent en raison d'une masse de déchets de plus en plus importante et de réglementations de plus en plus sévères. *« Ce qui coûtait moins de 400 francs la tonne voici dix ans, coûte aujourd'hui 1 000 francs en moyenne »*, explique M. Renaume.

Au-delà de cette pédagogie, le relevé individuel des productions de déchets ménagers ouvre la porte à une tarification modulée. *« On peut imaginer, un jour, que les mairies ayant mis en place une collecte sélective souhaiteront facturer différemment les enlèvements de déchets triés et ceux des déchets non triés »*, estime le responsable de CGEA-Onyx.

Applicable aux maisons particulières, cette mesure concernant les déchets ménagers individuels l'est-elle aux immeubles et aux habitations collectives ? *« Pourquoi pas des compteurs individuels, comme il en existe pour l'eau et le chauffage, dans les logements ? Il existe des solutions incitatives, à mettre au point avec les syndics d'immeubles et les organismes HLM »*, juge M. Renaume, qui explique par ailleurs n'intervenir que comme technicien mettant des outils à la disposition des élus : *« C'est à eux qu'il appartient de vouloir ou non faire évoluer les mentalités et les comportements, par l'information et la tarification. »*

Adrien Favreau

Mme Voynet souhaite moins d'incinération et plus de recyclage

A L'APPROCHE des élections régionales, les contestations d'implantation d'incinérateurs ou de centres de stockage des déchets fleurissent sur le territoire. Dans quatre ans, selon l'échéance fixée par la loi Royal du 13 juillet 1992 sur l'élimination des déchets, toutes les décharges classiques devront avoir fermé avant le 1er juillet 2002.

La loi avait pour objectif premier de résorber l'ensemble des points noirs – quelque 7 000 décharges brutes illégales et entre 10 000 et 20 000 dépôts sauvages – qui minaient le paysage hexagonal. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement l'a répété dans une circulaire envoyée aux préfets le 10 novembre 1997 afin d'accélérer le plan de résorption des décharges brutes.

Le législateur avait également fixé une obligation aux collectivités locales : l'organisation, par le biais de plans départementaux d'élimination des déchets (PDED), de filières de traitement, en n'autorisant que les stockages des déchets dits *« ultimes »*, c'est-à-dire ce qui reste après valorisation ou recyclage. Privés de l'usage futur des décharges, les collectivités territoriales se sont alors lancées dans la course aux équipements lourds pour se débarrasser de leurs ordures.

Laissés aux bons soins des préfets, les plans départementaux ont donné une place prépondérante à l'incinération, qui représente 78 % des investissements envisagés. C'est trop pour la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet. Elle l'a dit crûment, lundi 13 janvier, en estimant que son ministère allait *« retoquer un quart des plans car ils font la part trop belle à l'incinération »* ; seul un quart des plans sont acceptables, selon la ministre, l'autre moitié des plans devant être *« rediscutée et modifiée »*.

La direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR) estime de son côté que, sur les quatre-vingts plans approuvés, une cinquantaine doivent être révisés. *« Ces plans ont été établis de manière technocratique et vu d'en haut »*, fait remarquer un responsable de la DPPR. On reproche ainsi aux préfets d'avoir prévu des investissements surdimensionnés et trop coûteux. Les élus municipaux, qui sont en charge de la gestion des déchets, n'ont cessé de dénoncer des plans inadaptés à la réalité des départements. Résultat : deux ans après la date-butoir – les plans devaient être remis en février 1996 – une vingtaine de départements n'ont adopté encore aucun plan, faute d'accord dans les assemblées départementales.

PRIORITÉ AU TRI SÉLECTIF

Le ministère a donc décidé de remettre un peu d'ordre. Dominique Voynet a prévu de remettre à plat la politique des déchets : une communication au conseil des ministres, début février, et une circulaire aux préfets devraient préciser les nouvelles orientations.

Reprenant les recommandations du rapport de la cellule prospective et stratégie (*Le Monde* du 16 mai 1997), la ministre devait mettre l'accent sur la diminution des déchets à la source et le développement du tri sélectif. Les plans départementaux devront revoir leurs prévisions d'investissements en fonction de cette priorité : avant de prévoir un incinérateur, il leur faudra mettre en œuvre en amont une collecte sélective efficace.

D'autre part, il ne sera plus question d'appliquer partout le même schéma. Les plans devront prendre en compte la réalité démographique des territoires sur lesquels ils s'apliquent. Cette évidence avait été largement oubliée dans les premiers plans et on avait vu des départements ruraux de moins de 300 000 habitants opter pour des incinérateurs alors que leur production de déchets ne peut les alimenter suffisamment.

Enfin, la notion de déchet ultime sera reprécisée : il ne s'agira plus des seuls résidus issus de l'incinération comme l'avait laissé croire une circulaire de l'ancienne ministre de l'environnement, Corinne Lepage, mais de *« ce qui reste après valorisation comme le recyclage, le compostage, la méthanisation ou après l'incinération »*.

Sylvia Zappi

Les métiers du déchet en progression constante en Ile-de-France

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS en Ile-de-France (Ordif) a affirmé, mercredi 14 janvier, que, *« dans un contexte de stagnation de l'emploi à l'échelon régional, le secteur des déchets a gagné entre 1992 et 1995 plus de 1 300 emplois »*, soit une augmentation annuelle de près de 4 %. Selon l'Ordif, *« le secteur des déchets dans la région accueille le quart des emplois nationaux de la filière »*, avec plus de 13 000 emplois. *« L'enlèvement et le traitement des ordures ménagères concernent la majorité (65 %) de ces emplois. Les activités de récupération de matières non métalliques recyclables sont en deuxième position, avec 15,3 %. »* Le traitement des déchets industriels, même s'il reste plus marginal, est en forte croissance (9 %). L'étude estime que *« d'ici 2005, environ 2 500 nouveaux emplois pourraient être créés »* en Ile-de-France.

DÉPÊCHES

■ **ISÈRE : le comité de soutien à Superphénix** et les représentants des syndicats de la centrale de Creys-Malville (Isère) – sauf la CFDT – ont manifesté, mercredi 14 janvier, place de l'Etoile à Paris, avant la tenue, le 22 janvier, d'un nouveau comité interministériel sur le réacteur de recherche. Au cours d'une conférence de presse au siège de l'Union internationale des travailleurs du nucléaire (WONUC), le comité a annoncé son intention de *« se battre sur le terrain du droit, et avec des actions ponctuelles ou massives, mais dans le respect de la démocratie »*, pour poursuivre la défense de Superphénix.

■ **PARIS : le projet de modification du POS (plan d'occupation des sols)** visant à protéger le faubourg Saint-Antoine, qui avait été soumis à enquête publique, a été approuvé par la commission d'enquête, a annoncé mardi 13 janvier la Mairie de Paris. Cette modification vise à doter ce faubourg de l'est de la capitale de son propre *« POS de quartier »*, pour préserver son paysage, son organisation en îlots, avec cours et passages, et maintenir les activités d'artisans (métiers du bois notamment).

■ **BORDEAUX : *plusieurs dizaines d'oiseaux et six phoques*** atteints par des hydrocarbures se sont échoués, morts ou vifs, depuis une semaine, sur les plages du sud-ouest de la France, notamment dans le bassin d'Arcachon. La Ligue de protection des oiseaux (LPO) met en cause les délestages de pétroliers croisant au large.

DISPARITIONS

Libuse Monikova

Une digne héritière de Franz Kafka

L'ÉCRIVAIN TCHÈQUE Libuse Monikova est morte lundi 12 janvier à l'âge de cinquante-deux ans à Berlin des suites d'une longue maladie. *« Prague est la seule ville où j'aimerais vivre. Je n'aime rien de l'Allemagne, mais c'est ici que sont mes lecteurs »*, disait-elle.

Née à Prague en 1945, Libuse Monikova avait fui la Tchécoslovaquie et s'était installée à Berlin-Ouest en 1971. Elle fut révélée en 1987 par son roman *La Façade*, l'histoire érudite et fantaisiste de quatre ouvriers, deux peintres et deux sculpteurs qui restaurent la façade du château de Litomysl (où naquit le compositeur tchèque Bedrich Smetana) et en profitent pour rajouter à la décoration des éléments de leur propre cru et pour inscrire dans la pierre toute la culture universelle, tâche évidemment sans fin et vouée à l'échec.

Le livre fut traduit en français chez Belfond en 1989, comme le furent ensuite *Pavane pour une infante défunte* (1991), *Le Préjudice* (1992), *Les Glaces dérivantes* (1994) et, tout récemment, *La Nuit de Prague* (aux éditions Hachette littératures), en octobre 1997. Libuse Monikova venait de recevoir la médaille

Masaryk, une des plus hautes distinctions tchèques, des mains de Vaclav Havel le 28 octobre 1997, jour anniversaire de la fondation de la République tchèque.

Elle avait dû, quelques semaines plus tard, annuler sa venue à Paris, où elle devait donner une conférence à l'occasion de la sortie de *La Nuit de Prague*. Elle aura gardé ses dernières forces pour travailler à un nouveau roman qui devrait paraître à titre posthume. Ces dernières années, Libuse Monikova, devenue écrivain allemand, retournait souvent à Prague, mais n'envisageait pas de s'y établir.

La Nuit de Prague évoque le retour impossible d'une danseuse qui retrouve Prague, sa ville natale, après vingt ans d'exil, un récit doux-amer teinté de ce mélange d'humour et de désespoir si caractéristique de l'écriture de Libuse Monikova et qui fait d'elle une digne héritière de Franz Kafka.

Gérard Meudal

■ **VLADIMIR PRELOG**, chimiste suisse d'origine bosniaque, co-lauréat du prix Nobel de chimie en 1975, est mort à Zurich, mercredi 7 janvier, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Le jury de Stockholm l'avait distingué en même temps que Sir John Warcup-Cornfoth, chercheur à la fois australien et britannique, pour ses travaux sur la configuration spatiale de certaines molécules organiques, en particulier celle des alcaloïdes, des antibiotiques et des enzymes, mais aussi sur les molécules chirales qui sont ce que la main gauche est à la main droite. Né à Sarajevo (province de Bosnie) le 23 juillet 1906, Vladimir Prelog a commencé ses études à Prague (Tchécoslovaquie), puis il avait poursuivi sa carrière de chercheur en Suisse, qu'il avait rejoint dès 1941. Grâce à Léopold Ruzicka, il obtint des fonds de la part des laboratoires Ciba et travailla au laboratoire de chimie organique de l'Institut fédéral de technologie (ETH) de Zurich. En 1957, il succéda à son bienfaiteur à la tête de son laboratoire, où il resta jusqu'en 1965.

NOMINATIONS

ENVIRONNEMENT

Pierre Radanne a été nommé président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), lors du conseil des ministres de mercredi 14 janvier. Il est remplacé par Thierry Wahl comme directeur adjoint du cabinet de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

[Né le 19 janvier 1950 à Fleury-sur-Andelle (Eure), autodidacte, Pierre Radanne s'est d'abord lancé dans le militantisme écologiste : il a animé l'association les Amis de la Terre de 1976 à 1979 avant de diriger la Maison de la nature et de l'environnement à Lille (1979-1982). Militant des Verts depuis leur fondation en 1983, il devient délégué régional de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME) dans le Nord-Pas-de-Calais, place qu'il occupe jusqu'en 1987. Il dirige ensuite l'Inestene, un institut de prospective spécialisé dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement, jusqu'en juin 1997, date à laquelle il est appelé au cabinet de Dominique Voynet comme directeur de cabinet adjoint. Auteur du livre *L'Energie dans l'économie* aux éditions Syros, Pierre Radanne a également été expert près du Plan et de la Datar pour les questions environnement].

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Philippe Deslandes, préfet du Val-d'Oise, a été placé en position hors cadre, par le conseil des ministres du 14 janvier, sur proposition du ministre de l'intérieur. Il devrait devenir conseiller du gouvernement monégasque pour l'intérieur, en remplacement de Jean Aribaud, nommé haut-commissaire de la République en Polynésie française le 8 octobre 1997.

[Né le 22 septembre 1946 à Criquetot-L'Esneval (Seine-Maritime), ancien élève de l'Ecole navale et de l'Ecole d'application des enseignes de vaisseau, Philippe Deslandes commence sa carrière comme officier de marine en 1968. Après avoir fait l'ENA, il est affecté au ministère de l'intérieur en juin 1978. Il devient directeur du cabinet du préfet de la Drôme en septembre 1978, sous-préfet de Bayeux en novembre 1979, secrétaire, puis conseiller des affaires étrangères, chargé de mission pour les transferts de haute technologie au Quai d'Orsay en novembre 1982. En mars 1986, il est nommé chef de cabinet de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Il devient directeur de la sécurité civile en décembre 1987, vice-président d'Alcatel Trade International en mai 1989, préfet d'Eure-et-Loir en décembre 1993. Depuis juin 1995, il était préfet du Val-d'Oise.]

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– Paris.

Bon anniversaire Papa-I

Charles ROUSSEL.

Tes enfants,
Tes petits-enfants,
Tes arrière-petits-enfants,
qui t'aiment et pensent à toi.

Décès

– Jacqueline et Raymond Vilain,
Christiane et Pierre Printz,
Dany et Jean-François Michon,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et arrière-petits-enfants,
ont le regret de faire part du décès de

Mme Louis ANÉ,
née Lucienne CHAMPAGNE,

survenu le 13 janvier 1998, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 janvier, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-de-Beauregard, à La Celle-Saint-Cloud (Yvelines).

Ni fleurs ni couronnes.

4, rue Paul-Signac,
78370 Plaisir.
26, rue de Chartres,
91400 Orsay.
38, rue Jean-Giono,
91450 Soisy-sur-Seine.

– Edouard et Colette Brezin,
Monique et Jacques Rossignol,
ses enfants,
Antoine, Sophie, Pierre et Flore,
ses petits-enfants,
Géraldine, Olivier et Brigitte,
leurs conjoints,
Juliette, Louis, Baptiste et Mélanie,
ses arrière-petits-enfants,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Léon BREZIN,
le 13 janvier 1998.

Engagé volontaire contre le nazisme dont toute sa famille fut victime, il fut fait prisonnier et s'évada en 1940.

– Tomasa,
son épouse,
Marina et Anita,
ses filles,
Julien et Aurélien,
ses petits-fils,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Julio CARRASCO PEREZ,

survenu dans sa quatre-vingt-troisième année.

Il fut commandant de l'armée républicaine espagnole, plus tard, réfugié en France, il combattit dans la Résistance, au sein du bataillon Néracais.

47230 Lavardac.

– Paul Collomb,
Pierre,
son fils,
Leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Suzanne COLLOMB,

dans sa soixante-seizième année.

L'inhumation a eu lieu le 14 janvier 1998, à Chevrier (Haute-Savoie).

– La Société française d'anthropologie de la Rome antique, apprenant la disparition brutale de

Françoise DESBORDES,
professeur de latin
à l'université de Toulouse-Le Mirail,
membre de la société,

s'associe à la douleur de ses proches et de ses amis.

CARNET DU MONDE
21 *bis*, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05
Téléphones :
01-42-17-39-80
01-42-17-29-96
01-42-17-38-42
Tarif à la ligne H.T.

Rubrique nécrologie	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Mariages/naissances	70 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

– Mme Emeric Legmann,
son épouse,
Le docteur et Mme Michel Legmann,
M. et Mme David Wieder,
Le professeur et Mme Paul Legmann,
ses enfants,
Thierry, Frédéric, Sophie, Stéphanie, Alan, Astrid, Alexandra, Benjamin,
ses petits-enfants,
M. et Mme Bergé-Amoni,
M. Rémi Oppert,
Mme Olga Lengyel,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Emeric LEGMANN,
interné, résistant, déporté à Drancy,
ex-médecin-chef de la consultation
de gastro-entérologie
de l'hôpital Rothschild,
ex-attaché médical
de clinique de la Faculté de Paris,
ex-médecin-chef
du Dispensaire franco-hongrois
(Centre Kossuth).

Les obsèques auront lieu au cimetière nouveau de Neuilly (rue de Vimy, à Nanterre). Réunion à l'entrée principale, le vendredi 16 janvier 1998, à 14 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Marion Lévy,
André Bouzerau,
et leurs enfants,
Jean-François Lévy,
sa nièce et ses neveux,
Mme Claude Lévy,
sa belle-sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

Willy LÉVY,

survenu le 11 janvier 1998, à Hyères.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

66, rue des Cévennes,
75015 Paris.
50, rue des Martyrs,
75009 Paris.

– Mme veuve Albert Malka,
Ses enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Albert MALKA,
ancien instituteur
de l'Alliance de Meknès.

La célébration des Shivas aura lieu le samedi 17 janvier 1998, à 19 h 30, au Centre Rambam, rue Galvani, Paris-17e.

– Mme Yves Morin, née Anne Lestourgie,
son épouse,
Mlle Claude Morin,
sa fille,
Ainsi que toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès du

colonel (e.r.) Yves MORIN,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
croix de guerre des TOE,

survenu à Vannes, le 5 janvier 1998, à l'âge de quatre-vingts ans.

– Sa famille,
Et ses amis
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean OLIVE,
professeur honoraire INSA Lyon,

survenu le 10 janvier 1998, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Les obsèques ont eu lieu ce jour, jeudi 15 janvier, à 10 h 45, au cimetière de Saint-Gratien (Val-d'Oise).

33, rue Berthie-Albrecht,
95210 Saint-Gratien.

– Annie et Gérard Peyronnet,
Bernadette et Alain Peyronnet,
ses enfants,
Bruno, Fabien, Anne-Laure, Benoît et Cécile,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Pierre PEYRONNET,
directeur adjoint des impôts,
conseiller régional
à la chambre régionale
de la Cour des comptes de Picardie,
président de section honoraire
de la Chambre des comptes,

survenu le 11 janvier 1998, à Saint-Germain-lès-Corbeil (Essonne), dans sa soixante-douzième année.

Tous ceux qui l'aiment et veulent lui manifester leur estime pourront se recueillir le vendredi 16 janvier, à 9 heures, au funérarium de Corbeil-Essonnes, 100, boulevard de Fontainebleau (RN 7).

Une cérémonie religieuse sera célébrée le même jour, à 11 h 45, en l'église de Chaon (Loir-et-Cher), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

63 *bis*, rue de Wattignies,
75012 Paris.

– Justine Seydoux,
sa fille,
Mme Louis Fersancourt,
sa mère,
Philippe et Dominique Fersancourt,
Joëlle Fersancourt,
ses frère, sœur et belle-sœur,
Thomas et Manou Seydoux,
Géraldine et Adam Shanosky,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme François SEYDOUX,
née Françoise FERSANCOURT,

survenu, à Paris, le 12 janvier 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 17 janvier, à 10 heures, en l'église de Benouville (Seine-Maritime), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

7, rue Messidor,
75012 Paris.

– Ses enfants,
M. et Mme Jean Conilh,
Mme Yvette Vandervynckt,
Ses petites-filles
et leurs enfants,
font part du décès de

Mme Eugène VANDERVYNCKT,
née Claire WITTEBOLLE,

survenu le 13 janvier 1998.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 16 janvier, à 14 h 15, en la chapelle Notre-Dame-de-la-Pitié, rue Notre-Dame-de-la-Pitié, Osmoy (Yvelines).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Anne-Marie Viers,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges René VIERS,
professeur honoraire
des universités,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
officier de l'ordre
des Palmes académiques,

survenu dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques civiles auront lieu le vendredi 16 janvier 1998, à 11 h 30, au cimetière d'Espelette.

Errekagaina,
64250 Espelette.

Anniversaires de décès

– Pour le quinzième anniversaire de la mort de

Jean d'ARCY,
directeur des programmes
de la Télévision française,
fondateur du Comité d'histoire
de la Télévision,

une messe sera célébrée le mercredi 21 janvier, à 12 h 15, en la chapelle Sainte-Thérèse, 71 *bis*, rue Boissière, Paris-16e.

– Il y a douze ans, disparaissaient

Yvonne HAGNAUER
« Goéland »,
fondatrice de la Maison d'enfants
de Sèvres, en 1941, qui a caché
et sauvé des enfants juifs,
titulaire de la médaille
des Justes d'Israël,

Roger HAGNAUER
« Pingouin »,
cofondateur
de la Maison
d'enfants de Sèvres,
anarcho-syndicaliste,
animateur du noyau
de la Révolution prolétarienne.

– Il y a trois ans, disparaissait

Roselyne REY.

Que ceux qui l'ont connue aient une pensée pour elle.

Avis de messe

– Pour

Xavier CORMENIER.

Une messe sera célébrée le lundi 19 janvier 1998, à 18 heures, en l'église Saint-Eustache, à Paris.

Conférences

La croisade albigeoise
et la ville (XIIIe siècle)
par le professeur émérite Jean-Louis Biget, le lundi 19 janvier 1998, à 18 heures. Palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, 5, rue de l'Abbaye, Paris-6e.

Conférence publique organisée par le Centre d'études d'histoire de la défense, dans le cadre du cycle de conférences « La guerre et la ville à travers les âges ».

– « A l'heure du virtuel, éloge du lieu », jeudi 15 janvier, à 18 h 30, à la Bibliothèque nationale de France, site François-Mitterrand. Conférence de Guy Burgel, géographe et urbaniste ; table ronde animée par Nicole Vulser, journaliste au *Monde*.

Soutenances de thèse

– **Chaire Etienne-Gilson**, faculté de philosophie, Institut catholique de Paris, six leçons du professeur P. Aubenque : « Faut-il déconstruire la métaphysique ? », du lundi 19 janvier au mercredi 4 février 1998, 18 heures-20 heures, contacter : 01-44-39-52-64.

Communications diverses

Les mardis
de la Fondation Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes,
75009 Paris (métro Pigalle).
Le mardi 20 janvier 1998,
à 18 h 30
(Accueil à partir de 18 heures).
« L'euro »
avec Michel SAPIN,
ancien ministre
de l'économie et des finances,
secrétaire national du PS.
Modérateur : Jean-Michel Rosenfeld.
Renseignements et réservations :
Tél. : 01-40-72-21-21
Fax : 01-40-72-21-39.
e-mail : fjj75@calva.net/site web : http://www.chez.com/fjj.

ENQUÊTE

Frère aîné de Carlos Salinas de Gortari, président du Mexique de 1988 à 1994, Raùl avait constitué en quelques années l'une des plus grosses fortunes de son pays. Des enquêtes judiciaires menées aux Etats-Unis, au Mexique, en Suisse et en France renforcent les soupçons sur les liens entre le clan familial et les cartels de la drogue



La disgrâce du clan Salinas

CERTAINS les appelaient les *« Kennedy du Mexique »*. Parvenu au soir de sa vie, le patriarche de ce clan, Lozano Salinas de Gortari, pouvait contempler les résultats d'une existence entière consacrée à la conquête des pouvoirs. Le plus brillant de ses fils, Carlos, président du Mexique de 1988 à 1994, a tenu d'une main de maître le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), formation politique qui dirige le pays depuis soixante-dix ans. L'aîné, Raùl, a réuni, à l'ombre de son frère, une des fortunes les plus éclatantes et les plus rapides jamais réalisées parmi l'élite mexicaine.

Riche, puissant, le clan Salinas a accompagné l'entrée de ce pays dans une nouvelle ère avec la création d'un marché commun, l'Alena, avec le Canada et les Etats-Unis, dont le Mexique est le troisième partenaire économique. Les affaires de leurs affidés ont connu un succès continu à la faveur des quelque trois cents privatisations de sociétés publiques engagées sous la présidence de Carlos. Pendant près de dix ans, les Salinas ont contrôlé la destinée économique et la vie politique du Mexique.

Mais, depuis bientôt trois ans, le clan Salinas connaît surtout la disgrâce. Les accusations d'enrichissement illicite et de blanchiment d'argent se font plus précises. Des enquêtes judiciaires, menées conjointement aux Etats-Unis, au Mexique, en Suisse et en France, multiplient les soupçons.

Carlos, exilé à Dublin (Irlande), a reçu du juge d'instruction parisien Patrick Fiévet une convocation à titre de témoin. Le magistrat, en charge d'une information judiciaire depuis le mois de février 1996, désire l'interroger sur l'origine de fonds saisis en France. Une délégation judiciaire mexicaine s'est déjà rendue en Irlande afin de le questionner.

Plus grave, le ministère public suisse, qui poursuit également des investigations sur l'origine de sommes découvertes à Genève en novembre 1995, affirme aujourd'hui *« être en mesure de démontrer qu'une grande partie de l'argent saisi dans une dizaine de banques suisses – 122 millions de dollars – appartient à Raùl Salinas et provient du trafic de drogue entre la Colombie et les Etats-Unis »*. Raùl Salinas est écroué depuis le 28 février 1995 au Mexique pour enrichissement illicite et pour une éventuelle implication dans l'assassinat, en 1994, de son ex-beau-frère, Francisco Ruiz Massieu, alors secrétaire général du PRI. La même année, un proche de Carlos, Donaldo Colosio, candidat PRI à l'élection présidentielle, tombait également sous les balles d'un tueur.

Le procureur fédéral suisse, Carla del Ponte, a obtenu, fin novembre aux Etats-Unis, neuf témoignages qui tendraient à étayer les soupçons qui pèsent sur le rôle joué par Raùl auprès des cartels de la drogue mexicains. Ces témoignages, dont trois sont le fait de gardes du corps de responsables policiers et militaires corrompus par les trafiquants, offriraient des récits circonstanciés de livraisons de cocaïne par voie aérienne, des protections assurées aux membres des cartels par les autorités et du soutien logistique apporté pour transporter la drogue. La précision et la validité des détails fournis par ces témoins, extrêmement protégés au moyen de noms de code et de pseudonymes, seraient suffisants, aux yeux des autorités suisses, pour soutenir publiquement les accusations à l'encontre de Raùl Salinas de Gortari.

« Mme del Ponte a systématiquement bafoué les droits de la défense », affirme pour sa part l'avocat Georg Friedli, proche conseiller de la famille Salinas. Selon lui, ces nouvelles preuves sont sans fondement et suspectes. *« Elles ont été obtenues en échange de remises de peines substantielles à des personnes condamnées par la justice américaine. Il n'y a aucun élément tangible. Nous répondrons à tout »*, annonce l'avocat. Selon un autre proche de l'ancien président mexicain, il y a par ailleurs peu de chances de voir Carlos Salinas répondre à la convocation du juge français. Son jeune frère, Enrique, avait, quant à lui, accepté de se rendre dans le cabinet du juge Fiévet l'année dernière.

Le maillon faible du clan Salinas aura toujours été Raùl. Profitant de sa position auprès de Carlos, il semble avoir largement abusé de son rôle d'intermédiaire dans le cadre de plusieurs privatisations.

« Les Américains soupçonnent le magistrat français de vouloir directement mettre en cause l'ancien président Carlos. Selon moi, ils craignent une réaction en chaîne. Toucher à Carlos, c'est déstabiliser le PRI (au pouvoir depuis soixante-dix ans) et donc l'équilibre régional des Etats-Unis ».
Un enquêteur suisse

Pour la justice mexicaine, c'est du trafic d'influence, et elle entend démontrer qu'il en a tiré de larges bénéfices. Certaines pratiques lui avaient valu très tôt le surnom de « M. 10 % ». Passionné par les chevaux de course, il s'est constitué des écuries au sein des ranchs qu'il possède au Mexique. Son train de vie – yachts, voitures de luxe, résidences à l'étranger – et son goût pour l'ostentation ont fait de lui une cible privilégiée des détracteurs du régime Salinas. Son image était telle que Carlos avait demandé, en 1992, à son frère de s'exiler quelques mois en Californie, le temps d'apaiser les critiques. Dès le début des années 90, Raùl avait pris contact à New York avec Amy Elliott, chargée pour le Mexique du secteur *private banking* de la Citibank, où ne sont acceptés que les clients capables de verser 5 millions de dollars de droit d'entrée. Dans un premier temps, a-t-elle raconté aux enquêteurs, il a alimenté son compte par des versements de 20 à 70 millions de dollars. Pas un instant il n'aura à justifier la provenance des fonds. *« Cela aurait été comme demander aux Rockefeller d'où provenait leur argent »*, a-t-elle déclaré aux policiers américains. Dans un deuxième temps, affirmant constituer un fonds réunissant des investisseurs mexicains, Raùl transfère à l'étranger une grande partie du pactole accumulé.

Parmi ces généreux partenaires, l'homme d'affaires mexicain Carlos Peralta, PDG de la société de télécommunications Lisacell, a produit un document de deux pages, daté du 22 avril 1994, recensant ses propres versements via une société offshore basée sur l'île de Man, Languess Investment Limited. On note quatre ordres de virement, pour un montant de 47,727 millions de dollars, adressés à la Citibank, à New York, à la Bankers Trust Company et à la Chase Manhattan Bank.

APRÈS son incarcération, Raùl semble s'être inquiété du sort des sommes déposées en Suisse. Il envoie sa femme, Paulina Castanon, à Genève, le 15 novembre 1995, dans une succursale de la Société de banque suisse, pour retirer 84 millions de dollars. Arguant de délais techniques, la banque obtient un répit et prévient les policiers, qui l'arrêtent à la gare de Genève. C'est la fin d'une longue surveillance menée par la DEA, le service antidrogue américain, depuis les premiers versements de Raùl Salinas à la Citibank et le début d'une enquête de dimension internationale. Suspectant Raùl de vouloir faire disparaître ses comptes après son placement en détention, les autorités américaines ont en fait décidé d'alerter, via leur ambassade à Berne, leurs homologues suisses, qui n'ont eu qu'à intervenir. L'affaire Salinas devenant publique, les pays, dont la France, destinataires des transferts effectués par Raùl ont été aussitôt prévenus.

En Suisse, grâce à ses quatre pseudonymes – Juan Guillem, Gomez Guttierez, Juan Carlos et Gonzales Cardena –, Raùl a pu ouvrir des comptes dans une dizaine d'établissements financiers, dont la Banque Pictet, l'Union des banques suisses, la Société de banque suisse et des succursales de la Citibank. Les services de la DEA affirment que 23 millions de dollars auraient également été placés en Grande-Bretagne et 5 millions de dollars au Canada, et estiment à 30 millions de dollars le montant total des sommes qui auraient transité ou été investies en France.

Après avoir gelé les fonds et identifié les circuits financiers, il restait aux enquêteurs de chacun des pays concernés à démontrer l'origine frauduleuse de cet argent. Interviennent alors les fameux témoignages, socle de toute l'accusation. Le premier lien entre les Salinas et les activités des cartels de la drogue remonte au mois de janvier 1992, lors du procès de deux proches du père de Carlos et de Raùl, le patriarche du clan, Lozano Salinas de Gortari. Magdalena Ruiz Pelayo et Carlos Enrique Cervantes de Gortari, un cousin de l'ancien président, ont été condamnés respectivement à dix-sept et quinze ans de prison pour trafic de drogue.

Les indications fournies par ces deux personnes constitueront le point de départ des soupçons. Mme Pelayo, dans un procès verbal-clé en anglais daté du 7 novembre 1996, affirme ainsi : *« Donaldo Colosio et Francisco Ruiz Massieu ont volé beaucoup d'argent à Lozano Salinas et d'autres trafiquants de drogue. »* C'est ce seul et unique fait qui aurait, selon elle, motivé leur assassinat. Pour étayer ses dires, elle déclare avoir transporté de l'argent versé par des membres du cartel du Golfe pour le compte de Francisco, et décrit les diverses opérations de blanchiment dans l'achat de terrains à Acapulco.

CARLA DEL PONTE a eu accès à plusieurs dizaines de témoignages, dont ceux de gardes du corps de responsables policiers et militaires payés par les trafiquants. L'un d'entre eux raconte comment Raùl Salinas aurait reçu en 1993, dans un ranch, deux valises contenant respectivement 4 et 12 millions de dollars en liquide. Ces billets devaient alimenter les pots-de-vin versés aux diverses autorités garantissant l'impunité au cartel du Golfe dirigé par Juan Garcia Abrego, arrêté le 14 janvier 1996 et extradé vers les Etats-Unis. La DEA estime que Juan Garcia Abrego dépensait entre 15 et 20 millions de dollars par mois pour s'assurer des protections officielles. Une autre source, dont l'identité est restée codée, fait état, la même année, de communications téléphoniques entre Raùl Salinas et Francisco Ruiz Massieu à propos d'une cargaison d'une tonne et demie de drogue sous couvert d'une livraison de piments.

Si la démonstration de l'accusation du ministère public suisse n'a jamais été aussi loin dans la mise en cause de Raùl Salinas, cette enquête, conduite dans plusieurs pays à la fois, est l'objet de nombreuses critiques de la part des avocats de la défense. Ces derniers soulignent que nombre de témoignages transmis par la justice américaine ont été préalablement triés et expurgés d'éléments concernant le territoire des Etats-Unis.

Ils s'interrogent également sur le fait de savoir pourquoi les Américains et les Suisses refusent, dans un commun accord, de communiquer les témoignages au juge français qui a déjà interrogé Raùl Salinas dans sa prison mexicaine. *« Les Américains soupçonnent le magistrat français de vouloir directement mettre en cause l'ancien président Carlos »*, avance un enquêteur suisse. Ce policier ajoute : *« Selon moi, les Américains craignent une réaction en chaîne. Toucher à Carlos, c'est déstabiliser le PRI, et donc l'équilibre régional des Etats-Unis. »*

La DEA a fait part de son mécontentement face à l'attitude jugée trop conciliante de l'administration Clinton avec le Mexique, dont le propre chef du service antidrogue a été arrêté, début 1997, pour avoir protégé un des cartels les plus puissants du pays. Au mois de mai 1997, ce service a clairement organisé des fuites sur la Compagnie nationale de subsistance populaire (Conasupo), largement privatisée sous la présidence Salinas. Cette société aurait, grâce à son réseau de milliers de magasins et ses importants moyens de transport, été utilisée par le cartel du Golfe grâce à l'entremise de Raùl Salinas. Ses comptes bancaires auraient permis de recycler des millions de dollars et ses bateaux auraient transporté la cocaïne.

Rien, à ce jour, ne permet de conclure à l'implication directe de Carlos Salinas dans le trafic de drogue. Ses avocats et ceux de son frère Raùl expliquent que tout cela relève *« au grand maximum de l'affairisme »*. En outre, il est à noter que les Etats-Unis, qui disposent des mêmes informations que les autorités suisses, n'ont pas engagé de poursuites à l'encontre de Raùl. La marge de manœuvre du procureur fédéral suisse, Carla del Ponte, est, de plus, limitée par la législation helvétique. Ce qui fait dire au député Jean Ziegler : *« Dans cette affaire, le procureur ne peut que saisir les fonds. Les trafiquants sont loin et la loi garantit une impunité totale aux banquiers suisses, pourtant complices et receleurs de fonds provenant du trafic de drogue. »*

Jacques Follorou
Dessin : D'Olce

L'espace public peut être incivil *par Albert Levy*

LES violences urbaines semblent redoubler dans certaines banlieues. On assiste ces derniers temps à des attaques répétées de transports en commun, des incendies de voitures, des destructions de cabines téléphoniques, etc., nouvelles manifestations de ce que certains ont appelé des actes d'incivilité, qui contribuent à créer un climat d'insécurité généralisé.

On a cherché diverses explications à ces attitudes : comportements collectifs de bandes, jeunesse en perte de repères, absence d'autorité familiale, chômage, déscolarisation... Elles sont toutes valables, mais il reste à interroger aussi les politiques urbaines menées ces dernières décennies, qui ont conduit à cette production massive d'espace public incivil concentrée principalement dans les cités nouvelles en périphérie urbaine, que la politique de la ville aujourd'hui tente de réparer avec les résultats que l'on sait.

A côté des comportements incivils, il faudrait effectivement aussi parler d'espace public incivil et reconnaître son impact dans la dégradation de la sociabilité et de la citoyenneté à laquelle nous assistons, surtout dans ces quartiers périphériques. Sans tomber dans un béhaviorisme réducteur, nous pouvons constater en effet qu'il existe un rapport certain (à mieux définir) entre comportements incivils et espace public incivil.

Un espace public incivil est un espace collectif sans qualité, qui, du fait de ses caractéristiques négatives, ne favorise pas la convivialité. Répulsif et « sociofuge », il n'offre aucune possibilité de déploiement normal à la sociabilité et à la citoyenneté. Plus grave : il entrave même le développement du lien social en prédisposant à des comportements incivils.

La responsabilité en incombe à ces politiques urbaines qui ont produit de tels espaces publics, quand elles n'ont pas tout simplement oublié l'espace public. Qu'est-ce qu'une ville sans espace public ? Peut-on réduire une ville à un simple agrégat de logements (surtout sociaux), à une simple juxtaposition de constructions, à une addition d'espaces privés, où l'espace libre collectif est uniquement limité aux pratiques de circulation et de stationnement ?

Qu'est-ce qu'une ville sans un espace approprié et réservé aux pratiques indispensables de communication sociale, sans une scène publique où peuvent se jouer les nécessaires interactions quotidiennes fondatrices d'urbanité ? Comment une société peut-elle faire ensemble et tenir ensemble sans espace public, sans sa fonction civilisatrice et son rôle politique ? C'est cette spécificité, cette finalité de l'espace public qui n'a pas été toujours bien saisie et sur laquelle nous devons réfléchir en priorité aujourd'hui.

Cet espace public incivil est caractérisé par de nombreuses carences. On peut en relever rapidement quelques-unes parmi les plus évidentes :

– Une absence ou une faiblesse de services publics (insuffisance d'équipements scolaires, culturels, sportifs, postaux, éclairage public déficient, mauvais moyens de communication, mauvaise desserte...) et d'infrastructure commerciale (les grandes surfaces sont ici plutôt prédatrices d'espace public par l'élimination qu'elles opèrent des rues commerçantes).

Il existe un rapport certain entre comportements incivils et espace collectif sans qualité

– Un traitement urbanistique des lieux publics inexistant ou médiocre (espaces libres réduits à l'état de terrains vagues, espaces verts à celui d'espaces résiduels ; mobilier urbain quasi inexistant ; voirie réduite à la fonction circulatoire ; pseudo-places et absence d'art urbain authentique...).

– Une accessibilité nulle ou limitée de ces quartiers, qui en fait des enclaves plus ou moins isolées et fermées. Cette accessibilité est entravée non seulement par un manque de transport (population captive), mais aussi par une ségrégation qui transforme souvent ces lieux en espaces de relégation sociale (refus de mixité).

– Une non-reconnaissance des particularismes culturels des différentes populations par un urbanisme fonctionnaliste technocratique qui impose partout les mêmes normes, les mêmes valeurs, les mêmes solutions standard et typées.

– Une négation du passé et de l'identité du lieu par une pratique de la table rase, une indifférence à l'histoire et à l'inscription symbolique dans l'espace public, une non-prise en compte de la mémoire du territoire d'une manière active (sinon en termes patrimoniaux traditionnels).

– Une non-participation des habitants à la gestion de leur cadre de vie par absence de véritables structures de démocratie locale, qui permettraient aux citoyens citadins d'intervenir à tout moment pour exprimer leur opinion en dehors des périodes d'élections municipales.

On peut dire aussi, d'une certaine manière, que ces caractéristiques négatives font violence à la ville : l'espace public incivil, par ses implications et ses conséquences sur les comportements, met donc directement en cause l'action des pouvoirs publics.

***Albert Levy** est architecte, chercheur au CNRS (laboratoire Théorie des mutations urbaines).*

Les « rebelles » et la mondialisation

par Jacques Croizer

GUÉRILLA presque quotidienne, au détour d'un bloc d'immeubles ou aux portes d'un supermarché. Violences multiformes et répétées. Climat social en dégradation constante et rapide. Nul ne peut dire où vont conduire, à court ou à moyen terme, les provocations insistantes dont le corps social est l'objet.

Face à des mois et des années qui s'annoncent lourds de dangers, souvenons-nous de ceci : une question qui n'a pas été formulée correctement n'a aucune chance de recevoir une réponse correcte.

Le mot « intégration » joue le rôle d'un mantra magique : il suffirait de le psalmodier pour que toute chose rentre dans l'ordre et la *pax republicana*. Encore faudrait-il que ce vocable ait un peu de sens. Lorsqu'on nous parle d'intégration, de quoi parle-t-on donc ?

Le discours a l'habitude de créer, de toutes pièces, des categories sociales fictives, qui n'ont ni unité ni homogénéité et auxquelles il n'est évidemment pas possible d'envoyer des messages clairs et recevables.

Avant de chercher à « intégrer » qui que ce soit à quoi que ce soit, savons-nous bien de qui nous parlons ? Savons-nous ce qui, sous les injures, les pierres, les bouteilles incendiaires, se dessine et cherche à s'imposer, par la force ? Pour comprendre ce qui se passe vraiment, nous ne disposons que d'éléments épars, fractionnés et très incertains.

Des mouvements qui ne sont en aucune manière des mouvements de classe, exprimant des revendications sociales et économiques. Les vieilles grilles sociologiques sont ici dénuées de toute pertinence, et il faut y renoncer.

Des origines ethniques. Diverses. Incertaines. Des origines sociales qui, elles non plus, ne sont pas si faciles qu'on imagine à globaliser. Une certaine attitude vis-à-vis de tous les repères institutionnels (police, école, moyens de liaison et de communication à l'intérieur du tissu social...).

. Enfin, une attitude claire à l'égard de tous les moyens possibles de vivre... sans s'intégrer. Sans prendre part aux activités économiques et sociales communes. Les biais choisis et empruntés montrent que les couches de population concernées veulent *ne pas* s'intégrer.

Voilà précisément le seul indice dans leur propre discours : non seulement ces groupes ne sont guère susceptibles de quelque intégration que ce soit, mais ils construisent leur identité imaginaire sur le rejet de ce que vous et moi nous représentons. Les gens qui travaillent. Les gens qui défendent la culture. Tous ceux qui, indépendamment de leurs propres origines et de leur propre couleur de peau, acceptent de travailler et de discuter entre eux, sur la base de quelques idées et repères juridiques et moraux communs.

Le Nouveau Monde, « intégrait » continûment des populations d'origines variées. Nous sommes dans le cas de figure opposé. Pas le moindre espoir réel ni le moindre rêve à offrir

Telles sont donc, au contraire, les populations concernées. Elles se définissent elles-mêmes, imaginairement, contre la République et ses valeurs. Elles sont en attente de celui ou ceux qui auront la force suffisante pour la mettre à bas. Leurs combats urbains sont un appel. Sous les identifications imaginaires, elles sont en quête d'une identité, réelle, radicalement autre. Sensibles à ceux qui, à l'affût, prétendent leur en donner une.

Il est dès lors très difficile de donner une unité réelle aux groupes sociaux impliqués, qui sont, tout au plus, en cours de constitution. Nous avons affaire à des réalités fluides, insaisissables, et très instables. C'est précisément ce qui les rend aussi très déstabilisantes. Nous n'avons dans les faits aucun interlocuteur identifiable.

Absurde et dérisoire, en tout cas, la prétention d'intégrer, d'assimiler, de rendre semblables à eux des gens qui les haïssent, de la part de ceux qui appartiennent à un système malade, en pleine déconfiture. Toute bonne sociologie s'exprime en termes dynamiques. Il ne saurait être question d'intégrer, c'est-à-dire de faire adhérer à une dynamique sociale, si dynamique sociale il n'y a pas.

Ce qu'on appelait naguère le Nouveau Monde « intégrait » continûment des populations d'origines extrêmement variées, parce que ce Nouveau Monde était en pleine expansion. Nous sommes dans le cas de figure opposé. Un système malade, impuissant, qui n'a pas le moindre espoir réel ni le moindre rêve à offrir. Il n'y a positivement rien à quoi nous soyons capable d'« intégrer » qui que ce soit. Qu'avez-vous à leur proposer qui ressemble à ce qu'ils demandent ?

Absurde et dérisoire, la prétention d'intégrer, d'assimiler, de rendre semblables à eux des gens qui les haïssent, de la part de ceux qui appartiennent à un système malade, en pleine déconfiture

Comparons, sans amalgamer, ce qui se passe actuellement avec le processus qui a environné et sous-tendu les mouvements de la fin des années 60 et du début des années 70. Sans rapport aucun avec des difficultés matérielles réelles, l'agitation de certaines couches de la société a servi alors de vecteur transitoire pour introduire de nouvelles formes sociales, idéologiques et économiques, sans grand rapport avec la phraséologie « révolutionnaire » de l'époque, et pour imposer en France de nouveaux agents économiques.

Il s'agissait alors de liquider les archaïsmes de l'économie française et d'imposer les méthodes modernes de production et d'échange. De libérer le marché du contrôle public. De libérer les outils de diffusion et de propagande de la tutelle d'un ministère pour les remettre, directement, entre les mains des puissances économiques. Il est très facile aujourd'hui de démontrer que tel était bien le sens historique de ces mouvements.

Entre la demande formulée, apparente, et le processus social réellement en cours, il y a toujours une relation, difficile à apercevoir mais certaine. Il en va de même ici. Il suffit d'écouter un peu la demande de nos soi-disant « rebelles », comme ils se nomment, pour commencer à comprendre de quel genre de processus il s'agit. Il est notamment destiné à soumettre *« ce vieux pays qui est le nôtre »* à des exigences mondiales et mondialistes nouvelles.

Nos vieilles valeurs n'ont aucune place dans ce nouveau contexte. Il suffit d'écouter pour le comprendre. Pour comprendre au moins ce qu'il ne faut pas faire.

Prêcher dans le désert, en ne s'adressant en fait à personne. Mener une lutte purement défensive et d'arrière-garde pour préserver ce qui ne peut pas l'être. Se tromper de guerre, une fois de plus. Nous ne manquons pas, hélas ! d'expérience en la matière.

***Jacques Croizer** est professeur de philosophie au lycée de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne).*

Le lycée de demain au risque de la démocratie

Suite de la première page

Mais cette définition d'*« une culture commune »* capable de renouer le lien entre les générations le met à l'épreuve, en réalité, le fonctionnement même de notre démocratie. Sur de nombreuses questions essentielles, les consensus ont volé en éclats ; le pluralisme des valeurs est devenu en lui-même une valeur, et personne, quoi qu'il en dise, n'accepterait, sur ce plan, de revenir en arrière : nul n'est prêt en France – fort heureusement ! – à se rallier à une idéologie unique de la famille, de la réussite personnelle, à une conception unique de l'art, de la culture, de la beauté. Nous sommes condamnés ici à la diversité.

Et pourtant, nous disposons d'un système d'éducation républicain dont nous espérons qu'il puisse transmettre une culture commune capable de réunir, au-delà de tous les clivages sociaux et idéologiques, l'ensemble des jeunes pour leur permettre de vivre en commun et de construire ensemble un avenir acceptable. La contradiction est inévitable. Elle est aussi signe de santé. Nul n'imagine que l'on ait pu organiser un débat sur les contenus d'enseignement dans l'Union soviétique des années 50 ; personne ne croit qu'un tel débat puisse être ouvert dans l'Iran d'aujourd'hui. Tous les régimes totalitaires ont ceci de commun qu'ils détestent le débat pédagogique.

Il faut donc ouvrir ce débat sur les savoirs à transmettre et le rouvrir sans cesse. Plus encore, il faut s'inquiéter que beaucoup en soient fatigués, comme s'ils étaient fatigués de la démocratie... Parce qu'un débat a eu lieu il y a dix ans, il faudrait s'interdire de débattre aujourd'hui ! Au contraire, chaque chantier nourrit le suivant et nous offre une chance de ne pas manquer le rendez-vous de l'éducation. Mais, sans aucun doute, pour que ce débat puisse être fécond, plusieurs conditions doivent être réunies.

La première, incontestablement, c'est de commencer par la fin... et dans les deux sens du mot. On ne peut construire des programmes d'enseignement pour l'école primaire et le collège sans avoir statué antérieurement sur le type d'homme que l'on veut contribuer à promouvoir : une telle manière de procéder renverrait les choix de contenus et de méthodes à des critères purement *« techniques »*, au mieux à des commodités provisoires (ce que l'on ne sait pas trop mal faire), au pis à un « puérocentrisme » naïf : ce qui est *« adapté »* à l'enfant... Mais l'enfant ne se comprend qu'au regard de l'homme qu'il peut devenir ; l'installation démagogique dans le provisoire au nom du respect absolu de ses intérêts est, en réalité, une réforme de mépris. Le véritable intérêt de l'enfant, c'est de grandir ; il ne s'y trompe jamais : il se mobilise toujours sur ce qui le fait vraiment grandir.

Il faut donc bien commencer par la fin, par la mise en place d'*« une utopie de référence »* qui puisse servir de boussole aux constructeurs de programmes. Contre la logique de l'empilement qui commence toujours par le bas, il faut promouvoir une logique de l'espérance qui propose un profil de l'*« honnête homme »* du XXI[e] siècle et permette enfin d'orienter l'ensemble des efforts du système scolaire.

Une deuxième condition est évidemment nécessaire pour définir ce qu'il convient d'enseigner : la consultation de la société savante. C'est elle qui est au contact des savoirs en cours de constitution, elle qui dispose des indices les plus pertinents sur la fécondité heuristique de certains d'entre eux et l'obsolescence d'autres, elle qui peut aider à distinguer l'essentiel de l'accessoire et à préfigurer, avec le plus de vraisemblance, les configurations de connaissances qui seront déterminantes pour notre avenir.

On ne devrait pas avoir à se justifier de consulter les élèves, dans une telle démarche. Il est indispensable de les interroger, en dépit des voix qui s'élèvent pour demander : peut-on faire statuer des élèves sur leurs propres apprentissages ?

Mais la communauté savante ne peut ici décider seule : d'une part, en raison de sa diversité même et de la légitime concurrence entre des disciplines scientifiques auxquelles des hommes ont consacré toutes leurs énergies ; d'autre part, parce que les disciplines scolaires ne sont jamais la reproduction en miniature des disciplines universitaires et que les programmes sont ici, bien souvent, affaire de subtils compromis ; enfin, parce que, s'agissant de ce qu'il convient d'enseigner, la question est tout autant une question de légitimité que de validité.

Or, si les disciplines savantes portent en elles-mêmes, dans leurs épistémologies de référence, les critères de validité des connaissances qu'elles produisent, elles ne livrent nullement des indicateurs de légitimité sociale et encore moins éducative des connaissances. Des savoirs peuvent être avérés, prometteurs, économiquement et techniquement utiles, sans que, pour autant, leur pertinence éducative soit un fait acquis : les débats actuels autour d'Internet le montrent bien.

Il faut donc que les travaux de la communauté savante soient mis en relation avec les résultats d'une véritable consultation de la société civile tout entière, et c'est là la troisième condition. Consultation, ici, ne signifie pas enquête : dans une enquête, les opinions préexistent (en théorie tout au moins) aux questions qui permettent de les recueillir. Une consultation, c'est tout autre chose : l'engagement d'une démarche de réflexion pour que, du débat, naissent des propositions qui font avancer la réflexion.

C'est précisément ce qui est organisé aujourd'hui dans le cadre de la préparation du colloque national annoncé par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la question : *« Quels savoirs enseigner au lycée ? »* Les enseignants et les élèves sont consultés, ainsi que tous les lycées, avec leurs partenaires (parents d'élèves, associations, syndicats, etc.). L'opération est de grande envergure et elle est, évidemment, à haut risque. Le risque de tout débat démocratique.

Quant au déroulement même de la consultation, du temps pourra être pris, dans chaque établissement, pour organiser au mieux des concertations. Elles devront s'effectuer dans le délai raisonnable de trois semaines à un mois, de manière serrée, pour ne pas se perdre dans les sables et voir la discussion se téléscoper avec les multiples tâches qui accaparent les établissements scolaires. Les questionnaires seront dépouillés au niveau académique avant de faire l'objet d'une synthèse nationale.

On ne devrait pas avoir à se justifier de consulter les élèves, dans une telle démarche. Alors que certains d'entre eux sont majeurs, que d'autres exercent des responsabilités familiales, que tous sont légitimement inquiets de leur avenir, il est indispensable de les interroger, en dépit des voix qui s'élèvent ici ou là pour demander : peut-on faire statuer des élèves sur leurs propres apprentissages ? S'ils étaient capables d'en décider, c'est que, d'une certaine manière, ils seraient déjà éduqués.

Certes. Mais cette éducation, précisément, ne peut plus, aujourd'hui, faire l'impasse sur une véritable réflexion sur les savoirs : *« Qu'est-ce que j'apprends ? Pourquoi ? Comment ? »* Laisser les lycéens à l'écart de cette réflexion, c'est entériner leurs attitudes consuméristes et ignorer qu'eux seuls peuvent nous apporter une information infiniment précieuse : le point de vue de ceux qui vivent simultanément les enseignements de l'ensemble des disciplines. Aucun adulte, ici, ne peut se mettre à leur place. Sans une véritable consultation des élèves, la démarche aurait parfaitement pu se développer dans une rationalité d'adultes parfaitement argumentée mais totalement déconnectée de toute la réalité scolaire quotidienne.

Cela dit, personne n'est dupe : la crédibilité de la consultation des élèves est assez largement entre les mains des éducateurs. Si ces derniers savent leur présenter le questionnaire, leur en expliquer l'enjeu, les assurer que toutes les réponses seront lues, les élèves prendront évidemment la chose au sérieux. Mieux : si les enseignants profitent de cette consultation pour réfléchir ensemble, avec leurs élèves, sur ce qui les occupe au lycée cinq ou six jours par semaine et sur le sens des savoirs enseignés, alors, au-delà du recueil nécessaire de résultats statistiques, c'est une véritable dynamique nouvelle qu'ils engageront... et le lien entre les générations qu'ils contribueront à renouer.

Une fois recueillis l'ensemble des avis, une fois confrontés les points de vue du conseil scientifique, représentant la communauté savante, et les propositions issues de la consultation du terrain, serons-nous en mesure de répondre à la question posée : *« Quels savoirs enseigner dans les lycées ? »* Nul ne peut le dire aujourd'hui, et c'est là tout l'intérêt de l'aventure. Il faudra sans aucun doute gérer des contradictions et inventer des moyens de les surmonter. Beaucoup restera à faire. Le politique devra faire des choix. Son action devra être accompagnée, notamment en matière de formation et de suivi des équipes.

Contrairement à ce que croient certains, aucune réforme n'est prête qui n'attendrait qu'une caution pour être appliquée. Claude Allègre a dit explicitement que rien n'était gagné et que toute la démarche pouvait échouer. Heureusement. C'est le signe – et la chance – de la démocratie que de laisser ouvertes les questions quand on les pose.

Philippe Meirieu



Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La faute de M. Jospin

UN faux pas, en politique, n'est jamais innocent, même si *les circonstances* – la fatigue, la distraction, la précipitation – peuvent contribuer à l'expliquer. En se saisissant d'une question sur le cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage pour rappeler que des événements commémorés *aujourd'hui de façon* consensuelle avaient, en leur temps, divisé le pays, Lionel Jospin a trahi son impatience d'en découdre avec la droite et d'imposer l'unité à *son propre camp*. Sa digression historique était moins instructive sur les périodes évoquées que révélatrice des difficultés que traverse le premier ministre, du fait principalement des actions de chômeurs et de la querelle des 35 heures, depuis la fin de l'année 1997. *La maladresse, sinon* la gaffe, de M. Jospin ressemble à un lapsus où perce l'inconscient politique d'une équipe qui, une fois passé avec succès le cap des six mois, ne réussit plus à anticiper les événements et à les maîtriser.

Sans doute M. Jospin se préparait-il surtout à répondre à une question de Philippe Séguin, que le cours pris par la séance de l'Assemblée nationale n'aura pas permis au président du RPR de lui poser. En se chargeant lui-même – plutôt que le ministre de l'outre-mer – de traiter, à la demande d'une députée de la Réunion, *de la commémoration* de l'abolition de l'esclavage par la IIe République, en 1848, le chef du gouvernement voulait marquer l'importance qu'il accorde à cette date et son attention à la sensibilité des Français des DOM. Le développement historique qui lui est venu à l'esprit a gâché la fête *et donné à l'opposition l'occasion* de retourner contre lui, pour la première fois, un goût de la joute parlementaire qui l'avait, jusqu'alors, servi.

Agiter les symboles et rappeler les articles du credo sont des moyens ordinaires de provoquer ses adversaires et d'inviter ses amis à faire bloc. Cependant, le propos de M. Jospin sur l'abolition de l'esclavage, complété par un autre sur l'affaire Dreyfus, a révélé une culture politique datée. Certes, la gauche a toujours aimé s'inscrire dans une tradition glorieuse, celle des Lumières, de la liberté et de la lutte contre l'injustice, en renvoyant le camp d'en face du côté de l'injustice, de l'oppression et de l'obscurantisme. *Cette mythologie* a son pendant de l'autre côté, où la gauche est représentée comme liberticide elle aussi, voire « terroriste », sans foi et sans loi.

D'un premier ministre, on attend qu'il sache se situer au-dessus de ces croyances de néophyte. Surtout quand l'histoire récente est là pour montrer qu'un président de la République de gauche peut révéler, au soir de sa vie, des attaches à l'exact opposé, *tandis* qu'un *président* de droite reconnaît la responsabilité de l'Etat français dans les persécutions de l'Occupation et adresse aux descendants de *Dreyfus et de Zola* l'expression de la reconnaissance de la nation. La gauche n'est pas toujours fidèle à ses promesses, ni la droite forcément prisonnière de sa peur du changement.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs.
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

Un plan de sabotage du Kominform en Allemagne

UN DOCUMENT ultra-secret vient de tomber dans les mains des alliés occidentaux. Il s'agit du « protocole M », qui semble bien avoir été préparé à Belgrade en novembre dernier. Son authenticité *ne fait aucun doute*, le correspondant de l'United Press a même pu l'examiner de façon approfondie. Le document dévoile sans ambages qu'il a pour but de réduire à néant l'application du plan Marshall en Allemagne, et fixe le plan d'action suivant :

1) *Jusqu'à la fin décembre* : travailler à la réussite de la demande communiste d'un plébiscite en Allemagne grâce auquel le peuple allemand pourra décider de la forme future de son Etat et de son gouvernement ;

2) En janvier et février : organiser minutieusement les cadres de grève partout où les dirigeants locaux auront pu mener à bien leurs intrigues subversives ;

3) En mars : grèves générales parfaitement organisées, visant à l'effondrement de l'économie de l'Allemagne occidentale.

Un renvoi précise que les différentes périodes fixées pourront être modifiées en fonction du déroulement des événements. Il ne fait aucun doute pour les autorités anglo-américaines que les récentes grèves de la Ruhr entrent dans le cadre du « protocole M ».

A vrai dire, ce document se contente de confirmer *ce qu'il* était facile de prévoir depuis l'échec des assauts communistes en France et en Italie : la poussée se déplace du sud au nord et s'exerce maintenant sur le centre névralgique de la Ruhr, dont la paralysie retentirait immédiatement sur l'économie de tous les pays qui attendent l'aide américaine.

(16 janvier 1948.)

Les crises asiatiques sont une crise de confiance

« **LA CRISE** *financière en Asie* » : l'expression est trompeuse. Si l'on veut trouver un dénominateur commun aux multiples crises qui ont emporté les pays d'Asie depuis *qu'a commencé, en juillet 1997*, la chute de la monnaie thaïlandaise, il faut le chercher dans des causes moins strictement économiques que politiques. Partout, en Corée du Sud comme en Indonésie ou au Japon, dans des formes certes différentes, la crise que l'on dit monétaire *ou financière cache d'abord* une crise de confiance.

L'ex-dissident et nouveau président sud-coréen Kim Dae-jung a justement relevé, dans un récent entretien au *Washington Post*, que *« la cause fondamentale des crises financières en Asie, y compris en Corée, est la primauté accordée à la croissance économique sur la démocratie »*. L'essor économique de l'Asie a fait oublier que la démocratie n'y a pas progressé de manière aussi spectaculaire. Aujourd'hui, la *fin du cycle économique* semble appeler celle du cycle politique.

Du point de vue des institutions, la plupart des pays asiatiques (à l'exception notable de la Chine) *sont des démocraties, mais des dé*mocraties incomplètes. Bien que ces pays aient choisi d'élire leurs gouvernants – l'essence même du système démocratique –, ces élections sont loin de coïncider avec les droits politiques, économiques et sociaux (Etat de droit, séparation *des pouvoirs* et libertés d'association) qui les accompagnent dans des démocraties avancées.

Dans un article de *Foreign Affairs* (novembre-décembre 1997), Fareed Zakaria montre que ce qu'il nomme les *« démocraties non libérales »* (qui ne sont pas accompagnées d'un libéralisme constitutionnel) ne sont pas l'apanage de la seule Asie. Mais cette région offre une édifiante déclinaison de la notion de démocratie : de l'« autoritarisme libéralisé » (Indonésie, Singapour, Malaisie) à la « semi-démocratie » (Corée du Sud, Taïwan, Thaïlande), en passant par le système nippon, qui se rapproche plus de la démocratie libérale, en dépit de ses lacunes.

Le mariage de régimes à parti dominant, où règnent oligarchie et corruption, à un *certain libéralisme* économique a permis à ces pays de forcer les portes de la prospérité. Le développement y a été réel et spectaculaire. C'était l'époque du « modèle asiatique ». Mais aujourd'hui, la machine patine et le « contrat social » qui laissait le pouvoir gérer l'expansion « à sa manière », à condition que la population y trouve son compte (et ce fut largement le cas), a volé en éclats.

Pour dégager les pays de la crise *financière et* renouer avec l'expansion, ces démocraties incomplètes ont besoin de la confiance de leurs citoyens. Or ceux-ci contestent les liens entre argent et pouvoir. En Corée, les salariés manifestent contre les licenciements destinés à restructurer la machine productive, arguant, *non sans raison, qu'ils* n'ont pas à payer pour la gestion aventuriste des conglomérats. Au Japon, la défiance est plus générale, face aux dettes monumentales *qu'ont accumulées* les banques et au louvoiement du gouvernement. La seconde économie du monde voit sa cote de confiance s'effondrer, comme en témoigne la prime de risque que ses banques doivent payer pour se refinancer. Plus gravement, en dépit d'une industrie qui reste puissante et compétitive, les Japonais eux-mêmes ne semblent plus faire confiance à leur économie, et encore moins à leurs organismes financiers. Peut-on les *en blâmer* ?

Des personnages importants qui s'inclinent à 90 degrés et, pour certains, éclatent en sanglots après avoir présenté leurs excuses ; d'autres, déconfits, emmenés vers une prison dépouillés de leur cravate comme n'importe quel petit délinquant : on a fini par s'habituer à ces scènes rituelles dans les journaux télévisés. Derrière ce pathétique défilé des dirigeants d'entreprises et d'organismes financiers *pris dans des affaires douteuses se* cache pourtant l'une des causes à cette crise de confiance.

Depuis l'arrestation de dirigeants de la maison de titres Nomura, en mars 1997, une quarantaine de cadres supérieurs ou d'ex-présidents de sociétés de premier plan ont subi le même sort et une trentaine ont été inculpés dans des scandales de versements illicites de sommes s'élevant parfois à des milliards de yens à la « mafia financière » qui fait chanter les entreprises *(sokaiya)*. *« Le Japon est-il encore un Etat de droit ? »*, se demande le quotidien des milieux d'affaires *Nihon keizai*. Loin de se résorber, ces scandales se sont multipliés. Banques, grands magasins, maisons de titres : la liste des entreprises qui ont eu partie liée avec les franges interlopes de la société s'est s'allongée.

ÉPARGNANTS FRILEUX

Comment, dans ces conditions le citoyen nippon pourrait-il encore faire confiance à ceux qui le dirigent, hommes politiques, patrons ou banquiers ? Une partie de la phénoménale épargne nippone dort ainsi dans les tiroirs ou sur les comptes postaux : non seulement elle ne s'investit pas en Bourse mais elle tend à déserter les banques. Tant que le gouvernement n'aura pas enrayé *cette inertie frileuse des* épargnants, l'économie ne se redressera pas, écrit l'*Asahi*.

Les Coréens ont eu un sursaut politique salutaire en élisant Kim *Dae-jung* : l'un des paramètres du prétendu « modèle » asiatique de développement (collusion des pouvoirs politique et économique) est ainsi peut-être en train de s'effriter. La Corée n'est pas la seule à évoluer : au cours de la décennie écoulée, la croissance a fait naître une classe moyenne dans les pays les plus avancés de la région.

Une société civile a commencé à se manifester, même en Chine populaire. A Taïwan, les citoyens *contestent l'hégémonie du parti* dominant (le Kuomintang) et aux Philippines, l'opinion a obligé Fidel Ramos à renoncer à briguer un second mandat. En Indonésie, l'ère *« post-Suharto »* a *commencé*, sans que le patriarche qui s'agrippe au pouvoir s'en soit apparemment aperçu.

Les crises des économies asiatiques vont se traduire par un gonflement du chômage. Casseront-elles ces évolutions en provoquant des crispations populistes ou nationalistes, voire un retour aux recettes autoritaires au nom d'un rejet des « ingérences étrangères » ? Ne conduiront-elles qu'à des ajustements, *sans entamer la collusion* des pouvoirs politique et économique ? Le pourrissement de la situation, comme au Japon depuis l'éclatement la « bulle spéculative », il y a sept ans, ne paraît guère souhaitable, ni peut-être possible, dans les autres pays de la région où les crises ont pris désormais d'évidentes dimensions politiques.

Philippe Pons

Opportuniste *par Lionel Portier*

Le second souffle de Bill Clinton

S'AGISSANT de ce legs à l'histoire de l'Amérique qui le préoccupe tant, Bill Clinton est au moins certain d'apparaître à ses biographes comme l'archétype du président-phénix. Aucun de ses prédécesseurs n'a fait preuve d'une *telle* maestria dans l'art de se réinventer en déjouant les pronostics de ceux qui annoncent son chant du cygne. A l'origine du dernier rebond, une divine surprise : un excédent budgétaire qui dépasse toutes les espérances et autorise bien des promesses dispendieuses.

Il y a à peine un mois, Washington bruissait de rumeurs sur l'hôte de la Maison Blanche, que l'on disait condamné à passer les trois dernières années de son mandat à gérer les affaires courantes. A l'aube d'une année électorale, le *chef de l'exécutif passait, disait*-on, une part grandissante de son temps sur... les terrains de golf. George Stephanopoulos, son ancien conseiller politique, estimait que M. Clinton devenait *de facto* un *« président de la rhétorique »*, et Dick Morris, l'ancien gourou présidentiel, lâchait ce commentaire assassin : *« Après sa réélection, tout le monde se demandait s'il pencherait vers la droite ou vers la gauche ; personne n'avait imaginé qu'il irait dormir. »*

Il y avait bien des justifications à cet attentisme. Majoritaire dans les deux Chambres du Congrès, le Parti républicain ne fera aucune concession législative risquant d'enjoliver le bilan des démocrates *avant le scrutin parlementaire*. Fort d'une croissance économique continue, le président surfe sur la crête des sondages (59 % d'opinions favorables). Plutôt que de s'engager dans quelque initiative aventureuse, il se borne à prolonger cette « conversation nationale » visant à réparer la fracture raciale, sans parvenir à passionner l'opinion ni dissiper l'impression que l'on assiste à un nouveau show présidentiel.

« Dans le système politique américain, rappelle Fred Greenstein, historien de l'université Princeton, *le président ne doit jamais être considéré comme marginalisé. Ses pouvoirs lui offrent la faculté de toujours refaire surface. »* M. Clinton avait tenté de s'y employer en promettant *que 1998* serait une année *« énergique »*, s'attirant des réactions dubitatives. Or, coupant une nouvelle fois l'herbe sous le pied du Grand Old Party, il vient d'annoncer triomphalement que les finances publiques – pour la première fois depuis trente ans – devraient être en équilibre en 1999, avec trois ans d'avance, et dégager, au-delà, un surplus.

Laissant le Grand Old Party entonner l'antienne d'un allègement des impôts, Bill Clinton a poussé son avantage, avec une sorte de frénésie. Depuis le début du mois, il ne se passe guère de jour sans nouvelle annonce présidentielle : extension du nombre des bénéficiaires du programme Medicare (l'assurance-maladie des personnes âgées), augmentation du budget consacré aux crèches, progression des *crédits destinés* à la scolarisation des enfants défavorisés, voire hausse du salaire horaire minimum, etc.

Bref, Bill Clinton entend profiter de l'*« extraordinaire occasion »* qu'offre, selon Erskine Bowles, secrétaire général de la Maison Blanche, l'éradication du déficit budgétaire pour entamer l'acte III de sa présidence. La première phase, jusqu'aux élections de 1994, qui s'étaient soldées par un raz-de-marée électoral républicain, avait été marquée par la mise en chantier de grands projets, dont le moindre ne fut pas la réforme avortée du système de santé.

L'acte II fut celui du pragmatisme et du recentrage, le président démocrate n'hésitant pas à puiser dans le programme conservateur des républicains. Cet aggiornamento *s'est révélé payant* sur le plan électoral, tout en provoquant une véritable crise d'identité au sein du Parti démocrate. Celle-ci se révéla par le camouflet du *fast-track* : la Maison Blanche s'est vue contrainte de renoncer à obtenir du Congrès cette autorité législative pour *conclure* des accords commerciaux, en raison de la fronde d'une partie des élus démocrates.

« VACCINÉ PAR SA RÉPUTATION »

A quoi bon une libéralisation des échanges, souligna Dick Gephardt, *leur chef de file à la* Chambre des représentants, si celle-ci doit se traduire par une fragilisation sociale de la classe moyenne, laquelle fournit aux démocrates l'essentiel de ses soutiens électoraux ? L'excédent budgétaire offre un second souffle politique à Bill Clinton. *« Cette réserve budgétaire*, souligne Stephen Hess, spécialiste des questions gouvernementales à la Brookings Institution, *le protège de la sempiternelle accusation des républicains, pour qui le Parti démocrate est à la fois celui des impôts et des dépenses inconsidérées. De toute façon*, ajoute-t-il, *si Bill Clinton veut obtenir le* il est obligé de proposer une sorte de " contrat social " aux démocrates. »

La Maison Blanche présente volontiers les propositions présidentielles comme le grand dessein politique de Bill Clinton, une sorte de synthèse entre cette *« diplomatie* du négoce » qui a marqué son premier mandat et une politique de solidarité en faveur des laissés-pour-compte de la globalisation. Ce qui laisse sceptique M. Greenstein : *« Je n'attribuerai rien de trop cartésien à Bill Clinton, qui agit de façon empirique. Mais il peut d'autant plus facilement mobiliser l'opinion que les républicains se montrent incapables de profiter de leur majorité. »*

Le Grand Old Party s'est en effet fourvoyé dans une campagne stérile tendant à exploiter la succession de scandales qui ont éclaboussé le chef de la Maison Blanche. Sans illusions sur l'éthique de leur président, les Américains sont restés de marbre, comme si, remarque Stephen Hess, Bill Clinton était *« vacciné par sa propre réputation »*. Ses compatriotes affichant une confiance dans leur avenir sans précédent depuis près de trois décennies, Bill Clinton peut garder son orientation populiste avec une relative sérénité.

Par une succession d'initiatives modestes, il espère atteindre une partie des buts plus grandioses qu'il s'était fixés en 1993, notamment dans le domaine social. *« Contrairement à Ronald Reagan, qui était capable d'exprimer une vision*, résume Fred Greenstein, *Bill Clinton est un consolidateur, une sorte de tailleur qui reprise un vêtement de valeur mais n'est pas forcément capable de concevoir un nouveau design. »*

Laurent Zecchini

it une crise de confia

ffle de Bill Clinton

(Publicité)

COMMUNIQUÉ

IL N'EST PAS COURANT d'exposer des divergences syndicales par journaux interposés. C'est la situation que nous subissons depuis trop longtemps qui nous contraint à utiliser ce moyen. Pour nous faire entendre. Puisque nos démarches et nos courriers sont restés lettre morte.

Ce n'est pas un scoop. Il s'agit d'un constat sinistrement banal : le syndicalisme est entré depuis longtemps dans une crise profonde.

La « pensée unique » syndicale, hélas, existe aussi. Sur fond de bureaucratisation sclérosante et de caporalisme enragé.

Le droit élémentaire à la libre expression tout comme l'exercice de la pensée non conformiste n'y ont guère de place. Nombreux sont les salariés de ce pays qui ne se sentent plus représentés ni défendus par les syndicats aujourd'hui. Dans la presse aussi, bien sûr, les effets de cette crise se font durement sentir :

– la Filpac est passée, en vingt-cinq ans, de 80 000 à moins de 20 000 adhérents ;

– actuellement, c'est un bon tiers des syndiqués qui quitte le syndicat général du Livre CGT. Ils ne veulent pas des structures nouvelles mises en place lors de son dernier congrès. Ils ne veulent plus être représentés par sa direction. Ils ont donc demandé l'« asile syndical » au Syndicat des correcteurs, lequel, fidèle à sa tradition de solidarité et soucieux de l'unité des travailleurs du Livre, y a répondu ;

– le Comité intersyndical du Livre parisien n'a plus d'activité.

Or c'est à cette coordination non autoritaire – les décisions y sont prises à l'unanimité et chaque syndicat ou catégorie membre compte pour un – de syndicats et de catégories que nous devons nos salaires, notre statut professionnel, notre protection sociale, nos régimes de retraite complémentaire, nos organismes de formation.

Au cours de ces dernières années de modernisation accélérée du monde de la communication écrite, nous devons à sa capacité de négociation avec le SPP d'avoir avec pragmatisme sauvé l'essentiel.

Pour nous, l'actuel dysfonctionnement du Comité inter est le fruit monstrueux et particulièrement amer des orientations politiques de la direction du SGL et de la Filpac.

Les dirigeants de ces deux structures veulent en finir avec le syndicalisme de métier, avec l'esprit du fédéralisme et tentent d'imposer un syndicalisme d'entreprise fortement centralisé. Pour ces camarades qui ne travaillent plus depuis longtemps, l'organisation syndicale sur la base du métier, ce serait ringard, dépassé, voire réactionnaire... Pour eux la modernité, ce serait le syndicat unique de masse organisé par branches d'industrie. Les travailleurs de la communication n'auraient donc plus de métier, ils se définiraient désormais par leur présence en tant que salariés dans un secteur industriel et non plus par leur savoir-faire.

Adresse à la Confédération générale du travail et aux salariés de la presse et de la communication

FÉDÉRATION DU LIVRE – MARQUE SYNDICALE

Nous ne nous laisserons pas imposer une stratégie dont la faillite est prévisible : chaque fois qu'elle a été appliquée, les syndicats se sont vidés de leurs forces vives.

Nous ne voulons pas de cette orientation syndicale.

Ce n'est pas la première fois que ces deux conceptions inconciliables de l'activité et des structures syndicales s'affrontent dans la CGT.

La CGT elle-même n'est-elle pas née de cette opposition de l'union de la Fédération nationale des syndicats, guesdiste et centralisatrice, et de la Fédération des Bourses du travail, fédéraliste et antiautoritaire ?

Et, aujourd'hui, il faudrait se soumettre et accepter sans broncher – la mode n'est-elle donc pas en ces jours de gauche plurielle à un débat large et ouvert ? – que l'un des deux courants d'opinion fondateurs de la CGT soit éliminé par l'autre ?

Nous voulons continuer notre action de militants syndicaux au sein de la CGT. Et nous entendons bien que notre droit à la différence d'opinion soit respecté.

Nous ne voulons pas d'un syndicalisme soumis aux seules règles de l'organisation économique où nous serions réduits au rôle de simples exécutants, masse de manœuvre malléable pour quelques bureaucrates irresponsables, dont le seul objectif en l'occurrence est la préservation de leurs fonctions et privilèges.

Nous ne voulons plus être représentés par les partisans et les promoteurs d'une organisation du travail indifférenciée où tout le monde fait tout et est interchangeable. Nous défendrons nos savoir-faire, nos qualifications, la maîtrise des techniques que nos métiers exigent.

Nous n'accepterons pas d'être réduits à former les bataillons d'une main-d'œuvre décervelée appliquant les recettes et les modes d'emploi limités à des dispositifs techniques que l'avidité des forces économiques au service du patronat a promus.

Nous voulons un syndicalisme responsable, moderne et sans compromissions, mais capable d'être un interlocuteur crédible pour animer le paritarisme qui pérennisera nos statuts, notre protection sociale et l'avenir de nos métiers.

Nous pensons que le syndicalisme de métier peut être, bien loin de tout corporatisme, la réponse concrète et collective aux préoccupants problèmes de la modernité. Il est un des cadres dans lesquels peut se tisser le lien social et politique qui permette aux citoyens que nous sommes d'agir et de penser dans la liberté et la raison.

Paris, le 12 janvier 1998.
Les secrétaires :
Roland Bingler, Floréal Cuadrado,
Max Mandray.

RÉUNION DÉBAT - INFORMATION

SYNDICAT DES CORRECTEURS
(PRESSE ET HORS PRESSE)
SECTION DES IMPRIMEURS ROTATIVISTES
PDP (DISTRIBUTION NIVEAU 2)
REC (ROUTAGE)

Cette assemblée se tiendra
le samedi 24 janvier 1998
à 14 heures, à la Bourse du travail
3, rue du Château-d'Eau - Métro République

Toutes celles et tous ceux qui travaillent dans l'édition et à la réalisation de la presse sous toutes ses formes sont cordialement invités à venir débattre des structures syndicales et de leur fonctionnement.

Conférence de presse à l'issue de la réunion.

Les secrétaires
Roland Bingler, Floréal Cuadrado, Max Mandray

Petit glossaire du Livre

Filpac : Fédération des travailleurs des industries du Livre, du papier et de la communication.
CSTP : Chambre syndicale typographique parisienne.
SGL : Syndicat général du Livre.
PDP : Paris diffusion presse (distribution niveau 2).
REC : Routage expédition communication.
SNCTLC : Syndicat national des cadres et techniciens du Livre et de la communication.
SNEPL : Syndicat national des employés de la presse et du Livre.
Syndicat des correcteurs.
SPP : Syndicat de la presse parisienne (patronal).

CILP
Comité intersyndical du Livre parisien avant le congrès du SGL (12-13 décembre 1997)

- **SGL** Syndicat général du Livre : 3 200
  - NMPP : 1 400
  - Rotativistes : 550
  - Photograveurs : 350
  - Départs : 350
  - Electromécaniciens : 300
  - Auxiliaires : 250
  - Agences de presse : 150
- **CSTP** Chambre syndicale typographique parisienne : 560 (en presse parisienne)
- **Syndicat des correcteurs**
- **SNCTLC** Syndicat national des cadres et techniciens du Livre et de la communication
- **SNEPL** Syndicat national des employés de la presse et du Livre

Les défenseurs des syndicats de métier en janvier 1998

Syndicat des correcteurs :	200 (en presse parisienne)
Imprimeurs rotativistes :	550 (ex-SGL)
PDP :	250 (ex-SGL)
REC :	150 (ex-SGL)

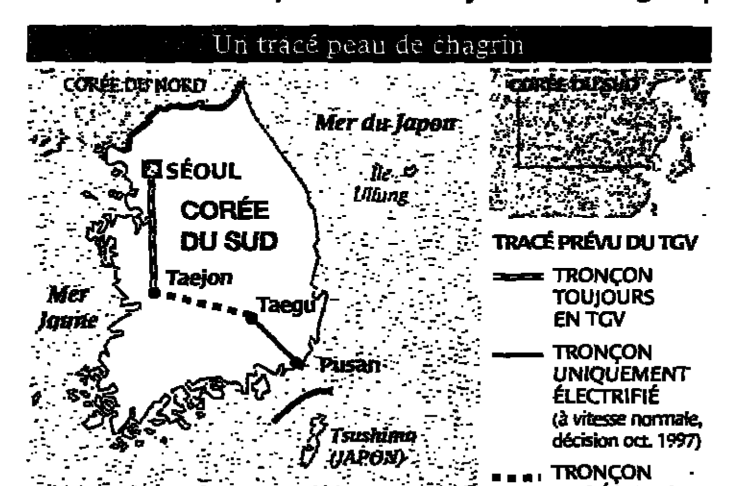
CRISE ASIATIQUE Les premières conséquences de la crise financière qui frappe l'Asie depuis l'été se font sentir. Le nouveau président coréen a demandé d'étudier une réduction de la ligne du TGV qui doit relier Séoul à Pusan. Un report de la livraison des premières rames a été décidé par les autorités. ● LES DÉRIVES du coût des travaux déjà constatées font peser une menace sur le programme. Le nouveau président a toujours considéré cette construction comme un symbole de la gabegie de son prédécesseur. ● GEC-ALSTHOM, le constructeur, se veut rassurant et explique qu'une partie de la ligne peut demeurer à vitesse normale. ● LE CRÉDIT LYONNAIS a vu sa notation menacée d'abaissement par l'agence Moody's en raison de ses engagements en Asie. ● LES GÉRANTS de portefeuille ont rapatrié leur capitaux des places de la région. Ils devraient rester éloignés des marchés émergents.

Le programme de TGV coréen est réduit et celui de Taïwan menacé

Les restrictions budgétaires de Séoul et Taïpeh remettent en cause leurs projets ferroviaires. Le constructeur GEC-Alsthom se veut optimiste. D'autres conséquences de la crise asiatique se font déjà sentir. Le groupe coréen Daewoo renonce à ses projets d'usines à Thionville et à Verdun

LA « COMMISSION de transition » mise en place par le président élu sud-coréen Kim Dae-jung a demandé, mercredi 14 janvier, aux industriels chargés du projet de TGV Séoul-Pusan d'étudier les conséquences d'une réduction de la longueur de la ligne à grande vitesse. Déjà amputé, en octobre, du tronçon sud, à la suite de la dérive des coûts sur les travaux de génie civil, ce projet, lancé en avril 1994, pourrait perdre 200 kilomètres supplémentaires entre Taejon et Taegu. Ramené aux 150 kilomètres qui relient la capitale, Séoul, à Taejon, contre 437 kilomètres dans le schéma initial, la ligne pourrait perdre tout intérêt technique et économique.

Un tracé peau de chagrin



Autre signe de mauvais augure, la commission de transition a également demandé à la société franco-britannique GEC-Alsthom, chargée de la fabrication du matériel roulant, d'envisager le report des livraisons des premières rames. Plutôt que de les stocker pendant plusieurs années dans une gare locale de la province de Kyungki, en attendant une mise en service prévue à la fin de 2 003, le nouveau pouvoir sud-coréen suggère de les faire patienter dans les usines de Belfort. GEC-Alsthom affirme toutefois que la livraison de la première rame d'essai lui a bien été confirmée pour le second semestre 1998. Un récent avenant au contrat lui confie le soin d'en faire la « *maintenance dynamique* » plutôt que de la laisser rouiller dans un hangar.

Le constructeur européen se veut rassurant. « *Il est normal que le nouveau président sud-coréen fasse l'état des lieux sur un projet dont il hérite* », explique-t-on au siège du groupe. Chef de file de l'opposition lors du lancement du projet, Kim Dae-jung s'y était violemment opposé, en dénonçant son coût astronomique ainsi que l'incapacité de l'ancienne équipe dirigeante et de l'organisme public maître d'ouvrage, KHRC, à maîtriser les délais et les coûts. Les erreurs de conception des ouvrages d'art, réalisés par des firmes sud-coréennes, et les modifications de tracé ont fait passer le coût global, évalué à 8 milliards de dollars (48 milliards de francs) lors de la signature du contrat à plus de 18 milliards de dollars. Des ingénieurs européens de la société Systra, filiale de la SNCF et de la RATP, et américains, de la société de génie civil Bechtel, ont depuis été appelé à la rescousse.

La crise asiatique et l'effondrement de 50 % du cours du won ont conduit le président Kim Dae-jung à rechercher 15 % d'économies dans le budget de la nation. Outre la réforme des structures de l'Etat et la réduction du salaire des fonctionnaires, le nouveau pouvoir a décidé de remettre en cause les principaux projets d'infrastructure. L'aéroport international d'Inchon, le second port de Pusan et le TGV Séoul-Pusan sont les premiers visés.

GEC-Alsthom trouve « *plutôt positif* » que l'hypothèse d'un arrêt total du programme n'ait pas été envisagée par la commission de transition. L'industriel rappelle que la fourniture de matériel roulant ne représente que 2,1 milliards de dollars, soit environ 15 % du coût total du projet, dont la moitié pour les industriels européens et l'autre moitié pour les industriels locaux bénéficiaires d'importants tranferts de technologie. « *Sur ce milliard de dollars nous revenant, la moitié a déjà été engagée et pratiquement payée* », affirme le siège du groupe qui rappelle que le contrat est par ailleurs garanti par la Coface.

APPARENTE SÉRÉNITÉ

A Paris, on semble prêt à étudier sereinement le raccourcissement de la liaison à grande vitesse. « *On se trouverait dans le même cas de figure de la liaison de 600 kilomètres entre Paris et Bordeaux, avec une portion à grande vitesse limitée à Paris-Poitiers sur 300 kilomètres* », affirme GEC-Alstom. Selon une source française à Séoul, une telle réduction du projet le remettrait en cause dans son entier car « *la grande vitesse n'apporte rien sur 150 kilomètres* ». La création d'une ligne nouvelle sur une portion de l'axe surchargé Séoul-Pusan laisserait entiers les nœuds d'étranglement sur les autres parties du tracé. En clair, on pourrait alors déboucher sur l'arrêt du programme lancé en 1994. « *On toucherait à l'économie même du projet. Ce n'est pas réaliste* », commente cette même source.

Autre conséquence de la crise asiatique, le projet de TGV à Taïwan est également menacé. Début octobre 1997, les autorités taïwanaises avaient retenu le consortium constitué par GEC-Alsthom et l'allemand Siemens comme « *meilleur soumissionnaire* ». Il semble que les Européens aient réussi à signer le contrat « définitif » dans le délai d'exclusivité de trois mois et à garder les industriels japonais à l'écart. Mais le plus dur reste à faire : trouver, dans l'année, 24 milliards de francs, essentiellement auprès de banques et d'investisseurs locaux, pour financer le matériel roulant et les infrastructures de communication.

Christophe Jakubyszyn

L'Indonésie ne paie plus ses avions

La compagnie aérienne indonésienne Garuda n'a pas pu honorer son échéance semestrielle de décembre sur le prêt de 3,5 milliards de francs contracté pour financer l'achat de six Airbus. Un représentant du consortium de banques européennes, mené par l'allemand Deutsche Morgan Grenfell et par Paribas pour le syndicat bancaire français, affirme que « *l'Indonésie est familière de ce genre de retard* ». Il reconnaît toutefois que « *la dévaluation qui s'est traduite par le quadruplement du coût de la dette extérieure, exprimé en monnaie locale, lui pose de sérieux problèmes* ».

***Les banques européennes comptent sur un prêt du gouvernement* indonésien, avant la fin du mois de janvier, pour aider la compagnie aérienne. Ils rappellent également que la Coface, *qui bénéficie d'un* nantissement sur les avions, garantit à 95 % le remboursement de ce prêt aux banques. Airbus, quant à lui, a été entièrement payé par les banques au moment de la livraison.**

Le Crédit lyonnais sous la surveillance de Moody's

PREMIÈRE conséquence tangible de la crise asiatique pour une banque française, l'agence d'évaluation financière Moody's a décidé, mercredi 15 janvier, de placer sous surveillance la notation à long terme (A3) et court terme (P-2) du Crédit lyonnais. La notation a pour but de refléter la solidité financière de l'établissement et Moody's s'interroge sur « *les risques potentiels liés à l'exposition du Crédit lyonnais aux marchés asiatiques, notamment en Corée, en Indonésie, en Thaïlande et en Malaisie* ». Pour l'agence, « *cette exposition semble très importante au vu de la solvabilité et des capacités de la banque* ». Ce qu'avait déjà relevé Romain Burnand, analyste de Paribas, dans une note de novembre : il soulignait que trois banques dans le monde ont des engagements supérieurs à leurs fonds propres, vis-à-vis des cinq pays les plus touchés par la crise asiatique : la Hongkong and Shanghai Bank, la Standard Chartered et le Crédit lyonnais.

La décision de Moody's a agacé la direction du Lyonnais, qui y a répondu par un communiqué. La banque y juge « *surprenante* » et « *contestable au regard d'éléments objectifs* » la décision de Moody's. Elle relève pourtant de l'observation et du bon sens. La banque publique a rappelé qu'elle prévoyait un résultat au second semestre de 1997 en ligne avec celui du premier semestre (1,7 milliard de francs avant clause participative au profit de l'Etat), malgré un montant de provisions pour risques généraux de 1,5 milliard de francs, « *montant qui sera significativement accru au second semestre* ».

Si compte tenu de la faiblesse de ses fonds propres, le Crédit lyonnais apparait relativement plus engagé que les autres banques, il l'est moins en valeur absolue. Il a 10,7 milliards de dollars d'engagements dans le Sud-Est asiatique, selon Paribas, contre 17,2 milliards pour la Société générale ou 14,9 milliards pour la BNP, et à peine plus que Paribas (9 milliards). Cette dernière banque a fait l'objet d'une rumeur de pertes sur ses opérations de marché à Londres, rumeur liée à la décision d'un trader vedette, John Bishop, de prendre un « *congé sabbatique* ». La banque a refusé de commenter cette rumeur, rappelant que son résultat 1997 serait en ligne avec les prévisions avancées lors de l'opération Compagnie bancaire.

Mercredi, Rolf Breuer, qui dirige la Deutsche Bank (16 milliards de dollars d'engagements en Asie) indiquait, lui, que la crise asiatiaque n'aurait « *pas d'immenses dommages sur la Deutsche Bank* ». Elle n'est pas, pour lui, « *une crise importante mais un problème de liquidités. C'est donc gérable* ».

Sophie Fay

Daewoo suspend ses projets de développement en Lorraine

METZ
de notre correspondant

La direction du groupe sud-coréen Daewoo a confirmé, dans un courrier adressé au député, maire de Thionville, Jean-Marie Demange (RPR), le gel de son projet d'usine dans cette commune, « *pour une durée indéterminée* ».

Parmi les raisons de cette décision, qui vaut pour les autres investissements prévus par le groupe en Lorraine, figure la restructuration de ce chaebol. Ses difficultés financières, évoquées depuis plusieurs mois, se sont aggravées avec la crise que traverse l'Asie depuis l'automne.

1 300 SALARIÉS

Daewoo, qui est présent en Lorraine depuis 1989, possède trois unités de production et un centre de recherche dans cette région. Le groupe emploie près de 1 300 salariés et devait porter ses effectifs à 3 000 personnes en l'an 2000 en développant ses usines existantes et en en installant deux nouvelles, à Thionville et à Verdun.

Le gel de ces investissements, qui avaient été annoncés au printemps 1997, est un coup d'autant plus dur pour la reconversion de la Lorraine qu'il peut remettre en cause la viabilité économique des sites en activité.

Daewoo, qui affirme avoir choisi la Lorraine en raison de sa situation géographique et de la qualité de sa main d'œuvre, produit actuellement sur le pôle européen de développement de Longwy (Meurthe-et-Moselle) des fours à micro-ondes (330 salariés) et des tubes cathodiques pour téléviseurs couleur (600 salariés). A Fameck (Moselle), le groupe coréen dispose d'une unité de montage de téléviseurs (340 salariés) et sur le technopôle de Metz d'un centre de recherche spécialisé dans la télévision numérique (20 salariés).

Daewoo devait investir, d'ici à l'an 2000, 3,7 milliards de francs supplémentaires en Lorraine. A Thionville, le groupe avait prévu de construire une usine de production de verre employant 700 personnes, pour un investissement de 1,7 milliard de francs. Le verre aurait alimenté l'usine de fabrication de tubes cathodiques de Longwy, dont la capacité devait passer de 1,4 à 4,7 millions de pièces par an, créant 600 nouveaux emplois.

Parallèlement, outre un renforcement des unités de montage de fours à micro-ondes et de téléviseurs, le groupe coréen avait annoncé sa volonté de construire à Verdun (Meuse) une unité de montage de réfrigérateurs (268 emplois pour 278 millions de francs d'investissement et une capacité de 300 000 appareils par an). Tous ces projets sont suspendus.

Jean-Louis This

Les capitaux occidentaux délaissent les pays émergents

ANALYSE

Une baisse des taux en Occident pourrait contribuer à faire revenir les investisseurs

LA CRISE asiatique risque-t-elle d'éloigner durablement les capitaux occidentaux privés des pays émergents ? C'est aujourd'hui l'une des principales craintes des économistes. Un tel phénomène priverait les nations en développement des moyens financiers dont elles ont besoin pour assurer leur développement industriel et qui sont venus se substituer, depuis quelques années, aux aides accordées par les Etats industrialisés. Selon les statistiques de l'Institut international de la finance (IIF), les flux nets de capitaux privés en direction des pays émergents s'étaient élevés à 281 milliards de dollars (environ 1 700 milliards de francs) en 1996.

Sur ce montant, 80 milliards de dollars avaient pris la forme d'investissements directs, comme par exemple la construction d'entreprises, le solde correspondant à des prêts bancaires et à des investissements dits de portefeuille (achats d'actions ou de titres de dette par des opérateurs non-résidents). En termes de répartition géographique, c'est l'Asie du Sud-Est qui avait accueilli le plus de capitaux étrangers (109 milliards de dollars), devant l'Amérique latine (74 milliards de dollars) et l'Europe centrale et de l'Est (31 milliards de dollars).

La tempête financière en Asie du Sud-Est a eu pour conséquence de renverser ces flux et de faire fuir les investisseurs étrangers de la région. A la Bourse de Kuala Lumpur, par exemple, la part des actions détenues par les opérateurs non-résidents, qui s'élevait à 25 % avant le début de la crise, est aujourd'hui retombée à 2 %. Contrairement à ce qu'avaient espéré certains experts, les retraits de capitaux des Bourses asiatiques n'ont pas profité aux autres places émergentes. Si elles n'ont pas connu la même débâcle que leurs homologues d'Asie du Sud-Est et la même hémorragie de fonds étrangers, les Bourses d'Amérique latine, d'Europe centrale et d'Afrique se sont nettement repliées depuis six mois : Sao Paulo, Buenos Aires et Santiago ont cédé près de 25 % au cours de cette période. Johannesburg, de son côté, a perdu 28 %, Tel Aviv 12 %, Varsovie 13 % et Moscou 25 %. En Russie, au cours du seul mois de novembre, 5 milliards de dollars (30 milliards de francs) de capitaux étrangers se sont retirés du marché des bons du Trésor (GKO). Ce sont les emprunts d'Etat des pays occidentaux, considérés comme les placements les plus sûrs au monde, qui ont profité de ces transferts de capitaux, provoquant aux Etats-Unis et en Europe une baisse des rendements à long terme à leurs plus bas niveaux historiques.

LES « HEDGE FUNDS » REVIENNENT

Peut-on espérer un retour rapide des investisseurs sur les marchés émergents lorsque la crise asiatique sera apaisée ? « *Compte tenu des phénomènes de surréaction et des excès à la baisse observés en Asie, on peut assister rapidement à des mouvements de correction dans cette région* », estime Frédéric Atlan, économiste à la Caisse des dépôts et consignations. Il observe que déjà, en Corée du Sud notamment, les *hedge funds* américains, ces fonds spéculatifs qui n'hésitent pas à prendre des risques importants dans l'espoir de dégager des performances élevées, ont « *renversé leurs positions* » depuis quelques jours : ils achètent des actions alors qu'ils en avaient massivement vendu au cours des derniers mois. Résultat : la Bourse de Séoul rebondit (+ 19,3 % en une semaine) et le won se redresse. En revanche, les gestionnaires plus traditionnels, comme ceux des fonds mutuels (sicav) et des fonds de pension, adeptes d'une stratégie d'investissement prudente, ne sont pas encore revenus sur ces places, encore sous le choc des énormes pertes qu'ils y ont subies.

Leur retour en force sur les marchés émergents, selon les experts, prendra du temps. D'une part, la crise asiatique est venue rappeler à tous les investisseurs occidentaux que le risque de défaut de paiement existait, une notion que, pris dans l'euphorie générale régnant sur les marchés financiers, ils avaient eu tendance à oublier au cours des dernières années.

D'autre part, la tempête en Asie du Sud-Est a mis en évidence des déséquilibres économiques dans d'autres pays en développement, déséquilibres de même nature que ceux observés en Thaïlande ou en Indonésie (déficit des comptes extérieurs, monnaies surévaluées). C'est notamment le cas du Brésil ou encore de la Pologne. Les investisseurs vont donc se montrer plus attentifs et plus méfiants qu'auparavant à l'égard de la situation économique en Amérique latine et en Europe centrale.

PRIMES TRÈS ÉLEVÉES

Le retour à la normale exigerait surtout, selon les spécialistes, une réouverture du marché obligataire international pour les émetteurs des pays émergents. Les gouvernements mais aussi les banques et les entreprises privées de ces nations en ont un besoin vital pour satisfaire leurs besoins de financement. Aujourd'hui, ce marché leur est totalement fermé, les investisseurs étrangers exigeant des primes très élevées pour acquérir les titres. L'Indonésie, par exemple, si elle désirait lever aujourd'hui des fonds en dollars sur le marché international des capitaux, devrait acquitter des intérêts de 15 %, soit une prime de taux de 9,5 % au-dessus des emprunts d'Etat américains. Il y a six mois, elle pouvait se contenter d'offrir un prime de 1,5 %. Djakarta n'est ni disposée, ni surtout en mesure de payer un tel prix.

Deux éléments pourraient toutefois finir par favoriser la rencontre entre emprunteurs des pays émergents et investisseurs occidentaux. Le premier tient au fait que la crise asiatique, en raison de l'impact négatif qu'elle aura sur la croissance économique mondiale, se traduira par le maintien de politiques monétaires très souples dans l'ensemble des pays industrialisés, certains allant même jusqu'à évoquer une action concertée des banques centrales pour abaisser leurs taux directeurs. Cette politique d'argent facile et de liquidités abondantes aidera l'ensemble des marchés financiers internationaux, y compris ceux des pays émergents. Le second tient à la faiblesse des rendements proposés en Occident (5 % en France pour les obligations à dix ans), qui pourrait tôt ou tard inciter les investisseurs américains et européens à se laisser tenter à nouveau par des placements offrant des rémunérations nettement plus élevées, aussi risqués soient-ils.

Pierre-Antoine Delhommais

Les deux tiers des salariés de Renault-Vilvorde vont retrouver un emploi ou partir en préretraite

Louis Schweitzer, PDG du constructeur automobile, est convoqué au tribunal de Bruxelles

Le président de Renault est convoqué, vendredi 16 janvier, devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour non-respect des procédures légales d'information des représentants des salariés à propos de la fermeture de l'usine de Vilvorde. Marc Viénot, président de la Société générale jusqu'au 1er novembre 1997, est jugé le même jour pour des faits similaires. « L'affaire Renault » devrait être plaidée le 6 février.

VILVORDE
de notre envoyé spécial

Quatre mois après la fermeture de l'usine, les chaînes de montage sont en cours de démantèlement, cachées derrière de grandes cloisons métalliques. *« Le combat est terminé »*, reconnaît Karel Gacoms, leader du syndicat socialiste (FGTB). *« Renault respecte l'accord social. C'est pour cela que nous ne réclamons qu'un franc symbolique à l'occasion du procès intenté à Louis Schweitzer, alors que le conflit a coûté 150 millions de francs belges* [environ 25 millions de francs français] *aux organisations syndicales »*, explique Karel Gacoms. Théoriquement, le PDG risque une peine de prison assortie d'une amende de 1 million de francs belges. C'est également parce qu'elle estime que le plan social est respecté que la Confédération syndicale chrétienne (CSC), le deuxième syndicat de Vilvorde, ne demande même pas ce franc symbolique et se contente de soutenir, avec la FGTB, les 860 travailleurs de Renault qui se sont portés partie civile. Malgré ces divergences, les deux syndicats coopèrent au sein de la cellule de reclassement.

En Belgique, le plan social de Renault a constitué une innovation. Durant deux ans, les salariés de Vilvorde peuvent garder leur statut et sont considérés comme étant au chômage technique, rémunérés durant treize semaines sur quatorze par les pouvoirs publics et la quatorzième par Renault. Durant ce laps de temps, les syndicalistes et des employés qui vont partir en préretraite aident les salariés à se reconvertir. Dans le restaurant d'entreprise, le service public de l'emploi affiche environ 200 offres d'emploi et son ordinateur propose *« 10 140 jobs »*. *« Mais ce sont les mêmes pour toute la Belgique »*, remarque Jean Pas, qui représente la CSC à la cellule de reconversion.

Jour après jour, les syndicats font leurs comptes. Sur les 2 925 personnes inscrites aux effectifs le 22 juillet dernier (dont 2 482 ouvriers), 1 168 ont aujourd'hui une solution ; 812 ont démissionné parce qu'elles avaient trouvé un emploi (dont 538 ouvriers). Plusieurs dizaines travaillent aujourd'hui chez Daf Trucks, Van Hool (constructeurs de bus) ou Nedcar (filiale néerlandaise commune à Volvo et Mitsubishi). Par ailleurs, 354 salariés âgés de plus de cinquante ans sont partis en prépension et deux – seulement – ont été mutés chez Renault. 281 autres salariés, âgés de plus de quarante-huit ans, partiront en préretraite dès qu'ils auront cinquante ans. Restent 1 466 cas à régler, dont 111 viennent d'être embauchés pour un contrat d'un an chez Volkswagen.

Par ailleurs, sous la pression du gouvernement français, l'accord prévoit la création de 400 emplois sous statut Renault avant juillet 1999. Plus de 700 salariés se sont portés candidats. Renault a retenu les plus âgés ou ceux qui avaient le plus d'ancienneté. *« En fait*, résume Karel Gacoms, *les salariés de plus de quarante-deux ans seront repris par Renault. Les moins de trente-cinq ans ont trouvé du travail ailleurs. Le problème concerne donc la tranche d'âge des trente-cinq - quarante-deux ans. »* Dans le cadre des 400 emplois, 158 salariés fabriquent aujourd'hui quelques pièces de tôlerie ou de chassis de Mégane expédiées dans les autres usines du groupe, et 120 nouveaux postes de travail devraient voir le jour d'ici l'été. L'accord prévoit également la mise en place d'une cellule dite de reprise, composée des seuls représentants de la direction. Son objectif : attirer 200 emplois sur place. Son argument : la mise à disposition gratuite des 150 000 m² de l'usine. Selon la rumeur syndicale, douze candidats, prêts globalement à créer 400 emplois, auraient déposé des projets sérieux.

Frédéric Lemaître

Serge Dassault demande à être entendu

Serge Dassault va demander à être entendu par la justice belge sur le versement présumé de pots-de-vin à des partis politiques lors d'un contrat d'armement en 1989, selon une source proche du groupe aéronautique. Mais il veut obtenir au préalable l'assurance qu'aucune mesure coercitive ne sera prise à son égard. Le procureur général près la Cour de cassation, Eliane Liekendael, a toutefois indiqué récemment qu'une telle audition *« n'était pas souhaitable »*.

La justice belge soupçonne Dassault d'avoir versé 2 à 3 millions de dollars de pots-de-vin aux partis socialistes flamand et wallon, en échange d'un contrat de 190 millions de dollars lié à la modernisation de l'armée belge. En mai 1996, Serge Dassault, qui nie les faits, avait été convoqué par la justice, mais avait refusé de se rendre en Belgique, par peur d'être incarcéré, comme l'avait été, peu auparavant, Didier Pineau-Valencienne, PDG de Schneider. La justice belge avait lancé alors un mandat d'arrêt international contre lui.

Alcatel CIT expérimente la baisse du temps de travail

LA DIRECTION d'Alcatel CIT a annoncé, mardi 13 janvier, aux syndicats le lancement d'une étude de faisabilité sur la réduction du temps de travail, suivie d'expérimentations. Le fabricant d'équipements de télécommunications pourrait ainsi abaisser la durée hebdomadaire du travail, sur une base annuelle, à un peu plus de 34 heures.

L'étude de faisabilité se fera au travers de groupes de travail sur quatre sites, pour quatre activités distinctes. *« Il s'agit d'évaluer le temps de travail effectif, d'analyser les enjeux par métiers, de regarder l'organisation. Nous étudierons comment améliorer les performances, notamment à travers la variable temps de travail, et comment abaisser, s'il le faut, la charge de travail et, éventuellement, créer des emplois »*, explique Michel Lemaire, directeur des ressources humaines.

Selon ce dernier, 35 % des 9 000 salariés du groupe travaillent déjà 35 heures par semaine, ou moins, principalement dans les unités industrielles. L'initiative actuelle concerne les 6 000 autres salariés (dont 3 500 cadres), qui sont supposés travailler sur une base de 38 heures 30.

Les groupes de travail remettront leurs rapports en avril. Les expérimentations *« démarreraient en septembre »*, indique un élu de la CFDT, qui, tout en se félicitant d'*« une méthode visant à vraiment remettre en place les choses »*, regrette que *« cela n'ait pas été fait plus tôt »*. *« Selon un accord-cadre de juillet 1997, il était prévu d'engager les discussions en septembre. Nous avons perdu six mois. »*

Cet accord-cadre fixait pour objectif 34 heures 15 par semaine, sur un base annuelle. Cet objectif a été *« mis entre parenthèse pour ne pas enfermer les groupes de travail dans des schémas précis »*, indique M. Lemaire, selon qui *« il n'y aura pas une formule unique. Cela variera selon les métiers »*.

Philippe Le Cœur

EDF-GDF crée 500 emplois-jeunes pour aider la clientèle démunie

TROIS MOIS après l'annonce de la participation d'EDF et de Gaz de France à la création de 2 000 emplois-jeunes dans des nouveaux métiers vers le secteur social et associatif, les deux entreprises ont présenté leur premier projet. Il concerne la création de 500 emplois jeunes au sein des collectivités territoriales pour aider à la gestion des dossiers des clients les plus démunis ne pouvant payer leurs factures d'électricité et de gaz. Cette annonce intervient celles d'autres établissements publics qui participent aux emplois jeunes : 5 000 à La Poste, 1 000 à la SNCF, autant à la RATP, dans le cadre d'associations locales créées avec d'autres collectivités.

Les jeunes concernés auront une formation administrative ou de gestion (CAP, BEP, BTS), mais ne bénéficieront pas du statut EDF-GDF. Les deux établissements publics verseront à l'employeur (commune, association...) 20 % du salaire pendant cinq ans, l'Etat apportant l'essentiel, soit 80 %. Le coût est estimé à 11 millions de francs. Chaque recrue aura un tuteur durant la durée de son contrat, qui l'aidera pour une éventuelle intégration ou une réorientation.

Ces embauches entrent dans le cadre de la politique menée par les commissions pauvreté-précarité créées en 1985 et mises en place dans chaque département, avec l'Etat, EDF, GDF et d'autres partenaires. Dotées d'un budget de 126 millions de francs, financé pour moitié (60 millions) par les deux établissements publics, ce fonds a permis en 1996 de payer les factures de près de 120 000 personnes en difficulté. Avec la crise, le nombre de dossiers a augmenté de 20 000 par rapport à 1995. Devant l'affluence et faute de moyens, 32 % d'entre eux n'ont pas pu être traités dans les services sociaux et des personnes ont été coupées du réseau. Les 500 jeunes contribueront à débloquer les cas en assurant la liaison entre les agences et les clients en difficulté.

Dominique Gallois

DÉPÊCHES

■ **DEUTSCHE BANK : la première banque allemande va regrouper ses activités de marché européennes à Londres et Francfort.** *« Nous voulons à terme nous concentrer sur un seul centre en Europe »*, a déclaré le président du directoire, Rolf Breuer, mercredi 14 janvier. Les quinze salles de marché de la banque en Europe ont été fermées ou vont l'être. *« Paris sera probablement, à côté de Francfort, la seule place en Europe continentale où nous maintiendrons durablement une salle de marché »*, modère M. Breuer. La politique du Trésor français de favoriser les banques présentes en France lors de l'émission de nouveaux titres aurait influencé la décision de la Deutsche Bank.– *(Corresp.)*

■ **CISI : les pertes accumulées** entre 1991 et 1996 par la société de services informatiques, ex-filiale du Commissariat à l'énergie atomique, étaient, selon la Cour des comptes, dues à de lourdes erreurs de sa direction, révèle *Le Parisien* du jeudi 15 janvier. La Cour des comptes dénonce également des malversations et des confusions d'intérêts.

■ **CAP GEMINI : la société de services informatiques a annoncé,** mercredi 14 janvier, un bénéfice net part du groupe de 760 millions de francs (282 millions en 1996) pour 1997 et un chiffre d'affaires de 20,16 milliards (+ 36 %).

■ **HOECHST-MARION-ROUSSEL : la filiale pharmaceutique de** l'allemand Hoechst a annoncé, mercredi 14 janvier une baisse de 460 millions de deutschemarks (1,5 milliard de francs) de ses coûts mondiaux pour 1999. Des suppressions d'emplois sont prévus à Romainville (Seine-Saint-Denis).

■ **DAIMLER-BENZ : le constructeur automobile allemand a ouvert,** mercredi 14 janvier, à 150 000 de ses salariés la possibilité d'opter pour une mise à la retraite progressive. C'est la première grande entreprise rattachée à la branche de la métallurgie allemande à choisir cette solution.

■ **PERRIER : le tribunal de grande instance de Nîmes a suspendu,** mercredi 14 janvier, la mise en œuvre d'un projet *« d'externalisation »* d'une des activités du site industriel de Perrier (2 250 salariés, groupe Nestlé) à Vergèze (Gard).

■ **AMIANTE : la direction d'Electromécanique** (GEC-Alsthom) à Belfort a été condamnée par les prud'hommes à verser 10 000 francs d'amende à la CGT, la CFDT et FO, a-t-on appris mercredi 14 janvier de source syndicale. La direction avait été assignée pour utilisation d'amiante dans un atelier en 1992 et 1993.

France Télévision souhaite améliorer l'image de ses deux chaînes en 1998

Les programmes de France 2 vont être remodelés et Albert du Roy prendra prochainement des décisions concernant le « 20 heures ». A France 3, les négociations, entamées après la grève de décembre, se poursuivent dans un climat tendu

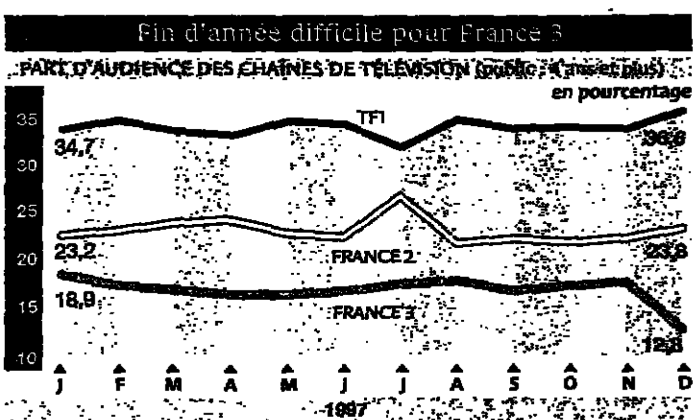
LE CHOIX était symbolique : c'est au futur siège, encore en chantier, de France Télévision que Xavier Gouyou Beauchamps a présenté, mercredi 14 janvier, ses vœux au personnel. L'exercice consistait à préciser la stratégie des deux chaînes de service public : *« Nous n'avons pas à choisir entre image et audience, nous n'avons pas à choisir entre qualité et performance économique, ce sont nos contradictions vitales »*, a indiqué le PDG.

A France 2, l'année 1997 s'est achevée dans la morosité. *« Les gens sont déprimés, désabusés, énervés »*, note une journaliste. Après les mauvais résultats de la série « Le Grand Bâtre », annoncée comme prestigieuse, la nouvelle formule du « 20 heures » est loin d'avoir donné les résultats escomptés. Depuis son lancement, le 13 octobre 1997, l'audience du journal télévisé est en retrait par rapport à celui présenté par Bruno Masure, dont la direction de France 2 reconnaît que les conséquences de l'éviction avaient été sous-estimées.

« L'erreur principale a été de trop promettre et de trop annoncer la révolution culturelle », admet Albert du Roy, directeur général adjoint de France 2, chargé de la rédaction, qui cependant souligne la réussite du journal de « 13 heures » et des magazines d'information. Estimant que l'échec du « 20 heures » serait dû, au moins pour une part, *« à des gens de l'équipe qui n'étaient pas convaincus de la possibilité de faire un journal différent, et à des services de la rédaction qui n'ont pas produit des sujets de qualité suffisante pour s'imposer »*, Albert du Roy a décidé *« de s'imposer comme le vrai patron »*. Il devrait prendre plusieurs décisions d'ici à fin janvier.

Certains responsables, comme François Ponchelet, rédacteur en chef du « 20 heures » et une partie de son équipe pourraient faire les frais de cette reprise en main. En revanche, les deux présentateurs du journal, Daniel Bilalian et Béatrice Schönberg, conserveront sans doute leur fauteuil. Les autres hypothèses envisagées – Benoît Duquesne, Paul Amar, Philippe Lefait et Claude Sérillon –, ou les tests effectués depuis plusieurs mois auprès d'autres journalistes moins connus, n'auraient pas abouti.

A l'antenne, le fond noir va disparaître, laissant place à une formule plus classique. Selon des enquêtes commandées par France 2, ce décor amplifiait les défauts du journal, qui devrait aussi être construit d'une manière un peu différente. *« Les sujets magazines devront être ancrés dans l'actualité »*, annonce Albert du Roy, qui *« a pour ambition de réunir une part de marché sensiblement plus élevée qu'aujourd'hui* [23 % actuellement] *et fixée à 26 % ou 27 % »*.



France 2 a connu une rentrée difficile avec l'échec du « Grand Bâtre » et les mauvais scores de l'access prime time. L'audience de la chaîne publique s'est légèrement redressée à la fin de 1997. Les résultats de France 3 ont été largement entamés par les douze jours de grève en décembre. Depuis la fin du conflit, la 3 n'a pas retrouvé ses scores d'audience.

Les programmes, placés sous la houlette de Jean-Pierre Cottet, directeur général chargé de l'antenne, vont aussi être remodelés. En mai, France 2 devrait tester des épisodes « pilotes » de 26 ou 52 minutes, qui pourraient être diffusés à la rentrée. La série « P. J. », essayée avec succès en septembre 1997, devrait faire son retour à l'automne. Samedi 24 janvier, France 2 diffusera, en troisième partie de soirée, le premier épisode d'une sitcom commandée à Jean-Luc Delarue. Cette fois-ci, l'échec semble interdit pour l'animateur, dont l'émission « C'est l'heure », ne draine toujours pas l'audience attendue. Ce « talk show » pourrait être *« arrêté début mars s'il ne trouve toujours pas son public »*. A la rentrée de septembre, France 2 a déjà prévu de diffuser une sitcom de 26 minutes, *« un Friends à la française »*, avant le « 20 heures ».

A France 3, la direction et les syndicats se sont retrouvés, début janvier, pour discuter des différents points du protocole d'accord, négocié à l'issue du conflit qui, avant Noël, avait paralysé la chaîne durant près de deux semaines. Négociations, groupes de travail, réunions de concertation se multiplient pour traiter d'une quinzaine de sujets regroupés sous quelques grands thèmes : programmes régionaux, disparités salariales, durée du travail, nouvelles technologies. Suivant le calendrier fixé, la plupart de ces discussions devraient aboutir au plus tard à la fin du premier semestre.

CONCERTATIONS

Ces concertations ne sont pas toutes de même nature et elles ne se déroulent pas au même niveau. Alors que la stratégie de France 3 sera débattue lors du comité central d'entreprise d'avril, les requalifications se discutent au niveau des directions régionales, la semaine de quatre jours fera l'objet d'expérimentations par sites. Quant aux programmes régionaux, la direction estime qu'*« une grille ne se négocie pas »* et que c'est exclusivement à elle que revient cette décision.

Le rapatriement de la production de certaines émissions se révèle délicat. Des sociétés de production se sont empressées de faire connaître à la direction de France 3 les risques que de telles décisions feraient peser sur leur santé financière. Ainsi, dans le cas de « La Marche du siècle », la direction de la chaîne a demandé à Jacques Peskine, président de l'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA), déjà chargée de ce dossier, d'essayer de rabibocher Jean-Marie Cavada et Jean-Pierre Bertrand, les deux protagonistes de cette affaire.

Il est un peu tôt pour mesurer l'effet des négociations en cours sur le climat de l'entreprise. Mais la tension, qui a été très forte durant la grève, ne serait pas dissipée. *« La direction n'a pas l'air de se rendre compte qu'elle a perdu la grève »*, lance un représentant du Syndicat national des journalistes.

F. Ch. et G. D.

TROIS QUESTIONS À...

XAVIER GOUYOU BEAUCHAMPS

1 En tant que président de France Télévision, à quoi attribuez-vous la mauvaise image de France 2 ?

Il y a décalage entre l'image et la réalité. D'un certain point de vue, les performances de France Télévision sont remarquables. Les deux chaînes réalisent plus de 40 % de part d'audience ; celle-ci a progressé de 20 % en sept ans. Comme, en 1996 et 1997, les budgets dont nous disposions ont baissé, cela revient à dire que le coût de nos programmes par téléspectateur a diminué. Mais il est vrai qu'il y a une persistance des dégâts dus à la crise des animateurs-producteurs et que nous avons des difficultés à sortir de l'image d'imitation de TF 1 et de la course à l'argent. Du coup, France 2 est accusée de faire du suivisme et de ne pas avoir d'imagination.

2 Comment rectifier cette image ?

Les contrats des animateurs-producteurs arriveront à échéance en juin. Nous aurons alors les mains libres pour la rentrée 1998, il y aura quelques nouveautés. En matière de divertissement, l'innovation sera le défi de l'an prochain. Nous étudions aussi de nouvelles formules pour élargir la gamme de nos fictions, thèmes comme formats.

3 Etes-vous favorable à une participation de France Télévision dans le capital d'une plateforme numérique ?

France Télévision ne pouvait pas rester à l'écart de la nouvelle offre de programmes numériques. Toutefois, une question se posait : fallait-il être un simple éditeur de programmes ou s'associer à une société opératrice du numérique ? Je crois maintenant que la preuve est faite que France Télévision a intérêt à être associé à un opérateur [TPS, en l'occurrence], si le but du service public est que ses programmes soient bien repris. France Télévision, éditeur indépendant, n'aurait pas pu diffuser la chaîne Histoire par exemple. Jusqu'à présent nous n'avons rencontré aucune difficulté pour retransmettre nos thématiques.

Propos recueillis par Françoise Chirot et Guy Dutheil

L'audience de Radio-France progresse tandis que celle de RTL régresse

« CES RÉSULTATS ont leur morale, l'auditeur choisit la qualité », estime Michel Boyon. Le PDG de Radio-France peut être satisfait des résultats d'audience des radios publiés, jeudi 15 janvier, par Médiamétrie. Réalisés en novembre et décembre, les sondages accordent à l'ensemble des stations du service public un total de 28,3 %. *« C'est le plus haut niveau atteint par le service public depuis l'existence des sondages »*, soulignent les responsables de Radio-France.

Le service public est le seul à progresser alors que l'audience globale des radios a légèrement diminué. Après le record de 81,4 % réalisé à l'automne, l'écoute globale est retombée à 80,7 % au cours des deux derniers mois. France Info enregistre une progression supérieure à 1,5 %, atteignant 11,7 % d'audience cumulée. Avec 11,9 %, France-Inter retrouve la deuxième place que NRJ lui avait ravie depuis plus d'un an.

La radio de Jean-Paul Baudecroux régresse, elle, de 1,3 % par rapport au dernier sondage et de 0,5 % par rapport à la même période de 1996. *« Nous allons corriger le tir en matière de programmation musicale, et, en tout état de cause, ce n'est pas une catastrophe »*, commente Alain Veill, directeur général du groupe NRJ.

GUERRE ÉCONOMIQUE

Toujours numéro un, RTL perd cependant du terrain. Par rapport à novembre-décembre 1996 – période pendant laquelle un attentat dans le RER et la grève des transports en régions ont pu influencer le comportement des auditeurs, rappelle Médiamétrie –, la station du groupe CLT-UFA passe de 18,3 % à 17,5 % et elle perd 0,4 % par rapport à septembre-octobre 1997. *« Ces derniers résultats ne sont pas satisfaisants. Ils doivent nous conduire à un examen encore plus attentif de la grille »*, estime Philippe Labro, vice-président-directeur général de RTL.

En audience cumulée, Europe 1 ne réussit pas à conforter l'amélioration de l'audience réalisée à l'automne. De 9,2 %, la station du groupe Lagardère redescend à 8,6 %. Du coup, les dirigeants du groupe préfèrent examiner l'évolution de la part d'audience. *« C'est le seul critère qui compte, notamment auprès des annonceurs. Nous passons de 6,3 % à 7,1 % et nous devenons ainsi la deuxième radio commerciale de France devant NRJ »*, soutient Jacques Lehn, président délégué d'Europe 1 communication. Manière de relancer la guerre économique entre les radios, il souligne que la régie de son groupe progresse plus que celle de RTL.

RMC, dont la privatisation doit être relancée très prochainement, reste stable à 3,4 % par rapport à septembre-octobre. Mais la station franco-monégasque perd 0,7 % par rapport à la même période de 1996.

Du côté des radios musicales, la plupart d'entre elles enregistrent une légère progression, à l'exception de Fun Radio (groupe RTL) et de Nostalgie (groupe RMC). Avec 5,9 % d'audience cumulée, Europe 2, qui fête ses dix ans, bat son record historique d'avril-juin 1997 et s'affirme comme deuxième radio musicale, derrière NRJ.

F. Ch.

La vidéo du « Cinquième Elément » bénéficie d'une déferlante commerciale

LE 6 FÉVRIER à 0 heure, *« le rêve deviendra réalité »*. La rousse Leeloo, Korben Dallas et son taxi volant jaune, ainsi que le mauvais Zorg affublé de ses cohortes de Mangalores débarqueront sur les Champs-Elysées, à Paris. Certains héros et quelques éléments du décor du New York de 2259 imaginé par le cinéaste Luc Besson vont squatter le trottoir de la plus grande avenue parisienne. *Leur mission : créer l'événement* à l'occasion de la sortie en vidéo du *Cinquième Elément*. Les organisateurs attendent 15 000 personnes. C'est par ce rassemblement que le plus grand succès français du box-office international en 1997 – avec 7,5 millions d'entrées en salles en France et environ 52 millions dans le monde – entamera sa deuxième vie commerciale.

Rien ne sera trop beau, ni trop grand, ni trop original pour faire entrer dans plus de six millions de foyers français – contre 2,5 millions attendus pour *Men in Black*, le 6 mai –, cette fiction futuriste aux allures de dessin animé. Gaumont Columbia Tristar Home Vidéo a investi 26 millions de francs dans ce lancement : *« un budget exceptionnellement important au regard des 3 millions de francs que nous consacrons habituellement à un gros film »*, indique Thierry Rogister, directeur général.

Difficile donc de passer à travers les mailles du filet publi-promotionnel tendu par l'agence Colorado (Havas Advertising) : *Le Cinquième Elément* s'apprête à déferler dans les médias. Depuis le 20 décembre, trente secondes de publicité sont diffusées au cinéma *« pour récupérer tous les « accros » de Besson, en général âgés de 15 à 24 ans, et les cinéphiles »*. Et, dans quelques jours, les chaînes de télévision (TF1, France 2, France 3, M6, Canal Plus et les chaînes du câble) prendront le relais avec un spot « reformaté » à la sauce familiale. Pour convaincre les mères de famille que le film peut être aussi vu par leurs jeunes enfants, certaines scènes à sensation de la bande-annonce diffusée en mai 1997 ont été aménagées pour ne *pas choquer : Leeloo ne sautera plus* dans le vide mais atterrira, comme dans le film, sur le taxi de Korben Dallas.

A cette campagne télévisée qui devrait déjà toucher 95 % des familles françaises selon les estimations de l'agence, s'ajouteront une campagne radio *« colossale »*, des annonces dans la presse et 3 000 affiches de douze mètres carrés.

OPÉRATIONS COMMERCIALES

Sans oublier les opérations commerciales développées pour les distributeurs. Afin de renouveler l'intérêt de leurs clients tétanisés par les dépenses festives et épuisés par les soldes, tous hisseront la bannière Cinquième Elément : des pyramides de trois mètres de haut seront montées dans les magasins, des affiches pendront du plafond, des arches en carton décoreront les entrées et des personnages du film, réalisés à l'échelle humaine, se mêleront à la foule des clients. Des concours permettront de gagner vingt-cinq aller et retour à New York chez Continent, une Twingo chez Leclerc, une Mégane Scenic chez Géant Casino, etc. Même la distribution spécialisée s'y met : le Virgin Megastore transformera, dans la nuit du 6 février, son magasin des Champs-Elysées en espace Cinquième Elément (avec émissions de radio en direct) tandis que les FNAC feront gagner cinquante tenues originales du film, dessinées par Jean-Paul Gaultier.

Pour verrouiller l'ensemble, un « Cercle du Cinquième Elément » a été inventé. Sorte de club de consommateurs qui compte déjà cinq cents membres, il propose aux *« Cinquième Elément-maniaques »* de recevoir contre le versement *« de la modique somme de 35 francs »*, l'affiche du film, cinq figurines autocollantes et une carte multipasse, la transcription directe de la carte d'identité utilisée dans le film. Selon Gaumont Columbia Tristar Home Vidéo qui affirme ne pas gagner d'argent avec le Cercle, *« tout cela est un discours qui crée la dynamique »*.

Dans cette tourmente commerciale, Luc Besson résistera-t-il à l'image mercantile dont il ne veut pas se voir affublé, aux dires mêmes des vendeurs ? Le réalisateur avait réussi à bloquer la fabrication de produits dérivés en refusant de montrer son film avant sa sortie en salles. Pour l'exploitation vidéo de son film – qui pourrait être « césarisé » le 28 février, voire « oscarisé » en mars, ce qui aurait pour effet de doper à nouveau ses ventes –, il n'aura, apparemment, pas vraiment eu son mot à dire.

Florence Amalou

■ **ÉDITION : le géant américain des médias, Viacom,** a annoncé, mercredi 14 janvier, qu'il allait mettre en vente une partie des éditions Simon and Schuster, et notamment les ouvrages éducatifs et techniques, représentant un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 milliards de dollars (12 milliards de francs). Selon les analystes, la vente devrait servir à rembourser une partie de la dette de Viacom et pourrait lui rapporter 4 milliards de dollars (soit 24 milliards de francs). Le groupe entend se concentrer sur ses activités audiovisuelles. – (AFP).

■ **TÉLÉVISION : la chaîne américaine NBC va continuer à diffuser pendant trois ans la série « Urgences »**, en tête des audiences aux Etats-Unis. La chaîne de General Electric se serait engagée à payer chaque épisode 13 millions de dollars (près de 80 millions de francs), le total s'élevant à 850 millions de dollars (plus de 5 milliards de francs), selon une source proche de l'accord. – (*Bloomberg*.)

■ **AUDIOVISUEL : une nouvelle perquisition a eu lieu dans les bureaux de l'avocat de Leo Kirch.** Le parquet de Munich et la police judiciaire ont agi, mercredi 14 janvier, à Munich, dans le cadre de l'information judiciaire ouverte pour une éventuelle fraude fiscale de 400 millions de marks (1,2 milliard de francs), annonce le quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung* du 15 janvier. – (*AFP*).

■ **PRESSE : Hachette Filipacchi Médias va lancer *Paris-Match* en Espagne et en Russie.** Ces lancements auront lieu pendant le premier semestre. Hachette prévoit une diffusion de 100 000 exemplaires en Espagne et de 80 000 à 100 000 exemplaires en Russie.

■ **LA BOURSE de Hongkong a fortement reculé, jeudi 15 janvier. L'indice Hanseng a perdu 7,02 %, pour s'inscrire en clôture à 8 578,98 points.**

■ **LE DOLLAR *s'inscrivait en baisse,* jeudi matin, lors des premières transactions entre banques sur les places européennes. Il cotait 1,8184 mark, 6,09 francs et 130,90 yens.**

■ ***L'OR a ouvert en baisse, jeudi, sur le marché international de Hongkong.* L'once s'échangeait à 282,30-282,80 dollars, contre 285,60-286,00 dollars la veille en clôture.**

■ ***LES COURS du pétrole ont progressé, mercredi 14 janvier, sur le marché à* terme de New York. Le prix du baril light sweet crude, échéance février, a gagné 2 centièmes, à 16,45 dollars.**

■ **WALL STREET a gagné du terrain, *mercredi, sous l'effet d'une reprise* technique en fin de séance. Le Dow Jones a progressé de 0,68 %, pour s'établir à 7 784,69 points.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Problèmes techniques à Paris

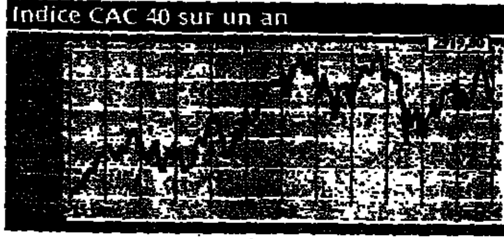
EN RAISON de problèmes *informatiques*, les cotations ont démarré, jeudi 15 janvier, à la Bourse de Paris avec beaucoup de retard. L'ouverture effective des cotations n'est intervenue qu'à 11 h 15, soit une heure un quart plus tard qu'à l'ordinaire. Les premières cotations ont été réalisées sur les valeurs du CAC 40, *puis* à 11 h 45 les échanges ont *été opérés sur* les valeurs du marché continu A, soit les valeurs les plus actives du marché à règlement mensuel.

En baisse de 0,14 % au cours des premiers échanges, l'indice CAC 40 accusait en milieu de journée une perte de 0,22 % à 2 913,29 points affecté par des prises de bénéfices et les incertitudes sur l'Asie. Le montant des échanges portait seulement sur 1,5 milliard de francs sur le marché à règlement mensuel.

Pour Fred Bergsten, président de l'Institut international d'économie, la crise financière en Asie aurait atteint un summum, mais le retour à la normale dans cette région pourrait prendre des mois, voire plus.

Du côté des valeurs, l'action Fimalac gagnait 3,9 %, Bouygues 3,7 % et Isis 2,9 %. Moulinex continue à être recherché, notamment après le désengagement d'Euris. Baisses, en revanche, de 2,7 % de Dynaction, de 2,5 % de Worms et Cie et de 1,7 % de Danone.

Indice CAC 40 sur un an



CAC 40 5 jours

SEB, valeur du jour

EN DÉPIT de l'annonce d'une progression de 20 % du chiffre d'affaires du groupe en 1997, à 11,82 milliards de francs, l'action SEB a baissé de 8,2 %, à 751 francs, mercredi 14 janvier à la Bourse de Paris.

Les analystes retiennent que, à taux de change constant et à périmètre comparable (sans prise en compte de l'acquisition du groupe brésilien Arno), l'activité du numéro un du petit électroménager n'a progressé que de 3,8 %. Chez SEB, on estime que le pire est passé et que la consommation en Europe repart. Mais le marché n'est pas convaincu. L'an dernier, l'action SEB avait perdu 17,5 %.

SEB sur 1 mois

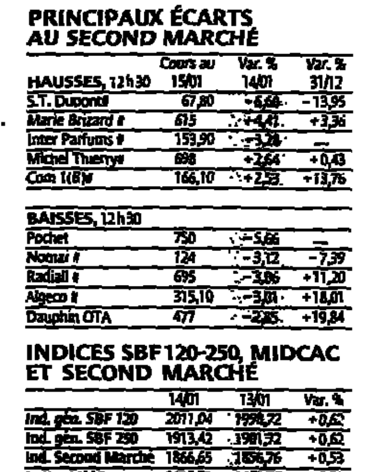
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 15/01	Var. % 14/01	Var. % 31/12
Bouygues	779	+5,55	+14,22
Bouygues Offs.	224,90	[illegible]	−10,78
Fimalac SA	507	+3,46	+6,06
ISIS	595	[illegible]	−9,84
Simco	461	+2,99	+13,82
Paribas	539	[illegible]	+3,05
UIF	421	[illegible]	−3,66
Galeries Lafayette	3670	[illegible]	+10,54
Metrologie Inter.	15,95	[illegible]	−0,31
Moulinex #	157,80	+2,53	+6,11
BAISSES, 12h30			
Worms & Cie	379	−4,28	−14,83
S.I.T.A	1150	−3,48	—
NRJ #	890	−2,35	+6,20
Europe 1	1360	−2,25	+3,10
Rochette (La)	25,05	−2,34	+0,20
Credit Lyonnais CI	237,20	[illegible]	−24,21
Via Banque	168,60	[illegible]	−2,43
Groupe GTM	412,10	−1,88	+1,75
Selectibanque	68,50	[illegible]	+3
GAN eu.dt sous.	148	−1,85	+0,47



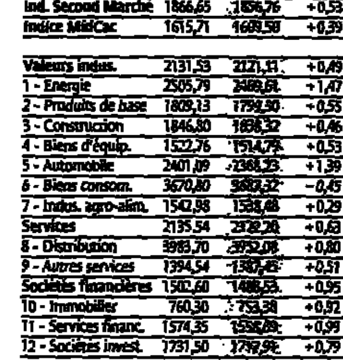
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	15/01 Titres échangés	Capitalisation en F
Paribas	406879	218314226
Societe Generale	122830	89679817
Elf Aquitaine	142205	89064912
Bouygues	111643	85387171
AGF-Ass.Gen.France	212256	67693892,80
Danone	61513	64440775
B.N.P.	216540	60966089,10
France Telecom	248627	58620610,50
Total	94812	56462490
Alcatel Alsthom	73014	55464206



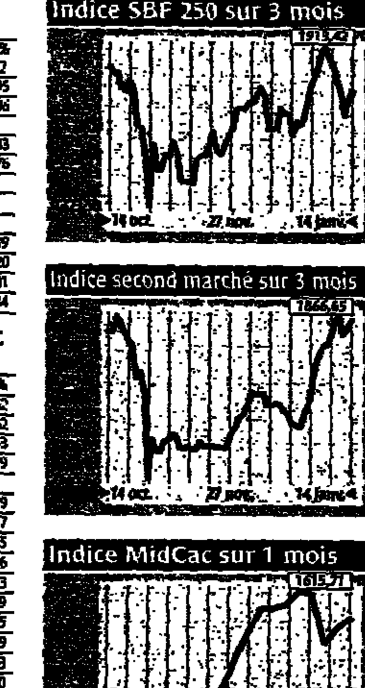
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 15/01	Var. % 14/01	Var. % 31/12
S.T. Dupont#	67,80	+6,68	−13,95
Marie Brizard #	615	+4,41	+3,36
Inter Parfums #	153,90	[illegible]	—
Michel Thierry#	698	+2,64	+0,43
Com 1(8)#	166,10	+2,53	+13,76
BAISSES, 12h30			
Pochet	750	−5,66	—
Nomai #	124	−3,12	−7,39
Radiall #	695	−3,86	+11,20
Algeco #	315,10	−3,01	+18,01
Dauphin OTA	477	−2,85	+19,84



INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	14/01	13/01	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2011,04	1998,72	+0,62
Ind. gén. SBF 250	1913,42	1901,72	+0,62
Ind. Second Marché	1866,65	1856,76	+0,53
Indice MidCac	1615,71	1609,50	+0,39
Valeurs indus.	2131,53	2121,11	+0,49
1 - Energie	2505,79	2469,61	+1,47
2 - Produits de base	1809,13	1799,30	+0,55
3 - Construction	1846,80	1838,32	+0,46
4 - Biens d'équip.	1522,76	1514,75	+0,53
5 - Automobile	2401,09	2368,23	+1,39
6 - Biens consom.	3670,80	3683,32	−0,45
7 - Indus. agro-alim.	1542,98	1538,48	+0,29
Services	2135,54	2122,20	+0,63
8 - Distribution	3983,70	3952,08	+0,80
9 - Autres services	1394,54	1387,45	+0,51
Sociétés financières	1502,60	1488,53	+0,95
10 - Immobilier	760,30	753,38	+0,92
11 - Services financ.	1574,35	1558,89	+0,99
12 - Sociétés invest.	1731,50	1717,96	+0,79



Indice SBF 250 sur 3 mois

Indice second marché sur 3 mois

Indice MidCac sur 1 mois

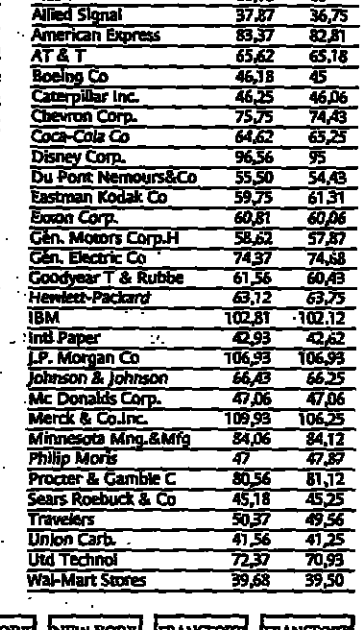
Wall Street reste bien orientée

EN SE REPRENANT *en fin de* journée, Wall Street a pu terminer la séance du mercredi 14 janvier sur un gain de 0,68 % de l'indice Dow Jones, grâce à une reprise technique menée par les actions des banques, des groupes pétroliers et pharmaceutiques, tandis *que la haute technologie est restée* à la traîne. L'indice *Dow Jones* des valeurs vedettes *s'est* inscrit en clôture sur un gain de 52,56 points à 7 784,69. Les investisseurs se sont convaincus que les résultats des groupes bancaires, en particulier, ne seront pas aussi affectés par la crise en *Asie qu'on ne l'avait craint. La majorité des résultats* financiers de ce secteur sont attendus la semaine prochaine. La haute technologie a reculé en raison de prises de bénéfice au lendemain de la publication mardi par Intel et Advanced Micro Devices de bénéfices trimestriels supérieurs aux prévisions.

La Bourse de Londres avait terminé *en hausse de 0,45 %* mercredi, *perdant pourtant une partie du* terrain acquis dans la journée dans la crainte d'une hausse des taux d'intérêt. Les marchés étaient fermés jeudi à Tokyo à l'occasion d'une journée fériée.

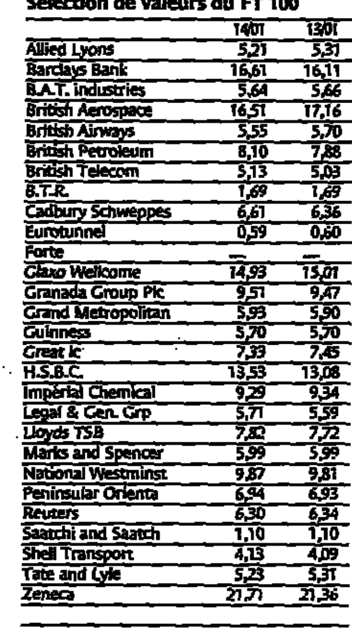
INDICES MONDIAUX

	Cours au 14/01	Cours au 13/01	Var. en %
Paris CAC 40	2932,92	[illegible]	+1,02
New-York/DJ indus.	7744,58	[illegible]	+0,16
Tokyo/Nikkei	15122	[illegible]	+2,42
Londres/FT100	5117	[illegible]	+0,65
Francfort/Dax 30	4190,08	[illegible]	+0,73
Frankfort/Commer.	1369,17	[illegible]	+2,48
Bruxelles/Bel 20	2985,47	[illegible]	—
Bruxelles/Général	2458,16	[illegible]	+0,66
Milan/MIB 30	1035	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	621	[illegible]	+1,42
Madrid/Ibex 35	662,03	[illegible]	+1,23
Stockholm/Affarsal	2382,66	[illegible]	—
Londres FT30	3279,90	[illegible]	+0,88
Hong Kong/Hang S.	9226,55	[illegible]	+5,49
Singapour/Strait t	1243,27	[illegible]	+6,98



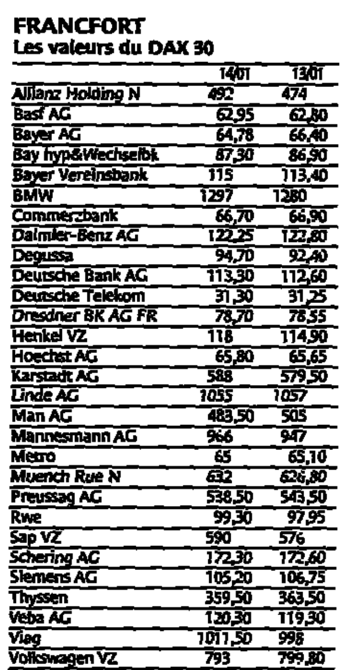
NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	14/01	13/01
Alcoa	66,18	66
Allied Signal	37,87	36,75
American Express	83,37	82,81
AT & T	65,62	65,18
Boeing Co	46,18	45
Caterpillar Inc.	46,25	46,06
Chevron Corp.	75,75	74,43
Coca-Cola Co	64,62	65,25
Disney Corp.	96,56	95
Du Pont Nemours&Co	55,50	54,43
Eastman Kodak Co	59,75	61,31
Exxon Corp.	60,81	60,06
Gén. Motors Corp.H	58,62	57,87
Gén. Electric Co	74,37	74,68
Goodyear T & Rubbe	61,56	60,43
Hewlett-Packard	63,12	63,75
IBM	102,81	102,12
Intl Paper	42,93	42,62
J.P. Morgan Co	106,93	106,93
Johnson & Johnson	66,43	66,25
Mc Donalds Corp.	47,06	47,06
Merck & Co.Inc.	109,93	106,25
Minnesota Mng.&Mfg	84,06	84,12
Philip Moris	47	47,87
Procter & Gamble C	80,56	81,12
Sears Roebuck & Co	45,18	45,25
Travelers	50,37	49,56
Union Carb.	41,56	41,25
Utd Technol	72,37	70,93
Wal-Mart Stores	39,68	39,50



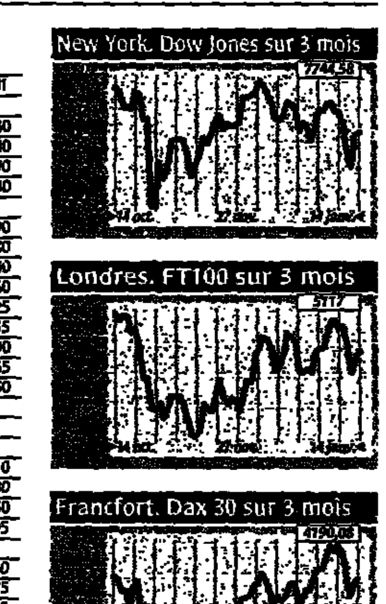
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	14/01	13/01
Allied Lyons	5,21	5,31
Barclays Bank	16,61	16,11
B.A.T. industries	5,64	5,66
British Aerospace	16,51	17,16
British Airways	5,55	5,70
British Petroleum	8,10	7,88
British Telecom	5,13	5,03
B.T.R.	1,69	1,69
Cadbury Schweppes	6,61	6,36
Eurotunnel	0,59	0,60
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	14,93	15,01
Granada Group Plc	9,51	9,47
Grand Metropolitan	5,93	5,90
Guinness	5,70	5,70
Great Ic	7,39	7,45
H.S.B.C.	13,53	13,08
Impérial Chemical	9,29	9,34
Legal & Gen. Grp	5,71	5,59
Lloyds TSB	7,82	7,72
Marks and Spencer	5,99	5,99
National Westminst	9,87	9,81
Peninsular Orienta	6,94	6,93
Reuters	6,30	6,34
Saatchi and Saatch	1,10	1,10
Shell Transport	4,13	4,09
Tate and Lyle	5,23	5,31
Zeneca	21,71	21,36



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	14/01	13/01
Allianz Holding N	492	474
Basf AG	62,95	62,80
Bayer AG	64,78	66,40
Bay hyp&Wechselbk	87,30	86,90
Bayer Vereinsbank	115	113,40
BMW	1297	1280
Commerzbank	66,70	66,90
Daimler-Benz AG	122,25	122,80
Degussa	94,70	92,40
Deutsche Bank AG	113,30	112,60
Deutsche Telekom	31,30	31,25
Dresdner BK AG FR	78,70	78,55
Henkel VZ	118	114,90
Hoechst AG	65,80	65,65
Karstadt AG	588	579,50
Linde AG	1055	1057
Man AG	483,50	505
Mannesmann AG	966	947
Metro	65	65,10
Muench Rue N	632	626,80
Preussag AG	538,50	543,50
Rwe	99,30	97,95
Sap VZ	590	576
Schering AG	172,30	172,60
Siemens AG	105,20	106,75
Thyssen	359,50	363,50
Veba AG	120,30	119,30
Viag	1011,50	998
Volkswagen VZ	793	799,80



New York. Dow Jones sur 3 mois

Londres. FT100 sur 3 mois

Francfort. Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS → OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT → Bunds 10 ans

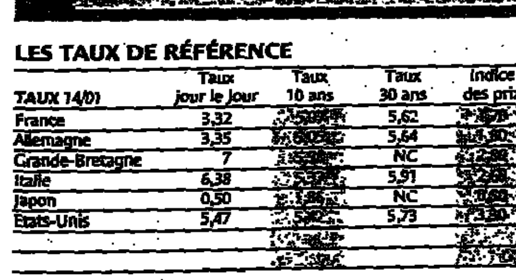
Progression du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en hausse, jeudi 15 janvier. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du *Matif*, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 18 centièmes, à 103,30 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,03 %, soit 0,01 % au-dessus du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance en légère baisse, dans un marché calme qui avait largement ignoré l'annonce d'une hausse de 0,7 % des ventes au détail aux Etats-Unis au mois de décembre. Le rendement de l'emprunt à trente ans, qui constitue la référence outre-Atlantique, s'était inscrit à 5,74 % en clôture.

Notionnel 5,5 % première échéance, 1 an





LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 14/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,32	[illegible]	5,62	[illegible]
Allemagne	3,35	[illegible]	5,64	[illegible]
Grande-Bretagne	7	[illegible]	NC	[illegible]
Italie	6,38	[illegible]	5,91	[illegible]
Japon	0,50	[illegible]	NC	[illegible]
Etats-Unis	5,47	[illegible]	5,73	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 14/01	Taux au 13/01	Indice (base 100 fin 97)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 14/01	Vente 14/01	Achat 13/01	Vente 13/01
Jour le jour	[illegible]	—	3,3750	—
1 mois	[illegible]	3,56	[illegible]	3,50
3 mois	[illegible]	3,59	[illegible]	3,58
6 mois	[illegible]	3,67	[illegible]	3,68
1 an	[illegible]	3,84	3,74	3,86
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	3,5313	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	3,5938	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	3,6875	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	3,7500	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	3,8320	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	4,3073	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	4,3542	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	4,3802	—

MATIF

Échéances 14/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Mars 98	148923	[illegible]	103,12	102,36	102,68
Juin 98	252	[illegible]	102	102	102
Sept. 98	2	[illegible]	101,76	101,76	101,76
PIBOR 3 MOIS					
Mars 98	20637	[illegible]	96,37	96,33	96,34
Juin 98	8728	[illegible]	96,25	96,20	96,21
Sept. 98	6762	[illegible]	96,15	96,09	96,10
Déc. 98	5291	[illegible]	96,01	95,95	95,96
ÉCU LONG TERME					
Mars 98	1293	[illegible]	102,30	101,84	102,18

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 14/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Janvier 98	16792	[illegible]	2959	2915	2934
Fevrier 98	1089	[illegible]	2957,50	2931,50	2942
Mars 98	180	[illegible]	2968	2941	2950
Juin 98	50	[illegible]	2927	2919	2961

LES MONNAIES

US/F ↗ 6,1177 | US/DM ↗ 1,8217 | US/¥ ↘ 130,8900 | DM/F ↗ 3,3485 | £/F ↘ 9,9645

Repli du dollar

LE DOLLAR s'inscrivait en baisse, jeudi matin, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. *Il cotait* 1,8184 mark, 6,09 francs et 130,90 yens.

La Bundesbank n'est pour l'heure pas trop inquiète de l'appréciation du dollar face au mark, avait déclaré, la veille, Olaf Sievert, membre du conseil de l'institut d'émission allemand.

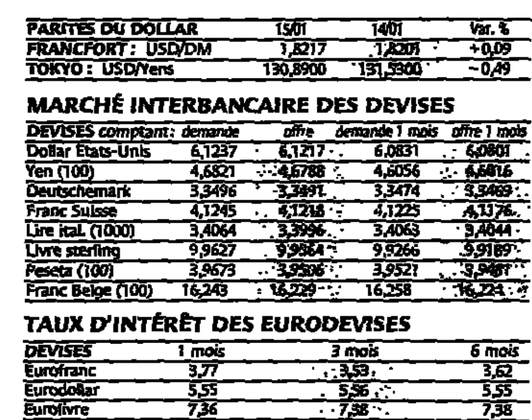
« Les perspectives pour l'année en cours donnent peu de raisons de s'inquiéter », avait affirmé M. Sievert. *« Bien sûr, nous regardons attentivement la progression actuelle du cours du dollar. Elle n'est cependant pas encore dramatique, car la baisse des cours des matières premières industrielles et énergétiques, libellées en dollar, fait contrepoids. »*

Le franc était stable, jeudi matin, face à la monnaie allemande, à 3,3485 francs pour un mark.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 14/01	% 13/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,8500	[illegible]	322	346
Ecu	6,6180	−0,02	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	6,1177	+0,44	5,8000	6,4000
Belgique (100 F)	16,2325	[illegible]	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	297,1800	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4030	−0,06	3,1400	3,6400
Danemark (100 krd)	87,9300	−0,01	82	92
Irlande (1 iep)	8,3810	+0,48	7,9300	8,7700
Gde-Bretagne (1 L)	9,9645	−0,02	9,5300	10,3800
Grèce (100 drach.)	2,1240	+0,07	1,8000	2,3000
Suède (100 krs)	76,1100	+0,39	70	80
Suisse (100 F)	411,5500	−0,27	398	422
Norvège (100 k)	80,9900	+0,15	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,5970	[illegible]	46,0500	49,1800
Espagne (100 pes.)	3,9515	[illegible]	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2750	[illegible]	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,2766	+0,51	3,9500	4,5500
Japon (100 yens)	4,6747	+1,11	4,4800	4,8300
Finlande (mark)	110,5800	−0,02	104,5000	115,5000



PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	15/01	14/01	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,8217	1,8201	+0,09
TOKYO : USD/Yens	130,8900	131,5300	−0,49

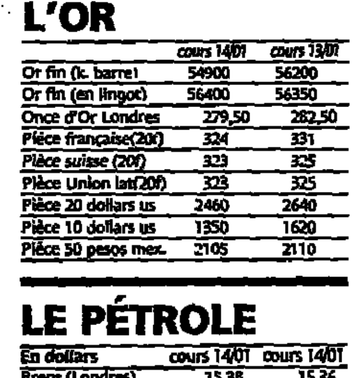
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar États-Unis	6,1237	6,1217	6,0831	6,0801
Yen (100)	4,6821	4,6788	4,6056	4,6816
Deutschemark	3,3496	3,3491	3,3474	3,3469
Franc Suisse	4,1245	4,1218	4,1225	4,1176
Lire ital. (1000)	3,4064	3,3996	3,4063	3,4044
Livre sterling	9,9627	9,9864	9,9266	9,9189
Peseta (100)	3,9673	3,9506	3,9521	3,9481
Franc Belge (100)	16,243	16,229	16,258	16,224

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,77	3,53	3,62
Eurodollar	5,55	5,56	5,55
Eurolivre	7,36	7,38	7,38
Eurodeutschemark	3,65	3,52	3,50

L'OR

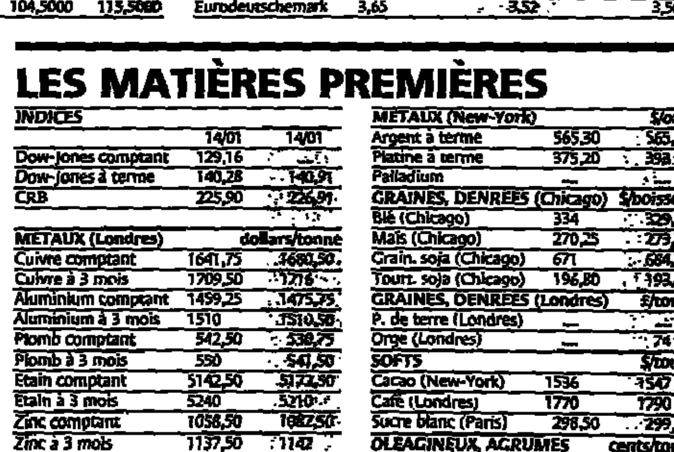


	cours 14/01	cours 13/01
Or fin (k. barre)	54900	56200
Or fin (en lingot)	56400	56350
Once d'Or Londres	279,50	282,50
Pièce française(20f)	324	331
Pièce suisse (20f)	323	325
Pièce Union lat(20f)	323	325
Pièce 20 dollars us	2460	2640
Pièce 10 dollars us	1350	1620
Pièce 50 pesos mex.	2105	2110

LE PÉTROLE

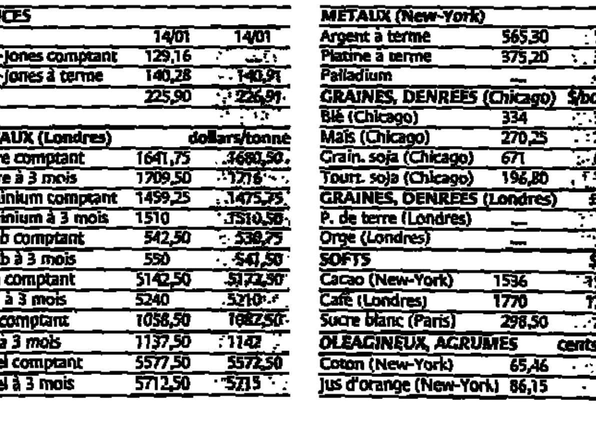
En dollars	cours 14/01	cours 14/01
Brent (Londres)	15,38	15,36
WTI (New York)	16,76	16,54
Light Sweet Crude	16,40	16,44

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	14/01	14/01
Dow-Jones comptant	129,16	[illegible]
Dow-Jones à terme	140,28	140,91
CRB	225,90	226,91

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1641,75	1680,50
Cuivre à 3 mois	1709,50	1716
Aluminium comptant	1459,25	1475,75
Aluminium à 3 mois	1510	1510,50
Plomb comptant	542,50	538,75
Plomb à 3 mois	550	541,50
Etain comptant	5142,50	5172,50
Etain à 3 mois	5240	5210
Zinc comptant	1058,50	1082,50
Zinc à 3 mois	1137,50	1142
Nickel comptant	5577,50	5572,50
Nickel à 3 mois	5712,50	5715



METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	565,30	565,80
Platine à terme	375,20	398
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	334	329,50
Maïs (Chicago)	270,25	273,75
Grain. soja (Chicago)	671	684,75
Tourt. soja (Chicago)	196,80	193,60
GRAINES, DENREES (Londres)		**$/tonne**
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	—	74
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1536	1547
Café (Londres)	1770	1790
Sucre blanc (Paris)	298,50	299,50
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	65,46	65,88
Jus d'orange (New-York)	86,15	86,15

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 15 JANVIER

Liquidation : 23 janvier
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS −0,05 %
CAC 40 : 2918,40

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Compensation (1)
B.N.P. (T.P)	965	960	− 0,51	960
Cr.Lyonnais(T.P.)	915	920	+ 0,54	915
Renault (T.P.)	1885	1906	+ 1,11	1778
Rhone Poulenc(T.P)	2380	2380	—	2260
Saint Gobain(T.P.)	1271	1270	− 0,07	1268
Thomson S.A (T.P)	930	950	+ 2,15	915
Accor	1110	1106	− 0,36	1140
AGF-Ass.Gen.France	318,90	318,80	− 0,03	315
Air Liquide	872	868	− 0,45	825
Alcatel Alsthom	770	763	− 0,90	735
Atos CA	818	830	+ 1,46	745
Axa	459	460	+ 0,21	460
Bail Investis	790	800	+ 1,26	770
Bancaire (Cie)	889	880	− 1,01	1000
Bazar Hot. Ville	625	625	—	530
Bertrand Faure	429	428,40	− 0,13	425
BIC	■ 422,10	418,80	− 0,78	405
BIS	495	[illegible]	—	495
B.N.P.	278,90	282,40	+ 1,25	315
Bollore Techno.	776	781	+ 0,64	765
Bongrain	2580	2588	+ 0,31	2500
Bouygues	738	779	+ 5,55	680
Bouygues Offs.	217	224,90	+ 3,64	240
Bull#	64,50	63,80	− 1,08	68
Canal +	1139	1163	+ 2,10	1020
Cap Gemini	540	531	− 1,66	465
Carbone Lorraine	1949	1930	− 0,97	1800
Carrefour	2909	2919	+ 0,34	2860
Casino Guichard	337	336	− 0,29	325
Casino Guich.ADP	261	261,10	+ 0,03	260
Castorama Dub.(Li)	789	786	− 0,38	705
C.C.F.	395,30	402	+ 1,69	405
Cegid (Ly)	682	675	− 1,02	615
Cerus Europ.Reun	34,20	34,25	+ 0,14	38
Cetelem	750	750	—	850
CGIP	2035	2029	− 0,29	1880
Chargeurs	326	327	+ 0,30	330
Christian Dalloz	740	730	− 1,35	710
Christian Dior	584	581	− 0,51	560
Ciments Francais	255,70	251	− 1,83	215
Cipe France Ly #	207,90	207,80	− 0,04	179,80
Clarins	513	508	− 0,97	405
Club Mediterranee	481,60	476	− 1,16	395
Coflexip	537	535	− 0,37	650
Colas	959	970	+ 1,14	860
Comptoir Entrep.	12,05	12,10	+ 0,41	12
Comptoirs Mod.	2975	2981	+ 0,20	2990
CPR	484,90	482,90	− 0,41	480
Cred.Fon.France	94,30	94,50	+ 0,21	87
Credit Lyonnais CI	242,10	237,20	− 2,02	288
CS Signaux(CSEE)	188	187,10	− 0,47	177
Damart	4099	4100	+ 0,02	3250
Danone	1061	1051	− 0,94	1080
Dassault-Aviation	1279	1291	+ 0,93	1280
Dassault Electro	589	587	− 0,33	580
Dassault Systemes	162,10	164,50	+ 1,48	177
De Dietrich	289,90	287,50	− 0,82	265
Deveaux(Ly)#	720	720	—	660
Dev.R.N-P.Cal Li #	45,10	44,95	− 0,33	45
Dexia France	748	746	− 0,26	700
DMC (Dollfus Mi)	122,50	122	− 0,40	101
Dynaction	148	148	—	154
Eaux (Cie des)	803	799	− 0,49	808
Eiffage	312	314	+ 0,64	285
Elf Aquitaine	632	629	− 0,47	665
Eramet	232,90	230	− 1,24	225
Eridania Beghin	1039	1030	− 0,86	980
Essilor Intl	1854	1840	− 0,75	1760
Essilor Intl.ADP	1694	1680	− 0,82	1600
Esso	518	514	− 0,77	470
Eurafrance	2424	2415	− 0,37	[illegible]
Euro Disney	7,35	7,35	—	7
Europe 1	1390	1360	− 2,15	[illegible]
Eurotunnel	5,90	5,95	+ 0,84	6
Fimalac SA	490	507	+ 3,46	485
Finextel	108	108,10	+ 0,09	[illegible]
Fives-Lille	364	360	− 1,09	345
France Telecom	237,60	236	− 0,67	210
Fromageries Bel	4315	4320	+ 0,11	4280
Galeries Lafayette	3575	3620	+ 2,65	[illegible]
CAN ex.dt sous.	150,80	148	− 1,85	143
Gascogne (B)	480	476,30	− 0,77	445
Gaumont #	429,90	426	− 0,90	395
Gaz et Eaux	2438	2415	− 0,94	[illegible]
Geophysique	630	630	—	725
C.F.C.	516	520	+ 0,77	515
GrandVision	242,80	239	− 1,56	[illegible]
Groupe Andre S.A.	658	658	—	595
Groupe GTM	420	412,10	− 1,88	425
Gr.Zannier (Ly) #	138,90	138	− 0,64	128
Guilbert	930	930	—	810
Guyenne Gascogne	1924	1900	− 1,24	1800
Hachette Fil.Med.	1250	1237	− 1,04	1200
Havas	421,90	424,50	+ 0,61	420
Havas Advertising	802	801	− 0,12	775
Imetal	681	688	+ 1,02	715
Immeubl.France	378	379,40	+ 0,37	350
Infogrames Enter.	206	208,10	+ 1,01	[illegible]
Ingenico	117	118,50	+ 1,28	109
Interbail	158,50	159,10	+ 0,37	154
Intertechnique	1262	1269	+ 0,55	1280
ISIS	578	595	+ 2,94	655
Jean Lefebvre	356	359	+ 0,84	340
Klepierre	852	849	− 0,35	765
Labinal	1582	1582	—	1430
Lafarge	363,90	361	− 0,79	365
Lagardere	207,70	209,50	+ 0,86	199
Lapeyre	370	373	+ 0,81	330
Lebon	282	282	—	285
Legrand	1142	1143	+ 0,08	1100
Legrand ADP	753	758	+ 0,66	[illegible]
Legris indust.	224	225	+ 0,44	200
Locindus	789	[illegible]	—	[illegible]
L'Oreal	2207	[illegible]	− 0,58	2310
LVMH Moet Hen.	926	927	+ 0,10	[illegible]
Marine Wendel	720	[illegible]	+ 0,97	[illegible]
Metaleurop	59	59,50	+ 0,84	[illegible]
Metrologie Inter.	15,55	15,95	+ 2,57	13,80
Michelin	295,60	294,10	− 0,50	[illegible]
Moulinex #	153,90	157,80	+ 2,53	[illegible]
Natexis	335	[illegible]	− 0,95	[illegible]
Nord-Est	121	123	+ 1,65	[illegible]
Nordon (Ny)	400	[illegible]	—	400
NRJ #	910	890	− 2,19	[illegible]
Olipar	67	[illegible]	—	67
Paribas	524	[illegible]	+ 2,86	[illegible]
Pathe	1070	[illegible]	+ 0,56	[illegible]
Pechiney	219,50	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
Pernod-Ricard	378	376,50	− 0,39	[illegible]
Peugeot	807	800	− 0,86	725
Pinault-Print.Red	3415	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	744	735	− 1,20	[illegible]
Primagaz	479	[illegible]	− 0,33	[illegible]
Promodes	2494	2495	+ 0,04	2370
Publicis #	525	524	− 0,19	[illegible]
Remy Cointreau	98,40	97	− 1,42	[illegible]
Renault	174,90	[illegible]	− 0,11	[illegible]
Rexel	1879	1859	− 1,06	[illegible]
Rhone Poulenc A	291,10	[illegible]	− 0,75	[illegible]
Rochette (La)	25,60	[illegible]	− 2,14	[illegible]
Roe Imperiale(Ly)	5200	[illegible]	− 0,76	[illegible]
Sade (Ny)	203	[illegible]	− 1,42	[illegible]
Sagem SA	2956	[illegible]	+ 0,94	[illegible]
Saint-Gobain	805	802	− 0,37	[illegible]
Salomon (Ly)	521,50	[illegible]	—	[illegible]
Salvepar (Ny)	462	462	—	[illegible]
Sanofi	626	618	− 1,27	[illegible]
Sat	1751	1765	+ 0,79	[illegible]
Saupiquet (Ns)	565	566	+ 0,17	[illegible]
Schneider SA	318,40	[illegible]	+ 0,62	[illegible]
SCOR	292,90	294,40	+ 0,51	[illegible]
S.E.B.	751	745	− 0,79	[illegible]
Sefimeg CA	369	[illegible]	—	[illegible]
SEITA	222	220	− 0,90	[illegible]
Selectibanque	69,80	[illegible]	− 1,86	[illegible]
SFIM	1098	1109	+ 1	[illegible]
SGE	168,60	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
Sidel	410	408	− 0,48	[illegible]
Silic CA	849	[illegible]	—	[illegible]
Simco	448	461	+ 2,90	[illegible]
S.I.T.A	1187	1150	− 3,11	[illegible]
Skis Rossignol	116	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
Societe Generale	730	730	—	[illegible]
Sodexho Alliance	3210	3207	− 0,09	[illegible]
Sommer-Allibert	214,90	215	+ 0,04	[illegible]
Sophia	246	247	+ 0,40	[illegible]
Spir Communic. #	432	435	+ 0,69	[illegible]
Strafor Facom	417	412	− 1,19	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	666	670	+ 0,60	[illegible]
Synthelabo	776	775	− 0,12	[illegible]
Technip	590	590	—	[illegible]
Thomson-CSF	178,60	[illegible]	+ 0,61	[illegible]
Total	598	597	− 0,16	[illegible]
UIF	410	421	+ 2,68	[illegible]
UIS	208	210	+ 0,96	[illegible]
Unibail	625	620	− 0,80	[illegible]
Union Assur.Fdal	820	[illegible]	− 0,60	[illegible]
Usinor	78,40	[illegible]	− 1,14	[illegible]
Valeo	405,10	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
Vallourec	349,80	350	+ 0,05	[illegible]
Via Banque	172	[illegible]	− 1,97	[illegible]
Worms & Cie	396	[illegible]	− 4,29	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1395	[illegible]	− 0,14	[illegible]
Elf Gabon	988	[illegible]	+ 1,21	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Compensation (1)
ABN Amro Hol.#	119,40	[illegible]	− 1,17	[illegible]
Adecco S.A.	1854	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
Adidas AG #	826	[illegible]	+ 1,69	[illegible]
American Express	507	[illegible]	+ 0,39	[illegible]
Anglo American #	204	[illegible]	− 1,12	[illegible]
Amgold #	219,10	[illegible]	—	[illegible]
Arjo Wiggins App.	16,40	[illegible]	—	[illegible]
A.T.T. #	396,60	[illegible]	+ 0,37	[illegible]
Banco Santander #	215	[illegible]	− 0,93	[illegible]
Barrick Gold #	104,90	[illegible]	− 0,57	[illegible]
B.A.S.F. #	210	[illegible]	− 1,90	[illegible]
Bayer #	217	[illegible]	− 1,38	[illegible]
Crown Cork ord.#	287	[illegible]	—	[illegible]
Crown Cork PF CV#	271	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	409	[illegible]	− 0,97	[illegible]
De Beers #	111,10	[illegible]	− 2,79	[illegible]
Deutsche Bank #	379,20	[illegible]	− 0,44	[illegible]
Diageo Plc #	56,30	[illegible]	− 0,44	[illegible]
Dresdner Bank	262,40	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
Driefontein #	37,55	[illegible]	− 2,79	[illegible]
Du Pont Nemours #	340	[illegible]	− 1,11	[illegible]
Eastman Kodak #	372	[illegible]	− 2,52	[illegible]
East Rand #	1,20	[illegible]	+ 2,50	[illegible]
Echo Bay Mines #	13,75	[illegible]	− 3,27	[illegible]
Electrolux #	406,50	[illegible]	+ 1,59	[illegible]
Ericsson #	217,30	[illegible]	+ 5,84	[illegible]
Ford Motor #	280,20	[illegible]	—	[illegible]
Freegold #	25,20	[illegible]	− 0,19	[illegible]
Gencor act.regr.	8,80	[illegible]	—	[illegible]
General Elect. #	451,10	[illegible]	+ 0,50	[illegible]
General Motors #	351,20	[illegible]	+ 1,13	[illegible]
Gle Belgique #	580	[illegible]	—	[illegible]
Hanson PLC reg.	26,50	[illegible]	− 2,26	[illegible]
Harmony Gold #	12,65	[illegible]	+ 0,39	[illegible]
Hitachi #	43,65	[illegible]	+ 0,80	[illegible]
Hoechst #	219	[illegible]	− 1,82	[illegible]
I.B.M #	629	[illegible]	− 0,63	[illegible]
I.C.I #	92,15	[illegible]	+ 3,09	[illegible]
Ito Yokado #	305,40	[illegible]	+ 1,11	290
Kingfisher plc #	91,90	92,60	+ 0,76	83
Matsushita #	88,55	89,25	+ 0,79	81
Mc Donald's #	284	[illegible]	+ 0,70	275
Merck and Co #	651	668	+ 2,61	630
Mitsubishi Corp.#	41,90	41,95	+ 0,11	44
Mobil Corporat.#	409,10	411	+ 0,46	420
Morgan J.P. #	662	656	− 0,90	695
Nestle SA Nom. #	8940	8870	− 0,78	8790
Nipp. MeatPacker #	77,50	[illegible]	—	72
Nokia A	439,80	447	+ 1,63	405
Norsk Hydro #	269	271,10	+ 0,78	275
Petrofina #	2190	2165	− 1,14	2210
Philip Morris #	284,30	285,50	+ 0,42	270
Philips N.V #	357	355	− 0,56	355
Placer Dome Inc #	72,50	69,70	− 3,86	71
Procter Gamble #	491,70	494	+ 0,46	480
Quilvest	306	309,90	+ 1,27	300
Randfontein #	8,60	8,50	− 1,16	8,50
Rio Tinto PLC #	72	72,30	+ 0,48	70
Royal Dutch #	315,20	314	− 0,38	320
Sega Enterprises	102	[illegible]	—	105
Saint-Helena #	16,20	15,20	− 6,17	17,50
Schlumberger #	443,10	447,20	+ 0,92	440
SGS Thomson Micro.	337,10	347,40	+ 3,05	350
Shell Transport #	41,15	40,20	− 2,30	42
Siemens #	347	347,10	+ 0,02	345
Sony Corp. #	549	541	− 1,45	500
Sumitomo Bank #	65	63	− 3,07	62
T.D.K #	429,90	425,30	− 1,07	440
Telefonica #	186	184,50	− 0,80	176
Toshiba #	24,85	24,60	− 1	29
Unilever act.Div.#	350	355	+ 1,42	355
United Technol. #	440	439,20	− 0,18	415
Vaal Reefs #	230	222,20	− 3,39	240
Volkswagen A.G #	3358	3300	− 1,72	3170
Volvo (act.B) #	152,20	154	+ 1,18	164
Western Deep #	105	102,30	− 2,57	103
Yamanouchi #	138,50	139,40	+ 0,64	124
Zambia Copper	12,70	12,90	+ 1,57	12

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 15 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	3,899
CEPME 9% 89-99 CA#	107,52	3,797
CEPME 9% 92-06 TSR	—	15,208 o
CFD 9,7% 90-03 CB	121,90	9,225 ↓
CFD 8,6% 92-05 CB	—	8,205 ↓
CFF 10% 88-98 CA#	104,38	2,466 ↑
CFF 10,25%90-01CB#	115,55	8,734
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,88	3,279
CLF 9%88-93/98 CA#	100,20	8,704
CNA 9% 4/92-07	—	6,636 ↑
CRH 8,6% 92/94-03	117,50	4,830
CRH 8,5% 10/87-88#	104,91	7,675 ↓
EDF 8,6% 88-89 CA#	108,30	7,987
EDF 8,6% 92-04 #	119,25	6,739
Finansder 9%91-06#	126,46	1,956 ↑
Finansd.8,6%92-02#	114,54	8,435 ↓
Floral9,75% 90-99#	108,16	4,808
OAT 88-98 TME CA#	—	4,800
OAT 9/85-98 TRA	—	1,420
OAT 9,50%88-98 CA#	102,41	5,440
OAT TMB 87/99 CA#	99,94	3,318
OAT 8,125% 89-99 #	105,42	5,342 d
OAT 8,50%90/00 CA#	109,06	6,940
OAT 85/00 TRA CA#	102,50	1,954
OAT 10%5/85-00 CA#	112,90	6,521
OAT 89-01 TME CA#	101	4,848
OAT 10% 90-01 ecu	—	8,986 ↑
OAT 7,5%7/86-01CA#	—	3,678
OAT 8,5% 91-02 ecu	113,50	7,242 d
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,99	4,304
OAT 8,50% 89-19 #	136,84	2,826 ↑
OAT.8,50%92-23CA#	139,18	6,288
SNCF 8,8% 87-94CA	106	3,487
Suez Lyon.Eaux 90	934	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		54	51,50
Baccarat (Ny)	◆	530	530
Bains C.Monaco		550	550
Bque Transatlantl.	◆	186,30	186,30
B.N.P.Intercont.		800	800
Bidermann Intl.	◆	110	110
B T P (la cie)	◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	◆	410	410
Champex (Ny)	◆	21,50	21,50
CIC Un.Euro.CIP		468,50	404
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2449	2449
Generali Fce Assur	◆	1220	1220
Continental Ass.Ly	◆	481	481
Darblay	◆	520	520
Didot Bottin	◆	701	701
Eaux Bassin Vichy	◆	2963	2963
Ecia		1219	1261
Ent.Mag. Paris	◆	1153	1153
Fichet Bauche	◆	49,95	40,80 d
Fidei		31	31,30
Finalens	◆	281	280
F.I.P.P.	◆	256	256
Fonciere (Cie)	◆	565	565
Fonc. Lyonnaise #		710	710
Foncina #	◆	511	511
Francarep	◆	284,50	[illegible]
France S.A.	◆	1209	[illegible]
From. Paul-Renard	◆	950	[illegible]
Gevelot	◆	1219	[illegible]
G.T.I (Transport)	◆	210	210
Immobail		156,10	[illegible]
Immobanque	◆	635	[illegible]
Locamion (Ly)	◆	413,30	[illegible]
Lucia	◆	57	[illegible]
Monoprix	◆	340	340
Metal Deploye	◆	375	375
Mors		4,95	[illegible]
Navigation (Nle)	◆	140	140
Optorg	◆	359,80	[illegible]
Paluel-Marmont	◆	520	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	◆	904	904
Parfinance	◆	265	265
Paris Orleans	◆	270,10	270
Promodes (CI)	◆	1850	[illegible]
PSB Industries Ly		530	[illegible]
Rougier #		299	[illegible]
Saga	◆	134	[illegible]
S.I.P.H.	◆	300	300
Sofragi	◆	4600	4600
Taittinger		3380	3380
Tour Eiffel	◆	290	290
Vicat	◆	501	[illegible]
Caves Roquefort	◆	1850	1850
Elyo	◆	311,80	[illegible]
Finatra		375	[illegible]
Gaillard (M)	◆	1501	[illegible]
Givaudan-Lavirotte	◆	1290	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly)	◆	175	175
Gd Moul.Strasbourg	◆	1805	[illegible]
Hotel Lutetia	◆	369	[illegible]
Hotels Deauville	◆	591	[illegible]
Immeubl.Lyon (Ly)	◆	550	[illegible]
L.Bouillet (Ly)	◆	246	[illegible]
Lloyd Continental	◆	8910	[illegible]
Matussiere Forest.		54,50	[illegible]
Moncey Financiere	◆	2635	[illegible]
M.R.M. (Ly)	◆	392,50	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly)	◆	106,50	[illegible]
Poliet	◆	498	[illegible]
Sabeton (Ly)	◆	660	[illegible]
Samse (Ly)	◆	912	912
Sechilienne (Ly)	◆	1198	1198
Sucr.Pithiviers		3250	[illegible]
Tanneries Fce (Ny)	◆	277	[illegible]
Teleflex L. Dupont	◆	108,50	[illegible]
Union Gle Nord(Li)	◆	355	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	384	384
Commerzbank AG	222,10	222,10
Fiat Ord.	17,30	17,20
Gold Fields South	88	88
Kubota Corp.	14	14
Montedison act.ep.	9,60	[illegible]
Olympus Optical	33,20	[illegible]
Robeco	563	[illegible]
Rodamco N.V.	165,10	[illegible]
Rolinco	517	[illegible]
Sema Group Plc #	159	[illegible]
Solvay SA	358	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 15 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	◆	43,20	43,20
AFE #		551	552
Aigle #		343,50	345
Albert S.A (Ns)	◆	143,10	143,10
Altran Techno. #		2005	2020
Arkopharma#		301,50	301,50
Montaignes P.Gest.	◆	1965	1965
Assystem #		218	213
Bque Picardie (Li)	◆	817	817
Bque Tarneaud(B)#	◆	346	346
Bque Vernes	◆	170	170
Beneteau CB#		1148	1119
B I M P	◆	98	98
Boiron#(Ly)		351	350
Boisset (Ly) #	◆	349,90	349,90
But S.A.	◆	287	287
Cardif SA	◆	910	910
C.E.E #		77	77
CFPI #	◆	395	395
Change Bourse (M)		254	235
CNIM CA#		200,50	197,20
Codetour #	◆	357	357
Comp.Euro.Tele-CET		295	298
Conflandey #	◆	289,90	289,90
C.A. Hte Normandie		336	336
C.A. Paris IDF		805	802
C.A.Ille & Vilaine		307,80	307,50
C.A.Loire Atl.Ns #		287	286
C.A.Pas de Calais		543	543
C.A.du Nord#(Li)		505	505
C.A. Oise CCI	◆	318,10	318,10
C.A. Somme CCI		316	315,90
C.A.Toulouse (B)	◆	415	415
Devanlay	◆	620	620
Devernois (Ly)	◆	552	552
Ducros Serv.Rapide	◆	35	35
Emin-Leydier (Ly)#		370	367
Europ.Extinc.(Ly)		410	408,20
Expand s.a	◆	790	790
Factorem	◆	635	635
Faiveley #		219	219
Finacor	◆	53	53
Fininfo	◆	713	713
Assur.Bq.Populaire		653	653
Gautier France #	◆	277	277
Gel 2000		46,50	48,80
GEODIS #	◆	349,50	349,50
GFI Industries #		1200	1196
Girodet (Ly) #	◆	21	20,05
GLM S.A.	◆	229	228
Gpe Guillin # Ly		225,10	230
Kindy #		149,70	149,20
Guerbet		227	228
Hermes internat.1#		403,50	409
Hurel Dubois	◆	642	642
ICBT Groupe #	◆	200	200
I.C.C.#	◆	140,50	140,50
ICOM Informatique	◆	480	480
Idianova	◆	70	70
Int. Computer #	◆	55,40	55,40
IPBM	◆	65	65
M6-Metropole TV		695	691
Manitou #		720	717
Manutan		430	435
Marie Brizard #		589	615
Maxi-Livres/Profra#		37,60	38
Mecelec (Ly)	◆	57	57
MGI Coutier #	◆	252	252
Monneret Jouet Ly#	◆	134,70	134,70
Naf-Naf #		86,50	85,80
Norbert Dentres.#		728	719
NSC Groupe Ny		800	799
Onet #		898	898
Paul Predault	◆	142	142
P.C.W.	19	—	[illegible]
Petit Boy #	◆	85	85
Phyto-Lierac #		210	208
Pochet		795	798
Poujoulat Ets (Ns)	◆	224,80	224,80
Radiall #		717	695
Robertet #		1136	1100
Rouleau-Guichard	◆	258,90	258,90
Securidev #		115	115
Smoby (Ly)#		575	580
Sofco (Ly)	◆	11,50	10,65
Soffbus	◆	370	370
Sogeparc (Fin)		390,80	390
Sopra #		799	795
Steph.Kelian #	◆	69	69
Sylea	◆	573	573
Teisseire-France	◆	164	164
TF1		672	672
Thermador Hol. #		319,80	318
Trouvay Cauvin #		115	116
Unilog		865	860
Union Fin.France		665	665
Viel et Cie #		153	153
Vilmorin et Cie #		520	520
Virbac		506	506

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 15 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	◆	34	[illegible]
Belvedere	◆	645	645
BVRP	◆	230	230
Coil	◆	152,20	152,20
Electronique D2	◆	450	450
FDM Pharma n.	◆	143	143
Genset	◆	380	380
Guyanor action B	◆	6,55	[illegible]
High Co.	◆	148,70	148,70
Infonie	◆	80	80
Joliez-Regol	◆	80	80
Mille Amis	◆	40,95	[illegible]
Naturex	◆	70	70
Olitec	◆	799	[illegible]
Picogiga	◆	183	[illegible]
Proxidis	◆	20	20
R21 Santé	◆	400	400
Stelax	◆	6,45	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 15 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	835	835
Générale Occidentale	◆	160	160
Sté lecteurs du Monde	◆	177,10	177,10
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	25,30

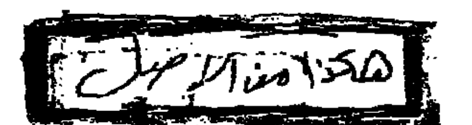
ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 14 janvier

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)	◇	143,09	136,28
Agipi Actions (Axa)	◇	122,85	117
BANQUES POPULAIRES			
Valorg		2413,63	2377,96
BNP — 3615 BNP			
Natio Court Terme		14421	14421
Natio Epargne		2260,55	2258,17
Natio Oblig. M.T. C/D		879,58	870,67
Natio Ep. Croissance		3390,84	3324,35
Natio Ep. Patrimoine		143,76	140,94
Natio Epargne Retraite		167,94	164,65
Natio Epargne Trésor		11501,05	11478,08
Natio Euro Valeurs		1103,85	1082,21
Natio Euro Oblig.		1052,67	1042,25
Natio Euro Opport.		1103,19	1081,56
Natio Inter		1145,05	1122,60
Natio Opportunités		203,31	199,32
Natio Revenus		1130,93	1119,29
Natio Sécurité		11326,35	11326,35
Natio Valeurs		1415,23	1382,48
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden		93897,75	93897,75
Oblig. tres caté.		284,72	280,51
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)			
Livret Bourse Inv. D PEA	◆	876,58	851,05
Nord Sud Dévelop. C	◆	2657,57	2652,25
Nord Sud Dévelop. D	◆	2511,08	2506,07
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
Patrimoine Retraite C		318,98	312,73
Patrimoine Retraite D		309,34	303,27
Sicav Associations C	◆	2452,13	2452,13
CDC TRÉSOR			
Fonsicav C		19970,74	19970,74
Mutual. dépôts Sicav C		19600,11	19587,53
CAISSE D'EPARGNE			
Écur. Act. Futur D PEA		296,27	290,46
Écur. Capitalisation C		261,80	261,80
Écur. Expansion C		84352,48	84352,48
Écur. Géovaleurs C		3702,37	3629,77
Écur. Investis. D PEA		295,34	290,73
Écur. Monépremière		11509,50	11509,50
Écur. Monétaire C		13205,67	13205,67
Écur. Monétaire D		12240,25	12240,25
Écur. Trésorerie C		324,10	324,10
Écur. Trésorerie D		311,52	311,52
Écur. Trimestriel D		2065,65	2065,65
Éparcourt-Sicav D		196,78	196,78
Géoptim C		13404,16	13206,07
Géoptim D		12312,26	12130,31
Horizon C		2355,86	2309,67
Prévoyance Écur. D		108,07	108,07
Sensipremière C		13962,64	13922,82
Fonds communs de placements			
Écur. Capipremière C		12309,30	12284,73
Écur. Sécuripremière C		12201,89	12189,70
CRÉDIT AGRICOLE (INDOCAM Asset Management)			
Amplia	◇	121507,83	121507,83
Atout Amérique		195,04	198,28
Atout Asie		83,76	81,72
Atout France Europe		888,53	866,86
Atout France Monde		226,12	220,60
Atout Futur C		851,12	898,36
Atout Futur D		792,84	773,50
Coexis		2010,78	1977,37
Dièze		2273,24	2255,24
Elicash	◇	965153,74	965153,74
Eurodyn		2795,86	2727,67
Indicia	◆	1807,69	1767,72
Moné.J C	◇	12113,96	12113,96
Moné.J D	◇	11475,82	11475,82
Oblifutur C		571,34	561,79
Oblifutur D		547,46	538,31
Oraction		1409,32	1369,10
Revenu-Vert		1213,81	1193,92
Sévea	◆	115,43	112,61
Synthésis		19190,89	18851,56
Uni Associations	◇	119,66	119,66
Uni-Foncier		1487,20	1450,93
Uni-Garantie C		1961,29	1928,51
Uni-Garantie D		1403,09	1379,64
Uni-Régions		1685,97	1644,85
Univar C	◇	313,96	313,96
Univar D	◇	300,88	300,88
Univers Actions		255,11	248,89
Univers-Obligations		259,78	255,44
CIC BANQUES			
Francic		156,07	151,52
Francic Pierre		145,17	140,94
Europe Régions		251,63	244,30
CIC PARIS			
Associc		1090,49	1090,49
Cicamonde		1597,23	1550,71
Convertcic		416,56	410,40
Ecocic		1763,63	1712,26
Mensuelcic		10136,15	10036,79
Oblicic Mondial		4046,82	3988,09
Oblicic Régions		1223,64	1206,56
Rentacic		165,97	163,52
CRÉDIT LYONNAIS			
Eurco Solidarité		1392,30	1378,51
Lion 20000 C		17386,83	17386,83
Lion 20000 D		16266,18	16266,18
Lion-Associations C		11263,16	11263,16
Lion-Associations D		11263,16	11263,16
Lion Court Terme C		26826,14	26826,14
Lion Court Terme D		23634,11	23634,11
LionPlus C		1628,35	1596,42
LionPlus D		1553,30	1522,84
Lion Trésor		2556,03	2530,72
Oblilion		2309,08	2286,22
Sicav 5000		754,51	739,72
Slivafrance		1278,46	1253,39
Slivam		605,01	593,15
Slivarente		256,20	253,66
Slivinter		831,86	815,55
Trilion		5159,87	5108,78
CRÉDIT MUTUEL FINANCE			
Avenir Alizes		2452,69	[illegible]
CM Option Dynamique		140,36	136,60
CM Option Equilibre		275,86	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		167,03	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		939,05	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. C		149,62	145,62
Créd.Mut.Ep.J		23259,44	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde		1761,01	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.		1935,14	1887,20
Créd.Mut.Ep.Quatre		1093,79	1022,34
Fonds communs de placements			
CM Option Modération		105,93	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		476,97	[illegible]
Saint-Honoré Capital		20716,05	20112,67
St-Honoré March. Emer.		686,44	[illegible]
St-Honoré Pacifique		642,95	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1855,12	1853,18
Stratégie Actions		1157,85	1133,32
Stratégie Rendement		2076,14	2010,79
[illegible]			
Amplitude Amérique C		118,85	[illegible]
Amplitude Europe C		177,26	[illegible]
Amplitude Europe D		174,29	[illegible]
Amplitude Monde C		1049,87	1024,26
Amplitude Monde D		1001,58	[illegible]
Amplitude Pacifique C		87,02	[illegible]
Elancial D PEA		191,03	[illegible]
Émergence Poste D PEA		157,39	[illegible]
Géobilys C		696,26	[illegible]
Géobilys D		658,76	[illegible]
Kaleis Dynamisme C		1130,80	[illegible]
Kaleis Équilibre C		1097,82	[illegible]
Kaleis Sérénité C		1058,90	[illegible]
Latitude C		150,54	[illegible]
Latitude D		137,15	[illegible]
Oblitys D		646,72	[illegible]
Plénitude D PEA		213,57	[illegible]
Poste Gestion C		15099,10	[illegible]
Revenus Trimestr. D		5290,39	[illegible]
Solstice D		2372,44	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT			
Actimonétaire C		38536,94	38536,94
Actimonétaire D		30531,32	30531,32
Cadence 1 D		1065,11	[illegible]
Cadence 2 D		1066,83	[illegible]
Cadence 3 D		1055,86	[illegible]
Capimonétaire C		416,33	[illegible]
Capimonétaire D		375,66	[illegible]
Sogeoblig C/D		9551,56	[illegible]
Interoblig C		7821,61	[illegible]
Intersélection France D		760,13	[illegible]
S.G. France opport. C		2210,13	[illegible]
S.G. France opport. D		2109,84	[illegible]
Sogenfrance C		2026,37	[illegible]
Sogenfrance D		1852,21	[illegible]
Sogépargne D		303,40	300,40
Soginter C		2427,26	[illegible]
Fonds communs de placements			
Favor D		1488,09	[illegible]
Sogelance D		1746,31	[illegible]
Sogenfrance Tempo D		244,88	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



AUJOURD'HUI

LE MONDE / VENDREDI 16 JANVIER 1998

SCIENCES **De toutes les agressions subies par les arbres en milieu urbain, la plus néfaste provient de manière inattendue des sels de déneigement utilisés pour dégager les voies routières. ● LES IONS chlore et sodium, qui composent ces sels, agissent, une fois dissous dans le sol, *comme un double poison*, et envahissent progressivement tous les organes de l'arbre. ● LE SEL SERAIT RESPONSABLE, selon la World Wide Foundation, de la disparition d'un million d'arbres chaque année en Europe. Ce mal est d'autant plus insidieux que ses conséquences n'apparaissent que progressivement : brûlure des feuillages, mort prématurée des rameaux, réduction générale de croissance. ● POUR PALLIER ces symptômes d'affaiblissement, la meilleure parade semble de pratiquer des tailles régulières, pour le platane en tout cas, le plus répandu des arbres « urbains ».**

Les sels de déneigement sont l'ennemi numéro un des arbres des villes

Pour protéger les racines, les services de la Ville de Paris sont parvenus, en quelques années, à diminuer des deux tiers l'usage du chlorure de sodium, moyen le plus efficace et le moins coûteux pour faire disparaître la neige quand elle perturbe la circulation urbaine

BIEN SÛR, il y a la pollution atmosphérique, les parasites et les insectes ravageurs. Il y a les agressions mécaniques et, plus encore, le manque d'hydratation. Mais il est une autre raison, plus insidieuse et plus fatale, au mal de vivre des arbres des villes : l'épandage sur les routes des sels de déneigement, qui constitue dans les agglomérations l'une des principales causes de mortalité des arbres.

Selon la World Wide Foundation (WWF), le sel serait responsable, chaque année en Europe, de la disparition de 1 million d'entre eux. Un fléau d'autant plus redoutable que son effet, rarement foudroyant, entraîne une mort différée : lorsque l'arbre succombe, on ne sait souvent plus pourquoi.

Si le fait est connu depuis longtemps, il fallut à Paris attendre les conséquences du rigoureux hiver de 1986-87 pour prendre véritablement conscience de l'ampleur des dégâts. Un an plus tard, érables, platanes et marronniers décimés se comptaient par milliers. Et encore ne constituaient-ils que la partie émergée de l'iceberg. Année après année, les arbres d'alignement qui avaient été les plus exposés au chlorure de sodium (constituant principal des sels de déneigement) continuèrent de mourir. Au point qu'en 1994, la Direction des parcs, jardins et espaces verts de la Mairie de Paris confia au laboratoire de physiologie de l'arbre (Université Paris VII-Denis Diderot), le seul en Europe à s'être spécialisé dans la santé de l'arbre urbain, le soin d'étudier l'impact réel de ces sels et les moyens d'en prévenir les ravages.

« *Ennemi public numéro un des arbres urbains, le chlorure de sodium produit deux types d'ions toxiques, les ions chlore et les ions sodium. Entraînés par les eaux de lessivage des trottoirs, projetés par les voitures ou même pulvérisés sous forme de brouillards salins, ces ions finissent par pénétrer dans le sol, où ils se substituent aux éléments minéraux indispensables à la nutrition de l'arbre (potassium, magnésium, calcium)* », précise Gérard Bory, directeur de ce laboratoire.

Une fois absorbés par les racines, ils envahissent progressivement tous les organes de l'arbre, le sodium montrant une préférence pour les racines et la base du tronc, le chlore migrant vers les extrémités des branches et vers les feuilles.

DES ANNÉES DURANT

Pire : même lorsque l'épandage a été abandonné, ces ions persistent dans l'arbre des années durant. Outre les carences nutritives qu'ils entraînent, ils continuent d'y exercer leur effet toxique. Stocké dans le bois de cœur de l'arbre, le chlore, notamment, agit comme une véritable bombe à retardement. Les conséquences de cet empoisonnement n'apparaissent que progressivement. Et doivent faire l'objet d'une attention d'autant plus soutenue qu'elles sont souvent confondues avec celles du stress hydrique, autre mal chronique des arbres de l'asphalte.

Brûlure des feuillages, mort prématurée des brindilles et des rameaux, réduction générale de croissance : pour le simple observateur, les symptômes d'une déshydratation chronique et ceux d'un empoisonnement par le chlorure de sodium sont quasiment les mêmes. Et pour cause. « *La salinité, c'est d'abord une sécheresse physiologique* », résume Gérard Bory.

De la même façon que le sel de cuisine absorbe l'humidité ambiante, de fortes concentrations de sel dans le sol entravent l'absorption d'eau par les racines. De plus, les arbres intoxiqués présentent un fonctionnement anormal de leurs stomates, ces petits pores présents sur la face inférieure des feuilles par lesquels s'effectuent les échanges gazeux. Alors que ces stomates, en temps normal, se ferment aux heures les plus chaudes pour limiter les pertes d'eau par transpiration, ils restent constamment ouverts en présence d'ions toxiques. Ce qui accentue encore le déficit hydrique. Les conséquences ? Un affaiblissement progressif de l'arbre, d'autant plus marqué que celui-ci est jeune. Au fil des ans, ce stress répété va en effet diminuer la quantité de ses réserves (amidon, sucres solubles, protéines, lipides), élément essentiel à sa survie. « *Au printemps, même chez les espèces à feuilles persistantes, l'arbre redémarre à partir de ce qu'il a stocké auparavant* », rappelle Gérard Bory, pour qui la quantité, la distribution et la nature de ces réserves représentent « *une véritable traduction de l'état physiologique de l'arbre* ».

« *Chez des marronniers très touchés par les sels de déneigement, dont les feuilles tombent dès la fin juillet, on n'observe pas de recharge en amidon, ni d'augmentation en sucres solubles à la fin de l'été, ce qui entraîne un affaiblissement énergétique considérable* », précise-t-il.

Plus grave, les Parisiens l'auront sans doute observé, de nombreux marronniers présentaient, au début de cet automne, une floraison exceptionnelle. Un phénomène du plus bel effet, mais qui signe, avant tout, leur fragilité. Il signifie que ces arbres ont perdu leurs feuilles dès l'été, et que les bourgeons destinés à s'ouvrir au printemps prochain ont déjà reconstitué une deuxième pousse annuelle. Une pousse plus petite que la normale, et qui pompe un peu plus les réserves déjà amoindries par la pollution.

Réunie au chevet des arbres malades de la ville, c'est pour le platane que l'équipe de Gérard Bory préconise actuellement le traitement le plus efficace. Cette espèce, qui figure pourtant parmi les plus résistantes aux conditions de la vie urbaine, présente en effet une faiblesse particulière vis-à-vis des sels de déneigement : elle ne peut éliminer ce poison par la chute naturelle de ses feuilles, celles-ci restituant avant de tomber l'essentiel des ions chlore aux branches et aux brindilles. D'où l'intérêt vital d'entretenir les platanes parisiens par une taille régulière, dont la pratique, estime-t-on au laboratoire de physiologie de l'arbre, a été trop souvent délaissée.

« *Chez des platanes dont l'élagage a été abandonné depuis plusieurs années, une taille en vert légère, pratiquée au début de l'été – vers le 10-15 juin –, élimine le chlore qui tend à s'accumuler massivement à cette période dans les brindilles. Et une réduction de couronne plus conséquente, pratiquée juste après la chute des feuilles, peut permettre d'exclure non seulement du chlore mais aussi du sodium* », affirme Gérard Bory.

Ultime précision : ces conclusions ne concernent que les platanes salés parisiens, et toute transposition de ces tailles « *thérapeutiques* » à d'autres climats ou à d'autres essences demanderait « *des expérimentations préalables* ». Avis aux gestionnaires d'espaces verts, comme aux distributeurs de crédits de recherche...

Catherine Vincent



Le déneigement des chaussées et des trottoirs est effectué pour l'essentiel à l'aide de chlorure de sodium. Dissous dans l'eau, ce sel libère du chlore (Cl^-) et du sodium (Na^+), éléments toxiques auxquels les arbres d'alignement peuvent difficilement échapper. Le sodium a tendance à rester dans les racines ou à la base du tronc, tandis que le chlore migre vers les branches et les feuilles.

Des essences plus citadines que d'autres

Au palmarès des espèces d'arbres résistant le mieux aux conditions de vie urbaine, le platane arrive largement en tête, à Paris comme dans toutes les grandes agglomérations françaises. Viennent ensuite le marronnier, le sophora, le tilleul et l'érable. Encore faut-il vérifier, pour chacune de ces essences, quelles sont les espèces les plus adaptées à des contextes particuliers. Ainsi le feuillage des marronniers hybrides rouges (*Aesculus x carnea*) semble-t-il moins atteint par la salinité que celui des marronniers blancs (*Aesculus hippocastanum*). Dans tous les cas, il convient, lors des transplantations en ville, de respecter quelques règles simples : opérer en période de repos végétatif (fin d'hiver-début de printemps), ne transplanter que de petits arbres en parfait état sanitaire, conserver la proportionnalité des diamètres du tronc et de la motte.

Saler moins, saler mieux

DEPUIS L'HÉCATOMBE qu'ont connue les arbres de la capitale à la fin des années 80, les trottoirs plantés ne sont plus salés par la Ville de Paris. Mais les chaussées, elles, continuent de recevoir des épandages de sel chaque fois que nécessaire. Première constation : même si le chlorure de sodium se révèle toxique pour les arbres urbains, son usage ne disparaîtra pas pour autant. A moins de supprimer, à chaque apparition de neige, de givre ou de verglas, toute circulation routière.

A l'heure actuelle, aucun produit de substitution « ne tient la route ». Confectionnés à partir de sable ou de gravier fin, les antidérapants n'ont pas l'efficacité des sels. Quant au chlorure de calcium, plus « musclé » mais trois fois plus cher que le chlorure de sodium (1 800 F, contre 600 F la tonne), il n'est employé qu'en cas de très basses températures (au-dessous de – 7 °C). Il supprime la pollution par les ions sodium, mais n'empêche pas la toxicité des ions chlore.

Pour l'essentiel, la prévention réside donc dans la protection physique des zones d'épandage (systèmes d'évacuation des ruissellements pollués, couvre-sols étanches, palissades). Et, surtout, dans l'utilisation limitée des sels toxiques. « *Salez moins, salez mieux* », lançait il y a quelques années le ministère de l'équipement. Un slogan qui, si l'on en croit les services de la Ville de Paris, commence à porter ses fruits.

« *Il y a quelques années, la quantité de sel répandu sur les chaussées atteignait 100 à 150 g/m². Cette moyenne est aujourd'hui tombée à 30 à 45 g/m², et notre objectif est de parvenir à 15 g/m²* », précise Bernard Clamamus, ingénieur chargé de contrôler la « viabilité hivernale » de la capitale. A l'origine de ce progrès notable : la rénovation du parc des saleuses municipales. Sur 34 engins fonctionnant actuellement à Paris, 12 ont ainsi été renouvelés depuis 1994. Ils permettent désormais à leur conducteur de régler les quantités de sel nécessaires, en fonction de la largeur et de la symétrie des chaussées.

Autre innovation : la mise en place, en coopération avec les services de météorologie, de capteurs de température du sol. Un seul fonctionne actuellement, à Paris, près du boulevard périphérique, et deux ou trois autres devraient suivre. Couplées à des « profils thermiques » établis pour les différentes zones climatiques de la capitale, ces mini-stations météo devraient permettre d'estimer, quasiment en temps réel, la stratégie à adopter pour les voies de circulation routière. « *Supposons qu'un nuage de neige, situé à quatre heures de distance, se dirige vers Paris. Si la température au sol est supérieure à 1 °C, on ne fait rien. Si elle est inférieure, on commence à saler la zone climatique correspondante* », illustre Bernard Clamamus.

Enfin, pour que les arbres ne pâtissent pas trop du salage effectué sur leurs trottoirs par les riverains, la Ville de Paris recommande à ces derniers d'être très vigilants sur les quantités utilisées : une petite poignée par mètre carré de sel de cuisine. Fin, de préférence...

C. V.

L'évolution des espèces dans l'univers polaire

LA GÉNÉTIQUE permet parfois de percer des mystères qui dépassent largement le monde présent. L'histoire de *Saxifraga oppositifolia*, discrète plante à fleurs roses que l'on déniche dans les parois rocheuses des montagnes, en est une parfaite illustration. Depuis 1990, Richard Abbott (université de Saint Andrews, Ecosse) et plusieurs équipes européennes en ont collecté des échantillons dans les Alpes, les Pyrénées, et tout autour du monde polaire : en Sibérie et au nord de la Russie, en Scandinavie, au Spitzberg, en Ecosse, et dans les îles Britanniques, en Islande, au Groenland, au nord du Canada et en Alaska. Or l'analyse de l'ADN des chloroplastes (petits éléments des cellules transmis seulement par la mère) de centaines de ces échantillons vient de révéler l'existence de dix-sept haplotypes différents, autrement dit autant de populations au patrimoine génétique déjà très différencié.

L'enjeu de ces études : reconstruire l'histoire évolutive de l'espèce, et, par ce biais, préciser le rôle qu'a joué la dernière glaciation dans cette évolution. « *Le résultat le plus intéressant est d'avoir trouvé neuf haplotypes pour la seule Alaska, tous différents et dont aucun n'est représenté en Europe. Cela laisse penser que durant des millénaires,* S. oppositifolia *a évolué dans une succession de sites du centre de l'Alaska, isolés des populations asiatiques et européennes par la calotte glaciaire* », a expliqué Richard Abbott, lors d'un récent congrès de biogéographie alpine organisé à la Thuile (Italie).

DES REFUGES DE 18 000 ANS

L'analyse génétique de cette plante est ainsi en passe de confirmer une hypothèse déjà mise en avant par plusieurs géologues des temps anciens : durant la dernière ère glaciaire (qui atteint son maximum il y a 2,4 millions d'années), un patchwork de « refuges » dépourvus de glace se serait formé dans certaines régions de la calotte glaciaire, notamment au Groenland et en Sibérie. Des refuges dans lesquels la vie aurait pu se maintenir et évoluer en vase clos, pour diffuser ensuite vers d'autres régions une fois la déglaciation amorcée, il y a de cela dix-huit mille ans.

Pour en savoir plus, Richard Abbott a reconstitué le grand voyage de *Saxifraga*-la-robuste à travers les âges glaciaires, après avoir comparé ses haplotypes et reconstitué l'arbre évolutif de l'espèce. « *Cette plante aurait colonisé l'Amérique du Nord et le Groenland depuis l'Alaska. Tandis qu'une autre lignée venue de Sibérie, et issue d'un ancêtre commun, aurait envahi toute l'Europe, où nous avons trouvé seulement deux haplotypes, très proches l'un de l'autre* », résume-t-il.

S'ils ne contestent pas les résultats du botaniste et généticien écossais, certains chercheurs rappellent toutefois que l'existence de tels refuges n'est pas absolument nécessaire pour expliquer la distribution géographique des espèces. « *En Scandinavie et au Spitzberg, où nous avons étudié une demi-douzaine d'espèces (parmi lesquelles* S. oppositifolia*), nous n'avons pas trouvé de sites abritant de populations aussi différenciées. Nous avons plutôt observé des populations européennes présentant certaines variations génétiques, qui n'ont dû cesser de migrer du sud au nord* », indique Christian Brochmann, de l'université Trondheimsveien (Oslo, Norvège). Nul doute que l'équipe écossaise va devoir tester son hypothèse, celle d'une colonisation à partir de « refuges » des hautes latitudes, à travers l'étude évolutive de bien d'autres espèces.

Vincent Tardieu

Chimère humaine au pays de Dolly

QUE SE PASSE-T-IL, aujourd'hui, en Ecosse ? Au Western General Hospital d'Edimbourg, à quelques kilomètres au nord du Roslin Institute, le berceau de Dolly – première brebis clonée dans l'histoire des hommes –, un groupe de généticiens vient de faire une troublante découverte. Une première qui éclaire d'un jour nouveau les risques inhérents à la procréation médicalement assistée. L'affaire est rapportée dans le détail par le *New England Journal of Medicine* du 15 janvier.

Elle concerne une femme de trente et un ans souffrant, tout comme son partenaire sexuel masculin, de stérilité. Comme leurs confrères médicaux des autres pays industrialisés l'auraient fait, les spécialistes du département universitaire d'obstétrique et de gynécologie d'Aberdeen ont stimulé, par voie hormonale, la fonction ovarienne de cette femme, ce qui leur a permis de prélever chez elle dix-huit ovocytes dont quinze ont pu être fécondés *in vitro* par les spermatozoïdes d'un donneur anonyme.

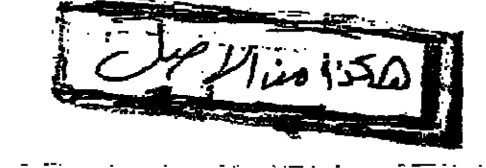
Deux jours plus tard, trois des embryons ainsi obtenus furent transférés dans l'utérus de la future mère. Et au terme de neuf mois, cette dernière donnait le jour à un enfant que l'on cru de sexe masculin. Mais différentes malformations génitales devaient rapidement inquiéter les spécialistes écossais, qui procédèrent, pendant plusieurs années, à nombre d'examens biologiques et chirurgicaux sur ce très jeune patient. Avec l'accord des parents, on chercha récemment à analyser le patrimoine héréditaire – notamment les chromosomes sexuels – de cet enfant.

Les praticiens écossais révèlent aujourd'hui avoir eu la double surprise de découvrir une « chimère » (organisme composé de cellules au patrimoine génétique différent). Cet enfant était le fruit de « l'amalgame » de deux embryons humains. En d'autres termes, deux des trois embryons conçus *in vitro* et placés dans l'utérus maternel avaient fusionné pour donner naissance à un être unique, ni mâle ni femelle. La sophistication des analyses biologiques et la richesse des informations contenues dans l'ADN humain ne laissent ici nulle place au doute. On retrouve ainsi dans les cellules de cet enfant les stigmates biologiques de l'homme – anonyme – et de la femme qui furent à l'origine de sa création.

Pour les auteurs du *New England Journal of Medicine*, une telle observation doit être prise au sérieux. Les pratiques de la procréation médicalement assistée et l'implantation intra-utérine quasi systématique de plusieurs embryons humains conçus *in vitro* font que le cas décrit en Ecosse pourrait être beaucoup moins exceptionnel qu'il n'y paraît.

Dans un éditorial de l'hebdomadaire médical américain, le docteur André Van Steirteghem (Université libre germanophone de Bruxelles), l'un des pionniers mondiaux de la micro-injection de spermatozoïdes dans les ovocytes ne dit pas autre chose, soulignant l'urgence qu'il y a aujourd'hui à informer les couples stériles de tous les risques potentiels de la procréation médicalement assistée, à commencer par la transmission d'anomalies génétiques et d'une stérilité chez les enfants ainsi conçus. Le docteur Van Steirteghem dit aussi l'importance que les professionnels de l'assistance médicale à la procréation et les autorités sanitaires devraient accorder aux possibles conséquences de l'instrumentalisation des cellules sexuelles et de l'embryon humain.

Jean-Yves Nau



Le chemin de croix des béotiens de la micro-informatique

Les nouveaux acquéreurs d'ordinateur, toujours nombreux au moment des fêtes de fin d'année, ont parfois bien du mal à se familiariser avec leurs logiciels. Les modems, indispensables pour accéder à Internet, peuvent aussi leur poser des problèmes

L'explosion du marché de la micro-informatique familiale se traduit par un nombre croissant d'utilisateurs totalement débutants : beaucoup ont découvert l'ordinateur à l'occasion d'un achat lors des fêtes de fin d'année. Pour résoudre des problèmes inévitables, ils s'adressent aux services après-vente et aux lignes téléphoniques de dépannage mises à leur disposition. Si la fiabilité du matériel semble avoir atteint un niveau satisfaisant, les principales difficultés proviennent des logiciels, au premier rang desquels arrive le système d'exploitation. La méconnaissance de ce dernier entraîne de multiples avatars que l'utilisation de certains CD-ROM ne fait qu'aggraver. L'installation des périphériques, en particulier les modems, réserve également de désagréables surprises. Leur maîtrise est pourtant indispensable pour accéder à Internet.

APRÈS LA VAGUE d'achats d'ordinateurs personnels au cours des fêtes de fin d'année 1997, on pouvait s'attendre à quelques grincements de dents. Si les ordinateurs familiaux sont souvent attendus avec impatience par les enfants, les parents appréhendent cette confrontation avec une technologie qui peut écorner leur image. D'où certains retards pour franchir le pas, surtout en France, où l'équipement des familles reste encore nettement inférieur à celui de la plupart des pays industrialisés. Mais, depuis deux ans, la baisse des prix a fini par amorcer la *démocratisation* de l'usage de l'ordinateur à la maison.

Selon une étude publiée par l'organisme de crédit Cetelem, le 7 janvier, le marché français de la micro-informatique grand public a augmenté de 15 % en 1997, après avoir bondi de 25 % en 1996. Il a ainsi représenté un chiffre d'affaires de 11,9 milliards de francs l'an dernier.

L'entrée des micro-ordinateurs dans les rayons des grandes surfaces a joué un rôle décisif dans l'explosion des ventes. Mais elle conduit de plus en plus de néophytes à subir leur baptême informatique. Dans ce contexte, que s'est-il passé le soir de Noël ou de la Saint-Sylvestre, une fois la machine déballée et branchée ?

Les services après-vente des magasins se veulent d'autant plus rassurants qu'ils n'ont pas intérêt à décourager leurs futurs clients. Néanmoins, leur analyse recoupe celle de la plupart des experts. Aujourd'hui, les progrès réalisés sur la fiabilité des ordinateurs eux-mêmes – le *hardware*, ou « hard », comme disent les initiés –, mettent les machines à la portée du plus grand nombre. En revanche, les logiciels – le software, ou « soft » – restent la cause principale des déconvenues. S'y ajoutent les périphériques, c'est-à-dire les appareils que l'on vient brancher sur l'ordinateur (imprimante, numériseur, modem...).

L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES

Si cette distinction entre les qualités du hard et du soft est instructive pour les industriels ou les professionnels, elle n'a guère de sens pour les utilisateurs. Ces derniers se trouvent face à un tout, l'ordinateur, dont l'ensemble des *composantes doit fonctionner* avec le même degré de convivialité et de simplicité. D'autant que, sans logiciel, la machine devient strictement inutile.

« Cela revient à vendre des voitures à des gens qui n'ont pas le permis de conduire », se défend Alain Rolina, directeur commercial de *Surcouf*, l'une des grandes surfaces parisiennes de l'électronique. Essentiellement fréquenté, jusqu'à présent, par des amateurs avertis, le magasin a vendu pas moins de 10 000 ordinateurs à l'occasion de Noël. Pour l'anecdote, Alain Rolina raconte l'histoire d'un client venu acheter un modem pour se connecter à Internet. Il revient au magasin pour faire état de son échec. Diagnostic : il ne possédait pas d'ordinateur... Un autre débutant s'est plaint de l'absence de la touche « Install » pour répondre à l'ordre « Tapez Install » couramment mentionné lors de la mise en service d'un CD-ROM ou d'autres programmes. Il n'avait pas compris qu'il fallait taper chaque lettre au clavier.

« Nous en sommes encore à l'âge de pierre », commente Alain Rolina, qui rapproche les problèmes rencontrés avec les ordinateurs de ceux que posaient les postes de télévision lorsque le réglage des chaînes imposait de complexes manœuvres. Aujourd'hui, l'opération est très souvent automatique.

La simplification de « l'interface utilisateur » a largement progressé depuis l'apparition du système d'exploitation Windows 95, de Microsoft. En reprenant l'essentiel de la présentation popularisée par les Macintosh d'Apple, ce logiciel a étendu la relation conviviale avec l'ordinateur à l'ensemble des PC.

Autre secours possible, les formations dispensées par les grandes enseignes, les services après-vente et, en cas d'urgence, les lignes téléphoniques d'assistance (*hot lines*).

« La plupart des clients qui reviennent nous voir ont bloqué Windows 95 en supprimant des fichiers essentiels à son fonctionnent », témoigne Jean-Pierre Lemega, responsable multimédia chez Carrefour. En effet, si le système d'exploitation de Microsoft simplifie le mode d'emploi de l'ordinateur, il laisse les portes ouvertes aux fausses manœuvres. Chez Surcouf, un néophyte déclarant avoir simplement arrêté sa machine d'un coup, avec l'interrupteur au lieu de passer par la procédure normale, s'est retrouvé avec un disque dur entièrement effacé. Un résultat incompréhensible qui prouve qu'en informatique les erreurs peuvent avoir des conséquences imprévisibles. *« Une bonne formation à Windows 95 éliminerait la moitié des appels clients »*, estime Jean-Pierre Lemega.

« UN APPEL PAR VENTE »

Les modems tiennent également la vedette en matière de difficulté de mise en route. Carrefour estime revevoir *« un appel pour chaque exemplaire vendu »*. Là aussi, le problème est lié aux logiciels. Les modems deviennent de plus en plus complets, autant dire complexes, en intégrant les fonctions de répondeur téléphonique et de télécopieur. Etienne Alexandre cite même le problème des imprimantes, dont le logiciel de contrôle (*driver*) n'est pas présent dans le système d'exploitation, ce qui oblige à l'installer manuellement. *« Il faudrait établir des normes communes aux ordinateurs et aux périphériques »*, déclare-t-il.

Etienne Alexandre, directeur des achats micro-informatique et bureautique de la Fnac, souligne également l'effort des grandes marques d'ordinateurs *« qui ajoutent à Windows 95 une interface de navigation »*, comme le Navigator, de Packard-Bell, afin de mieux guider l'utilisateur novice.

Les CD-ROM restent également un source inépuisable de problèmes. *« En particulier ceux qui sont vendus avec des revues d'informatique »*, souligne Jean-Pierre Lemega.

Reste Internet. La cerise sur le gâteau, la récompense suprême pour ceux qui ont réussi à déjouer tous les pièges du modem, à trouver un fournisseur d'accès, à obtenir un abonnement et un mot de passe. Un nirvana encore élitiste. Les professionnels de l'informatique ont encore des progrès à faire pour que cette entrée dans le monde virtuel ne ressemble plus à un parcours initiatique, fût-il informatique.

Michel Alberganti

Filets de sécurité

Preuve de la complexité de l'outil informatique, les distributeurs multiplient les filets de sécurité. Avant même l'achat de l'ordinateur, des magasins proposent des séances de formation. A la FNAC, elles sont consacrées à Windows et aux logiciels de bureautique ou au multimédia. Le module d'une demi-journée revient à près de 1 000 francs. Par ailleurs, la « clinique micro » configure l'ordinateur et des périphériques achetés avec l'ensemble des logiciels. L'opération, qui dure environ une heure, coûte de 124 francs pour les adhérents à 500 francs.

Chez Surcouf, l'acheteur peut apprendre à monter lui-même la machine dont il a choisi au préalable chaque composant. Le magasin a créé un permis de conduire informatique. Mais cette formation ne rencontre pas un franc succès. Les acquéreurs sont souvent trop pressés de consommer. Ils se retrouvent alors sur les lignes téléphoniques d'assistance, les *hot lines*, ainsi baptisées à cause de leur tendance à surchauffer. Trente techniciens pour la FNAC et trente-cinq pour Carrefour se relaient pour dépanner ceux qui peuvent l'être à distance.

La chute d'Apple, ou la pathétique agonie de la marque à la pomme

Le Mac peut craindre le syndrome Betamax : un produit meilleur que ses concurrents, mais qui a pourtant disparu

LE MACINTOSH ne disparaît pas. L'ordinateur mythique d'Apple se banalise. Toujours négative, cette tendance risque d'être fatale pour Apple. L'annonce d'un bénéfice de 45 millions de dollars ne change rien à l'affaire. Plusieurs observateurs commencent à évoquer le « syndrome Betamax », l'histoire d'un format de vidéocassette supérieur à son concurrent, le VHS, et qui a pourtant disparu.

Le Mac subira-t-il le même sort ? Le soutien inconditionnel de ses adeptes, s'il accentue le pathétique de la situation, ne peut masquer la dure réalité. La part de marché d'Apple est tombée à 3,3 % à l'automne 1997, contre 5,5 % un an auparavant. L'entreprise a enregistré 1,8 milliard de dollars de pertes (environ 11 milliards de francs) au cours de ses deux derniers exercices.

Depuis son lancement, en 1984, le Mac tire en effet l'essentiel de sa séduction de son originalité, en un mot de sa différence avec son ennemi de toujours, le PC, longtemps appellé « compatible IBM ». Or, depuis la commercialisation, par Microsoft, de Windows 95, les atouts de l'enfant chéri de Steve Jobs, cofondateur d'Apple, en 1976, se réduisent comme peau de chagrin.

En grande partie parce que Bill Gates, le patron de Microsoft, a eu l'astuce d'intégrer dans son propre système d'exploitation l'essentiel des trouvailles de son concurrent, de la souris aux « fenêtres » en passant par les « icônes » et, même, la « poubelle ». Même si cet hommage muet est rendu avec près de dix ans de retard, il se produit au moment où les ventes d'ordinateurs familiaux explosent. Microsoft, Intel et les vendeurs de machines sous Windows en profitent beaucoup plus qu'Apple.

L'avance technologique des Mac, même si elle persiste en matière de simplicité d'emploi et de convivialité, ne fait plus partie du cœur du débat sur la pérennité de la firme de Cupertino. Apple doit une bonne part de ses difficultés à un orgueil mâtiné d'arrogance. Une forte personnalité qui l'a conduite à multiplier les erreurs stratégiques dont ses concurrents, plus prosaïques et réalistes, ont profité.

> Couvrir l'essentiel d'un tel champ d'action impose d'affronter, au minimum, Compaq (ordinateurs de bureau), Toshiba (portables), Microsoft et Intel...

Apple doit se battre simultanément sur le front du matériel et sur celui du logiciel. Une situation unique dans l'industrie de la micro-informatique qui la contraint à maîtriser au moins trois métiers : la fabrication d'ordinateurs de bureau et de portables, l'édition de systèmes d'exploitation (MacOS) et le développement de microprocesseurs (PowerPC et G3 avec Motorola et IBM). S'y ajoutent les périphériques (écrans, imprimantes...) et les innovations dans les assistants numériques (Newton) ou les ordinateurs pour écoliers (eMate).

Dans le monde PC, couvrir l'essentiel d'un tel champ d'action impose d'affronter, au minimum, Compaq (ordinateurs de bureau), Toshiba (portables), Microsoft et Intel... Comment rester à la pointe de la technologie face à autant de spécialistes ?

Dans l'ivresse de l'époque où elle faisait fortune, Apple a commis une erreur en négligeant la seule solution qui aurait permis d'alléger sa charge : la production sous licence des Macintosh, c'est-à-dire la fabrication de machines identiques, mais construites et vendues par d'autres entreprises.

John Sculley, le PDG qui a remplacé Steve Jobs à la tête de l'entreprise dès 1984, a rejeté cette stratégie. La prolifération des clones ou « compatibles Mac » aurait pourtant donné au système d'exploitation d'Apple les moyens de rivaliser avec celui de Microsoft. Par ailleurs, sur le plan financier, ce procédé multiplie les volumes de ventes et divise les frais de recherche et développement, de commercialisation et de distribution, ainsi que les coûts d'approvisionnement en composants.

Au contraire, John Sculley, ex-dirigeant de Pepsi-Cola, s'est laissé griser par le vertige technologique. Le Newton, assistant numérique personnel, l'a entraîné dans sa chute. Michael Spindler, qui le remplace en 1993, donne enfin le feu vert pour la fabrication des « clones » à la mi-1994. Mais quatre licences seulement sont accordées à des entreprises sans envergure, de peur de concurrencer la maison mère. Gilbert Amelio, transfuge de National Semiconducteur, succède à Michael Spindler début 1996, et il est rejoint avant la fin de cette année par... Steve Jobs, qui réapparaît comme conseiller de la direction dans l'entreprise qu'il a créée vingt ans plus tôt.

Aussitôt, c'est l'exode. En févier, Marco Landi, vice-président, démissionne. En mars, Apple supprime le tiers de ses effectifs. En juillet, Gilbert Amelio quitte ses fonctions, et Steve Jobs reste seul maître à bord, même s'il refuse le siège de PDG. L'entreprise se retrouve ainsi sans capitaine, ce qui n'empêche pas son fondateur de prendre des décisions. Le 6 août, il s'associe à son ennemi juré, Bill Gates, qui lui apporte 150 millions de dollars. Stupeur chez les intégristes de la marque.

Le 2 septembre, Apple rachète Power Computing, l'un de ses principaux cloneurs, et met fin à sa politique de licence au moment où Motorola s'y engagait résolument. Lancée trop tard, cette stratégie avait pour seul résultat de cannibaliser les ventes de Mac originaux.

*Le problème de fond d'Apple ne réside pas dans la qualité de ses produits, qui n'a pas empêché la part de marché de l'entreprise de fondre. Si l'entreprise de Cupertino sombre, c'est par manque de sensibilité aux évolutions de son marché, et défaut de stabilité dans son management. Elle a changé cinq fois de PDG lorsque ses concurrentes, Microsoft et Intel, restaient dirigées par les mêmes hommes, Bill Gates et Andy Grove. Leurs réactions à l'explosion d'Internet ou à l'apparition de l'ordinateur de réseau ont démontré leur aptitude au changement presque instantané de stratégie. De même, Compaq n'a guère tardé à engager le combat sur le créneau des ordinateurs à moins de 1 000 dollars (6 000 francs), dès que sa position de numéro un mondial a été menacée.

Pendant ce temps, Steve Jobs s'attache à réduire son temps de trajet entre les sièges des deux entreprises qu'il dirige, Pixar Animation Studios (producteur du film *Toy Story*) et Apple. Selon le magazine *Wired*, il a convaincu la municipalité de Richmond de construire un héliport. Après l'achat d'un hélicoptère, il mettra vingt-cinq minutes au lieu de deux heures pour franchir la centaine de kilomètres qui séparent ses deux lieux de travail. Ce temps aussi précieux que coûteux lui sera utile pour trouver l'idée de génie qui peut éviter à Apple de succomber à l'impitoyable loi de la gravité.

M. A.

Microsoft et sept sociétés vont lancer un ordinateur tenant dans la main

L'« ORDINATEUR DE PAUME » *(Palm PC)* semble sur le point de se développer à grande échelle après l'annonce par Microsoft et sept constructeurs informatiques (Philips, Samsung, LG Electronics, Casio, Everex Systems, Palmax Technology et Uniden). Microsoft, qui fournit son système d'exploitation allégé Windows CE 2 0, estime que ces appareils seront plus faciles à utiliser et moins coûteux que les PC de bureau. Ils offriront, notamment, une connexion permanente au courrier électronique, à Internet ou au lieu de travail par l'intermédiaire des messageries électroniques. De plus, les sept fabricants appliqueront les mêmes spécifications, déterminées par Microsoft, qui en profitera pour équiper les machines avec des versions adaptées de ses logiciels (agenda, courrier, navigateur...). Les produits doivent être commercialisés au second semestre et devraient coûter moins de 3 000 francs, soit l'objectif que se sont assigné les promoteurs des ordinateurs de réseau.

DÉPÊCHES

■ **MULTIMÉDIA : le Centre national d'études spatiales (CNES)** vient de s'associer au programme de réseau de satellites multimédia à large bande SkyBridge, a annoncé, mercredi 14 janvier, Alcatel, initiateur de ce projet. SkyBridge, constitué d'une constellation de 64 satellites en orbite basse, devrait offrir à partir de 2001 des capacités de bande passante de haut débit permettant la fourniture d'accès rapide à Internet et à différents systèmes interactifs. Outre Alcatel, le projet regroupe Aerospatiale, Loral Space et Communications, Toshiba, Mitsubishi Electric, Sharp, SPAR et SRIW.

■ **INTERNET : une offre de commerce électronique**, Télé-Commerce, sera proposée à partir du printemps par France Telecom, associé à la BNP et au Crédit agricole (*Le Monde* du 14 janvier). Ce service, actuellement en phase de test, permettra aux commerçants de proposer leurs produits et de disposer d'outils : panier virtuel, gestion de commandes, calcul automatique de la TVA et des droits de douane, suivi statistique, etc. Le paiement se fera par carte bancaire (avec cryptage du numéro). S'y ajoutera à terme une option de lecture par carte à puce avec l'installation d'un lecteur de carte chez le client. Les deux banques seront responsables de la gestion des moyens de paiement.

■ **PUCES : la firme Cyrix vient d'annoncer la version MMX** de son processeur MediaGX destiné aux PC portables. Cette nouvelle puce sera intégrée par Compaq dans sa gamme de portables Presario, ce qui lui permettra d'être le premier fabricant à proposer un portable MMX à 200 MHz pour un prix inférieur à 2 000 dollars (12 000 francs), précise Cyrix.

■ **UNION EUROPÉENNE : le programme INFO2000** visant à créer une industrie européenne du multimédia vient de lancer deux appels à propositions dont la date limite de soumission est fixée au 17 avril. Le premier concerne la propriété intellectuelle et les processus d'autorisation des droits multimédias, et le second l'accès aux informations détenues par le secteur public (administrations, centres de recherche, universités, gouvernements, etc). Seront particulièrement appréciés, précisent les responsables d'INFO2000, les projets proposant des solutions à destination des PME, ceux associant secteur privé et secteur public, ainsi que les applications au commerce électronique intégrant les préoccupations des PME.

■ **TÉLÉPHONE : le groupe de télécommunications japonais NTT** vient d'annoncer qu'il comptait installer, à partir de l'automne, des téléphones publics permettant aux usagers d'envoyer et de recevoir des courriers électroniques. Ces opérations se feront par l'intermédiaire d'ordinateurs portables ou de cartes à puces dotées d'un code secret. Des photos pourront également transiter par ce système qui porte le nom de ComBase.

L'envahissante présence des « invités » dans les tribunes du Mondial 1998

Le tirage au sort de décembre ne mettait en jeu qu'une partie des places des matches de prestige

L'attribution des billets pour les neuf matches les plus prestigieux de la Coupe du monde 1998 a été effectuée par tirage au sort le 19 décembre 1997. Mais, à l'examen, il semble que le nombre total de places distribuées ne correspond qu'à un peu plus d'un tiers de la disponibilité des stades. Une large part des sièges, distribués notamment aux sponsors, a donc échappé à ce mode de répartition équitable.

LES FRANÇAIS sont-il égaux devant la Coupe du monde ? Les organisateurs l'avaient assuré, justifiant l'originalité de leur politique de billetterie par ce noble souci d'équité. Mais la convoitise et la pénurie ont fait resurgir de vieux réflexes. A l'étude, il semble que l'accès aux tribunes du Mondial 1998 n'échappera pas totalement au clientélisme, aux passe-droits et au système D.

Le 19 décembre 1997, les places pour les neuf matches les plus prestigieux de la compétition (finale, match pour la troisième place, demi-finales, quarts de finale, match d'ouverture) ont été attribuées par tirage au sort parmi le gros million de demandes. Quelque 170 000 billets ont été répartis par ordinateur entre ceux qui s'étaient inscrits avant le 18 octobre. Mais ce quota ne correspond qu'à un gros tiers des sièges disponibles. Sachant qu'un autre tiers est vendu à l'étranger, un constat s'impose : la distribution d'un tiers des places en France pour ces neuf rendez-vous ne devra rien à la chance.

La politique de « Pass » à prix raisonnables pour les matches de la première phase et les huitièmes de finale avait marqué la volonté du Comité français d'organisation d'*« ouvrir la Coupe du monde au plus grand nombre »*. A peine 10 % de la capacité était réservée aux partenaires et institutionnels. Mais les lois du marketing n'ont pas permis de tenir cette ligne jusqu'au bout. Plus la compétition approchera de son terme, plus les tribunes se garniront de VIP.

« Nous subissons une énorme pression », admet-on chez les organisateurs. Ces incessants appels du pied ont d'ailleurs conduit à retrancher, au dernier moment, 20 000 billets du lot tiré au sort. Selon un communiqué du CFO, il s'agissait *« de prendre en compte la demande légitime des instances sportives françaises et du football en particulier »*. Leur distribution est donc laissée à l'entière disposition de la *« famille du football »*, selon l'expression des organisateurs.

Si l'on additionne la capacité officielle des stades où se dérouleront les neuf matches en cause, on arrive à un total d'environ 570 000 places. Même le CFO ne connaît pas encore la contenance exacte des enceintes. Il a d'ailleurs usé de cet argument pour mettre un point d'interrogation sur 37 000 autres places du contingent grand public : *« Elles seront attribuées progressivement, au fur et à mesure que seront connues avec précision les conséquences du maintien ou de la suppression des grillages, de la mise en place des systèmes de sécurité de substitution, du comptage définitif des sièges là où ils ne sont pas encore installés, de la configuration définitive des installations dévolues à la presse dans les tribunes, etc. »*

L'ordinateur a déjà classé, le 19 décembre, les détenteurs putatifs de ces 37 000 billets selon un ordre de préférence. Me Michel Delattre, huissier de justice, garde sous scellés cette disquette du dernier espoir. Mais le nombre de places qui seront effectivement attribuées sur cette enveloppe est à l'entière discrétion du CFO.

Si l'on poursuit la comptabilité, on estime que les différents medias occuperont, à chaque match, un volume équivalent à 10 000 sièges. 134 000 billets seront également distribués à l'étranger. Au bout de l'addition, restent donc encore près de 150 000 places pour remplir les stades. Un tiers de ce montant a été loué très cher sous forme de loges ou de sièges prestige à des entreprises qui y inviteront leurs meilleurs clients. Cette forme de ventes a rapporté plus que la billetterie traditionnelle (759 millions de francs contre 679 millions) et fait désormais partie du peuplement classique des tribunes de football. Enfin, environ 100 000 places seront à la disposition de personnes regroupées sous le terme générique de « partenaires ».

Les commanditaires de la Coupe du monde ont contribué à hauteur de 897 millions de francs au budget du CFO : ils exigent en retour des égards. Ainsi les douze commanditaires de la Fédération internationale (FIFA) se réservent par contrat 5 % de la capacité des stades. Quelques billets reviendront au grand public via les jeux concours qui ne manqueront pas de fleurir d'ici au mois de juin. Mais le critère déterminant d'attribution risque d'être l'entregent.

Les organisateurs peuvent à juste titre faire remarquer que le public français, celui qui a participé au tirage au sort, sera le plus représenté dans les tribunes au cours des neuf rencontres. Ce Mondial n'échappe pas pour autant à l'évolution du football : lors des grands rendez-vous, le spectateur traditionnel perd souvent sa place au profit d'invités de marque. Le premier danger est de voir des sièges vides si, d'aventure, l'affiche ne plaît pas aux hôtes. Le second est d'assister à une Coupe du monde à deux vitesses, en juin : les phases éliminatoires au public, les grands matches aux patriciens du football et à quelques miraculés du tirage au sort.

Benoît Hopquin

■ **Les personnes qui s'étaient inscrites pour le tirage au sort** mais n'ont pas obtenu de places ont encore un faible espoir. Tout ou partie des trente-sept mille billets mis en réserve pour les neuf matches les plus prestigieux seront débloqués d'ici mars. Le CFO contactera les personnes repêchées pour leur annoncer la nouvelle. En outre, en mars, lorsque seront revenus des fédérations étrangères les excédents de billets et que sera adoptée la configuration définitive des stades, des billets seront mis en vente à l'unité concernant les rencontres de la première phase et les huitièmes de finale.

La Belgique mécontente de son quota

Après l'Angleterre et l'Union européenne de football (UEFA), la Belgique et les Pays-Bas ont critiqué, lundi 12 janvier, la politique du comité d'organisation (CFO) de la Coupe du monde de football en matière de billetterie. La fédération belge a indiqué que le nombre de billets qui lui ont été alloués pour le premier tour était tout à fait insuffisant, notamment pour le choc du 13 juin au Stade de France contre les Pays-Bas. La fédération belge a reçu 120 000 demandes pour ce match et a reçu des organisateurs 5 400 billets.

Dans un entretien paru lundi dans le quotidien britannique *The Independent*, le président de l'UEFA, Lennart Johanson, a estimé que le système de billetterie devrait être modifié. Dans d'autres pays comme l'Allemagne, des campagnes commencent également à se développer sur le prix prohibitif des places, la disette ayant poussé certains intermédiaires à multiplier la valeur nominale des billets fixée par le Comité français d'organisation.

Franck Esposito vice-champion du monde du 200 mètres papillon

Le Varois partait pourtant favori

CE N'EST qu'une médaille d'argent. Elle suffit au bonheur de Franck Esposito, qui est devenu vice-champion du monde du 200 mètres papillon, jeudi 14 janvier, à Perth (Australie). Le Varois avait réalisé le meilleur temps des séries. Las, en finale, il est parti trop vite. Toujours en tête après 150 mètres de course, il a finalement laissé la victoire à l'Ukrainien Denis Silantiev (1 min 56 s 61 contre 1 min 56 s 77).

A Perth, le Français voulait boucler la boucle. C'est là, aux championnats du monde 1991, qu'il s'était fait connaître. Il allait avoir vingt ans, il avait terminé quatrième du « 200 pap », sa discipline de prédilection. Quelques mois plus tard, il devenait champion d'Europe et, en 1992, à Barcelone, Franck Esposito montait sur la troisième marche du podium olympique de la distance.

Au fil des années, le garçon s'est imposé comme le chef de file de l'équipe de France, qui, à l'époque, fait peine à voir. Franck Esposito la remet d'aplomb. Il est sympathique et optimiste, beau parleur et bosseur. Il sait rêver. En 1993, il est vice-champion d'Europe. Dans son sillage, il entraîne son grand copain Christophe Kalfayan, qui réalise une performance jumelle dans le 50 mètres nage libre. Depuis neuf mois, les deux garçons s'entraînent ensemble au club d'Antibes. Après, l'aventure profite mieux à Franck, qui développe ses possibilités, étoffe encore le haut de son corps. En 1993, à Palma de Majorque, Franck devient le premier champion du monde du 200 m papillon en petit bassin.

L'équipe de France croît tenir le chef de file qui pourra la sauver, mais Franck Esposito est trop seul. En 1994, c'est la catastrophe. Aux championnats du monde, à Rome, la France repart sans médaille. Franck Esposito l'optimiste s'est vite remis. Une plongée encore plus volontaire dans le travail et les bassins, des techniques de course vues et revues, le garçon se prépare pour les Jeux olympiques d'Atlanta (1996). Encore une désillusion : il échoue à la quatrième place. La natation française rentre une nouvelle fois bredouille d'un événement international.

Parce que le sport est cyclique, la courbe de Franck Esposito remonte enfin, comme celles de ses compatriotes. En 1997, aux championnats d'Europe, à Séville, il reprend son titre de champion d'Europe du 200 mètres papillon. Mieux, en route, il s'est offert la médaille de bronze dans le 100 mètres papillon, sa première récompense internationale sur cette distance. Considéré par ses pairs et surtout respecté à nouveau par ses adversaires, Franck Esposito est arrivé à Perth en favori. Depuis la fin du mois de décembre, il s'était réacclimaté à la piscine de ses grands débuts. *« Je m'y sens bien*, disait-il. *Elle est belle, c'est très agréable de nager dedans. Je suis heureux. »* Jeudi 14 janvier, peu avant la tombée du jour, Franck Esposito a été battu par l'Ukrainien Denis Silantiev, qu'il avait pourtant dominé aux championnats d'Europe 1997. Il a assorti sa médaille d'argent d'un nouveau record de France amélioré lors des séries (1 min 56 s 32).

« J'ai voulu partir vite, comme le chien fou que je suis encore trop, a-t-il déclaré. *Mais je ne regrette absolument rien. Mon rêve de sportif était de faire un podium aux championnats du monde et je viens de monter dessus. »* Vendredi, Franck Esposito prendra le départ du 100 mètres, où il n'attend rien. Après ? Des vacances. Plus loin, les JO de Sydney, où il voudrait accrocher cette médaille d'or qui lui manque. Et puis la retraite.

Bénédicte Mathieu

Nouveaux cas de dopage dans l'équipe chinoise

La Fédération internationale de natation (FINA) a annoncé que quatre membres de l'équipe chinoise avaient été contrôlés positifs le 8 janvier au Triamterene, un diurétique. Trois nageuses et un nageur ont été suspendus des championnats du monde de Perth. L'entraîneur australien, Don Talbot, a demandé que toute la sélection chinoise soit exclue de la compétition. Le règlement de la FINA prévoit la suspension pour un an de l'ensemble d'une équipe dont quatre membres seraient convaincus de dopage au cours d'une même année. Mais il ne s'agit que des cas de dopage aux stéroïdes anabolisants. Les diurétiques sont fréquemment utilisés pour masquer l'usage de ces derniers. Par ailleurs, Yuan Yuan Zhou Zewen et son entraîneur, surpris en possession de stéroïdes par les douaniers australiens (*Le Monde* des 11 et 12 janvier), ont été suspendus par la FINA, respectivement pour quatre ans et quinze ans

RÉSULTATS

100 m nage libre hommes

La Russe Alexander Popov (double champion du monde et quadruple champion olympique) devance, en 48 s 93, l'Australien Michael Kim et le Suédois Frolander.

Natation synchronisée

● Duo

Médaille d'or : les Russes Brousnikina et Sedakova ; médaille d'argent : les Japonaises Tachibina et Takeda ; médaille de bronze : les Françaises Virginie Dedieu (déjà vice-championne du monde en solo) et Myriam Lignot.

Français et Britanniques planchent sur la sécurité

L'ENTENTE CORDIALE serait-elle une réalité en matière de lutte anti-hooligans ? Réunis mardi 13 et mercredi 14 janvier, à Paris, des responsables britanniques et français ont travaillé sur le délicat dossier de la sécurité de la Coupe du monde de football. Cette première réunion générale, qui fait suite aux échanges bilatéraux et spécialisés entamés depuis 1996, avait pour but de mettre en place une coopération opérationnelle entre représentants français, anglais et écossais, notamment pour l'accueil des délégations de supporteurs britanniques, la gestion des flux et leurs déplacements sur le territoire français.

« L'objectif de tous est d'assister à une Coupe du monde festive et conviviale. Or les notions de fête et de sécurité ne sont pas antinomiques. Notre dispositif tient en deux mots : prévention et anticipation. Il nous faut bâtir ce que l'on peut appeler un système immunitaire pour éviter tous risques », a déclaré Dominique Spinosi, directeur de la sécurité au Comité français d'organisation (CFO). Tim Hollis, officier-chef de la police du South Yorkshire et spécialiste de la lutte anti-hooligans, a rappelé que, depuis de longues années, la police britannique a appris à infiltrer les groupes de hooligans et à identifier ses meneurs, qui sont fichés et surveillés.

LE PARQUET AU STADE

Cette réunion franco-britannique constituait le coup d'envoi d'une série de rencontres que les responsables français en charge de la sécurité vont entreprendre avec les représentants de tous les pays qualifiés pour la phase finale. *« Nous allons proposer aux autres polices concernées une collaboration sur mesure. Un système de liaison centrale sera mis en place au ministère de l'intérieur »*, a d'autre part souligné Georges Querry, responsable de la mission sécurité à la délégation interministérielle. Toujours dans le cadre d'une coopération des services de sécurité à l'échelle internationale, une réunion regroupant les représentants européens concernés par le Mondial se tiendra en février à Blackburn (Angleterre).

Le ministère de la justice, qui a été associé à cette séance de travail franco-britannique, a précisé le dispositif qui sera mis en place à l'occasion de l'événement. Dans chaque stade, le procureur de la République, ou l'un de ses représentants, sera présent. En cas d'infraction, le supporteur concerné fera l'objet d'une comparution rapide (dans les quarante-huit heures) devant le tribunal correctionnel. La loi du 6 décembre 1993 prévoit de sévères sanctions pouvant aller jusqu'à des peines de prison ferme de un à trois ans. Les supporteurs étrangers pris en flagrant délit de hooliganisme pourront être interdits de séjour sur le territoire français.

Alain Constant

Tamara Moskvina, la magicienne du patinage russe

MILAN
de notre envoyé spécial

Les Russes Elena Berezhnaïa et Anton Sikharoulidze sont devenus le couple champion d'Europe en devançant leurs compères d'entraînement Oksana Kazakova et Artur Dmitriev, mercredi 14 janvier, à Milan. Une façon de rappeler quelle formidable stratège est leur *coach*, Tamara Moskvina.

Au fil des ans, Tamara Moskvina a aiguisé son intuition pour créer des affinités chez deux patineurs de sexe opposé. Avec Elena Berezhnaïa et Anton Sikharoulidze, elle évoque un miracle : *« Je n'avais jamais eu un couple si naturellement esthétique. Avant eux, j'ai toujours dû dissimuler les imperfections derrière une chorégraphie innovatrice. »* Et la fusion sur la glace d'Elena et Anton est trop pure, trop miraculeuse, pour qu'elle les autorise à gâcher la quête d'or olympique.

Le crâne largement ouvert par un coup de patin malencontreux de son ancien partenaire en 1995, Elena Berezhnaïa a subi une intervention chirurgicale, un mois d'hospitalisation, et une rééducation orthophonique de six mois. En mars 1996, elle est remontée sur la glace avec Anton. Il l'aimait et ne voulait plus patiner qu'avec elle. L'harmonie qu'ils dégageaient déjà, leur vitesse de glisse sont vite apparues comme une nouvelle arme à Tamara Moskvina. *« J'ai commencé par un programme très simple, car elle reparlait à peine, et je n'étais pas sûre qu'elle supporterait l'exigence physique des entraînements »*, raconte Mme Moskvina. Avec son Anton, Elena a tenu bon. Conjugué au talent, l'amour produit des merveilles. Anton, qui avait une technique différente, s'est vite adapté à celle d'Elena.

Au style plus impétueux d'Oksana Kazakova et Artur Dmitriev, Elena Berezhnaïa et Anton Sikharoulidze opposaient un classicisme magnifique. Bref, avec les uns ou les autres, Mme Moskvina s'assurait de remporter les suffrages de l'une ou l'autre « école » de juges. Kazakova et Dmitriev, qu'elle entraînait depuis 1994, ne se sont guère méfiés du couple débutant. Quelle imprudence ! Les quinze jours précédant ces championnats, les deux paires ont travaillé séparément. *« Pour qu'ils ne s'usent pas inutilement les nerfs en se trompant de compétition »*, dit Mme Moskvina.

La progression d'Elena et Anton a été fulgurante. A la fin de l'année 1997, ils ont été sacrés champions de Russie et ont gagné le Trophée Lalique et la Finale des champions. Aujourd'hui, Anton a repris sa liberté, à la ville, mais Elena continue à sourire. Il ne l'a pas tout à fait abandonnée. Lorsqu'il se tient derrière elle en parfait faire-valoir, elle repose instinctivement sa blonde tête sur sa large poitrine protectrice. *« Les gens qui travaillent ensemble doivent coopérer*, dit Mme Moskvina. *Je l'enseigne à mes patineurs, et Anton est très intelligent. »* Kazakova et Dmitriev passeront chez les professionnels après les Jeux olympiques de Nagano. Tout l'or du patinage en couple amateur sera alors promis à Anton. Avec Elena.

Patricia Jolly

Le bronze pour les Français Abitbol et Bernadis

Les Français Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis ont obtenu la médaille de bronze en couples, mercredi 14 janvier. Le forfait des champions d'Europe en titre, Marina Eltsova et Andreï Bouchkov, victimes du bris d'une lame de patin pendant leur programme court, mardi, et l'absence des Allemands champions du monde, Mandy Wötzel et Ingo Steuer, blessés, leur a facilité la tâche. Malgré ce résultat, leur positionnement dans la hiérarchie mondiale (7es aux derniers championnats du monde) ne garantit en rien une place sur le podium olympique de Nagano. S'il a eu le cran d'intégrer à son programme libre un triple axel lancé, le couple est loin d'en maîtriser parfaitement la difficulté. Blessée au genou droit, mercredi matin, à la suite d'une chute à l'entraînement sur cet élément qu'elle est actuellement seule au monde à tenter avec son partenaire, Sarah Abitbol n'a pu le réussir en compétition mercredi soir.

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILE : le Grand Prix du Portugal**, prévu le 11 octobre à Estoril, a été annulé par les responsables de la Fédération internationale (FIA), les travaux exigés pour mettre le circuit portugais en conformité ne pouvant être achevé à temps.

■ **BASKET-BALL : le PSG-Racing l'a emporté (64-61) à Pau**, mercredi 14 janvier, lors de la deuxième journée aller de l'Euroligue. De leur côté, les joueurs du CSP Limoges se sont inclinés (85-76) à Salonique face au PAOK.

■ **FOOTBALL : l'Olympique de Marseille, vainqueur de Guingamp** 3-0, mercredi 14 janvier, à l'occasion d'un match en retard comptant pour la 21e journée de championnat de France, occupe la quatrième place du classement. Les buts ont été inscrits par Titi Camara (4e), Xavier Gravelaine (10e) et Fabrizio Ravanelli (28e). Lors d'un autre match en retard, l'AS Cannes et Châteauroux ont fait match nul 2-2.

■ **La ministre de la jeunesse et de sports, Marie-George Buffet**, invitée à répondre sur l'éventuelle candidature du Red Star, actuellement en Deuxième division, comme club résidant du Stade de France, a répondu : *« Il ne faut pas faire pression sur un club. Mais nous pouvons voir comment l'aider dans ce sens. La région parisienne a les moyens humains de construire un deuxième club. »*

■ **LOTO.** Les tirages no 4 effectués mercredi 14 janvier ont donné les résultats suivants. **Premier tirage** : 9, 18, 27, 30, 38, 39, numéro complémentaire le 13. Rapport pour 6 bons numéros : 3 856 335 F. ; rapport pour 5 bons numéros et le complémentaire : 100 135 F. ; pour 5 bons numéros : 6 790 F. ; pour 4 bons numéros et le complémentaire : 302 F. ; pour 4 bons numéros : 151 F. ; pour 3 bons numéros et le complémentaire : 30 F. ; pour 3 bons numéros : 15 F.
Second tirage : 4, 7, 18, 19, 32, 34, numéro complémentaire le 9 ; rapport pour 6 bons numéros : 8 291 200 F. ; pour 5 bons numéros et le le complémentaire : 73 090 F. ; pour 5 bons numéros : 5 985 F. ; pour 4 bons numéros et le complémentaire : 127 F. ; pour 4 bons numéros : 127 F. ; pour 3 bons numéros et complémentaire : 26 F. ; pour 3 bons numéros : 13 F.

Averses en plaine, neige en montagne

LA LONGUE ÉCHARPE nuageuse et pluvieuse s'enfonce, vendredi, vers le sud-est du pays, puis s'évacue vers l'Italie. Elle est suivie d'un ciel tourmenté, où se succèdent nuages porteurs d'averses et éclaircies peu durables. Les températures fraîchissent et la neige apparaît dès la moyenne montagne.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie. – Après une matinée agitée avec de fréquentes averses, une accalmie se dessine l'après-midi par l'ouest. Le vent de nord-ouest atteint 80 kilomètres heure en matinée, puis il faiblit. Il fera entre 10 à 12 degrés.

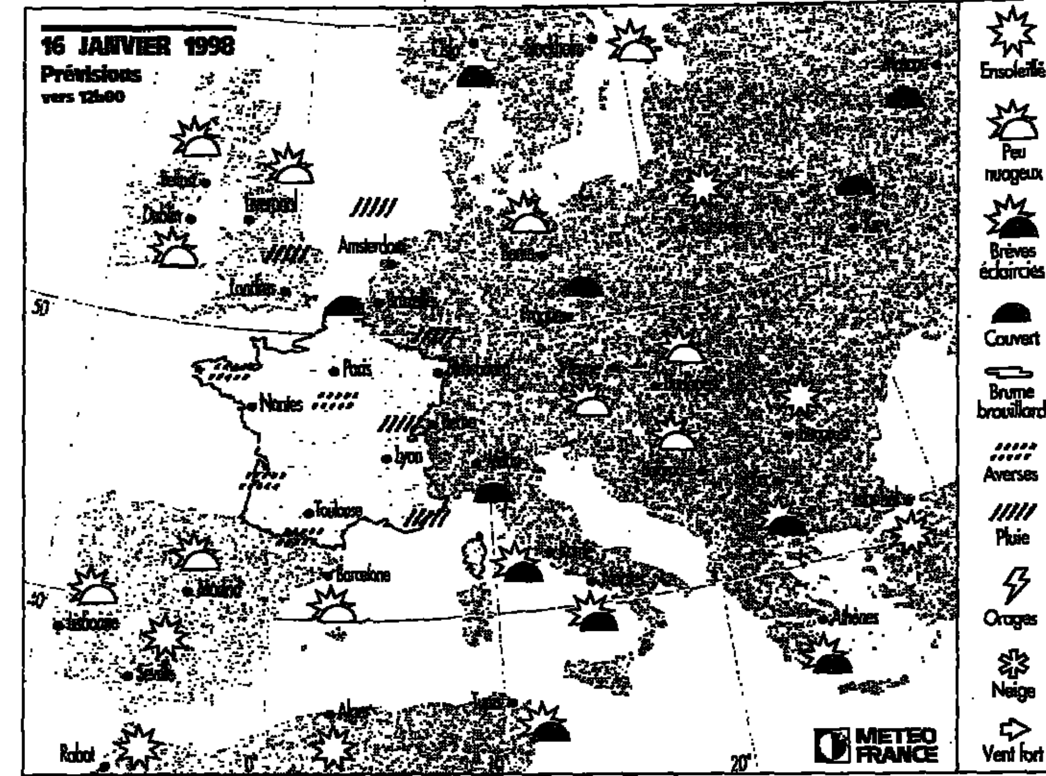
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Un passage pluvieux actif passe en matinée, d'ouest en est. Il est accompagné d'un vent de sud-ouest à 90 kilomètres heure en pointes. Une amélioration se met peu à peu en place l'après-midi. Il fera environ 10 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Journée maussade avec des pluies fréquentes. La plaine d'Alsace est moins arrosée. L'après-midi,la pluie se transforme en neige dès 800 mètres. Il fera de 7 à 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Des averses, voire du tonnerre, émaillent la matinée. Une embellie se dessine l'après-midi. Le vent d'ouest, 70 kilomètres heure en rafales se fait sentir et entretient une sensation de fraîcheur même si le mercure indique 10 à 14 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les nuages et la pluie dominent la journée. Il neige durablement dans les Alpes à partir de 1 000 mètres d'altitude. Il fera de 7 à 11 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur le continent, la matinée est très nuageuse, temporairement pluvieuse. L'après-midi, le vent d'ouest se lève, atteignant 100kilomètres heure dans le golfe du Lion, et dégage le ciel. Scénario inverse en Corse, avec des pluies arrivant plutôt l'après-midi.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **IRAN.** La ville de Téhéran et une grande partie du plateau iranien ont reçu d'importantes chutes de neige au cours des derniers jours, en particulier mardi 13 janvier. Les services météorologiques prévoient l'arrivée d'une nouvelle vague de froid sur le nord. Vingt-deux personnes ont été tuées et quarante autres blessées par une avalanche, mardi, sur la route d'Haraz, au nord-est de Téhéran. L'ouest de l'Iran était aussi touché par les intempéries et des chutes de neige sans précédent depuis quarante ans ont eu lieu dans la province du Khouzistan, riveraine du Golfe, une région de plaine d'ordinaire l'une des plus tempérées du pays en cette saison.

■ **LITUANIE.** Une chaîne hôtelière norvégienne reprend, à Vilnius, la capitale, l'hôtel Lietuva, un établissement de 22 étages et 300 chambres considéré comme le plus grand hôtel de Lituanie.

PRÉVISIONS POUR LE 16 JANVIER 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	2/13	P
BIARRITZ	8/13	P
BORDEAUX	8/12	P
BOURGES	5/9	P
BREST	7/9	P
CAEN	7/9	P
CHERBOURG	8/10	P
CLERMONT-F.	6/10	P
DIJON	2/8	P
GRENOBLE	2/8	P
LILLE	6/9	P
LIMOGES	5/8	P
LYON	4/11	P
MARSEILLE	6/13	N
NANCY	5/10	P
NANTES	7/11	P
NICE	7/13	P
PARIS	6/10	P
PAU	5/10	P
PERPIGNAN	7/15	N
RENNES	7/10	P
ST-ETIENNE	4/10	P
STRASBOURG	4/10	P
TOULOUSE	5/11	P
TOURS	6/10	P
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	25/28	C
FORT-DE-FR.	24/28	S
NOUMEA	24/28	S
PAPEETE	27/32	N
POINTE-A-PIT.	23/29	S
ST-DENIS-RÉ.	25/29	C
EUROPE		
AMSTERDAM	4/7	P
ATHENES	9/15	S
BARCELONE	9/14	N
BELFAST	2/7	N
BELGRADE	4/11	N
BERLIN	4/8	N
BERNE	1/4	P
BRUXELLES	4/8	N
BUCAREST	-3/6	S
BUDAPEST	1/6	N
COPENHAGUE	3/5	C
DUBLIN	3/7	N
FRANCFORT	3/7	C
GENEVE	2/8	P
HELSINKI	0/1	*
ISTANBUL	8/10	S
KIEV	0/3	C
LISBONNE	11/17	N
LIVERPOOL	4/8	N
LONDRES	4/8	P
LUXEMBOURG	2/6	N
MADRID	4/13	N
MILAN	5/7	C
MOSCOU	-6/-4	C
MUNICH	1/6	P
NAPLES	8/16	S
OSLO	-2/1	C
PALMA DE M.	6/16	S
PRAGUE	2/5	C
ROME	7/14	N
SEVILLE	7/16	S
SOFIA	1/9	N
ST-PETERSB.	-1/0	C
STOCKHOLM	2/4	N
TENERIFE	13/17	S
VARSOVIE	-1/4	S
VENISE	5/7	N
VIENNE	1/5	N
AMÉRIQUES		
BRASILIA	21/25	P
BUENOS AIR.	20/28	C
CARACAS	23/30	S
CHICAGO	-9/-5	C
LIMA	24/29	C
LOS ANGELES	13/19	S
MEXICO	8/16	S
MONTREAL	-19/-15	N
NEW YORK	-1/4	P
SAN FRANCIS.	13/15	C
SANTIAGO/CHI	14/29	S
TORONTO	-12/-9	C
WASHINGTON	1/4	P
AFRIQUE		
ALGER	8/16	S
DAKAR	21/27	S
KINSHASA	24/31	P
LE CAIRE	11/20	S
MARRAKECH	7/20	S
NAIROBI	17/21	P
PRETORIA	18/29	C
RABAT	7/17	S
TUNIS	8/15	N
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	22/32	S
BOMBAY	18/29	S
DJAKARTA	27/31	C
DUBAI	13/19	S
HANOI	16/28	S
HONGKONG	14/21	C
JERUSALEM	10/20	S
NEW DEHLI	5/14	S
PEKIN	-8/-4	C
SEOUL	-3/3	N
SINGAPOUR	26/30	P
SYDNEY	19/23	N
TOKYO	4/7	C

Situation le 15 janvier à 0 heure TU

Prévisions pour le 17 janvier à 0 heure TU

VENTES

Dispersion d'une bibliothèque sur la Savoie et le Dauphiné

LE RÉGIONALISME a des adeptes fervents qui poussent parfois très loin leurs recherches historiques. C'est le cas d'un amateur savoyard qui, pendant près de quarante ans, a rassemblé plus de trois cents volumes, des archives et des autographes, sur la Savoie, Genève, le Piémont et le Dauphiné.

Son premier souci était la documentation, puis il est devenu un bibliophile exigeant, sensible aux textes bien typographiés, aux illustrations, aux reliures. Il se sépare aujourd'hui de cette collection, qui sera vendue le 30 janvier à Drouot. La partie manuscrits comprend trois fleurons de l'histoire de la Savoie : le plus ancien a été rédigé en latin en 1430 sur ordre du premier duc de Savoie, Amédée VIII, qui, venant d'ajouter Genève et le Piémont à ses possessions, les transforma en duchés et promulgua des statuts et des lois (*Statuta Sabaudiae*). Ce manuscrit comprend 245 feuillets reliés dans un volume *in folio* (304 x 225 millimètres) (120 000 à 150 000 francs).

Le deuxième est La Chronique de Savoie, un manuscrit de 468 feuillets datant du dernier quart du XVe siècle. Sa rédaction a été confiée à Jean d'Orville, dit « Cabaret », qui décrit toute l'histoire de cette province, depuis le XIe siècle jusqu'aux environs de 1400 (120 000 à 150 000 francs). On dénombre actuellement 32 exemplaires de ce texte appartenant tous à des bibliothèques publiques, et celui-ci serait le seul du domaine privé.

Le troisième est l'œuvre de Jehan Piochet de Salins, magistrat érudit et bibliophile assidu né à Chambéry en 1532. En huit volumes autographes, il nous livre un document exceptionnel sur la vie sociale d'un notable entre 1568 et 1620 : mémoires, inventaires, généalogies, horoscopes, recettes médicales, événements historiques et familiaux, et un volume consacré à la littérature avec des transcriptions de textes et de lettres, ainsi que l'inventaire de sa bibliothèque, qui comptait plus de *cinq cents titres (120 000 à* 150 000 francs).

La vente comprend aussi de nombreuses lettres autographes des membres de la maison de Savoie du XVe au XVIIIe siècle (1 000 à 10 000 francs). Les registres de comptes d'un conseiller d'Etat de 1635 à 1646, Aynard Caron, constituent un document sur la vie et les usages des hauts fonctionnaires (12 000/15 000 francs) comme les archives de sa famille (3 000/4 000 francs).

LIVRE LITHOGRAPHIÉ

En 1773, un des explorateurs de la montagne, M.T. Bourrit, se lance dans une *« description générale des glaciaires, glaciers et amas de glace... »* (Genève, 1773, 2 000/3 000 francs). Plus touristique, le XIXe siècle nous promène dans la région. L'architecte Baltard, constructeur des pavillons des halles de Paris, réalise un *Journal descriptif en croquis des vues pittoresques de la Savoie* en 1837. Cet ouvrage rare, l'un des premiers livres entièrement lithographié, *contient trente-deux vues, notamment* du mont Blanc et de la vallée de Chamonix (*4 000/5 000 francs*). Les *« sites pittoresques, monuments, descriptions et histoires... »* de ces départements réunis à la France en 1860, de F. Benoist, offrent quatre-vingt-huit planches en couleurs (10 000/12 000 francs).

Catherine Bedel

★ **Drouot-Richelieu, vendredi 30 janvier, exposition la veille, de 11 heures à 18 heures, le matin de la vente, de 11 heures à 12 heures. Etude Piasa, 5, rue Drouot, 75009 Paris. Tél. : 01-53-34-10-10. Experts pour les livres : Pierre et Bertrand Meaudre, tél. : 01-42-66-68-32 ; pour les autographes : Thierry Bodin, tél. : 01-45-48-25-31.**

Calendrier

ANTIQUITÉS

● **Strasbourg (Bas-Rhin)**, Parc des expositions, jusqu'au lundi 19 janvier, de 10 heures à 20 heures, 105 exposants, entrée 40 F.

● **Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or)**, Maison Nuits-Saint-Georges, rue Berchère, samedi 17 et dimanche *18 janvier*, de 9 heures à 18 h 30, 30 exposants, entrée 15 F.

● **Montignac (Dordogne)**, salle des fêtes, samedi 17 et dimanche 18 janvier, de 9 heures à 19 heures, 40 exposants, entrée 20 F.

BROCANTES

● **Issoudun (Indre)**, Palais des expositions, samedi 17 et dimanche 18 janvier, de 9 h 30 à 19 heures, 43 exposants, entrée 20 F.

● **Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône)**, gymnase et centre de loisirs, samedi 17 et dimanche 18 janvier, de 9 heures à 19 heures, 47 exposants, entrée 20 F.

● **La Flèche (Sarthe)**, salle *Coppélia, samedi 17 et dimanche* 18 janvier, de 10 à 19 heures, 40 exposants, entrée 20 F.

● **Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)**, Parc des expositions, dimanche 18 janvier, de 9 heures à 19 heures, 90 exposants, entrée 15 F.

COLLECTIONS

● **Cassis (Bouches-du-Rhône)**, salle de Loustaou-Calendal, « Armes et Militaria », dimanche 18 janvier, de 9 heures à 18 heures, 50 exposants, entrée 25 F.

● **Dourdan (Essonne)**, centre culturel René-Cassin, « Jouets *anciens », dimanche 18 janvier*, de 10 à 18 heures, 50 exposants, *entrée 20 F.*

PRATIQUE

■ **Bricolage.** Peindre un plafond, tapisser une pièce, carreler la salle de bains, déboucher un lavabo, réparer la chasse d'eau : ces corvées de la vie quotidienne seront facilitées par la lecture du guide *Le Bricolage du week-end*, d'Albert Jackson et de David Day (La maison rustique, 128 p., 149 F). Le contenu est clair, avec l'indication du temps à prévoir pour chaque tâche, et les illustrations abondantes. Ceux qui aiment travailler le bois consulteront un autre ouvrage des mêmes auteurs : *Outils, les guides du bois* (La maison rustique, 128 p., 149 F).

■ **Retraite.** Dans son numéro de janvier, le magazine *60 Millions de consommateurs* brise la loi du silence sur les maisons de retraite. Ce dossier de douze pages explique l'absence de cadre légal, qui rend très facile l'ouverture d'un établissement et beaucoup plus difficile sa fermeture. Il dénonce les abus tarifaires et les insuffisances en matière de locaux, de sécurité, d'animation et de soins. Il donne des conseils pour choisir une bonne adresse et bénéficier d'aides financières. Enfin, il aborde le douloureux problème des longs séjours en hôpital (« Un calvaire hors de prix ») et souligne l'inégalité entre les départements pour l'attribution de la prestation spécifique dépendance.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98014

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II									■		
III			■			■					
IV								■			
V						■					
VI			■					■			
VII		■			■						
VIII				■						■	
IX								■			
X		■					■				
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Ouverture de boîte. – II. Plutôt content de prendre le martinet. Une toile couleur locale. – III. Dans la gamme. Négation. Toujours difficile à déposer. – IV. A tendance à étaler ce qu'il n'a pas. Septième chez les Grecs. – V. Appelée bruyamment. Céréale. – VI. Article étranger. Epuisai. A la bonne heure. – VII. Parti. Sans commune mesure. – VIII. Une heure importante à Londres. Son pas vient de l'inexpérience. – IX. Font tourner la tête aux béliers. Une des grandes de la communication. – X. Enveloppe. Ne doit pas l'être quand il passe à table. – XI. Faiseuse de soucis.

VERTICALEMENT

1. Impossible de le fixer. – 2. Livre de messe. Interjection. – 3. Introduit la licence. Personnel. Se mit en colère. – 4. Reste de marbre chez Rodin, et parfois est libre. Bruit sec. – 5. Mis en pages. Se fit entendre. – 6. Vient d'arriver. Qui peuvent prendre l'air. – 7. Armées pour défendre leurs fleurs. – 8. Après la levée. Le francium. Aide à faire le tour. – 9. Plante d'eau. – 10. Triomphe plus modeste chez les Romains que chez nous. Donne des coups. – 11. Le repos du militaire.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98013

HORIZONTALEMENT

I. Nonciatures. – II. Oreille. INA. – III. Ni. Neutre. – IV. Peso. Naines. – V. Alacrité. Nc. – VI. Cher. Seau. – VII. Etres. Ils. – VIII. Mie. In vitro. – IX. Ere. Lean. At. – X. Na. Plongent. – XI. Titien. Sage.

VERTICALEMENT

1. Non-paiement. – 2. Oriel. Tirai. – 3. Né. Sacrée. – 4. Cinoche. Pi. – 5. Ile. Résille. – 6. Alunir. Néon. – 7. Tétât. Ivan. – 8. Rieslings. – 9. Rien. Est. Ea. – 10. En. ENA. Rang. – 11. Sans-culotte.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex



Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

L'ART EN QUESTION N° 49

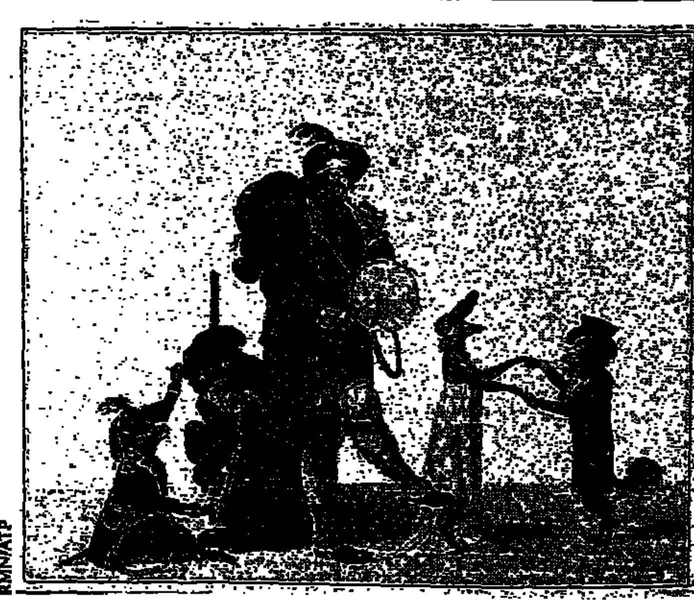
En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

Les cris de Paris

AU SON DU TAMBOUR et de la flûte, ce montreur d'animaux est aussi un de ces nombreux musiciens ambulants que les rues de Paris accueillent dès le Moyen Age.

C'est en 1321 que des musiciens abandonnent définitivement l'errance des jongleurs et fondent la confrérie Saint-Julien des ménétriers, réunissant tous ceux qui ont accepté de mettre leur talent au service des personnalités de la ville et de la communauté tout entière.

La chapelle Saint-Julien est choisie comme siège de la confrérie, qui obtient aussi l'autorisation de s'approprier une rue de Paris : ce sera la rue des Jogleros, véritable centre de leur activité professionnelle.



« La Pièce curieuse », de Louis Léopold Boilly (1761-1845), estampe en couleurs de Darcis, Paris, avant 1800. Actuellement au Musée national des arts et traditions populaires à Paris pour l'exposition « Musiciens des rues de Paris », jusqu'au 27 avril.

Vers 1480, cette rue prend le nom de rue des Ménestriers.

Quel est aujourd'hui son nom ?

■ Rue des Archives ?

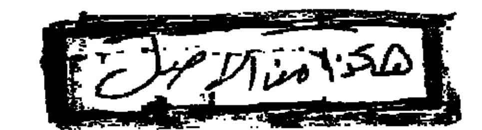
■ Rue des Halles ?

■ Rue Rambuteau ?

Réponse dans *Le Monde* du 23 janvier.

Solution du jeu n° 48 paru dans *Le Monde* du 9 janvier.

La statue de saint Vincent de Paul, commandée par le comte d'Angviller au sculpteur Jean-Baptiste Stouf, est aujourd'hui dans l'hôpital Saint-Vincent à Paris.



CHORÉGRAPHIE La chorégraphe américaine Lucinda Childs est à Paris, invitée dans le cadre du cycle « Amérique » de la Cité de la musique. Elle démêle, pour *Le Monde*, les différences entre *post-modern dance*, courant spécifique aux Etats-Unis, et postmodernisme, un des mouvements majeurs de la pensée de cette seconde moitié du vingtième siècle. ● AVEC DES ÉLÈVES de cinquième année du Conservatoire supérieur de musique et de danse de La Villette, elle donnera, du 16 au 21 janvier, une série de « concerts dansés », chorégraphiés sur des partitions de Roger Reynolds, de Terry Riley, de John Adams et d'Elliott Carter. ● SUSAN SONTAG, écrivaine et intellectuelle américaine, a écrit, en 1983, un abécédaire sur le travail de Lucinda Childs, dont nous publions des extraits. Pour elle, *« la danse de Childs est un art de l'euphorie »*.

Lucinda Childs dans les diagonales de la danse

Invitée de la Cité de la musique, à Paris, la chorégraphe américaine y propose une création, en collaboration avec des élèves du Conservatoire. A cette occasion, elle évoque son itinéraire dans la « post-modern dance » et les métamorphoses de son art

PEUT-ON rêver guide plus expérimenté que Lucinda Childs pour explorer le concept et la réalité de la *post-modern dance* américaine, dont elle reste une représentante pure et dure dans son évolution même ?

Dans le cadre du cycle « Amérique » de la Cité de la musique, la chorégraphe a été invitée à préparer, avec quelques danseurs du Conservatoire supérieur de La Villette, plusieurs « concerts dansés » sur des musiques d'Elliott Carter, Roger Reynolds, Terry Riley et John Adams. Les quatre musiciens seront joués sur scène par des interprètes de l'Ensemble InterContemporain. Chef d'orchestre : l'Américaine Anne Manson. Très chic ? Très vivant, surtout. A l'issue d'une répétition, la chorégraphe s'est prêtée au jeu de la mémoire et du présent. Visite commentée, à la fois sémantique et artistique, au cours de laquelle il s'agit d'examiner deux points : en quoi la *post-modern dance* s'apparente-t-elle au minimalisme des arts visuels ; et peut-on la rattacher (si oui, à partir de quand) à un des courants dominants de la pensée de cette seconde partie du XXe siècle : le postmodernisme ?

Débat austère ? C'est oublier que Lucinda Childs est le genre d'artiste à se présenter en scène avec un panier à salade sur la tête. Et des bigoudis. D'accord, c'était en 1964. La pièce s'appelait *Carnation*. De ces prémices, en apparence farfelus, allait sortir la *post-modern dance*. C'était l'époque du Judson Dance Theater (1962-1966), vieille église désaffectée où se fomentaient les rébellions contre l'art traditionnel. *« Notre radicalité,* confiait-elle à l'époque, *nous mettait en position de faire une omelette sans casser des œufs. »* Soit de la danse sans la danse. CQFD.



QUENTIN BERTOUX POUR « LE MONDE »

Lucinda Childs avec des élèves du Conservatoire de Paris.

APRÈS CUNNINGHAM

« Il y a tout d'abord eu le choc Cunningham et son école. Moi-même, j'ai été une de ses élèves. Puis est apparu petit à petit le mot minimaliste. Cunningham était avec les peintres Jasper Johns et Frank Stella. Nous, nous étions déjà la deuxième génération, avec des plasticiens comme Richard Serra ou Donald Judd. J'ai eu le sentiment que, si le minimalisme correspondait vraiment aux arts visuels, il était plus juste, pour les chorégraphes qui arrivaient après Merce Cunningham, comme Trisha Brown et moi, de parler de post-modern dance. *Ce terme s'inscrit d'ailleurs dans la logique de l'histoire de la danse. Tout comme l'expression* modern dance *a été créée pour parler du travail de Martha Graham, celle de* post-modern dance *renvoyait à toutes les expérimentations d'après la révolution Cunningham. »*

La critique Sally Banes écrira en 1977 une des premières bibles du mouvement : *Terpsichore in Sneakers, Post-Modern Dance*. La même année, le critique Charles Jencks sera l'auteur de *The Langage of Post-Modern Architecture*. Pour mémoire, rappelons qu'en France *La Condition postmoderne*, de Jean-François Lyotard, paraît en 1979.

« Le Judson était le laboratoire, en pleine ébullition, où chacun pour soi on examinait furieusement la validité des idées de Cage et de Cunningham. On n'utilisait pas le hasard, mais on s'imposait des contraintes par l'utilisation d'objets banals afin de rester au plus près des mouvements de la vie quotidienne. Il y avait une sorte d'esthétique propre au Judson, plus proches des idées de Marcel Duchamp, donc de Cage, que de Cunningham, danseur dans l'âme. Le dernier à avoir élaboré une technique d'une grande beauté. » Français parfait. Lucinda Childs a appris notre langue dans *La Maladie de la mort*, de Marguerite Duras, qu'elle jouait cet automne à Paris. A l'écouter dans la loge qu'elle occupe, le visage masqué par la nuit qui tombe, on comprend combien il a été difficile pour sa génération de chercher de nouvelles voies à la danse. Echapper à Merce Cunningham. La question étant : qu'est-ce qu'on fait après la révolution ? Comment aller au-delà, sans tomber dans des impasses ? *« A l'inverse de Cunningham, nous nous fichions complètement de la technique. Qui a encore créé une technique après lui ? Peut-être Trisha Brown... On arrivait sur scène pour manger une pomme, rester debout en silence, on jouait n'importe comment, avec n'importe quoi. On était jeunes ! On voulait seulement ce qui existe. Autre chose, personnellement, m'éloignait de Cunnignham, c'était sa manière d'utiliser la musique. »*

LE CHOIX DU SILENCE

L'esthétique du Judson Dance Theater tourne à l'impasse. Yvonne Rainer, fondatrice du lieu, abandonne la danse pour le cinéma. Lucinda Childs s'éloigne, ainsi que Trisha Brown. Elle cherche à se concentrer sur une chose, avec en tête comme une scène primitive : *« Les premières répétitions de Cunningham, mon éblouissement devant ces corps dansant dans le silence, leur musicalité absolue, et cette façon de compter afin de garder entre eux l'harmonie du travail d'ensemble, sans orientation apparente, mais avec la certitude de leur position intérieure. »*

Coup de théâtre, l'apprentie chorégraphe plaque tout, part enseigner dans les écoles des quartiers défavorisés : *« En tant que femme, en tant qu'artiste, je trouvais inacceptable de ne pas avoir un vrai métier. C'est très important pour moi, la volonté d'être indépendante. J'ai vraiment voulu fermer la porte. Mais je suis revenue. Kennedy avait été porté au pouvoir. Un système de subventions se mettait en place, le National Endowment for the Arts. »* Elle fonde sa compagnie, en 1973. Avec des danses qui s'envolent sur des combinaisons de rythmes de plus en plus complexes, des ensembles, des tracés en diagonale. Avec pour choix majeur : le silence.

Un homme de théâtre va achever de la libérer. C'est Bob Wilson. Pour la première fois depuis les années 60, elle chorégraphie dans *Einstein on the Beach* (1976) sur de la musique. Celle de Phil Glass : *« J'ai beaucoup changé à partir de cette rencontre. J'ai vu qu'il était possible au théâtre, dans le théâtre, d'avoir une esthétique complètement contemporaine. Pour la génération Judson, il n'y avait que les galeries, les musées, la rue qui étaient reconnus comme lieux possibles. J'allais quitter la* post-modern dance *pour devenir postmoderne. Dans le sens où on l'entend en architecture. A savoir faire des choses déjà vues mais d'une manière différente. Comme Bob Wilson qui, dans le cadre du théâtre traditionnel, redéfinit l'espace, le transforme. »*

Pour faire court : la *post-modern dance*, phénomène typiquement américain, spécifique des années 60 et 70, se fond en partie dans le courant postmoderne, qui s'affirme au tournant des années 80. La préposition « post » étant dans les deux cas, selon la chorégraphe, *« utile pour dire que nous n'étions pas des pionniers. Que nous n'allions pas trouver de nouvelles méthodes ni de nouvelles techniques. Nous allions utiliser un matériel qui existait, mais de façon différente. »* La chorégraphe conçoit un projet avec de la musique, celle de Phil Glass, dans des décors de Sol LeWitt : *Dance*. Chef-d'oeuvre, concentré aérien de toute une pensée. Elle a trouvé comment réutiliser la musique. *« Phil Glass, qui était venu voir ma danse, qui repose sur des comptes 1-2, 1-2-3, la trouvait trop près de sa musique. Il ne voyait pas l'intérêt de mettre ensemble des choses trop identiques. Alors j'ai beaucoup réfléchi, et j'ai trouvé une manière, très différente de celle de Cage et de Cunningham, de mettre ensemble musique et danse. Il fallait que je joue à l'intérieur même de la musique de Phil Glass, suivre les accents, les basculer, les contrepointer. »* Ou comment le système répétitif musical, qui cassé à chaque fois la construction linéaire classique, est un mode compatible avec l'esthétique qu'elle cherche.

En 1983, *Available Light* (décor de l'architecte Frank Gehry, musique de John Adams) confirme le rôle désormais indissociable de la musique et des arts visuels dans sa danse. La claveciniste Elisabeth Chojnacka deviendra, quelques années plus tard, sa conseillère musicale. *« Je veux créer quand cela s'impose à moi,* explique Lucinda Childs. *Rester silencieuse si nécessaire. Attendre qu'un compositeur vienne relancer ma création. Dans le programme de la Cité de la musique, pour la première fois quelqu'un dansera sur Elliott Carter. »* Interrogée sur l'influence des phénomènes de contruction/déconstruction, si forts dans l'œuvre de son compatriote William Forsythe, incarnation même du postmodernisme : *« C'est plus simple,* répond-t-elle de sa voix si *high society*, dressée à cacher l'émotion. *Disons qu'il y a dans mon travail plutôt des renversements de situation. »*

Dominique Frétard

« C'est presque un langage classique »

Voici quelques définitions de la *post-modern dance* que proposent les élèves de cinquième année du conservatoire, avec lesquels Lucinda Childs a travaillé.

« Ce sont les avant-gardistes. C'est Martha Graham, Merce Cunningham. C'est un mouvement innovateur commencé aux Etats-Unis », estime Delphine Rozier.

« Moi, je pense au minimalisme. Au Judson Theater. A Twyla Tharp. A une danse très musicale et mathématique, avec une esthétique proche de la géométrie. Les déplacements et les marches de Lucinda Childs se situent dans cette mouvance. C'est presque un langage classique », explique Julien Monty.

Pour Magali Praud, *« c'est une révolution. Des danseurs qui travaillent dans des gymnases ou des églises désaffectées. Ils vont chercher le mouvement ailleurs que dans la danse, dans les gestes quotidiens. Childs ne nous donne aucune indication de travail, c'est à nous de trouver les solutions. C'est intéressant, mais on manque d'entrainement. C'est plus fort que nous, on a besoin de savoir le pourquoi du comment »*.

Au programme des « concerts dansés »

● **Partitions**

– Elliott Carter (né en 1908 à New York) : sur *Moto Perpetuo*, pièce pour timbales, Lucinda Childs a imaginé un solo pour garçon. Ce même solo, mais dansé différemment, clôturera la soirée.

– John Adams (né en 1947 à Worcester, Massachusetts) : *Chamber Symphony* date de 1994. La chorégraphe a choisi le deuxième mouvement pour quatre danseurs.

– Roger Reynolds (né en 1934 à Detroit, Michigan) : *On the Balance of Things* a été composée en 1990. La musique comporte quatre poèmes d'Elisabeth Bishop récités par Lucinda Childs. Pour cette création, elle récitera à nouveau les poèmes en préambule à sa danse, un solo inédit, inspiré des gestes des musiciens.

– Terry Riley (né en 1935, à Colfax, Californie) : *Sunrise of Planetary Dream Collector* est un quatuor à cordes pour cinq danseurs.

● **Pratique**

Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris. Mo Porte de Pantin. Tél. : 01-44-84-45-45. Les 16, 17, 20 et 21 janvier à 20 heures ; le 18 à 16 h 30. 100 F.

Un abécédaire toujours d'actualité

*EN 1983, au moment d'*Available Light, *créée pour l'ouverture du Musée d'art moderne de Los Angeles, avec des décors de Frank Gehry et sur une musique de John Adams, l'écrivain Susan Sontag mettait l'œuvre de Lucinda Childs en abécédaire.* « Ce texte reste d'une profonde justesse », *estime aujourd'hui la chorégraphe. Voici quelques extraits de ce bref lexique :*

VERBATIM

● **Beauté.** L'autorité visionnaire du travail de Childs provient en partie de son absence de rhétorique. Sa façon d'éviter tout cliché et tout ce qui pourrait rendre son travail disjonctif, fragmenté. Son refus de faire de l'humour, de se moquer d'elle-même, de flirter avec le public ou de céder au culte de la personnalité. Sa répugnance de tout exhibitionnisme : du mouvement qui attire l'attention sur lui-même, des effets isolés. La beauté, conçue, avant tout, comme un art du refus.

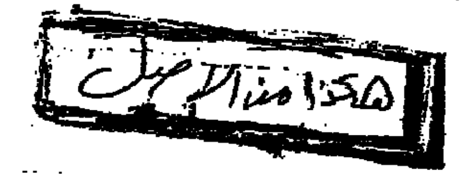
● **Diagonale.** Un des éléments qui signent les chorégraphies de Childs : un principe d'avidité, à propos de l'espace. Les danseurs entrent souvent sur un plié/arabesque, avec le bras venant prolonger la diagonale, dessinant la ligne la plus longue qu'un corps puisse prendre. Et ils bougent souvent selon une diagonale, couvrant ainsi la plus longue distance que l'on puisse parcourir sur une scène sans changer de direction.

Les aventures de Childs avec la diagonale trouvent leur apothéose dans *Relative Calm*, deux des quatre sections de la pièce étant chorégraphiées entièrement sur une diagonale. Dans la première, c'est toute la compagnie qui danse sur deux lignes parallèles du fond au devant de la scène pendant vingt-trois minutes de jubilation de plus en plus intense. Dans la troisième, Childs effectue, sur la diagonale opposée, un solo de dix-sept minutes où se succèdent des phrases de plus en plus longues, ponctuées de tours (...).

● **Euphorie.** La danse pour Childs est un art de l'euphorie. Alors que les danses de la deuxième période de son œuvre sont joyeuses, extraverties, le travail qu'elle accomplit depuis quatre ans atteint une « élévation » du caractère poignante, une sorte de légèreté plus euphorique, une gaieté plus profonde et une solennité romantique, distillée à travers une esthétique économe et unifiante. (...) La beauté et l'élégance de son travail incitent à un plaisir objectif, purgé de toute la lourdeur de la psychologie individuelle.

● **Minimaliste.** A la différence d'autres étiquettes stupides qui ont émergé des campagne de marketing des arts visuels (pop'art, op'art) ces deux dernières décennies, ce morceau de chewing-gum linguistique d'abord appliqué à quelques peintres et sculpteurs (Sol LeWitt, Robert Morris, Carl André) s'est étendu aux architectes, aux chorégraphes et même aux couturiers, imposant comme le font invariablement tous ces procédés d'étiquetage une espèce de lien douteux unifiant des artistes très différents. L'une de ces étiquettes qui comme celle d'« avant-garde » est appréciée sans discernement par les critiques ou les imprésarios, et qu'aucun artiste sérieux n'utiliserait pour se décrire. « Minimaliste » n'est peut-être ni si punitif ni si philistin comparé à ce qu'est devenu « avant-garde », mais c'est rarement un compliment.

Muybridge, Mondrian, Stein et Ozu ont eu la chance de poursuivre des carrières de virtuoses de la répétition obsessionnelle et du martèlement sans être pour autant affublés de ce label, mais ni Philip Glass ni Lucinda Childs n'y ont échappé. Naturellement et inévitablement continué par post-minimalisme...



La première photo du monde n'ira pas à Chalon

La ville n'a pu faire venir du Texas cette plaque d'étain que Niepce a réalisée dans la région

C'EST la « *première photographie au monde* » ou plutôt la plus ancienne connue à ce jour. Elle a été réalisée par Nicéphore Niepce en 1827 *dans un village* près de Chalon-sur-Saône, sa ville natale, après une dizaine d'heures d'exposition au soleil. Il s'agit d'une plaque d'étain polie et sensibilisée au bitume de Judée, d'un format de 16 cm sur 20, communément intitulée *Point de vue pris d'une fenêtre du Gras à Saint-Loup-de-Varennes* : une cour et des toits, sur fond de ciel, pris depuis le premier étage de sa maison de campagne.

L'unique photographie connue de Niepce (1765-1833) a été dénichée dans une malle londonienne, en 1952, par l'historien d'art britannique d'origine allemande Helmut Gernsheim. Ce dernier l'a cédée gratuitement, en 1964, à l'université d'Austin (Texas), qui la conserve dans un blockhaus sans fenêtre et la dévoile sur rendez-vous avec son cadre doré, encastré dans un container étanche et baignant dans l'hélium pour éviter les réactions chimiques.

Il existe un musée, une statue, une avenue Nicéphore-Niepce – et une usine Kodak – à Chalon-sur-Saône, en hommage à l'« *inventeur de la photographie* ». Le musée, belle demeure en bordure de la rivière, riche en appareils et collections, déborde de pédagogie pour faire comprendre l'invention de Niepce – une copie du *Point de vue du Gras* est accrochée – mais ne possède pas d'épreuve originale de l'inventeur. Aussi, à l'occasion du colloque « Nicéphore Niepce, une nouvelle image » accueilli par l'Espace des arts de Chalon, les 15 et 16 janvier (*Le Monde* du 15 janvier), la région Bourgogne a voulu faire venir des Etats-Unis le fameux *Point de vue du Gras*. Il a vite déchanté. Les Américains ont demandé 150 000 francs de location. Ils ont aussi fait savoir que l'objet était estimé 120 millions de francs, soit un montant proche du *Codex* de Léonard de Vinci acheté par Bill Gates. Ce qui donne un coût d'assurances entre 300 000 et 500 000 francs. Bref, le projet est tombé à l'eau.

POUR L'AN 2000 ?

On comprend qu'un musée dévolu à Niepce soit déterminé à faire venir l'unique photo connue de l'inventeur. « *On en a rêvé plusieurs fois* », avoue Gérard Bonnier, adjoint du conservateur François Cheval. C'était également une belle promotion pour un musée qui a besoin de trouver un second souffle. « *Nous n'abandonnons pas l'idée de faire venir la plaque originale*, avoue Joyce Delimata, chargée de mission au conseil régional de Bourgogne, *pourquoi pas pour l'an 2000 ?* »

Reste une inconnue : à quoi ressemble ce fameux original, comparé à la reproduction dans les livres ? Pour y répondre, il faut d'abord lire le texte passionnant qu'Helmut Gernsheim (mort en 1995) a rédigé en 1977 et dont on peut lire la traduction française dans le numéro 3 de la revue *Etudes photographiques*, sous le titre *La Première Photographie au monde*, enrichi par des notes et une bibliographie qui permettent de faire le point sur l'invention (Société française de photographie, novembre 1997, 162 p., 110 F.).

Helmut Gernsheim raconte, comme un détective privé, comment il a retrouvé l'image de Niepce à Londres. Il explique aussi le casse-tête de sa reproduction. Pour voir l'image, il lui a fallu fortement incliner l'objet. La photographie est en effet « *trop faible et fortement sous-exposée* », écrit Gernsheim. C'est en fait en retouchant fortement la reproduction décevante effectuée par les laboratoires de Kodak, puis en atténuant le ciel, le toit de la grange et d'autres détails, que Gernsheim a pu proposer à la presse, le 21 mars 1952, une image acceptable du *Point de vue du Gras*. Et c'est cette image retouchée qui a été, depuis plus de quarante ans, reproduite dans nombre de livres.

Et l'original ? Jean-Louis Marignier, chercheur au CNRS qui a travaillé sur Niepce, l'a vu à Austin : « *D'abord on est déçu, on ne voit que son visage reflété dans un miroir. Puis apparaît l'image en négatif, totalement différente de la reproduction. Mais si on met en place un système d'éclairage et d'ombres sur la plaque inclinée, alors l'image apparaît, plus fine, plus riche en nuances, plus douce, bref, plus belle que la reproduction que l'on connaît.* »

Michel Guerrin

★ **Musée Niepce, 28, quai des Messageries, 71100 Chalon-sur-Saône. Tél. : 03-85-48-41-98. Tous les jours sauf le mardi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. 12 F.**



Reproduction de la plus vieille photographie connue, réalisée par Nicéphore Niepce (1827), retouchée par Helmut Gernsheim (1952).

UNIVERSITÉ D'AUSTIN (TEXAS)

La Fania All Stars pour une unique salsa à Paris

« POUR MOI, qui ai vécu l'histoire, la venue de la Fania à Paris est un vrai bonheur. » Manu Dibango attend avec une impatience gourmande le concert de la Fania All Stars. Le saxophoniste abandonnera pour un soir la préparation de son nouvel album pour être là, prêt à rejoindre sur scène, le temps d'une « *descarga joyeuse* » (jam-session), ce big band exceptionnel de grandes figures de la salsa.

Il jubile à l'idée de retrouver ceux avec qui il fit un bout de chemin quand, en 1973 à New York, il triomphait avec son titre *Soul Makossa*. « *A l'époque*, dit-il, *chacun revendiquait les racines africaines dans le Black et le Spanih Harlem. Les Fania All Stars m'ont demandé de tourner avec eux. J'étais le seul Africain de la bande, j'apparaissais donc un peu comme un symbole.* » Avec la Fania, Dibango se produit au Madison Square Garden, au Yankee Stadium, tourne en Amérique latine.

Née officiellement en 1971, après un concert donné devant quatre mille personnes au Cheetah à New York, la Fania All Stars rassemble dès sa création le gotha de la salsa : Ray Barretto, Johnny Pacheco, Roberto Roena, Larry Harlow, Eddie Palmieri... Les meilleurs musiciens latinos de New York. Cette formation d'élite à géométrie variable deviendra le fer de lance du label Fania, créé au début des années 60 par Jerry Masucci, mort récemment (*Le Monde* du 1er janvier), et le compositeur et flûtiste dominicain Johnny Pacheco. Après l'instauration du blocus américain, la communauté latine new-yorkaise, friande de sons cubains, se trouve privée de sa musique favorite. Fania, avec ses prestigieuses signatures, notamment portoricaines, arrive comme un ballon d'oxygène.

C'est à cette époque que surgit véritablement le terme *salsa* (sauce), choisi par Masucci pour identifier la musique de ses différentes productions. Un son urbain, né dans le *barrio* du Bronx, nourri de jazz, de rythmes afro-cubains et d'autres influences caribéennes. Porteuse des messages de la révolution sociale des années 60, la salsa devient la musique fétiche de l'importante communauté latine américaine, qui en fait son emblème. Le concert au Cheetah débouche sur plusieurs enregistrements, sur un film (*Our Latin Thing*), qui vont jouer un rôle primordial dans la diffusion mondiale de la salsa.

SANS CELIA CRUZ

A l'arrivée de Celia Cruz en 1973, la Fania All Stars n'est plus seulement une affaire d'hommes. La pétulante diva, « *la Lady, la Dame* », dit respectueusement Manu Dibango, apporte un atout supplémentaire à cette formation déjà légendaire. Une grande famille au sein de laquelle les liens se sont quelque peu relâchés. Le Panaméen Ruben Blades a quitté le navire, en conflit avec la maison sur des problèmes de royalties. Willie Colon, Andy Montanez, Celia Cruz et quelques autres ne se déplaceront pas en France, où la Fania doit également se produire au Midem, à Cannes le 17 janvier.

L'absence la plus remarquée sera sans doute celle de l'extravagante diva, même si avec la Fania, elle ne fait habituellement sur scène qu'une assez brève apparition. Affectée par le décès de Masucci, Celia n'avait plus, disent les organisateurs, le cœur à chanter, et son mari, sans qui elle ne se déplace jamais, est malade. Elle ne voyait pas d'un très bon œil non plus la présence du chanteur Cheo Feliciano, « coupable » de s'être récemment produit à Cuba. Celia Cruz sera remplacée par Yannet Sol, en qui Masucci voyait l'héritière de la reine. Et si la Fania présente à Paris n'a plus son lustre d'antan, si elle ne correspond pas exactement à son dernier album (*Bravo*, Déclic), elle rassemble suffisamment de grands noms (Johnny Pacheco, Cheo Feliciano, Bobby Valentin, Papo Lucca, Yomo Toro, Alfredo de la Fé...) pour promettre un grand moment de salsa.

Patrick Labesse

★ **Fania All Stars, Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris. Mº Porte-de-Pantin. Tél. : 01-42-08-60-00. Vendredi 16 janvier, à 21 heures. 220 F. Réservations Fnac, Virgin.**

Les mille et une traces de l'Egypte à Paris

MINE DE RIEN, *Paris est rempli* de formes égyptiennes. L'obélisque de Louxor, transporté en France et érigé en 1826 sur la place de la Concorde au prix d'efforts incroyables, n'en est que la plus visible. A ces pièces authentiques s'ajoutent beaucoup d'autres, fabriquées sur place de manière plus ou moins fantaisiste et qui constituent la base de ce qu'on appelle l'égyptomanie.

Contrairement à une légende, la capitale ne tient pas son nom d'une déesse égyptienne : y voir la contraction de *Par Isis* est trop beau pour être vrai. Et, malgré toute une littérature consacrée au sujet, personne n'a jamais démontré que l'église Saint-Germain-des-Prés fut construite sur l'emplacement d'un ancien temple dédié à cette star pharaonique. On sait, en revanche – et ce n'est pas rien ! – que les armoiries de la ville représentent Isis assise à la proue d'un vaisseau antique, l'origine isiaque de Paris ayant été officiellement « *prouvée* » en 1811.

Cent autres exemples de la présence de « l'Egypte à Paris » sont donnés à l'exposition organisée du 15 janvier au 12 avril au Musée de la Légion d'honneur, dans le cadre du programme culturel « France-Egypte, horizons partagés ». Que vient faire la Légion d'honneur dans cette affaire ? Pas grand-chose, à vrai dire. Il se trouve simplement que le directeur du musée, Jean-Marcel Humbert, est l'un des grands spécialistes internationaux de l'égyptomanie. Son nouvel ouvrage, *L'Egypte à Paris* (édité par l'Action artistique de la Ville de Paris, 215 pages illustrées, 290 F) traite le sujet de manière magistrale, ne laissant dans l'ombre aucun détail.

Il ne faut pas s'attendre à trouver beaucoup d'objets dans cette modeste exposition, pour la bonne raison que les décors égyptisants ne sont ni détachables ni transportables. Le visiteur a droit pour l'essentiel à des photographies, des gravures et des dessins. Chacun d'eux évoque cependant une page d'histoire et ouvre la porte à l'imaginaire.

PYRAMIDES ET SPHINX

L'égyptomanie s'est manifestée à Paris dès le XVIe siècle, sous l'influence de la Renaissance italienne. On a vu surgir des pyramides de toutes tailles, une forêt d'obélisques – décoratifs, commémoratifs ou funéraires – et une meute de sphinx, surmontant des sépultures ou placés par paire à l'entrée des maisons. Les artistes français n'ont pas hésité à leur donner des corps de femme ou à les coiffer du némès pharaonique. Par la suite, les sphinx crachant de l'eau ont fait fureur, comme ceux qu'Alfred Jacquemart a ajoutés à la fontaine du Châtelet en 1858.

La Révolution française se sert abondamment des formes égyptiennes pour ses fêtes, érigeant une pyramide aux Tuileries en l'honneur des morts du 10 août 1792 ou construisant à la Bastille, l'année suivante, une fontaine de la Régénération, dans laquelle une déesse égyptienne, assise entre deux lions, remplit une vasque avec l'eau jaillissant de ses seins... L'égyptomanie redouble d'intensité après le retour d'Egypte de Bonaparte. Vivant Denon, qui l'accompagnait dans cette expédition, devient directeur du Muséum central des arts et promeut alors le mythe napoléonien en passant commande de monuments et d'objets rappelant les conquêtes militaires du grand homme. Sur les quinze fontaines offertes par l'Empereur à la ville, cinq sont d'inspiration égyptienne, dont celle du Fellah, toujours debout rue de Sèvres.

Paris conserve quelques manifestations éclatantes d'égyptomanie, comme le portique de l'hôtel de Beauharnais, rue de Lille, ou la fameuse maison égyptienne aux trois têtes d'Hathor, place du Caire. L'exposition montre beaucoup d'autres formes, plus modestes. Une brochure illustrée s'adresse aux visiteurs en culottes courtes. Ils y découvriront l'Egypte à Paris, tout en s'interrogeant sur le « vrai-faux » sphinx exposé dans l'une des salles : ce moulage en plâtre dormait dans une cave depuis la fin de l'Exposition coloniale de 1931.

Robert Solé

★ **Musée national de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse, 75007 Paris. Tél. : 01-45-51-87-05. Ouvert tous les jours de 14 heures à 17 heures, *sauf le lundi*. 35 F.**

SORTIR

(+) Opération « Prenez une place, venez à deux ».

PARIS

Alain Planès (+)
Le pianiste Alain Planès est l'un des musiciens les plus attachants du moment. Qu'il joue Haydn, Janacek, Debussy, Ravel, Brahms, Schubert ou Chopin, il émeut par l'absence d'emphase d'un jeu qui respecte toujours la musique et le public.
Chopin : *Préludes pour piano op. 28.*
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 16, à 12 h 45. Tél. : 01-40-28-28-40. 50 F.

MONTREUIL

Fred van Hove
Le pianiste anversois Fred van Hove a participé aux premières heures des musiques improvisées européennes (Festival – historique et fondateur – de *Complain-la-Tour*, avec Peter Brötzmann en 1965). Depuis, il a toujours, du solo à la grande formation, laissé entendre son appartenance au Vieux Continent par rapport au modèle américain du jazz, free ou autre. Il joue en solo avant d'être rejoint par le saxophoniste Urs Leimbruber et le contrebassiste Alexander Frangenheim le 15, et par la contrebassiste Joëlle Léandre le 16.
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Les 15 et 16, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

SARTROUVILLE

La Main bleue
Dans un décor de fonds marins suggérant des réminiscences de caverne et de bibliothèque d'Alexandrie, le spectacle enroule ses sortilèges à partir de *L'Enfant de la haute mer*, la petite fille que Jules Supervielle fait marcher dans les rues liquides et vides de toute autre présence que la sienne. C'est autour d'elle que Joël Jouanneau a tressé deux autres contes pour rire et pour pleurer : *Le Zavattéo* et *L'Inconsolé*. Ces trois contes marins, pour tout public à partir de huit ans, sont interprétés par Alain Aithnard, Jean-Claude Grenier et Mireille Mossé.
Théâtre de Sartrouville, Espace Gérard-Philipe, rue Louise-Michel, 78 Sartrouville. Jusqu'au 6 février, à 10 heures et à 14 heures. Tél. : 01-30-86-77-77. 60 F, 42 F pour les moins de 12 ans.

SÈTE

Olivia Grandville
Instantané provisoire, d'Olivia Grandville, inspiré de l'exposition « Le Vivant et l'Artificiel » de Louis Bec, réalisée à Avignon en 1984, promet d'avoir l'originalité de ton auquel la chorégraphe, à la fois intellectuelle et très physique, nous a habitués.
Théâtre de Sète, avenue Victor-Hugo, 34 Sète. Les 16 et 17, à 20 h 30. Tél. : 04-67-74-66-97.

MARSEILLE

Geneviève Sorin
Musique *live* de Raymond Boni pour la danseuse-chorégraphe et musicienne Geneviève Sorin, qui crée, à Marseille, une sorte d'hommage à sa ville : *Le Trajet, el camino se hace al andar.*
Théâtre du Merlan, avenue Raimu, 13 Marseille. Les 16, 17 et 23 janvier, à 20 h 30 ; le 18, à 17 heures ; les 20, 21 et 22, à 19 heures. Tél. : 04-91-11-19-30. De 35 F à 120 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

A Gun For Jennifer (**)
de Todd Morris (USA, 1 h 25).
L'Amour de ma vie
de Scott Winant (USA, 1 h 54).
L'Associé du diable (*)
de Taylor Hackford (USA, 2 h 20), avec Al Pacino, Keanu Reeves...
Au-delà du désir
de Lance Young (USA, 1 h 43).
Demain et encore demain
de et avec Dominique Cabréra (France, 1 h 19).
Funny Games (**)
de Michael Haneke (Autriche, 1 h 43), avec Susanne Lothar, Ulrich Mühe...
Le Gone du Chaâba
de Christophe Ruggia (France, 1 h 36).
Loin du Front
de Vladimir Léon et Harold P. Manning (France, 1 h 03), avec Odile Roig...
Lolita (*)
d'Adrian Lyne (USA, 2 h 17), avec Jeremy Irons, Melanie Griffith...
Omelette
de Rémi Lange (France, 1 h 18).
U-Turn (*)
d'Oliver Stone (USA, 2 h 04), avec Sean Penn, Jennifer Lopez, Nick Nolte...
La voie est libre
de Stéphane Clavier (France, 1 h 28), avec François Cluzet, Emma de Caunes, Philippine Leroy-Beaulieu...
Welcome To Sarajevo
Film britannique de Michael Winterbottom (Grande-Bretagne, 1 h 40).
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

AVANT-PREMIÈRE

Jean-Louis Comolli poursuit, avec son complice Michel Samson, son feuilleton politique et marseillais, dont il présente le cinquième épisode : *La Question des alliances*. Il nous entraîne dans un récit de campagne (élections législatives 1997), cette fois du côté du secret, là où se nouent et se dénouent alliances et serments. La projection sera suivie d'une rencontre avec le cinéaste.
Magic Cinéma, rue du Chemin-Vert, Centre commercial Bobigny 2, 93 Bobigny. Mº Bobigny-Pablo Picasso. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-48-30-32-87. Réservation indispensable.

VERNISSAGES

Christophe Cuzin
La Ferme du buisson, centre d'art contemporain, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Tél. : 01-64-62-77-00. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Du 15 janvier au 4 mars. Entrée libre.
Jean Dubuisson
Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon, Paris 6e. Mº Odéon. Tél. : 01-46-33-90-36. De 12 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche. Du 15 janvier au 11 avril. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
L'Empereur d'Atlantis
Le Dernier Jour de Socrate
de Finzi et Ullmann. Philippe Georges (l'empereur Overall), François Harisdmendy (le haut-parleur, Criton), Christian Tréguier (Socrate), Frédéric Goncalvès (Critobule), Jeune Théâtre lyrique de France, Orchestre Pasdeloup, Andreas Stoehr (direction), Stephane Grögler (mise en scène).
Opéra-Comique, Salle Favart, 5, rue Favart, Paris 2e. Mº Richelieu-Drouot. Le 15, à 19 h 30. Tél. : 01-42-44-45-46. De 35 F à 250 F.
Véronique Sanson
Palais des Sports, porte de Versailles, Paris 15e. Mº Porte-de-Versailles. Le 15, à 20 h 30. 220 F.
Bevinda
La Chapelle des Lombards, 19, rue de Lappe, Paris 11e. Mº Bastille. Le 15, à 20 heures. Tél. : 01-43-57-24-24. 70 F.
Mario Canonge et Kann (+)
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 15, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-37-71.

RÉSERVATIONS

Penthésilée
d'après Heinrich von Kleist, traduction de Julien Gracq, mise en scène de Julie Brochen.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Du 27 janvier au 28 février. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.

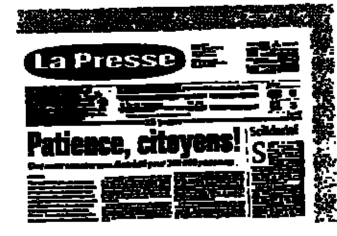
Le Québec sous la « tempête de verglas »

Les journaux de la Belle Province déplorent que les descendants des « coureurs des bois » aient perdu leur « science de la survie ». Ils rendent hommage au premier ministre, Lucien Bouchard, pour sa gestion de cette situation d'urgence

UNE SEMAINE après le début de la tempête de verglas qui s'est abattue sur l'Ontario et le Québec, causant des pannes majeures d'électricité, les médias canadiens manifestent un optimisme prudent sur la suite des événements. Selon le *Globe and Mail*, seul quotidien national, qui consacrait mardi 13 janvier un dossier à ce qu'il appelle *« la grande tempête de glace »*, un million de personnes restaient plongées dans le noir.

Sous le titre « Patience, citoyens », le quotidien québécois *La Presse* souligne la fragilité de la situation, provoquée par une nouvelle vague de froid qui ralentira les travaux de reconstruction des lignes électriques endommagées. *Le Journal de Montréal* affirme que *« le Québec se relève difficilement »*, tandis que *Le Soleil*, autre quotidien québécois, s'intéresse à la solidarité des habitants de la Province envers les sinistrés.

Encore aurait-il fallu, explique *La Presse*, que cette solidarité soit *« bien ordonnée »*. S'interrogeant sur les insuffisances du ministère québécois de la sécurité publique, le journal ajoute : *« Il ne faudra pas oublier ces cafouillages lorsqu'on fera le bilan de cette semaine infernale. »* Se félicitant pour sa part de la *« rapidité de réaction des autorités et du déroulement des opérations de secours »*, le quotidien *Le Devoir* se demande si la sécurité civile était vraiment *« prête à faire face à un scénario de catastrophe en hiver »*. Sur un ton plus léger, l'éditorialiste de *La Presse* évoque la psychologie de ses concitoyens, privés d'électricité, qui ont boudé les milliers d'offres de logement faites par des particuliers. *« C'est incroyable comme les gens de ce pays aiment à s'agglutiner sur les mêmes plages, dans les mêmes campings... mais répugnent à dormir chez leur voisin. »*



Au Québec, règne du tout-électrique, les pannes font vite mal, surtout en hiver. *« Le confort nous a rendus vulnérables*, souligne *Le Soleil. Nos ancêtres agriculteurs, coureurs des bois, s'éclairaient, se nourrissaient, luttaient contre le froid. Nous avons perdu la science de la survie. A la sécurité énergétique, nous avons préféré les miracles des boutons magiques. Nous avons opté pour la fragilité... On s'achète une piscine avant de se procurer un poêle à combustion lente. Nous sommes les cigales de la fable. »*

Parmi les « fourmis », qui s'agitent sur le devant de la scène québécoise, les médias font évidemment la part belle au premier ministre québécois, Lucien Bouchard. Même l'anglophone *Globe and Mail* salue l'homme qui *« depuis les premières heures de la tempête, a démontré qu'il était en plein contrôle de la situation »*. *« Du grand Lucien Bouchard »*, selon *La Presse*, qui remarque que, durant la tempête, *« on sentait chaque jour que le premier ministre était au poste et, même si cela s'inscrit inévitablement dans une opération de marketing politique, on avait l'impression qu'il ne s'agissait pas d'opportunisme politique, qu'il y avait chez lui un engagement personnel, une inquiétude réelle, une compassion authentique »*. *« C'est dans les moments de grande tension qu'on le remarque »*, écrit *Le Journal de Montréal*.

Par chance, souligne un peu méchamment le *Globe and Mail*, il n'y avait pas de caméra pour surprendre M. Bouchard, dansant avec sa femme dans un luxueux hôtel de Montréal où il avait trouvé *« refuge »* après avoir été victime, lui aussi, d'une panne d'électricité prolongée à son domicile. Le même journal rappelle qu'en temps de crise les politiciens se soucient plus que jamais de leur image. Dimanche, Jean Chrétien, premier ministre canadien, a repoussé son départ pour une tournée commerciale en Amérique latine. Il aurait été indécent, ajoute le quotidien anglophone, de montrer à la télévision, en cette période si dure pour le Québec, M. Chrétien visitant tranquillement les pyramides aztèques du Mexique !

Anne Pélouas

DANS LA PRESSE

LE NOUVEL OBSERVATEUR
Bernard Guetta

■ L'*« islamisme »*, ce sont les massacres en Algérie, les bombes dans le métro, le chaos afghan, l'exaltation religieuse des foules iraniennes. Ni cataclysme naturel ni nouveau communisme, l'islamisme est une utopie politique, née en Egypte lorsque l'écroulement de l'Empire ottoman a privé l'Islam colonisé de sa dernière grande puissance. Dans les moments de désarroi, on revient toujours aux sources. Les Frères musulmans ont réinventé le respect littéral des textes religieux, la guerre sainte et le gouvernement de Dieu. Au printemps dernier, en Iran, il a suffi qu'un candidat à l'élection présidentielle prône l'*« Etat de droit »* pour que les deux tiers des électeurs le plébiscitent. Aujourd'hui, la République islamique d'Iran se rapproche des Etats-Unis. Tandis que les GIA algériens et les talibans afghans réduisent l'islamisme à une pathologie meurtrière, l'Iran veut réintégrer le monde. Les choses vont vite. Sous le voile et les interdits, malgré la terreur, de nouvelles aspirations s'affirment en terre d'Islam. D'Iran en Algérie, en France aussi, une réforme se cherche parmi les musulmans.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ Quelle boulette, mes aïeux ! A trop vouloir manier la référence qui tue, Lionel Jospin s'est égaré dans son manuel d'histoire. Il y a au moins trois erreurs dans sa malencontreuse diatribe. Gambetta, cité à la place de Clemenceau, est mort bien avant le commencement de l'*« Affaire »*. La gauche, que le premier ministre crédite tout uniment de dreyfusisme, a mis bien longtemps avant de prendre fait et cause pour le capitaine innocent. Et surtout l'anachronisme éclate à chaque mot de Lionel Jospin. La droite d'aujourd'hui est sujette à de nombreuses critiques. Il est absurde de lui imputer une filiation honteuse avec l'esclavagisme ou de laisser entendre qu'elle serait secrètement antidreyfusarde.

THE WASHINGTON POST

■ Deux personnages importants de la guerre froide et d'âge mûr sont sur le point de se rencontrer et de s'affronter à Cuba. L'hôte, le dirigeant communiste Fidel Castro, est toujours à la recherche d'une légitimité après trente-neuf années au pouvoir. Son invité, le pape Jean-Paul II, anticommmuniste endurci et sapeur de régimes communistes établis, cherche à obtenir la liberté politique et religieuse pour des millions de Cubains. Dans ce qui prend la forme d'un combat de fin de règne, notre agent à La Havane, c'est-à-dire celui qui défend les valeurs de la démocratie, est Jean-Paul II.

SUR LA TOILE

OBSERVATOIRE À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

■ Alors que les entreprises se pressent à la porte des écoles et des collectivités locales pour les convaincre d'investir dans les nouvelles technologies, la municipalité de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) a choisi de prendre le temps de la réflexion et lance un *« observatoire de l'Internet »* dans dix de ses écoles primaires. Les 2 500 élèves concernés et leurs enseignants pourront tester gratuitement différents accès au Web (Cegetel, Club-Internet-Grolier, France Télécom) et plusieurs CD-ROM éducatifs (ID-CLIC, Mirandole, Hachette, Net junior...), afin de décider quels produits sont les mieux adaptés à leurs attentes. La municipalité s'appuiera sur le choix des équipes éducatives pour investir dans les nouvelles technologies. Un budget de 200 000 francs a déjà été voté pour équiper les écoles à la rentrée 1998.

BANDE DESSINÉE

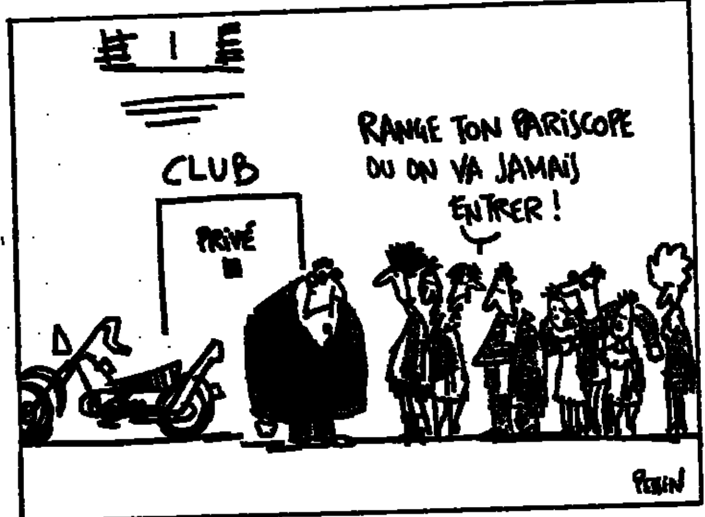
■ Le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, qui se tiendra cette année du 25 au 28 janvier, a ouvert son site Web officiel : <www.bdangouleme.com>.

www.serialclubers.com

Des jeunes Parisiens ont créé un guide de la nuit, à l'usage des fêtards de la capitale

OÙ BOIRE UN VERRE tard le soir à Paris, où danser toute la nuit, où trouver les meilleures fêtes ? Depuis quelques mois, les réponses à ces questions essentielles sont sur Internet grâce au site « Serial Clubers ». Il propose un guide des endroits les plus branchés, exotiques ou simplement conviviaux de la capitale. Une centaine d'adresses au total, sélectionnées pour leur cadre et leur ambiance. Certains clubs très huppés sont classés selon leur niveau de sélection à l'entrée. Le guide est complété d'adresses ouvertes à toute heure, indispensables au vrai noctambule : bureaux de tabac, stations d'essence, snack-bars, distributeurs de préservatifs...

« Serial Clubers » publie aussi chaque mois un agenda recensant les fêtes à venir, classées par genre (soirées étudiantes, soirées clubs, etc.), accompagné d'un magazine traitant de l'actualité de la nuit, de ses personnages les plus en vue et des dernières tendances.



En outre, « Serial Clubers » propose désormais aux habitués un forum de discussion animé par Sam, une hôtesse virtuelle très blonde et très sexy. On y parle des soirées de la veille et on y prépare celles du lendemain. Mais le service le plus prisé est sans doute la liste de diffusion gratuite : il suffit de donner son adresse électronique pour recevoir automatiquement dans sa boîte à lettres un bulletin d'information hebdomadaire, présentant une sélection des meilleures soirées de la semaine. Ce système simple et efficace permet aussi d'être informé des changements et annulations de dernière minute : *« C'est un bon moyen de fidéliser les internautes et de créer rapidement une communauté virtuelle de noctambules »*, explique Thomas Clément, vingt-cinq ans, l'un des fondateurs de Crea.htm, petite société indépendante éditrice de « Serial Clubers ». Aujourd'hui, les chiffres de fréquentation sont honorables, mais les débuts furent difficiles : *« Il a fallu convaincre les gens de la nuit de l'utilité d'Internet, afin qu'ils nous envoient régulièrement leurs informations. »* Il semble que le Web commence enfin à entrer dans les mœurs des fêtards parisiens : Créa.htm peut financer en partie « Serial Clubers » en réalisant des pages Web pour des discothèques et clubs parisiens comme la Locomotive, le Bus, le Gibus ou la Villa Barclay.

Si le succès se confirme à Paris, Thomas et ses partenaires pourraient s'intéresser très prochainement à l'actualité de la nuit en province, notamment à Lyon, Bordeaux et Marseille.

Xavier de Moulins

EN VUE

■ Mardi 13 janvier, après la décapitation, la semaine dernière, de *La Petite Sirène*, don d'un brasseur, un bourreau a coupé la tête de *La Fille de l'huître*, offerte à la ville danoise de Nykoebing Mors par une conserverie de poissons.

■ La Cour suprême des Etats-Unis interdit la peine de mort pour des crimes commis avant l'âge de seize ans. Pour être réélu, **Pete Wilson**, gouverneur de Californie, vient d'abaisser cet âge à quatorze ans. En une décennie, les électeurs américains auront fait mourir six enfants-criminels.

■ Dans une lettre, **Patricia Pearson**, écrivain, demande aux juges texans de ne pas se soucier de la campagne en faveur de **Karla Faye Tucker**, qui doit être exécutée le 3 février. *« Pourquoi les femmes seraient-elles exemptées des peines infligées aux hommes ? »*, écrit Miss Pearson qui, férocement hostile à toute discrimination, ajoute, dans l'intérêt de la condamnée : *« Par son supplice, Karla prouvera que les femmes ne doivent pas inspirer la pitié mais le respect. »*

■ **Marie Laforêt**, cinquante-huit ans, confesse, dans *Paris-Match*, qu'elle s'est soudainement souvenue, il y a une quinzaine d'années, après avoir eu *« l'impression comme d'un stylo dans le doigt »*, d'avoir été violée à l'âge de trois ans. L'actrice, dont le *« biotype affectif »* est perturbé, trouve aujourd'hui la société *« très largement trop permissive »* et *« la peine de mort trop douce pour les Dutroux »*. Prenant de la hauteur, elle explique dans *France-Soir* : *« Le jour où Voltaire a insulté le Régent, c'était déjà fichu. »*

■ La police togolaise vient encore d'interpeller à Lagos un infirme dont le fauteuil roulant dissimulait de l'héroïne. Une sourde-muette comparaissait récemment devant un tribunal de Brooklyn pour avoir exploité sans les payer une centaine de clandestins mexicains et torturé à l'électricité les récalcitrants. Vendredi 9 janvier, un tribunal de Francfort a jugé un braqueur qui avait, au cours d'une agression, violemment frappé une femme avec un gourdin. Arrêté sur place, il était cul-de-jatte.

■ Ce jour-là, son dernier, un mari d'Aïn Chams, banlieue du Caire, revenant du marché en tenant dans ses mains fermées un poussin vert, s'en allait, heureux, l'offrir à son épouse. La femme, dès qu'elle vit la merveille, haussa les épaules et prit une fois de plus son homme pour un idiot. Elle lui répéta en vain : *« Il n'est pas vert, mais teint en vert. »* Le mari s'entêta : *« Non, non, il est vert de naissance. »* Si bien qu'à bout d'arguments elle s'empara d'une cafetière. Le doux crédule, de ce coup sur la tête, mourut.

Christian Colombani

Générations Breugnot *par Alain Rollat*

LA MADAME EURÊKA de TF 1, Pascale Breugnot, qui tombe sur une idée géniale chaque fois qu'elle se penche sur son miroir, lançait, mercredi soir, sa nouvelle « émission de société » : « Les Français sont comme ça... » Le concept en est simplissime : on consulte les sondages, on met en reportages les comportements dominants et l'on montre ces images au public pour qu'il se reconnaisse dans le nombril des autres. La cure sera mensuelle et chaque séance durera deux heures.

Première révélation de cette nouvelle forme de téléthérapie, être *« comme ça »*, quand on a aujourd'hui entre dix et treize ans en banlieue, c'est, paraît-il, être comme Samir : regard d'ange, parole de démon. Autoportrait d'une adorable graine de délinquant : *« On n'a rien à faire, ma cité est niquée de partout, je traîne. Je m'amuse à traverser la route sans regarder ou je vais à la bibliothèque pour me battre. Quand je tape quelqu'un, je n'arrête pas jusqu'à ce qu'il saigne du nez. La violence est un jeu. Je sais que les policiers ne peuvent rien contre moi. Je suis mineur, ils ne peuvent pas me garder au commissariat sinon mes parents portent plainte. »* Avec, en prime, *« comme ça »*, visage masqué, le témoignage d'un grand frère *dealer* : *« Moi, je fais travailler cinq petits. Ils livrent la marchandise, ramènent l'argent, je les paye et les laisse fumer... »*

En attendant la prochaine livraison, les voisins se barricadent. Etre *« comme ça »*, c'est, paraît-il, être comme eux : quand on habite une maison isolée dans les parages d'une banlieue peuplée de Samir, c'est vivre en bunker. Peu importe que la France soit le pays le moins cambriolé. L'essentiel est qu'y prospèrent les meilleurs serruriers. La nouvelle norme d'habitat, c'est la porte blindée en acier massif, l'alarme généralisée, le détecteur à infrarouge dans chaque pièce et une serrure différente à chaque porte, *« comme dans les sous-marins »*...

Quant aux invisibles parents de Samir, s'ils sont *« comme ça »*, à l'image des autres Français, ils consultent le sorcier du coin chaque fois qu'ils éprouvent une angoisse amoureuse. Car les mages patentés sont, paraît-il, les nouveaux préposés au *« soutien psychologique »* du peuple en mal prioritaire d'affection. On les reconnaît à la qualité de leur propre marchandise : tout sorcier labellisé se doit de commercialiser un « Coffret spécial amour » contenant neuf bougies magnétisées, un sachet d'encens, une lotion contre le mal et un parfum magique dont l'efficacité a été vantée à l'écran par une certaine Sabine, universitaire en quête de partenaire. Manquait le prix du coffret. Ecrire à Pascale Breugnot, comme ça...

JEUDI 15 JANVIER

FILMS DE LA SOIRÉE

18.55 **Et la parole fut ■** *D'Irving Cummings (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 95 min).* Ciné Cinéfil
20.00 **L'Amour braque ■** *D'A. Zulawski (F, 1984, 90 min).* TV5
20.30 **The Net ■** D'Anthony Asquith (Grande-Bretagne, 1953, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
20.30 **Chronique d'une mort annoncée ■ ■** De Francesco Rosi (France - Italie, 1986, 110 min). Festival
20.30 **Karaté Kid : Le Moment de vérité ■** De John G. Avildsen (Etats-Unis, 1984, 135 min). RTL 9
20.40 **L'Armée des douze singes ■** *De Terry Gilliam (Etats-Unis, 1995, 123 min).* Canal +
20.40 **Paroles et musique ■** *D'Elie Chouraqui (France - Canada, 1984, 105 min).* Canal Jimmy
20.50 **Le Miraculé ■ ■** *De Jean-Pierre Mocky (France, 1987, 100 min).* M 6
20.55 **Les Centurions ■** O De Mark Robson (Etats-Unis, 1966, 130 min). France 3
20.55 **L'Education de Rita ■** De Lewis Gilbert (Grande-Bretagne, 1983, 125 min). Téva
21.00 **L'Affaire Dreyfus ■** *De José Ferrer (Grande-Bretagne, 1958, 120 min).* Histoire
21.00 **2001 : L'Odyssée de l'espace ■** De Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1968, v.o., 140 min). Paris Première
21.30 **Merlin l'Enchanteur ■** De Wolfgang Reitherman (Etats-Unis, 1963, 95 min). Disney Channel
22.00 **Mam'zelle Bonaparte ■** De Maurice Tourneur (France, 1941, N., 95 min). Ciné Cinéfil
22.05 **Mémoires d'un jeune con ■** De Patrick Aurignac (France, 1995, 85 min). Ciné Cinémas
22.15 **La Fille seule ■ ■** De Benoît Jacquot (France, 1995, 90 min). RTBF 1
22.20 **Remontons les Champs-Elysées ■ ■ ■** De Sacha Guitry (France, 1938, N., 100 min). Festival
22.30 **L'Emprise ■** Δ De Sidney J. Furie (Etats-Unis, 1981, 125 min). M 6
22.30 **Sweet Dreams ■** De Karel Reisz (Etats-Unis, 1985, v.o., 115 min). Canal Jimmy
22.45 **Good Morning, Vietnam ■** De Barry Levinson (Etats-Unis, 1987, 120 min). RTL 9
23.30 **Sacco et Vanzetti ■ ■** De Giuliano Montaldo (Italie, 1971, 120 min). Ciné Cinémas
23.55 ▶ **L'Opinion publique ■ ■ ■** De Charles Chaplin (Etats-Unis, 1923, muet, N., 85 min). Arte
0.05 **Fahrenheit 451 ■ ■** De François Truffaut (GB, 1966, v.o., 109 min). Canal +
0.45 **L'Armoire volante ■ ■** De Carlo Rim (France, 1948, N., 95 min). RTL 9
0.50 **Traquée dans Chicago ■** De John H. Auer (Etats-Unis, 1953, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
1.55 **Qui a tué le chevalier ? ■** *De Jim McBride (Angleterre - Espagne, 1994, 105 min).* Canal +
2.20 **Pulsions ■ ■** *De Brian De Palma (Etats-Unis, 1980, 105 min).* Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Guy Bedos, Franz-Olivier Giesbert, Yves Mourousi. Canal +
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Michel Winock, Jack Lang, Anne-Marie Matard et Jean-Marie Goulemot. Histoire
20.00 20 h Paris Première. Invité : Wim Wenders. Paris Première
20.55 *Envoyé spécial.* Le Cambodge. France 2
23.00 Les Dossiers de l'Histoire. *L'affaire Ben Barka.* Histoire
23.40 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? Bibliobus. François Weyergans. Home video. J'accuse. Le petit journal. France 3
0.30 Saga-Cités. Pauvres de nous. France 3

DOCUMENTAIRES

18.45 Le Tour de la planète drogue. [3/5]. Planète
19.15 Opéra de Lyon : Jean Nouvel. France Supervision
20.00 La Pensée dangereuse. Arte
20.00 *Nathan Milstein, maître de l'invention.* Quelques souvenirs d'un musicien discret. Muzzik
20.40 Soirée thématique : Que devient notre argent ? Arte
22.30 ▶ C'est de l'art. *France Supervision*
22.45 Le Grand Flip. Canal +
23.05 Vingt ans... à Manille. France 2
23.20 La Conquête de Clichy. Planète
0.00 Le Mystère des pyramides. [2/2]. *Le temps des pyramides.* Histoire

SPORTS EN DIRECT

18.30 Patinage artistique. Championnats d'Europe à Milan (Italie). Eurosport

DANSE

20.45 La Chute d'Icare. Ballet. *France Supervision*

MUSIQUE

21.55 Marianne Faithfull et Paul Trueblood. Montréal 1997. Muzzik
23.20 Concerto nº 4, de Beethoven. Paris Première
0.05 O magnum mysterium. Muzzik
0.45 Didon et Enée. Mise en scène de Peter Maniura. Muzzik
0.50 Rory Gallagher. Lorient 1994. France Supervision

THÉÂTRE

2.35 ▶ Le Chemin solitaire. *D'Arthur Schnitzler. Mise en scène* de Luc Bondy. Paris Première

SÉRIES

19.00 The Sentinel. Témoin à charge. M 6
19.00 Au nom de la loi. Le Procès. Arte.
20.00 La Dame de Monsoreau. *[7/7] Le guet-apens.* Histoire
20.35 Les Envahisseurs. La tornade. Disney Channel
20.50 Navarro. Samouraï. TF 1
21.30 Millennium. Yaponchik. TSR
23.00 *Code Quantum. La main droite du seigneur.* Série Club
0.35 Nick Mancuso : Les Dossiers secrets du FBI. *M 6*

NOTRE CHOIX

● 20.55 France 2
Envoyé spécial

Ce numéro spécial Cambodge *propose trois reportages* – « Le Cambodge à cœur ouvert », « Les Voleurs d'innocence », « Retour à Angkor » – et une rediffusion d'un sujet tourné en 1994 – « Angkor la vie, encore la guerre ». Comme « *il est impossible aujourd'hui de résumer le Cambodge, même en deux heures d'émission spéciale, « Envoyé spécial » a choisi de traiter trois histoires pour approcher cette complexité et ce mystère cambodgien* », nous prévient-on. Et les trois histoires (dont deux un peu racoleuses : un enfant opéré du cœur, le sauvetage de jeunes prostituées) sont belles, émouvantes, intéressantes et parfois instructives.

Les journalistes racontent simplement la vie des gens (et un peu trop la leur). On nage donc dans l'humain. Et on en apprend finalement *plus sur la restauration d'un monument* mangé par la jungle ou sur la chirurgie cardiaque appliquée aux enfants que sur le Cambodge. Le nom du roi Sihanouk n'est pas même mentionné, ce qui constitue une sorte de performance. – *J.-B. N.*

● 22.15 RTBF 1
La Fille seule

Le jour où elle débute au service en chambre d'un grand hôtel à Paris, une jeune fille annonce à son ami qu'elle est enceinte. Au cours de cette journée, elle doit prendre, *seule, la décision qui engagera sa vie.* A part les séquences finales, ce film de Benoît Jacquot – et c'est ce qui fait son originalité – est tourné en temps réel, au rythme du travail et des allées et venues du personnage principal. Virginie Ledoyen incarne, avec autant de spontanéité que de talent, une fille d'aujourd'hui, qui regarde ses problèmes en face. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 **Walker, Texas Ranger.**
19.50 et 20.45 **Météo.**
20.00 *Journal.*
20.40 **Le Résultat des courses.**
20.50 **Navarro.** Samouraï.
22.25 **Patinage artistique.**
23.45 **Les Rendez-vous de l'entreprise.**
0.15 **TF1 nuit, Météo.**
0.25 **Très chasse.**
1.20 et 2.00, 3.00, 4.10 **TF1 nuit.**

FRANCE 2

18.45 **Qui est qui ?**
19.20 **1 000 enfants vers l'an 2000.**
19.25 **C'est l'heure.**
19.50 **Au nom du sport.**
19.55 et 20.45 **Météo.**
20.00 **Journal, Le Monde de la Coupe, L'Image du jour, A cheval.**
20.50 **Point route.**
20.55 **Envoyé spécial.** Spécial Cambodge.
23.00 **Expression directe.**
23.05 **Vingt ans... à Manille.**
0.00 **Journal, Météo.**
0.15 **Paris-Dakar : Le Bivouac.**
1.05 **C'est l'heure.**

FRANCE 3

18.45 **Un livre, un jour.**
18.55 **Le 19-20 de l'information.**
20.04 **Météo, Météo des neiges.**
20.05 **Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.38 **Le Journal du Dakar.**
20.55 **Les Centurions ■** Film O de Mark Robson.
23.05 **Météo, Soir 3.**
23.40 **Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?**
0.30 **Saga-Cités.**
0.55 *Espace francophone.*
1.20 **New York District.**

CANAL +

▶ *En clair jusqu'à 20.36*
18.15 **Cyberflash.**
18.25 **Robin.** L'incendie.
18.30 et 19.10 **Nulle part ailleurs.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.36 et 22.43, 23.34, 0.03, 1.54 ▶ **15 secondes pour le troisième millénaire.**
20.38 ▶ **Pour en finir avec l'an 2000.**
20.40 **L'Armée des douze singes ■** Film de Terry Gilliam.
22.45 **Le Grand Flip.**
23.35 **Supplément détachable.**
0.00 **Flash infos.**
0.05 **Fahrenheit 451 ■ ■** Film de François Truffaut.

ARTE

19.00 **Au nom de la loi.** Le procès.
19.30 **7 1/2.** Portables : attention danger !
20.00 **La Pensée dangereuse.**
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Soirée thématique.** Que devient notre argent ?
20.45 *Dernières nouvelles de l'euro.*
20.50 **L'Euro, un conte ?**
21.00 **L'Euro et ceux qui le font**
21.20 et 22.00, 22.35, 23.15, 23.30 **Débat.**
21.30 **L'Euro, un cauchemar ?**
22.05 *L'Euro : impasse ou chance ?*
22.45 **Euro for Pound : Yes, but not Yet !**
23.20 **L'Euro et les Verts**
23.40 **L'Euro à Wall Street**
23.55 ▶ *L'Opinion publique* ■ ■ ■ Film muet de Charles Chaplin.

M 6

19.00 **The Sentinel.** Témoin à charge.
19.54 **Le Six Minutes, Météo.**
20.05 **Tout le monde aime Raymond.**
20.35 **Décrochages info, Passé simple.**
20.50 **Le Miraculé ■ ■** Film de Jean-Pierre Mocky.
22.30 *L'Emprise* ■ Film Δ de Sidney J. Furie.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 *Agora.* Stéphane Audouin-Rouzeau.
21.00 **Lieux de mémoire.**
22.10 **For intérieur.** Claude Vincent.
23.00 **Nuits magnétiques.**
0.05 **Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.00 **Concert.** *Le Quatuor Rosamonde.*
22.30 **Musique pluriel.**
23.07 **En musique dans le texte.**

RADIO-CLASSIQUE

20.40 **Les Soirées de Radio-Classique.** Stephen Hough, piano.
22.50 **Les Soirées... (suite).**

VENDREDI 16 JANVIER

FILMS DU JOUR

13.00 **La Vie d'Emile Zola ■** De William Dieterle (Etats-Unis, 1937, N., *120 min).* Histoire
14.15 **Sueurs froides ■ ■ ■** D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1958, 125 min). *Ciné Cinémas*
15.55 **The Net ■** D'Anthony Asquith (Grande-Bretagne, 1953, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
16.20 **Le Fils préféré ■** De Nicole Garcia (France, 1994, 100 min). Ciné Cinémas
17.20 **Rachel and the Stranger ■** De Norman Foster (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
18.55 **Mam'zelle Bonaparte ■** De Maurice Tourneur (France, 1941, N., 100 min). Ciné Cinéfil
20.05 **Presidio, base militaire, San Francisco ■** *De P. Hyams (EU, 1988, 100 min).* TSR
20.35 **Le Manuscrit trouvé à Saragosse ■ ■ ■** De Wojciech Has (Pologne, 1964, N., v.o., 180 min). Ciné Cinéfil
21.00 **Entretien avec un vampire ■ ■** De Neil Jordan (Etats-Unis, 1994, 120 min). Ciné Cinémas
23.00 **Beignets de tomates vertes ■** De Jon Avnet (Etats-Unis, 1991, v.o., 130 min). Ciné Cinémas
23.30 **THX 1138 ■ ■** De George Lucas (Etats-Unis, 1970, 83 min). Canal +
23.35 **L'Œil du Malin ■** De Claude Chabrol (France, 1961, N., 80 min). Ciné Cinéfil
23.45 **Dona Flor et ses deux maris ■ ■** *De Bruno Barreto (Brésil, 1976, v.o., 105 min).* Arte
0.55 **Hellzapoppin ■ ■ ■** *De Henry C. Potter (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 85 min).* Ciné Cinéfil
2.15 **Alice au pays des merveilles ■** *De W.W. Young (Etats-Unis, 1915, muet, N., 30 min).* Arte
2.20 **Il était une fois ■** De Leonce Perret (France, 1933, N., 100 min). Ciné Cinéfil
2.35 **Décroche les étoiles ■** De Nick Cassavetes (Etats-Unis, 1995, v.o., 105 min). Canal +
5.15 **Passage à l'acte ■** De Francis Girod (France, 1996, ♦, 105 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.40 Parole d'Expert. Invité : Macha Béranger. France 3
15.00 De l'actualité à l'Histoire. Histoire
16.10 Le Gai Savoir. Que sont nos colonies devenues ? Invité : Bruno Etienne, Calixthe Beyala, Patrick Grainville, Youcef Hadj-Ali. Paris Première
17.00 Le Magazine de l'Histoire. *Invités : Michel Winock, Jack Lang,* Anne-Marie Matard et Jean-Marie Goulemot. Histoire
18.00 *Stars en stock. Yul Brynner.* Lana Turner. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal +
19.00 Les Dossiers de l'Histoire. L'affaire Ben Barka. Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
20.00 Temps présent. Procès Papon : *en parler pour oublier. Elle court, elle court Franziska...* TV 5
20.00 20h Paris Première. Paris Première
20.35 ▶ Le Futur en direct. Canal +
20.55 Thalassa. Les Pieuvres du diable. France 3
21.00 De l'actualité à l'Histoire. L'Algérie et nous, avec Stéphane Hessel et Jean-Pierre Tuquoi. Le contrat d'union sociale, avec Jean-Pierre Michel et François de Singly. Histoire
21.55 Paris modes. Paul Smith. Paris Première
22.00 Faut pas rêver. USA : le fil de la vie. France : les trésors de Masgot. Russie : la soucoupe volante de Saratov. Invité : Pierre Vaneck. France 3
22.35 Bouillon de culture. Woody Allen et les écrivains. Invités : Woody Allen, François Weyergans, Philippe Sollers, Julia Kristeva. France 2
22.40 ▶ L'An 2000 vu par les abonnés. Canal +
22.55 Sans aucun doute. *L'argent à tout prix.* Invité : Yves Renier. TF 1
23.00 Carré noir. Les animaux et la guerre. RTBF 1
23.25 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. L'Histoire secrète de la conquête spatiale. France 3
0.45 Cap'tain Café. Avec Sapho, Jeff *Bodart, Le Soldat Inconnu.* France 3

DOCUMENTAIRES

17.10 ▶ *Les Gardiens du temps.* Canal +
18.25 Jazz Collection. [5/11]. Bill Evans 1929-1980. Planète
18.30 Le Monde des animaux. Hans et les hippopotames. La Cinquième
18.30 *Avant-premières : La Réalité virtuelle au cinéma.* Ciné Cinémas
20.00 Le Mystère des pyramides. [2/2]. Le temps des pyramides. Histoire
20.00 Cités et merveilles. Jaipur. Téva
20.05 *L'Enluminure au Moyen-Age.* Planète
20.35 Le diable ne dort jamais. Planète
21.00 Femmes, une histoire inédite. [2/6]. Jeux de pouvoir. TV 5
22.00 *Cuba, histoire d'un mythe.* [1/2]. La patrie ou la mort. Histoire
22.05 La Baleine à bosse, géant des mers. Planète
22.15 Grand format. *Cinquillo cubano : les Vistel Colombie, une famille cubaine.* Arte
22.55 Les Nouveaux Explorateurs. *Médecins et rayons X.* Planète
23.00 Dreyfus, l'intolérable vérité. Histoire

SPORTS EN DIRECT

13.30 et 18.30 Patinage artistique. Championnats d'Europe à Milan (Italie). Eurosport

MUSIQUE

17.20 Boris Godounov. Mise en scène d'Andreï Tarkovski. Muzzik
18.55 Youssou N'Dour. France Supervision
20.45 Les Francofolies : La fête à Renaud. France Supervision
21.00 Dizzy Gillespie : Quintet Live. Muzzik
22.05 Le Turc en Italie. Mise en scène de Marc Adam. France Supervision
22.05 Jazz 625 : *Dizzy Gillespie Quintet.* Muzzik
22.45 Friedrich Gulda and the Paradise Trio. Muzzik
22.55 Le Mikado. Mise en scène de Christopher Renshaw. Dir. Andrew Greene. Paris Première
23.35 World Philharmonic Orchestra : Rio de Janeiro. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 La Corruptrice. De Bernard Stora. Festival
20.45 Dancing nuage. D'Irene Jouannet. Arte
20.50 Meurtre avec préméditation. De Michel Favart. M 6
22.25 Meurtre en ut majeur. De Michel Boisrond. Festival
23.25 *Séduction à haut risque.* Δ De Paul Ziller. M 6
23.50 Le Horsain. *De Philippe Venault.* *Festival*

SÉRIES

17.35 Le Caméléon. TSR
17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2
18.00 Bugs. Les renégats. M 6
18.20 Les Aventures du jeune Indiana Jones. Le mystère du blues. Série Club
19.00 The Sentinel. *Le transfuge.* *M 6*
19.10 Daktari. Judy et les trafiquants d'armes. Série Club
20.25 Star Trek. Les survivants. Canal Jimmy
20.30 New York. Alerte à la peste. RTL 9
20.35 Holocauste. [1/4]. TMC
20.55 Nestor Burma. La Plus Noble *Conquête de Nestor.* France 2
20.55 Susan ! Maldonne. Téva
21.00 Dark Skies, l'impossible vérité. Appel vers l'ailleurs. Série Club
22.05 Au cœur du temps. Les aventuriers de l'espace. Disney Channel
22.10 Murphy Brown. Téva
22.20 Dream On. A l'assaut de Broadway (v.o.). Canal Jimmy
22.30 Two. L'évasion. M 6
22.30 Twin Peaks. *Episode nº 15.* Série Club
22.50 Seinfeld. L'argent (v.o.). Canal Jimmy
23.20 Les Contes de la crypte. A mourir de rire. Qu'est-ce que tu mijotes ? Série Club
0.05 Angela, 15 ans. Halloween (v.o.). Canal Jimmy
0.10 Jason King. Lauréat à Venise. Série Club
1.00 Sam et Sally. La peau du lion. Série Club
1.20 New York Police Blues. Feux rouges (v.o.). Canal Jimmy
3.25 Spin City. Malentendus (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde *Télévision-Radio-Multimédia* ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ *Accord parental indispensable* ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.35 TMC
Holocauste

L'efficacité hollywoodienne

ENCOURAGÉE PAR LE SUCCÈS de *Racines*, la vaste saga du peuple noir diffusée par la chaîne ABC, sa *concurrente, NBC, mit en chantier* une télésuite retraçant l'histoire des *juifs européens* durant l'ascension et la chute du régime nazi au travers des destins croisés de deux familles allemandes, les Weiss, de confession israélite, et les Dorf. Les membres de la famille Weiss connaîtront un sort tragique ; les parents Josef et Bertha sont expulsés d'Allemagne, puis du ghetto de Varsovie sont déportés et meurent à Auschwitz ; le fils aîné Karl, un peintre, *marié à une Allemande*, est expédié à Buchenwald où il est torturé et il *périt au camp* de Theresienstadt ; la fille Anna, après avoir été violée par les nazis, finit par être gazée. Les Dorf, eux, adhèrent au parti nazi ; Erich Dorf, jeune avocat ambitieux, rejoint les SS, devient l'un des assistants de Reinhardt Heydrich et participe à la solution finale.

Tournés entre *juillet* et novembre 1977 sur les lieux-mêmes de l'action, à Berlin, à Vienne et au camp de Mauthausen, les quatre épisodes, diffusés en avril 1978 sur la CBS, rencontrèrent un succès phénoménal auprès du public américain. *Holocauste* obtint seize nominations aux Emmy Awards et remporta huit trophées, dont ceux de la meilleure télésuite, de la meil*leure réalisation à Marvin Chom*sky, du meilleur scénario à Gerald Green, de la meilleure interprétation féminine et masculine. Elle révéla trois jeunes acteurs prometteurs : Meryl Streep, James Woods et Michael Moriarty (un étonnant Erich Dorf !) qui feront une belle carrière par la suite.

Pour diverses raisons – aspect mélodramatique, un certain *manque de crédibilité, escamotage* de la réalité historique, mièvrerie *accentuée par la musique sirupeuse* de Morton Gould –, la critique se *montra moins enthousiaste*. En Allemagne, où la télésuite fut regardée en 1979 par près de treize millions de téléspectateurs, son impact fut considérable auprès des jeunes générations. Présentée la même année en France, sur Antenne 2, elle fit l'objet de deux « Dossiers de l'écran », l'un consacré à la montée du nazisme, le second à la solution finale.

Jean-Jacques Schléret

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 **Les Feux de l'amour.**
14.35 **Arabesque.**
15.25 **Côte Ouest.**
16.15 *L'homme qui tombe à pic.*
17.10 **Sunset Beach.**
18.00 **Les Années fac.**
18.30 **Touché, gagné !**
19.05 **Walker, Texas Ranger.**
19.50 *et 20.45 Météo.*
20.00 **Journal.**
20.50 **Les Années Tubes.**
22.55 **Sans aucun doute.** L'argent à tout prix.
0.45 **TF1 nuit, Météo.**
1.00 **Musiciens coréens à Paris.**

FRANCE 2

13.50 **Le Renard.**
15.00 **L'Enquêteur.**
15.55 **La Chance aux chansons.**
16.55 *Des chiffres et des lettres.*
17.20 et 22.30 **Un livre, des livres.**
17.25 **Chair de poule.**
17.50 **Hartley, cœurs à vif.**
18.45 **Qui est qui ?**
19.20 *1 000 enfants vers l'an 2000.*
19.25 **C'est l'heure.**
19.50 **Au nom du sport.**
19.55 et 20.45 **Météo.**
20.00 **Journal, Le Monde de la Coupe, *L'Image du jour*, Point route.**
20.55 **Nestor Burma.** La Plus Noble Conquête de Nestor.
22.35 **Bouillon de culture.** Woody Allen et les écrivains.
23.40 **Journal, Météo.**
23.55 **Paris-Dakar : Le Bivouac.**
0.40 **C'est l'heure.**
1.10 **Envoyé spécial.** Spécial Cambodge.

FRANCE 3

13.40 **Parole d'Expert.**
14.35 **La Détermination d'une mère.** *Téléfilm de Michael Miller.*
16.10 **Côté jardins.**
16.40 **Minikeums.**
17.45 **La Piste du Dakar.**
18.20 **Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.**
18.55 **Le 19-20 de l'information.**
20.00 et 23.05 **Météo.**
20.05 *Fa si la chanter.*
20.35 **Tout le sport.**
20.38 **Le Journal du Dakar.**
20.50 **Consomag.**
20.55 **Thalassa.** Les Pieuvres du diable.
22.00 **Faut *pas rêver.***
23.10 **Soir 3.**
23.25 ▶ **Les Dossiers de l'Histoire.** L'Histoire secrète de la conquête spatiale.
0.20 **Libre court.** Virage.
0.45 **Cap'tain Café.**
1.35 **New York District.** La rémission.

CANAL +

13.40 **Mariage ou célibat.** Film de Nicole Holofcener.
15.05 ▶ **Surprises de l'an 2000.**
15.18 et 18.12, 22.34, 23.29, 0.55 ▶ **15 secondes pour le troisième millénaire.**
15.25 **Diabolique.** Film de Jeremiah Chechik.
17.10 ▶ **Les Gardiens du temps**
▶ **En clair jusqu'à 20.35**
18.15 **Cyberflash.**
18.25 **Robin.**
18.30 et 19.10 **Nulle part ailleurs.** Avec Françoise Sagan, Agnès B, Sacha.
20.00 ▶ **Le Futur en direct.**
22.35 **Supplément détachable.**
22.40 ▶ **L'An 2000 vu par les abonnés.**
23.25 **Flash infos.**
23.30 **THX 1138 ■ ■** Film de George Lucas.
0.55 **Surprises.**
1.10 **Coup de lune.** Film d'Alberto Simone.
2.35 **Décroche les étoiles ■** Film de Nick Cassavetes (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 **Attention santé.**
13.30 **D'ici et d'ailleurs.**
14.30 **Les Intellectuels s'engagent.**
15.30 **A l'aube des temps.**
16.00 **Pareil pas pareil.**
16.25 **Demain le travail.**
17.00 **Cellulo.**
17.25 **La France aux mille villages.**
17.50 **Le Journal du temps.**
17.55 **Destination.**
18.30 **Le Monde des animaux.**
19.00 **Tracks.**
19.30 **7 1/2.**
20.00 **Brut.**
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.45 **Dancing nuage.** *Téléfilm d'Irène Jouannet.*
22.15 **Grand format.** Cinquillo cubano. Les Vistel Colombié, une famille cubaine.
23.45 **Dona Flor et ses deux maris ■ ■** Film de Bruno Barreto (v.o.).
1.30 **Le Dessous des cartes.** [5/6].
1.40 **Court circuit.**
2.15 **Alice au pays des merveilles ■** Film muet de W.W. Young.

M 6

13.00 **Madame est servie.**
13.30 **Cagney et Lacey.** Meurtre en copropriété.
15.15 et 1.05 **Boulevard des clips.**
16.10 **Hit machine.**
17.30 **Extra Zygda.**
18.00 **Bugs.**
19.00 **The Sentinel.** Le *transfuge.*
19.54 **Le Six Minutes, Météo.**
20.05 **Mister Biz.**
20.35 **Décrochage info, Les Produits stars.**
20.50 **Meurtre avec préméditation : Pris au piège.** Téléfilm de Michel Favart.
22.30 **Two.** L'évasion.
23.25 **Séduction à haut risque.** Téléfilm Δ de Paul Ziller.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 **Les Chemins de la musique.** [5/5].
20.30 **Agora.** Alphonse Lingis.
21.00 **Black and blue.**
22.10 **Fiction.** *Soif d'oubli*, de Catherine Thérouenne.
23.00 **Nuits magnétiques.**
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.48 **Les Cinglés du music-hall.**

FRANCE-MUSIQUE

20.00 **Concert franco-allemand.** Donné en direct du Funkhaus Halberg *par les Solistes et l'Orchestre* symphonique de la radio de Sarrebruck, dir. Michael Stern : œuvres *de Stravinsky, Haydn, Hindemith.*
22.30 **Musique pluriel.**
23.07 **Jazz-club.** Concert donné par le sextette de Ricardo Del Fra.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 **Classique affaires-soir.**
20.40 *Les Soirées de Radio-Classique.* Franz Anton Hoffmeister.
22.35 **Les Soirées... (suite).**

Le Monde
VENDREDI 16 JANVIER 1998

Les marchés financiers asiatiques font encore preuve d'une grande fragilité

La Bourse de Hongkong a rechuté, jeudi, affectée par des rumeurs de faillites dans l'immobilier

DANS LA CONTINUITÉ des dernières séances, les places financières asiatiques poursuivaient, pour la plupart, leur redressement jeudi 15 janvier. Les Bourses de Séoul, Bangkok, Manille gagnaient respectivement 6,49 %, 3,58 % et 1,22 %. Bon nombre de devises des pays de la région telles que , le won sud-coréen, le ringgit malaisien, le dollar de Singapour et le peso philippin étaient en hausse face au dollar. Autre signe d'un certain retour à la confiance, la devise japonaise continuait, elle aussi, et pour la troisième journée consécutive, à regagner du terrain face au billet vert, à 130,72 yens pour un dollar

Après avoir été rassérénés sur le risque d'une défaillance de la Corée du Sud, les investisseurs semblent aujourd'hui ne plus trop craindre une cessation de paiement de l'Indonésie. Pour autant, la Bourse de Djakarta a encore perdu 4,7 % jeudi. Le président indonésien Suharto a annoncé, après avoir rencontré le directeur général du Fonds monétaire international, Michel Camdessus, qu'il était parvenu à un accord avec le FMI sur les réformes économiques à mener. M. Suharto a notamment annoncé qu'il allait renoncer au contrôle des prix sur certains produits alimentaires et encourager les banques à nettoyer leur bilan *(lire ci-dessous)*. Ce que le « bon élève » coréen a déjà commencé à faire.

CONSÉQUENCES SOCIALES

La banque centrale de Séoul a ainsi annoncé, jeudi, qu'elle avait ordonné à deux des principaux établissements du pays, la Korea First Bank et la Seoulbank, de réduire leur capital de près de 90 % afin de couvrir les risques liés aux mauvaises créances. Après cette première étape, le gouvernement coréen et la Banque mondiale devront apporter de nouveaux fonds propres à ces banques.

La reprise, bien réelle, des marchés en Asie reste encore fragile, comme en témoigne aussi la rechute violente de la Bourse de Hongkong, qui a perdu, jeudi, un peu plus de 7 %. La Bourse de l'ex-colonie britannique a été affectée par la crainte de difficultés des établissements financiers après la banqueroute de Peregrine et des rumeurs de faillites dans l'immobilier.

L'action du groupe Sino Land, l'un des plus importants propriétaires fonciers de l'archipel, a perdu, jeudi, jusqu'à 38 %. Selon les prévisions des experts de la Bank of China, les créances douteuses pourraient représenter dans le bilan des banques du territoire jusqu'à 20 % du total de leurs engagements.

Par un effet d'entraînement classique, les Bourses chinoises étaient aussi en repli sensible d'environ 5 %. Les analystes s'inquiètent de la perte de compétitivité des entreprises chinoises à l'exportation. Le vice-premier ministre chinois Zhu Rongji a reconnu, mercredi, que les dévaluations en Asie posaient de gros « problèmes » à l'économie de son pays.

Enfin, les premières conséquences sociales de la crise commencent à apparaître. Des émeutes ont éclaté dans trois villes indonésiennes, à l'est de l'île de Java, pour protester contre la hausse des prix des denrées alimentaires. En Corée du Sud, les syndicats semblent renoncer pour le moment à une confrontation avec le gouvernement, mais ils refusent toujours les licenciements qui semblent inévitables dans certains conglomérats en faillite.

Eric Leser

Le président indonésien Suharto signe le plan de réformes du FMI

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

Un accord entre le FMI et le gouvernement indonésien a été signé, jeudi 15 janvier, sous la forme d'une « lettre d'intention » dont l'objet est de renforcer les engagements de Djakarta à appliquer les réformes demandées par le Fonds monétaire internationale dans un pays menacé de banqueroute par la crise financière. Les mesures prises vont affecter des monopoles ou des projets dans lesquels l'entourage du président Suharto, y compris des membres de sa famille, ont des intérêts. Le directeur du FMI, Michel Camdessus, qui s'est entretenu avec le président indonésien, a déclaré, jeudi, que M. Suharto avait pris « *la responsabilité personnelle de l'application rapide et totale du programme* » et que le gouvernement s'était engagé à « *publier immédiatement la lettre d'intention* ».

Pour autre preuve de l'engagement du chef de l'Etat indonésien, M. Camdessus a annoncé l'autonomie de la Banque centrale et la formation d'un « *haut conseil des ministres économiques* » qui rapportera directement à M. Suharto afin de mettre un terme aux « *problèmes de communication* » entre la présidence et ceux qui sont chargés d'appliquer les réformes.

Conséquence de l'accord, signé jeudi, en direct devant les télévisions indonésiennes par le président Suharto, certains monopoles vont devoir être supprimés. Tel celui du clou girofle, contrôlé par le plus jeune fils du chef de l'Etat, et qui devrait être démantelé d'ici juin. A compter du 1er février, l'institut Bulog perdra le monopole de la farine de blé et du sucre, ne conservant que celui du riz. Par ailleurs, la déréglementation de la commercialisation locale des produits agricoles sera « totale ». L'Indonésie devra également reporter un projet d'avion commercial à réaction, d'un coût de 12 milliards de francs.

Michel Camdessus a affirmé que la question de la dette privée extérieure n'avait pas été abordée. La restructuration d'un secteur bancaire particulièrement opaque est, de l'avis général, jugée indispensable à une meilleure lecture de cette dette répartie entre des centaines de firmes et dont le montant est évalué à pas moins de 390 milliards de francs, dont de 50 % à 60 % remboursables à court terme. La dette extérieure globale est estimée à plus de 780 milliards de francs. Des réformes dans le domaine bancaire, a dit le directeur du FMI, seront annoncées « *dans les prochains jours* ».

LE BUDGET « RÉVISÉ »

Signé fin octobre, le plan de sauvetage du FMI prévoit 260 milliards de francs de crédits. « *Pendant les deux mois qui ont suivi, presque rien ne s'est passé en ce qui concerne son application* », rappelle un économiste occidental. Pour être équilibré, le budget présenté le 6 janvier a donc provoqué un choc parce qu'il était en augmentation, en roupies, de 32 % par rapport au précédent, qu'il était assez vague sur les réformes. et qu'il se fondait sur une forte sous-évaluation de la roupie. La dégringolade de la roupie s'est donc précipitée, provoquant une panique momentanée.

Que de nombreux émissaires américains, singapouriens et du FMI, se soient précipités dans la foulée au chevet d'une Indonésie fiévreuse a déjà calmé le jeu. Tous ont indiqué que Suharto affichait une « *solide santé* » et qu'il avait pris conscience de l'ampleur des réformes à entreprendre. La roupie et même la Bourse de Djakarta ont, du coup, repris du poil de la bête.

Le budget sera donc « *révisé* », selon Michel Camdessus, sur la base nouvelle d'un déficit de 1 % du PIB, alors que le FMI avait réclamé en octobre un surplus de 1 %. Le taux d'inflation ne dépassera pas les 20 % et la balance des comptes courants devra être exédentaire. Les dépenses de développement seront réduites. Des subventions vont être également réduites (essence et électricité), à l'exception du kérosène, très utilisé par les couches sociales les plus défavorisées, et déjà victimes d'une hausse des prix et d'un chômage croissants. Le prix social des mesures ainsi négociées n'en sera pas moins élevé, surtout dans un délai de six mois, c'est-à-dire lorsque les effets de la crise se feront le plus sentir. Plusieurs économistes tablent ainsi sur une croissance nulle pour 1998, notamment en raison d'une dure sécheresse affectant la production agricole.

Jean-Claude Pomonti

Patrick Balkany quitte l'Office HLM des Hauts-de-Seine par la petite porte

EXIGÉE par Charles Pasqua pour les uns, m0rement réfléchie depuis près d'un an pour les autres, la démission de Patrick Balkany de la présidence de l'Office départemental HLM des Hauts-de-Seine, mercredi 14 janvier, était attendue. C'est tout d'abord devant le conseil d'administration que Patrick Balkany a fait part de ses intentions. Peu avant 11 heures, les quinze administrateurs sont arrivés un à un au siège de l'Office à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), alors qu'à l'arrière du bâtiment, le président faisait une entrée discrète pour éviter les journalistes qui l'attendaient devant l'accès principal. Ce n'est qu'en fin de séance que Patrick Balkany « *visiblement ému* », selon plusieurs participants, a lu une déclaration, expliquant qu'il souhaitait prendre du recul vis-à-vis de la politique.

Fin 1997, dans un entretien recueilli par l'hebdomadaire *L'Express* sur l'île de Saint-Martin, aux Antilles, où il s'est désormais installé, M. Balkany avait indiqué avoir « *l'intention de démissionner* » de la présidence de l'office HLM, mais seulement « *après les élections cantonales* ». Confiant qu'il gardait simplement « *une oreille sur ce qui se passe en métropole* », l'ancien maire de Levallois-Perret confirmait « *avoir tiré un trait sur* [le] *passé* ». Ces propos suivaient de quelques jours les déclarations dans *Le Monde* de son ancien ami et lieutenant politique, l'ex-conseiller général (RPR) Didier Schuller, réfugié, lui, aux Bahamas, et qui avait explicitement désigné Patrick Balkany comme le responsable d'éventuelles irrégularités au sein de l'office HLM. « *Dans un office départemental, c'est le président qui a tous les pouvoirs* », déclarait M. Schuller, lui-même ancien directeur général de l'Office, qui précisait : « *Si les juges soupçonnent des fraudes dans l'attribution des marchés, pourquoi ne pose-t-on pas la question à ceux qui en étaient vraiment responsables ?* »

« UNE BELLE UNANIMITÉ »

La carrière politique de Patrick Balkany avait subi un sérieux revers au mois de mai 1996, après sa condamnation à quinze mois de prison avec sursis, 200 000 francs d'amende et deux ans d'inéligibilité pour « *prise illégale d'intérêts* », pour avoir utilisé les services d'employés municipaux à son domicile et dans sa résidence secondaire de l'Eure. La peine a été confirmée, en janvier 1997, par la cour d'appel de Versailles, l'empêchant d'être candidat à sa succession aux élections législatives de juin 1997. Minimisant l'influence sur son départ des « *affaires* » qui ont éclaboussé l'office HLM, M. Balkany a consacré un passage de son discours à son ancien ami Didier Schuller, qu'il présente comme le responsable des troubles subis par l'OPDHLM, mais a préféré rappeler longuement l'effort « *considérable* » entrepris sous sa présidence pour rénover le patrimoine. Dix-sept contrôles, diligentés par diverses administrations, n'ont relevé aucune irrégularité, a-t-il rappelé. Les administrateurs ont ensuite pris la parole et « *dans une belle unanimité* », à une exception près, ont salué « *le vrai travail d'équipe* » et les actions « *dynamiques de l'Office* ».

Avant de lever la séance, Patrick Balkany a demandé à Jean-Paul Dova, vice-président du conseil général, en charge des affaires sociales et président du groupe RPR à l'assemblée départementale, de lui succéder. L'élection aura lieu le 28 janvier. Il s'est ensuite exprimé devant les trois cents salariés de l'Office. Une intervention saluée par de très longs applaudissements pendant lesquels il a eu du mal à dissimuler son émotion. Alors qu'il quittait les lieux aussi discrètement qu'il était arrivé, les salariés commentaient son départ, semblant déjà le regretter, certains dénonçant « *l'acharnement* » dont il aurait été victime.

Jean-Claude Pierrette

DÉPÊCHES

■ **VIOLENCES URBAINES : le procureur de la République de Strasbourg, Edmond Stenger,** estime, dans une interview accordée au *Parisien* du 15 janvier, qu'il y a eu « *un peu d'organisation* » dans les violences urbaines qui ont agité les banlieues de la capitale alsacienne. « *Plusieurs témoins fiables m'ont parlé de bandes de dix, vingt ou trente personnes habillées tout en noir ou tout en blanc, avec le visage dissimulé* », affirme le magistrat, qui se demande « *à qui profite le crime ?* ». Edmond Stenger avait déclenché une vive polémique au lendemain des émeutes en critiquant l'action des forces de l'ordre.

■ **JUSTICE : six jeunes gens soupçonnés d'avoir participé à l'incendie de vingt voitures, le 4 janvier à Saint-Etienne,** ont été mis en examen pour « *destruction volontaire de biens par substance incendiaire, en réunion* » dans la nuit de mercredi 14 à jeudi 15 janvier.

Tirage du *Monde* daté jeudi 15 janvier : 488 067 exemplaires

Ici et maintenant

par Pierre Georges

ANDRÉ SANTINI peut être d'une drôlerie redoutable. Alors que l'Assemblée nationale était agitée, mercredi, par ces mouvements et cris divers qui sont la marque des grandes et historiques indignations, pendant que les huissiers faisaient rempart de leur corps entre la représentation nationale de droite « *insultée* » et le premier ministre de gauche, le député UDF des Hauts-de-Seine a eu, sur ce dernier, un mot féroce : « *Il lui manque une case. Celle de l'oncle Tom.* »

Voilà, on pourrait s'en tenir là. A cette moquerie assassine, en guise de réplique à une agression verbale mal venue. Ce qui s'est passé à l'Assemblée, Lionel Jospin assimilant la droite, par héritage, à l'esclavagisme et à l'anti-dreyfusisme, n'était pas du meilleur goût. Ni de la plus parfaite exactitude historique. Ce fut même une faute politique, doublée d'une erreur factuelle, de prendre Gambetta, largement mort et enterré lors de l'affaire Dreyfus, pour Clemenceau. Mais, enfin, il n'y eut rien là-dedans, hors l'hémicycle, aussi sûrement drapé dans son indignation qu'il l'est actuellement dans une réplique géante du « *J'Accuse* » de Zola, rien donc qui puisse bouleverser les foules ou changer le sort du pays. Rien, en tout cas, de nature à faire avancer les vraies questions, le chômage, l'exclusion, la violence en banlieue, les trente-cinq heures ou pas, et mille autres problèmes du temps présent.

Rien, hormis l'expression, presque caricaturale, de deux symptômes, de deux malaises. D'abord concernant l'image du premier ministre lui-même. C'est un fait. Par cette sortie intempestive ou délibérée, Lionel Jospin vient de détruire sa propre image soigneusement peaufinée de calme, de pondération. Pourquoi sacrifier toujours et encore à ce petit jeu rituel des familles politiques, des cadavres dans le placard historique ? Parce qu'on est dans l'embarras, pour resserrer les rangs et les troupes ? Pour réactiver, références et causes à l'appui, l'éternel clivage gauche-droite ? Jeu bien vain, en ce cas. Car des cadavres dans le placard, la gauche, et notamment communiste, en a elle aussi. Et plus que sa dotation, comme le lui rappela récemment la droite.

Premier symptôme donc, celui d'une période de malaise à Matignon. On ne saurait un jour faire savoir que ce lieu est un « *pôle de stabilité* », « *habité par des gens calmes* ». Et le lendemain donner le sentiment de perdre son sang-froid. Ou, c'est selon, masquer ses propres tourments par la provocation.

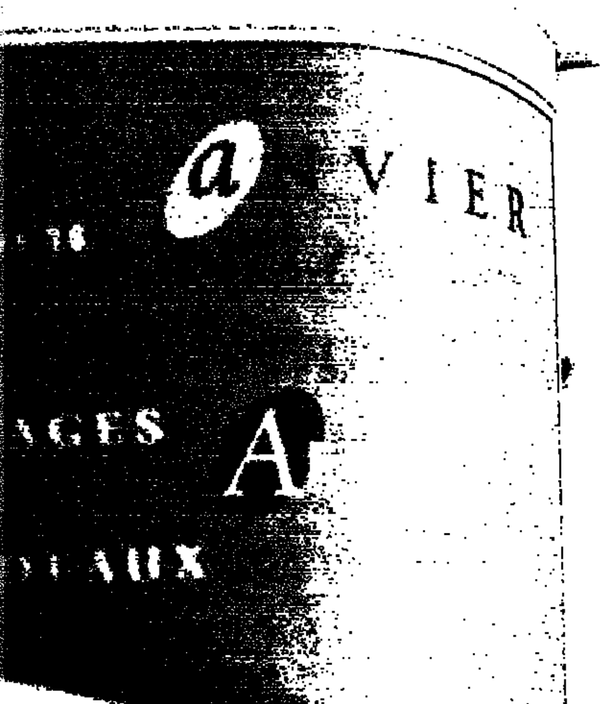
Deuxième symptôme, et là il affecte les élus dans leur ensemble : cette manie de l'invective commémorative, du rappel de vaccination historique. La France ne vit pas que de son passé. Ni du souvenir de ce qu'ils firent et furent les uns, les autres. Pas plus qu'elle ne saurait baigner en permanence dans l'admiration ou la répulsion de ce qui se fait de mieux ou de pire ailleurs. La France est une démocratie majeure et vaccinée qui ne peut ainsi passer son temps à remâcher le passé ou à loucher sur l'étranger. L'Histoire est importante certes. Elle explique et éclaire beaucoup mais pas uniquement en termes de repentance permanente ou de reproches réciproques. Juger Papon oui, refaire Dreyfus non. La France, en un mot, se moque de ces querelles de diversion. Plutôt qu'au passé, elle espère être gouvernée au présent et au futur. Ici et maintenant !

A Paris, l'Ecole normale supérieure est occupée par des chômeurs

AUX ALENTOURS de l'Ecole normale supérieure, de la rue d'Ulm dans le cinquième arrondissement de Paris, à 10 heures, jeudi 15 janvier, on ne peut entendre que quelques cris sous la pluie. Le hall de l'établissement est éclairé et désert. « *Haaa !* », « *Non !* », croit-on deviner dans le brouhaha de la circulation automobile. Depuis mercredi, des chômeurs ont occupé les locaux de l'école avec le soutien de certains de ses élèves et salariés. Les forces de l'ordre ont totalement bouclé le quartier et rigoureusement interdit l'accès aux journalistes. Seuls les riverains et les personnes travaillant dans le quartier passent au compte-gouttes. Le ministère de l'éducation nationale a annoncé que l'école « *est fermée jusqu'à nouvel avis* » car l'occupation « *ne permet pas de maintenir dans des conditions de sécurité acceptables les activités normales* » de l'établissement.

Dans un communiqué, AC ! (Agir ensemble contre le chômage) appelle à une manifestation jeudi à 14 heures devant l'école. L'organisation de chômeurs exige « *la levée immédiate du blocus policier et la reprise des activités des élèves et des occupants* ». De son côté, un « *collectif de soutien des élèves et du personnel de l'ENS au mouvement des chômeurs et précaires* » juge « *scandaleuse la fermeture d'un établissement d'enseignement et de recherche au moyen de la force policière* » et appelle aussi au rassemblement.

(Publicité)



Justice pour Gaddis

Avec humour et dérision, l'auteur de « JR » fait exploser le langage de la loi, et dénonce la folie procédurière à l'américaine

MARION ETTLINGER/OUTLINE/ACTE 2

William Gaddis, 1996

Faudra-t-il faire de l'oeuvre de Gaddis un objet culturel pour que les vrais lecteurs en entendent parler, s'en émeuvent et commencent à le lire ? Faudra-t-il faire de ses livres des accessoires de mode intellectuelle négligemment posés sur les tables basses ou près des lampes de chevet ? Faut-il souhaiter qu'on porte Gaddis en bandoulière comme on est passé du col roulé et de la pipe à la barbe de trois jours puis à la chemise blanche échancrée ?

Son premier livre, *Les Reconnaissances* (1), publié aux Etats-Unis en 1955, a reçu une avalanche de violentes critiques (« Le Monde des livres » du 31 mai 1996) le disant incompréhensible, trop érudit, trop compliqué. Vingt ans plus tard, *JR* (2) ne fut pas lu non plus, bien qu'il ait reçu le prestigieux National Book Award. William Gaddis se remit au travail en décidant délibérément de se livrer à un exercice *« pour trouver des lecteurs »* et d'écrire un livre court, *Gothique Charpentier* (3), fondé sur *« des clichés »*, un lieu clos, une atmosphère un peu mystérieuse et dangereuse, une belle héroïne, riche héritière rousse et attendrissante. *« Mais ma réputation était établie, et cela n'a rien changé »*, raconte l'écrivain. Bien, sûr depuis, *Les Reconnaissances*, tout comme *JR* et *Gothique Charpentier* sont devenus des « livres-cultes » pour quelques lecteurs aussi fidèles que les membres d'une de ces sectes qui provoquent chez Gaddis fou rire et désolation. L'absurdité de cette vénération ne lui échappe pas : *« Il existe au moins cinq ou six livres sur mon travail publiés par des presses universitaires, ils parlent tous de postmodernisme, de déconstruction du langage, donnent toutes sortes de références et d'interprétations, mais je comprends à peine ce qu'ils veulent dire ; et ils ne font qu'entretenir cette réputation d'auteur difficile et illisible. »*

Or l'humour est une des armes majeures de William Gaddis, et on peut regretter que la traduction du *Dernier Acte* ne le mette pas mieux en valeur. Il en reste, heureusement, mais la plupart des jeux de mots ont disparu, sans doute par souci d'éviter les notes. Si le premier livre plongeait dans le monde des faussaires, des faux-monnayeurs, des artistes dévoyés, et *JR* dans celui de l'argent, *Le Dernier Acte* (qui a valu à son auteur, pour la seconde fois, le National Book Award) s'attaque au système judiciaire américain, fondé sur le *Common Law* anglais, le droit coutumier, et aux dérives qui en découlent. *« Ce qui me fascine, c'est le concept d'entropie*, explique Gaddis. *A partir du moment où il y a eu un précédent, même s'il est injuste ou idiot, vos avocats et les juges vont se fonder sur ce précédent, et la décision qui sera rendue dans votre cas pourra à son tour servir à une autre cause, et tout le système s'emballe. »*

Martine Silber

Ce n'est pas l'atmosphère des cours de justice qui l'intéresse (à la différence d'un John Grisham), mais le langage de la loi. A l'un des personnages, Harry, un avocat, qui dit : *« Qu'est ce que tu crois qu'est la loi, ce n'est que ça, du langage »*, sa femme, Cristina, rétorque : *« Du langage juridique, je veux dire qui peut comprendre le langage juridique si ce n'est un autre avocat, c'est comme une, je veux dire tout ça c'est une conspiration. »* Le langage est dévoyé et pourtant, comme l'explique Oscar, le héros du roman, à sa petite amie : *« Est-ce que ce n'est pas pour ça que le langage est fait ? Pour dire ce qu'on veut dire ? »*

Au cours de plusieurs scènes parfois dignes des Marx Brothers, Gaddis dénonce cette affolante complication de la langue juridique. Tout le monde fait des procès à tout le monde, sous des prétextes plus aberrants les uns que les autres. Ainsi, Oscar poursuit le propriétaire de la voiture qui l'a renversé, mais la voiture en question était la sienne, et s'il n'y avait personne au volant, c'est parce qu'il était penché sous le capot pour la faire démarrer. Il poursuit aussi pour plagiat un réalisateur de cinéma qui aurait utilisé le texte d'une pièce qu'il a écrite sur la guerre de Sécession. Sa fiancée est en procès de divorce. Son père, le juge Crease, tente de démêler les conséquences d'un accident qui mobilise tout le pays – un chiot est tombé à l'intérieur d'une sculpture moderne dont il ne peut sortir, le sculpteur veut protéger son oeuvre que les amis des bêtes veulent détruire pour sauver l'animal. Harry est sur une grosse affaire qui oppose l'Eglise épiscopale à Pepsi-Cola, l'une accusant l'autre d'avoir utilisé l'anagramme de son nom pour en faire une marque, etc. Gaddis étant Gaddis, et l'Amérique étant l'Amérique, *Le Dernier Acte* est un acte terroriste verbal contre les fondements de l'état des choses et des états de fait et il fait tout exploser. Pas seulement le langage, pas seulement la justice.

On retrouve les thèmes des autres romans, le plagiat et l'argent (*« Nous parlons de millions de dollars, c'est à quoi se résume finalement ce pays, n'est-ce pas ? »*), Oscar a lui-même totalement décalqué une partie de sa pièce de *La République* de Platon, l'un des avocats les plus corrects s'avérera être un usurpateur, les factures s'accumulent, l'argent est au centre des conversations. Mais Gaddis fustige aussi l'attitude des Américains sur l'art, qu'ils confondent avec les illustrations de cartes de voeux, ou les excès de la religion. Comme dans ses précédents romans, il jongle avec des conversations morcelées : au lecteur de deviner qui parle en fonction de ce qui se dit. Ces dialogues sont entrecoupés par le téléphone ou la télévision, voire par un commentaire de l'auteur ; s'y mêlent le texte de la très mauvaise pièce d'Oscar (dont le lecteur impatient trouvera un résumé page 344), des allusions et des citations pas toujours sourcées – Gaddis a d'ailleurs été très amusé en apprenant que l'illustration du livre dans la version française, attribuée à Paul Klee, serait un faux –, et des pages et des pages de transcriptions juridiques et de décisions de justice, tout cela se diversifiant par des jeux de typographie.

Car lire Gaddis, c'est jouer avec lui. C'est entrer dans son monde, dans cette Amérique totalement cinglée et peuplée d'hommes et de femmes qui essayent d'échapper au rêve devenu fou, les femmes surtout tentant de mettre de l'ordre dans le chaos créé par les hommes. Il ne faut pas s'y tromper, ce n'est pas le *business* contre l'art, mais l'homme contre lui-même, chacun est la cause de sa propre destruction. Gaddis est un maître de l'absurde, de la contestation, de la saine colère. C'est aussi un immense manipulateur qui se sert des mots, de toutes sortes d'allusions ou de références pour mieux guider ou égarer son lecteur. De la citation de Thoreau placée en exergue, on devine – et ce n'est qu'un exemple – qu'il nous encourage à lire *Walden* (4) – qu'il cite sans le nommer plusieurs fois – et où l'on trouvera tout un chapitre sur la lecture et les lecteurs, et cette phrase : *« Dois-je me contenter de connaître le nom de Platon et ne jamais lire ses livres ? »*

(1) Gallimard, 1973 (« Le Monde des livres » du 6 décembre 1973).
(2) Plon, 1993 (« Le Monde des livres » du 3 mai 1993).
(3) Christian Bourgois, 1988 ou en « 10/18 » (« Le Monde des livres » du 9 septembre 1988).
(4) Gallimard, « L'Imaginaire », 1990, ou L'Age d'homme, 1990.

★ A signaler : *William Gaddis*, de Brigitte Felix, Belin, coll. « Voix américaines », 128 p., 50 F.

LE DERNIER ACTE
(A Frolic of his Own)
de William Gaddis.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Marc Cholodenko,
Plon, « Feux croisés »,
506 p., 170 F.



Petite comédie humaine

Lucidité, férocité, humour... Un concentré du talent de Dominique Rolin

LA RÉNOVATION
de Dominique Rolin.
Gallimard, 130 p., 85 F.

C'est certainement le livre le plus drôle de Dominique Rolin. Comme un concentré de sa lucidité, de son humour, de sa férocité. Un petit roman ramassé, tenu, tendu. Une manière de perfection. D'autres auraient fait de cette *Rénovation* une histoire tragique, plaintive, mélodramatique, mais ce n'est guère dans la manière de Dominique Rolin – et ce refus de la complaisance pathétique lui vaut d'être méconnue du public.

L'immeuble parisien du XVII[e] siècle où vit depuis près de quarante ans la narratrice, dans le quartier de Saint-Germain, va être vendu. On va « tout refaire », installer un ascenseur, un interphone, le prix du mètre carré va s'emballer, les loyers aussi, la plupart des locataires seront chassés. Une histoire affreuse, comme en ont vécu tous ceux qui ont habité des lieux qu'on rénove. La narratrice ne peut envisager de quitter son *« ici »*, son *« chez soi »*, ce petit duplex tout en haut de l'immeuble, où elle écrit chaque jour, où elle réinvente son destin, où elle observe la rue, de sa fenêtre-accoudoir qui lui a inspiré un étrange et délicat récit (1).

Elle est protégée par son âge : on n'expulse pas les octogénaires. Mais elle n'a pas les moyens d'acheter son appartement et tous les acquéreurs potentiels renoncent. Qui voudrait placer son argent dans un lieu occupé par une dame qui, à plus de quatre-vingts ans, à l'air d'en avoir à peine soixante-dix, grimpe les escaliers comme une jeune femme et ne semble pas craindre de finir centenaire ? La visite d'une des possibles « acheteuses » est particulièrement savoureuse. Lola P., fille d'une star richissime, superbe brune habillée de blanc, se promène dans l'intimité du petit appartement, caresse les objets, jauge l'ensemble. Elle est intéressée... à tous les sens du mot, car si elle achète, il faudra augmenter le loyer, n'est-ce pas ?

Il y a ceux qui s'en vont en pleurant, ceux qui s'endettent pour acheter leur minuscule espace et deviennent revendicatifs, acharnés à prêcher l'union contre *« les marchands »*, ceux qui ne disent rien, ceux qui disparaissent sans qu'on les entende et celle – la narratrice – qui décide de résister à tout, de subir les travaux, le bruit, la poussière... Dominique Rolin les observe tous, elle fait surgir de cet enfer un comique irrésistible. Elle voit tout, elle est impitoyable, implacable. Pour elle-même d'abord. Elle se déteste lorsqu'elle craque : *« Assez de pathos, ma chère. »* Jim est là, l'homme qui oriente sa vie, l'écrivain qu'elle a rencontré alors qu'il avait vingt ans, avec lequel elle a vécu *Trente ans d'amour fou* (2), bientôt quarante. Elle écrit, rien ne pourrait l'en empêcher, et suivre cette rénovation est passionnant, quel roman, quels dialogues avec les trois ouvriers qu'elle a surnommés Le Roux, Epis et Coran !

Josyane Savigneau

Mais *« quel boulot. Quel drame »*. *« Epluchage patient des murs fissurés, évacuation des déchets de plâtre, chocs et perforations rythmées des outils, ébranlements rythmés de mes nerfs sous les coups de maillet, rabot, pioche, les seaux montent et descendent, j'ai mal, d'immenses bâches membraneuses habillent l'immeuble de la base au faîte, j'ai mal, (...) je commence à y voir clair dans l'aventure qui m'attend : je suis dans la maison que j'habite, mais aussi, en parallèle, la maison entre en moi. »* Fenêtres murées, écroulement de l'échafaudage. Poussière qui s'insinue partout. Insomnies. Jim voudrait que Dominique s'installe dans un hôtel voisin. Il n'en est pas question. Abandonner les lieux, ce serait se trahir et consentir à ce vaste complot contre elle qu'elle imagine, au plus fort de la tempête « rénovatrice ». Sans compter les fantômes du passé qui reviennent dans les nuits – et même le jour – et cette vieille ennemie de Lady Mémoire qui s'amuse à encombrer le cours de l'histoire... Tenir. Il faut tenir. Tenir pour écrire, pour témoigner que tout est possible puisque tout est récit lorsqu'on est écrivain. La narratrice a tenu. Et le livre est une éblouissante comédie.

(1) *L'Accoudoir*, Gallimard, 1996.
(2) Gallimard, 1988.

le feuilleton

de Pierre Lepape

La valse des espions

L'IDENTITÉ
de Milan Kundera.
Gallimard, 168 p., 89 F.

Par petites touches – une cinquantaine de courts chapitres –, Kundera décrit l'inexorable effritement de la certitude, cette sorte de cancer en développement qui attaque simultanément l'esprit et le corps, ronge les barrières entre le passé et le présent et fausse le sens des mots

Est-il possible de lire, vraiment lire, le livre nouveau d'un écrivain célèbre ? Quand le lecteur s'empare des premiers mots de *L'Identité*, le dernier roman de Milan Kundera, il ressemble à un voyageur encombré de malles et de bagages. Kundera, c'est une œuvre : un continent qu'il connaît bien, déjà. Des romans, des nouvelles, des essais comme un territoire que l'on parcourt depuis trente ans, un espace familier, avec ses thèmes et ses développements, ses points de repère, ses lignes de fuite. Un espace quadrillé aussi par l'accumulation du savoir critique, par les commentaires, par le souvenir des lectures passées : on ne va pas découvrir un roman, mais lire un Kundera. C'est-à-dire vérifier, comparer, mesurer le nouveau à l'aune de l'ancien, l'inconnu à la lumière du connu. Assigner une place à cette pierre dans l'organisation de l'édifice. Bref : manquer, pour partie au moins, l'identité de *L'Identité*.

Rien n'est plus ambigu, plus contradictoire, il est vrai, que ce concept d'identité qui indique tout à la fois ce qui demeure identique, immuable, à travers les transformations qu'opère le temps – ce qui fait qu'un livre de Kundera ressemblera toujours, à ne pas s'y tromper, à un autre livre de Kundera – et, en même temps, marque la singularité, l'unicité, l'autonomie : *L'Identité* est un roman qu'il convient aussi d'accueillir comme un être unique, en toute innocence, en toute méconnaissance de ce qui lui est extérieur. Non comme l'aboutissement d'une chaîne, mais comme son premier maillon. Un livre libre.

Comme de nombreux romans – tous les romans, peut-être –, *L'Identité* raconte l'histoire d'une crise. Entre un homme et une femme, Jean-Marc et Chantal. Le narrateur passe de l'un à l'autre ; lorsqu'ils sont ensemble, la même scène est donc simultanément saisie à travers leurs deux points de vue. Jean-Marc et Chantal s'aiment, profondément. Chacun a trouvé dans l'existence de l'autre les conditions de son équilibre et de son épanouissement. Il est un tantinet marginal, imaginatif, fantasque, tenté par les vertiges. Elle est réservée, fragile, positive, attentive. Ils vivent ensemble depuis des années déjà dans la tranquille certitude de leur bonheur. Sans attachement morbide au passé, sans anxiété de l'avenir. Le présent leur suffit ; et l'idée d'une vie vécue sur le mode de l'éternel présent.

La crise naît de rien, ou presque. Pas de catastrophe, pas d'illumination, pas de désamour, seulement la rencontre hasardeuse de deux impressions, de deux sentiments banals et fugitifs. Venu retrouver Chantal sur la plage d'une station normande, Jean-Marc confond de loin sa silhouette avec celle d'une autre femme, plus âgée, moins belle : *« la différence entre elle et les autres est-elle donc si infime ? Comment se peut-il qu'il ne sache pas reconnaître la silhouette de l'être le plus aimé, de l'être qu'il tient pour incomparable ? »* Au même moment, à quelques mètres de là, sur le même bord de mer, Chantal est traversée par une autre sensation tout aussi commune : les hommes ne se retourneront plus jamais sur elle. Est-ce eux qui ont changé d'identité et sont devenus, plutôt que des hommes, des papas ou des enfants attardés ? Ou bien est-ce elle qui n'existe plus sous leur regard, qui est devenue transparente ?

A partir de ces deux infimes déchirures dans le tissu de l'identité, Chantal et Jean-Marc, précisément parce qu'ils s'aiment, vont fabriquer avec la meilleure volonté du monde le mécanisme infernal de leur rupture. Chaque mot, chaque geste, chaque situation qu'ils inventent pour renouer le petit fil cassé de la trame les précipite dans la perte. Ils se perdent, au double sens du terme : ils ne comprennent plus l'autre et, privés du regard aimant de l'autre, ils cessent de comprendre ce qu'ils sont eux-mêmes devenus.

Par petites touches – une cinquantaine de courts chapitres –, Kundera décrit l'inexorable effritement de la certitude, cette sorte de cancer en développement qui attaque simultanément l'esprit et le corps, ronge les barrières entre le passé et le présent, détourne les intentions, fausse le sens des mots, dédouble les apparences les plus simples, retourne les vérités comme des gants et les transforme en supercheries. Le romancier n'est pas un psychologue qui, à partir d'une conception donnée du fonctionnement de la nature humaine, en fournit l'illustration romanesque. Il ne fait pas sa pelote en tirant sur un fil : le sentiment de l'identité est aussi complexe que celui de l'existence même, et sans doute ne peut-il se saisir que dans les moments de sa perte, dans la condensation de la crise. Kundera, plutôt que de plonger dans les hypothétiques profondeurs de l'âme, va donc le traquer dans ses affleurements lisibles et visibles : les discours que tiennent ses deux héros, leurs mouvements, les signaux qu'envoient leur corps – les rougissements de Chantal –, mais aussi les rêves, les souvenirs, les comportements sociaux. *L'Identité* est un grand roman matérialiste, au sens où est matérialiste *Le Rêve de d'Alembert*, de Diderot : à l'envers du positivisme ; au sens où la matière est la musique du monde, la coexistence de l'un et du multiple, de l'identité et de la diversité, à la fois mathématique et mélodie, réalité et fiction.

Dans *L'Identité*, il y a beaucoup de récits de rêves. Il y a aussi des rêves de récit. Kundera les a si intimement emboîtés les uns dans les autres qu'il est impossible au lecteur de savoir à quel moment précis on quitte la « réalité » de la fiction que l'auteur nous raconte pour entrer dans la narration de ce que Chantal et Jean-Marc imaginent, fantasment ou rêvent. Plus encore : à mesure qu'on avance dans le roman et que se multiplient ou se solidifient des événements et des scènes qui appartiennent visiblement au domaine onirique – des brisures dans le temps, des ruptures logiques, des retours inopinés de personnages secondaires –, on n'a jamais l'impression de perdre pied. Nous sommes dans le rêve de l'un ou dans celui de l'autre, mais nous sommes avant tout au cœur de la rêverie précise et dense d'un écrivain qui a tout inventé, depuis le début.

Au cinquantième chapitre de *L'Identité*, les deux héros se réveillent et le narrateur cesse de se cacher derrière son masque de narrateur. Il est « Je » : *« Et je me demande : qui a rêvé ? Qui a rêvé cette histoire ? Qui l'a imaginée, Elle ? Lui ? Tous les deux ? Chacun pour l'autre ? Et à quel moment leur vie réelle s'est-elle transformée en cette fantaisie perfide ? (...) Où était la frontière ? Où est la frontière ? »* Il n'y a, il n'y aura jamais de réponse, sinon peut-être que la frontière n'existe pas, ou qu'elle n'est pas perceptible, ou qu'elle se situe à un point de rencontre, entre objectivité et subjectivité, qu'il n'est possible d'atteindre que par le recours à la fiction du roman.

Ainsi en va-t-il pour l'identité, cette autre frontière. Passe encore pour la nôtre, nous nous en débrouillons. Malgré tous les changements qui nous affectent, le temps qui nous use, le corps qui s'érode, nous possédons l'intime certitude de demeurer identiques à ce que nous sommes, sauf à devenir fous. Mais les autres ? Mais l'autre qui vit avec nous, auprès de nous, comment être certain qu'il est toujours celui qu'on aime – et celui qui, de manière aussi indispensable, vous aime ? Pour s'assurer de cette identité, Chantal et Jean-Marc se transforment en espions. Ils se dissimulent pour observer et traquer chez l'autre les traces d'une modification, les symptômes d'une trahison, les preuves que l'être qu'on aime non seulement n'est plus tout à fait celui qu'on a aimé mais sans doute, puisqu'il ne l'est plus, ne l'a jamais été.

Mais cette surveillance continuelle et anxieuse, outre qu'elle est insupportable à l'autre, est encore une illusion. A peine réveillée de son cauchemar, Chantal dit à Jean-Marc : *« Je ne te lâcherai plus du regard. Je te regarderai sans interruption. »* Seule manière en effet, parfaitement insupportable, d'être certaine que c'est toujours lui qui vit auprès d'elle. Mais le regard, cette *« fenêtre de l'âme »*, est-il fiable ? Pour le croire, il faut oublier la pauvre réalité mécanique de l'œil : *« Un instrument de vision qui doit être sans cesse lavé, mouillé, entretenu par un liquide spécial pourvu d'une dose de sel. Le regard, la plus grande merveille que possède un homme, est donc interrompu régulièrement par un mouvement mécanique de lavage. »* Nous ne sommes pas assurés que, pendant cette fraction de seconde où le regard s'éteint, tout demeure identique autour de nous.

Expérience dramatique de notre fragilité existentielle ? Sans doute. Et l'on se souvient que Robert Musil, dans les années 20, avait donné à une version de son chef-d'œuvre inachevé – inachevable ? –, *L'Homme sans qualités*, ce titre : *L'Espion*. Kundera, y compris dans son ironie et dans son art du contrepoint, n'est jamais très loin de Musil. *L'Identité* est un roman assez terrifiant, un duo de voix qui s'entrelacent à s'étouffer. D'autant plus terrifiant qu'il ne pèse jamais. Comme si tout cela était trop tragique pour qu'on le prenne au sérieux.

version originale

Paul Celan, le riverain de l'être

PAUL CELAN, DIE GEDICHTE AUS DEM NACHLASS,
herausgegeben von Bertrand Badiou, Jean-Claude Rambach und Barbara Wiedemann.
Suhrkamp, 1997,
584 p., 78 DM (environ 260 F).

Plus de deux cents poèmes inédits, bouleversant autoportrait de l'auteur de « Pavot et Mémoire »

Après les poèmes de jeunesse et deux volumes de correspondance – celle avec Nelly Sachs et celle avec le poète zurichois Franz Wurm –, les éditions Suhrkamp ont enfin publié, il y a quelques mois, le livre tant attendu par tous les fervents de Celan : un volume réunissant la quasi-totalité de l'œuvre inédite du poète.

Il était de notoriété que Celan, en constituant ses recueils, avait écarté une partie, parfois importante, de sa production poétique et que les carnets qu'il avait toujours sur lui contenaient eux aussi des vers épars, des ébauches, voire des poèmes achevés. Seuls les chercheurs avaient pu, jusqu'à présent, avoir accès à ces textes légués, ainsi que l'ensemble des manuscrits de Paul Celan, aux Archives littéraires allemandes de Marbach par la femme du poète, Gisèle Celan-Lestrange.

Les éditeurs du volume ont pris le parti de publier l'ensemble des poèmes inédits de Celan, les premiers jets trouvés dans les carnets, jetés sur des feuilles volantes ou insérés dans sa correspondance, non moins que les textes aboutis, c'est-à-dire ayant fait l'objet de plusieurs versions dont ils ont retenu la dernière. Seule exception : les fragments, vers ou strophes isolés de poèmes dont tout porte à croire qu'ils sont des bouts de traductions faites d'une manière impromptue par Celan au fil de ses lectures.

Si le pari éditorial pouvait sembler risqué, le résultat obtenu le justifie et au-delà. Les deux cent dix-huit poèmes assemblés dans ce livre sont magnifiques. Ils viennent rejoindre, de plein droit, le corpus celanien, l'enrichissant de tonalités et de colorations qui leur appartiennent en propre. Pourquoi, dans ces conditions, Celan choisit-il de les exclure de ses livres ? Les considérait-il comme des épaves, des ratés ? Mais alors, dans quelle intention les aurait-il soigneusement conservés tandis qu'il en détruisait d'autres, ce qu'attestent les pages arrachées de ses carnets ?

Les éditeurs soulignent, dans leur postface, cette ambivalence sous le signe de laquelle ils placent d'ailleurs leur entreprise. On aurait, en effet, pu leur faire grief d'avoir contrevenu à la volonté expresse de Celan, et cela d'autant plus que certaines des chemises contenant les poèmes portaient la mention *« Ne pas publier »* ou *« Ne jamais publier »*.

De fait, il semblerait que Celan lui-même ait considéré ces textes comme problématiques. Sans les renier complètement, il les tenait soit pour imparfaits sur un plan strictement poétique, soit, et cela concerne la majorité d'entre eux, pour trop ouvertement personnels. Deux réserves qui, aux yeux de l'écrivain, étaient rédhibitoires dans la mesure où il regardait le poème comme l'aboutissement d'un travail acharné, ce dont témoignent les nombreuses versions dont chaque texte fait l'objet, mais non moins comme *« une main tendue vers l'autre »* ou un *« message »*, comme il le dit dans son *Discours du Méridien*. Et la trop forte charge subjective contenue dans un poème ne risquait-elle pas de rendre le poème indéchiffrable pour son destinataire ?


LUTFI ÖZKÖK, SFF

Paul Celan en 1963

Aussi, et c'est peut-être ce qu'il y a de plus passionnant dans ce recueil, se dessine-t-il avant tout comme l'autobiographie secrète de Paul Celan.

Les premiers poèmes du livre datent de 1948, les derniers de 1970, année de la mort de Celan. Comme leur ombre portée, un écho tout à la fois net et lointain, les textes rassemblés dans le volume accompagnent les recueils parus du vivant du poète. Pour la plupart, ils furent, à un moment ou à un autre, destinés par Celan à prendre place dans *Pavot et Mémoire*, *La Rose de personne* ou *Contrainte de lumière*.

Quel autoportrait Celan nous livre-t-il au fil de ces poèmes et que voulut-il masquer ? Il s'applique à lui-même, dans l'un d'eux, la merveilleuse définition de *Daseins-Anrainer* ou *« riverain de l'être »*, et c'est bien l'image d'un homme cheminant le long de l'essentiel que nous font découvrir les pages de ce livre. Tout se passe comme si, au cœur du néant que fut l'expérience de la Shoah, Celan avait été appelé et que, dans sa vie de poète, il s'était ensuite employé à répondre ou plutôt à tendre vers cet appel, source de force et de souffrance. *« Mère, je suis perdu. Mère, nous sommes perdus »*, dit-il dans *Wolfsbohne* (« Lupin »), consacré à sa mère assassinée dans les camps nazis d'Ukraine et dont l'épigraphe est un vers de Hölderlin : *« Ô mon cœur devient cristal infaillible auquel s'éprouve la lumière. »* Tâche incommensurable que celle de réfléchir l'obscurité comme l'éclat, tâche à laquelle Celan ne veut ni ne peut se dérober, tâche qui nourrit la poésie. *« Le centre vide, que nous avions aidé à chanter... enténébré de rouge, de l'Autre, de questions, te suivant, depuis longtemps. »*

Pourtant, le tribut à payer au chant est lourd. Il a nom désespoir, larmes, plainte. *« Et la plainte aussi veut aller vers la plainte, veut retourner à soi. »*

Mais pourquoi chanter sinon parce que la vie tient à reprendre ses droits ? Une bouleversante volonté de vivre, de survivre, traverse en effet comme une coulée de lave ces poèmes posthumes : *« Fie-toi au sillage des larmes et apprends à vivre »*, *« Tu survis maintenant en ta deuxième vie »*, *« Une seconde vie survit à la première »*. Volonté qui trouve son expression la plus éblouissante dans l'extraordinaire *Walliser Elegie* (« Elégie du Valais »), poème placé sous l'invocation de Rilke où fusionnent l'érotisme et la mémoire historique, celle des camps nazis et de la terreur stalinienne, et qui commence par ces vers pulsatifs : *« Mouvements, tressaillements, Triomphes muets d'une demi-nuit et d'une nuit remémorées. Heure solitaire, phallique dans le névé. Regina Vagina. »*

Il n'est pas jusqu'à la langue qui ne reflète cet appétit, irriguée de néologismes, de jeux de mots, de contrepèteries malicieuses, de termes empruntés aux différents dialectes allemands ou au vocabulaire scientifique. On rencontre même un poème écrit directement en français, *Ô les hâbleurs*, adressé par Celan à son fils, Eric.

Pourtant, cet élan vital se verra bientôt brisé ; et comment aurait-il pu en être autrement ? *« Sous le feu roulant d'un présage, continuellement... »* En 1968, plus précisément le 30 novembre, Celan entreprend un séjour dans un hôpital psychiatrique à Epinay-sur-Orge. Durant les deux mois qu'il y passera, il tiendra un journal de bord sous forme de poèmes. Ce cycle, déchirant, dense et étrangement serein, constitue peut-être le cœur du volume. Un des textes qui le composent est, chose rare chez Celan, un quatrain octosyllabique rimé : *« Vis les vies, vis-les toutes, démêle les rêves, vois, je m'élève, vois, je tombe, je suis un autre, ne suis pas un autre. »*

Ce message, ne pourrait-on lui donner le nom d'un des poèmes datant de la période de *Pavot et Mémoire*, « Portrait d'une ombre » ?

Emmanuel Moses

Mona Ozouf en échappée belle avec Henry James

L'historienne, s'adossant à la pensée complexe, ambivalente du romancier, se livre à une subtile réflexion sur la littérature et la résistance à la société de masse et de consommation. Un éloge de l'inquiétude, de la singularité et de l'étrangeté

LA MUSE DÉMOCRATIQUE
Henry James
ou les pouvoirs du roman
de Mona Ozouf.
Calmann-Lévy, 308 p. 130 F.

Que peuvent les romans ? Quelle est la place de la littérature dans le monde moderne, notre monde démocratique occidental – qu'on pourrait aussi dire américanisé –, où règnent, quasiment sans partage, le commerce, la publicité, le conformisme de l'argent, la religion de la normalité ? Aux démons engendrés par la Démocratie victorieuse, peut-on imaginer des contrepoids, et si oui lesquels ?

Ce n'est pas à Thomas Hardy ou à Virginia Woolf, convaincus que la littérature est le vaccin contre les illusions de la vie, mais à Henry James, que Mona Ozouf a choisi de demander son aide. Cela peut paraître bizarre. Henry James est mort il y a longtemps, en 1917. Il était américain, et démocrate précisément ; il a écrit des *Carnets*, un essai sur *L'Art de la fiction*, une *Leçon de Balzac* et des *Notes sur des romanciers*, mais il n'est pas un théoricien, lui qui disait : « *Nous écrivons dans les ténèbres, nous faisons ce que nous pouvons.* »

Pourquoi James ? D'abord, explique Mona Ozouf, non sans un petit sourire, parce que cela lui plaît, parce qu'elle l'a toujours aimé. Et elle met ainsi en pratique sa conviction : pour réenchanter notre monde monotone et gris, il faut commencer par laisser parler l'amour, la fantaisie, l'intuition et la gratuité. A quoi elle ajoute une raison biographique : à l'époque où, militante, elle consacrait son énergie à changer le monde, elle lisait déjà James. Et ce, en dépit de la conviction qu'elle partageait avec beaucoup d'autres, historiens, philosophes, sociologues, que les lois de l'Histoire, le matérialisme historique et les règles du fonctionnement social déterminent entièrement les relations entre les êtres humains, et même leurs amours.

James était son échappée belle. Il est « *le meilleur contrepoids aux certitudes fixes* ». Peut-être « *à cause de sa manière de s'interroger sur les raisons qu'il y a à composer des romans et à en lire, dans un monde convaincu de l'interchangeabilité des êtres, voué à la productivité et à la religion de l'utile.* » On en a des exemples tous les jours : « *Moi, évidemment, je n'ai pas le temps de lire des romans !* », disent les gens. Ou alors : « *Les romans, c'est ma femme qui les lit.* » Et, en passant, on est face à deux des questions essentielles qui taraudent le monde moderne : la question du temps et la question des relations entre les hommes et les femmes.

Mona Ozouf ne cherche en aucun cas à tracer la biographie, même strictement intellectuelle, de son écrivain favori. C'est à ses romans qu'elle demande de l'aide. A ses héroïnes. C'est à sa pensée complexe, ambivalente, évolutive qu'elle s'adosse.

L'HÉRITAGE DE TOCQUEVILLE

Elle note que dès 1875 – Henry James a trente-deux ans – il commence à s'interroger sur les effets pervers de la démocratie. Elle le considère dès lors comme un héritier de Tocqueville, réinterprétant les intuitions géniales de celui-ci, mais du point de vue de l'art. Et d'une manière d'autant plus forte et pertinente qu'il reste attaché, d'un point de vue moral, à l'idéal démocratique.

Ce sont d'abord *Les Bostoniennes* qui mettent en scène le basculement du monde moderne tel que l'a perçu, vécu et deviné aussi Henry James. Tocqueville insistait sur la manière dont l'esprit industriel gagne les œuvres d'art et les soumet à la « *bêtise des foules* ». James met l'accent sur le « *déclin de la vie privée, l'essor de la vulgarité* », il décrit cette « *mince pellicule* » en quoi consiste la civilisation américaine, l'« *aridité* » des perceptions. Le « *triomphe du banal, du nouveau, du grégaire* ». Il leur oppose la tradition européenne, ses manières, ses paysages travaillés, ses antiquités, ses cathédrales. Les relations naturelles entre hommes et femmes devraient tempérer l'inlassable travail d'égalisation des paysages et des êtres à quoi s'emploie la démocratie, mais elles sont elles-même corrompues par l'intérêt matériel, le goût de s'enrichir, l'égoïsme matérialiste qu'engendre cette société de l'avoir. Ce que Mona Ozouf nomme l'échec du rempart naturel.


THIBAUT DE SAINT-CHAMAS
Mona Ozouf

Pour chaque tentative d'endiguer la « *marée démocratique* », Mona Ozouf choisit un roman emblématique. Une sorte de tête chercheuse. Ainsi *Les Dépouilles de Poynton* incarnent le recours à la tradition, un recours perverti à son tour par l'argent et l'absence du temps qui civilise. On retrouve le personnage du collectionneur triomphant dans *La Coupe d'or* : celui qui croit qu'on peut tout acheter, pourvu qu'on y mette le prix.

Dans *La Muse tragique*, c'est donc à l'art que James demande cette modération nécessaire des passions démocratiques. La pensée de James s'incarne et s'exprime à travers le personnage de Gabriel Nash, qui fait l'éloge de la littérature. De tous les arts, dit-il, c'est le plus intérieur, le moins soumis à la foule, le plus indépendant, le plus fin et donc le plus fort. Nash se contente d'être. « *J'accomplis mon bonheur, il me semble que ce n'est pas rien. J'ai des sentiments, j'ai des sensations, laissez-moi vous dire que ce n'est pas si commun.* » Nash plaide pour le salut par l'art mais il est aussi, souligne Mona Ozouf, le plus subversif des contestataires de « *l'activisme optimiste de la démocratie. Son héros le plus anti-américain* ». Faire de sa vie un art, c'est un des moyens les plus sûrs d'échapper à la platitude. Avec l'amour, mais en un petit peu moins dangereux.

C'est à la France, et même au roman français que James va avoir ensuite recours pour affiner sa pensée de la résistance à la société de masse et de consommation. Mona Ozouf retrouve avec bonheur les thèmes qu'elle avait traités dans *Les Mots des femmes*. Il y a en France une histoire unique des relations entre hommes et femmes, une tradition de commerce amical, le goût de l'art et de la conversation, un culte de l'amour et une indulgence pour les amoureux qui ne se trouvent nulle part ailleurs. « *La supériorité des écrivains français, c'est que ce qui les intéresse c'est de donner à leurs personnages le mouvement de la liberté. Ils se moquent des jugements moraux qu'on peut porter sur eux. Cette supériorité du roman français s'incarne en Alfred de Musset, un peu moins en George Sand.* » Musset, écrit James, est l'homme d'une idée fixe, « *celle que la passion de l'amour et l'acte d'aimer sont les choses les plus divines dans un monde misérable* ». Quant à George Sand : « *Par rapport à ses récits brûlants, les romans anglo-saxons sont comme des pièces vastes et froides, agréables et respectables, dont les carreaux de fenêtre laisseraient apercevoir des paysages de neige et où on chercherait en vain une cheminée et du feu.* » Dire qu'il faut aller chercher Henry James pour lire enfin une comparaison entre roman français et roman anglo-saxon qui bascule en faveur du premier !

Enfin, à travers ses personnages féminins, Milly, Fleda, Maggie ou Kate Densher, James proclame la supériorité spirituelle et intellectuelle de la pensée féminine. Il oppose une sensibilité philosophique et religieuse qui serait masculine et une sensibilité psychologique et sociale, plutôt féminine. Selon lui, l'amour et le désintéressement rendent possibles la connaissance, la compréhension en profondeur des êtres et du monde. Comme dans *Les Mots des femmes*, Mona Ozouf revient à sa thèse, ô combien séduisante, d'un contrepoids donné par une certaine forme de culture des femmes à la monotonie grise des jours, à la banalisation matérialiste, à la perte des sensations et des émotions qu'engendre la société contemporaine.

La Muse démocratique, éloge de l'inquiétude, des mondes ouverts, de l'étrangeté revendiquée, des contradictions assumées, et de la subtilité comme vertu suprême, est un livre dont les intuitions et les formules audacieuses résonnent longtemps, aident à penser le monde, la littérature d'aujourd'hui, au-delà même de l'œuvre complexe et immense de James.

Geneviève Brisac

L'amour est un buffet froid

Une jeune femme prisonnière d'un violeur mythomane, dans un roman glaçant de Régis Jauffret

HISTOIRE D'AMOUR
de Régis Jauffret.
Ed. Verticales, 208 p., 95 F.

Les histoires que raconte Régis Jauffret commencent mal, finissent mal, déclinent douloureusement les *états de désirs bafoués*, scandent et gravent obsessionnellement les étapes de calvaires. Souvent, la voix du narrateur est celle d'une femme : orpheline exhibée, torturée et prise en otage par la société du voyeurisme, de la prostitution et du vampirisme dans *Seule au milieu d'elle* (1) ; femme mariée manœuvrée, prisonnière de son esclavage conjugal, dévitalisée par le remords dans *Sur un tableau noir* (2) ; vieille dame en tête à tête avec son époux mort étendu dans la chambre, suffoquant d'un passé de routines et allergique au cortège des fossoyeurs dans *Stricte intimité* (3). Dans *Histoire d'amour*, la victime, c'est encore elle, la proie au corps docile, la sans-culotte soumise aux étreintes glaciales, une anonyme brutalisée, « *souffrance en rut* », vie avortée. Mais c'est son bourreau qui parle, monologue, dissèque ses forfaits, avec la bonne conscience du tortionnaire jouant les bienfaiteurs, et qui attend son salaire. En amoureux.

Pour lui, tout a l'air si simple. Un matin, dans le wagon du métro qui le ramène du lycée où il est professeur, il a une pulsion pour une jeune femme assise en face de lui. Le mythomane a un coup de foudre : « *J'ai tout de suite compris qu'elle serait ma femme.* » Et le serial-killer une stratégie : il la suit, l'épie, s'introduit dans son appartement, la fait boire, la traîne sur son lit, la déshabille, la viole. Le récit s'engage alors sur une double affaire de capture, attisant l'une l'autre un sado-masochisme fervent. La fille est « *prise en filature* », cible d'une implacable guerre de conquête, objet d'une terreur douce, raptée, possédée au point de n'être plus maîtresse de sa vie. L'homme est prisonnier d'un désir qui lui fait perdre à la fois toute sérénité et tout doute, un délire qui lui donne à ses yeux tous les droits, à commencer celui de se comporter comme un loup. Dès le matin qui suit sa première agression, il est « *pris* », hanté par une idée fixe, et, symboliquement, deux inspecteurs de police lui passent les menottes. Il clame son innocence, certain dans sa folie d'être disculpé par le plus beau des alibis : l'amour.

Dans l'histoire trouble, monomaniaque, irréelle de Régis Jauffret, l'appropriation, la domination, la violence engendrées par l'amour ne s'exercent qu'à sens unique. Comme un rapport judiciaire, un exposé minimaliste, une déposition de police destinée à justifier les pires harcèlements comme une persécution amoureuse naturelle, la confession du schizophrène détaille toutes les étapes d'une emprise en même temps que l'itinéraire d'une abdication. L'aimée par contrainte est muette, servile, amorphe, pétrifiée, tétanisée et – lassée – consentante. Elle tente de s'échapper, déménage, change d'emploi, hurle, se débat, pique une crise de nerfs, enfonce ses ongles, pleure, et cède, conforme à l'image lacanienne d'une créature muette vouée à endosser le rôle d'un fantasme. Comme dans un film d'Hitchcock, elle incarne un vertige.

Son chasseur la guette, observe ses fenêtres, sa boîte à lettres, lui téléphone, s'installe chez elle, la berce, la caresse, perd sa trace, la retrouve, enfonce sa porte, la baigne, et chaque fois la viole, avec chaque fois des mots terribles : « *Je suis un allié... J'aime bien le bruit des pleurs... Faites-moi confiance.* » Il a des ambitions pacifiques : « *Je souhaitais qu'à notre prochaine rencontre nous dissipions les malentendus qui nous empêchaient de devenirs amis.* » De guerre lasse, inerte, elle le laisse s'emparer de sa vie, « *sans se révolter, sans se plaindre, avec une grande dignité* » : il l'épouse, l'asservit, la domestique (« *Prenez un saladier, faites une vinaigrette !* »), lui fait un enfant. Mais d'amour, point ! Dans ce harem légitimé, le dialogue ne vient pas. Il note, imperturbable : « *Elle n'était pas heureuse avec moi.* »

Victime d'un fou ordinaire, un fou sincère mais méprisant, qui est persuadé tel un héros sartrien que la femme doit céder, captive, à qui décide de se faire aimer par elle, paralysée par les liaisons dangereuses du viol et de la conjugalité, cette Hélène de Troie des banlieues succombe aussi aux règles sociales. Vendeuse, fille de gens simples, sans bagage culturel, elle est sans défense, lâchant quelques monosyllabes entre deux sanglots, rivée aux déserts des cités, sans gardiens, inconnue, abandonnée. Elle subit plus encore que la Marquise d'O., l'héroïne de Kleist, et que Maria de Naglowska, féministe ésotérique du début du siècle, qu'un cosaque possessif viola durant son sommeil parce qu'il était, disait-il, amoureux d'elle et qu'elle était sa chose. Elle est sœur des gonzesses des films de Bertrand Blier, celles qui grelottent dans les tours infernales des périphéries perdues et des villes-morgues, vestales d'un théâtre de l'absurde qui suscitent des comportements déraisonnables.

Il y a dans *Histoire d'amour* des relents de *Buffet froid*, et l'agresseur obsédé y a des réflexes d'étrangleur. « *J'ai serré de toutes mes forces son corps contre le mien. Elle a crié, je lui ai mis un oreiller sur la bouche.* » Un étrangleur ayant le visage des forces insidieuses qui, au nom de l'amour des peuples, soumettent l'individu.

Jean-Luc Douin

(1) Denoël, « L'Infini », 1985.
(2) *Gallimard*, « L'Infini », 1993.
(3) Julliard, 1996.

Des visages en vérité

Par la justesse de son style, Jean-Noël Pancrazi parvient à libérer l'émotion la plus intime et à la faire partager

LONG SÉJOUR
de Jean-Noël Pancrazi.
Gallimard, coll. « L'un et l'autre », 94 p., 75 F.

En certains livres, un infime événement semble avoir lieu. Sous nos yeux, dans notre cœur, il s'impose doucement, sans prestige ni valeur particulière, mais avec tout son mystère. Que l'on se trouve bien en peine d'en détailler la nature, de mettre en équation l'humble alchimie, n'enlève rien à l'évidence : quelque chose vient de se produire ; une chose à la fois familière, inscrite dans le cours ordinaire de la vie, loin de tout héroïsme, et tout à fait inattendue, presque inouïe, libérant une émotion que l'on croyait scellée, interdite. Une ligne vient d'être tracée, faisant se rejoindre et se fondre le motif extérieur, qui est dans les pages du livre, et un motif intime, que l'on porte, que l'on reconnaît en soi.

Quels éléments doivent être réunis pour préparer une telle rencontre ? A lire et relire le bref récit que Jean-Noël Pancrazi consacre à son père – mais aussi à lui-même devant ce père, aux visages et aux paysages sur lesquels cette relation se détache –, on voudrait se convaincre que la réponse va nous être enfin donnée, qu'un certain savoir-faire, une technique particulière et repérable, et pourquoi pas un « procédé », vont nous être révélés. Que des chemins balisés existent qui font accéder, qui élèvent l'intimité jusqu'à la littérature. Il n'en est rien, évidemment.

On peut, en revanche – et cela ne nous éloignera pas, bien au contraire, de la question –, souligner la qualité d'un style. Celui de Pancrazi n'a jamais été aussi juste, conformé à l'objet du récit. Ecrivain de la longue période, il n'a pas le souci d'un balancement exact qui satisferait l'esprit de géométrie du lecteur. Chez lui, la phrase est souple, incertaine, presque tremblante. Elle n'a pas de centre visible ou de point d'équilibre. Les propositions se succèdent, comme s'il était urgent de tout dire, de rameuter, autour de ce nœud, de cette torsion que l'on est à soi-même et de ce centre toujours absent, les souvenirs, les émotions – avant qu'il ne soit trop tard. Et à chaque fois, c'est un monde qui surgit de l'instant évoqué, d'une image (elles sont, ici, aussi précises que superbes), tout le visage d'un simple trait dessiné, d'une silhouette. Celle du père lement celle de la mort, mais celle de ces vies silencieuses qui se déroulent et se dissipent comme à l'écart d'elles-mêmes, de ces vies qu'aucune parole, hors de la littérature, ne vient reconnaître. Une sorte de salut, au sens le plus prosaïque du mot, s'accomplit là. Et ce n'est pas seulement pour l'auteur que l'événement à lieu.

Evoquant son père dans le corridor du long séjour de la Maison Eugénie à Ajaccio où celui-ci termine ses jours, Jean-Noël Pancrazi obéit à cette nécessité. Au-delà de l'apitoiement, qui est inapte à dire la vérité et la dureté de la vie, il raconte les dérives et les douleurs, les folies et cette


SASSIER/GALLIMARD

Jean-Noël Pancrazi, qui collabore régulièrement au « Monde des livres », a publié six romans, depuis La Mémoire brûlée (Seuil, 1979, et « Point-Seuil ») jusqu'au Silence des passions (Gallimard, 1994, et « Folio »). En 1990, le prix Médicis venait couronner Les Quartiers d'hiver (Gallimard, et « Folio »). En 1995, enfin, paraissait un récit autobiographique ayant l'Algérie pour cadre, Madame Arnoul (Gallimard, et « Folio »)

par exemple, sur une place de Perpignan, qui « *oscillait dans les rafales de la tramontane glacée et flottait, plus que jamais, dans l'imperméable qu'il ne s'était même pas soucié de boutonner pour se protéger du froid* ». L'Algérie, la Corse, le Sud, demeurent les lieux d'ancrage, les paysages de référence du romancier.

Mais l'écriture, et c'est en cela qu'elle se montre nécessaire et vitale, en cela qu'elle est le contraire d'un luxe, fixe bien davantage qu'une silhouette, bien plus qu'un décor. Seule chance de faire perdurer ce qui a déjà fui, ou ce qui est en train de fuir, elle protège, par l'art des mots et des phrases, de l'évanouissement, oppose une présence et un être à la disparition annoncée. Pas seu-

quête pathétique de dignité que le malheur n'interrompt pas.

Si le récit de Pancrazi est beau et si intensément émouvant, c'est qu'il ne cherche pas à dissimuler les dures vérités de ces vies évoquées, à trouver consolation dans une image rassurante. Ces vérités, ce sont celles des divorces, des exils, de la pauvreté, des amertumes et des amours qui se défont, d'une mélancolie née du jour finissant. Vérités que les visages reflètent – ainsi celui, inoubliable, du père, à la Maison Eugénie, qui « *s'endormait très vite (...), en tenant tout contre ses cheveux encore mouillés le petit transistor d'où semblait émaner un son postiche de jouet d'ancien Noël* ».

Patrick Kéchichian

b a n d e   d e s s i n é e

p a r   Y v e s - M a r i e   L a b é

Tohu-bohu

LE CHANT DES PAVOTS
de Pierre Wazem et Alain Penel.
Les Humanoïdes associés, 142 p., 69 F.

La bande dessinée a beau avoir quitté son rang de parent pauvre de la littérature, ses parrains-éditeurs l'incitent à se pousser encore plus du col afin de figurer en bonne place sur les étagères des bibliophiles sans qu'ils aient à en rougir. De ce projet sont nés des ouvrages et des collections baptisés *« romans-BD » ou « romans en BD », souvent en noir et* blanc et au format classique du livre.

Moins hypocrite, la jeune maison d'édition L'Association imprime depuis ses débuts les œuvres de ses auteurs (David B. *Vincent Vanoli, Lewis Trondheim, etc.) en noir et blanc, dans une* facture classique. Encouragés par cet exemple, et influencés aussi par les mangas (BD nipponnes), plusieurs éditeurs se lancent aujourd'hui dans des collections de ce type et de ce format. Ainsi, *les éditions Guy Delcourt publient depuis quelques* mois de jeunes auteurs dans leur nouvelle collection « Encrages », comme le remarquable *Quelques Jours avec un menteur*, d'Etienne Davodeau (« Le Monde des livres » du 14 novembre 1997), ou dans leur collection « Contrebande », où vient d'être édité l'intéressant *Les Yeux à vif*, du Canadien Adrian Tomine.

C'est maintenant au tour des Humanoïdes associés de livrer leurs livres au format... livre et dans un coloris dominant (le rouge) qui est un peu leur marque de fabrique. La nouvelle collection, drôlement baptisée « Tohu-Bohu », a été conçue par Sébastien Gnaedig. Elle vise à publier des auteurs jeunes ou moins jeunes, frustrés par la dimension des albums et par leur pagination fixe, en leur offrant d'explorer des voies aussi diverses que l'humour, le polar, l'aventure, l'intimisme, etc., selon des vitesses de croisière variées. Mais il s'agit d'abord et surtout de bande dessinée, et « Tohu-Bohu », tout en s'inscrivant dans une véritable veine romanesque, se soucie aussi, évidemment, de graphisme.

Le livre de Wazem et Penel illustre bien le dessein de cette nouvelle collection. *Le Chant des pavots* est en effet un entrelacs à lui seul, à la fois polar, histoire d'un voyage initiatique et d'une amitié trahie, sur fond de jazz, d'alcool et d'Amérique livrée à ses trafiquants minables. Le trait élégant, fureteur et léger de Pierre Wazem, qui signe ici son premier livre, met en musique ce tohu-bohu graphique et romanesque dont le rythme est soutenu par trois autres ouvrages : *La vie est belle*, de Seth, *La Teigne*, de Thierry Robin, et *Escondida*, de Georges Bess.

● **FAX DE SARAJEVO, CORRESPONDANCE DE GUERRE,** de Joe Kubert

Gamins tués à bout portant par des tireurs isolés, payés 300 dollars la cible ; maisons démolies par des tanks et dans les ruines desquelles traînent des poupées tachées de sang ; trajets jusqu'à l'hopital vécus comme de véritables courses contre la mort ; documents, livres et dessins brûlés en de gigantesques autodafés : l'œuvre que Joe Kubert consacre au siège de Sarajevo est la description tenace, horrifiée et révoltée d'un martyre. Le livre est bâti à partir des fax qu'Ervin Rustemagic, agent artistique international résidant à Sarajevo, adresse comme autant de bouteilles de détresse à Joe Kubert, dans le New Jersey. Pour Joe Kubert, l'un des plus grands auteurs et éditeurs américains de BD – il fut notamment directeur de publication de DC Comics, éditeur de *Tarzan* et *Sgt. Rock*, et créa la luxueuse revue *Sojourn* –, ces fax sont la trame de l'histoire qu'il a décidé de mettre en images. *Souvent poignantes, toujours fidèles,* ces images suivent au jour le jour les peurs et les exodes d'Ervin Rustemagic, qui fidèlement écrit, dessine et pense sans oublier de se protéger par un humour parfois très noir, en disant sans relâche la barbarie serbe. *Ce témoignage d'un survivant est aussi* un document, et sans doute l'œuvre la plus personnelle de Kubert, aujourd'hui âgé de soixante et onze ans. (Vertige Graphic, 207 p., 180 F.)

● **PÉPLUM**, de Blutch

Librement inspiré du *Satiricon* du poète latin Pétrone, *Péplum* conte l'odyssée de Publius Cimber, *« chevalier romain de haute lignée, de naissance libre et lettré »*, mais aussi libertin condamné par Rome à l'exil. C'est aussi l'histoire d'une volonté erratique d'amour et de vie, d'une trahison familiale, d'un combat corps à corps avec les tempêtes océaniques, la peste qui ravage les villes et le glaive des sénateurs de Rome. Superbement dessiné et découpé, ce *Péplum* en noir et blanc, qui fut prépublié par le mensuel *A Suivre*, repose sur un scénario scandé de main de maître en dix chapitres et un épilogue. Ce conte sur le pouvoir et l'exil, qui crie les violences antiques (notamment l'esclavage) et les faillites de l'amour, est aussi une ode à la résistance. (Editions Cornélius, 110 p., 149 F.)

● **LE SURSIS**, de Jean-Pierre Gibrat

Le premier volume de ce *Sursis* débute en 1943, alors que Julien, un jeune Aveyronnais, refuse de se rendre au STO. Caché dans un pigeonnier de son village, à la fois voyeur et témoin, il épie la vie des habitants, écartelés entre résistance et maréchalisme, ainsi que les hésitations du cœur et de la raison de Cécile, dont il est amoureux. Finement dessiné et bien documenté, l'album de Jean-Pierre Gibrat (*La Parisienne*) retrace intelligemment une époque et fouille avec acuité dans les ambiguïtés psychologiques de ses personnages. (Ed. Dupuis, coll. « Aire libre », 56 p., 69 F.)

● **MONSIEUR JEAN : VIVONS HEUREUX SANS EN AVOIR L'AIR**, de Charles Berberian et Philippe Dupuy

Monsieur Jean, trentenaire funambulesque, clôt ce quatrième *tome de ses tribulations sentimentalo-sociétales en formulant* à destination de son amie Cathy, jeune femme active et impatiente, une proposition de vie commune qui s'apparente à un engagement arraché aux forceps. Entre-temps, ce célibataire pas si *endurci que ça aura découvert les difficultés d'être fils-père* (surtout quand on doit élever l'enfant d'un autre !) et éprouvé les morsures de la jalousie. Mais, en incurable romantique, celui dont le roman *La Table d'ébène* tarde à s'écrire préférera aussi *sauvegarder l'énigme d'un tableau plutôt que de bénéficier de* l'argent qu'il pourrait en tirer, au grand dam de ses amis, plus pragmatiques. En brodant le fil d'une intrigue mince mais exemplaire, Dupuy et Berberian excellent à raconter et à dessiner avec simplicité *et justesse les errements existentiels* et sentimentaux contemporains, de la quête indécise de l'amour au rejet de la vacuité du positionnement social, professionnel ou privé. (Les Humanoïdes associés, 56 p., 64 F.)

● **MA VIE 2**, de Floc'h

Le deuxième tome de *Ma vie* est une fantaisie millimétrée en douze planches, orchestrée par l'un des héritiers de l'école dite de « la ligne claire », celle d'Hergé. Corseté comme le smoking d'un gentleman britannique, âpre et doux comme un whisky tourbé, c'est la déclinaison du temps qui fuit à l'anglaise et l'un *des derniers beaux livres que vient de concocter* Floc'h, imagier hors du commun. (Dargaud Editeur, 24 p., 150 F.)

La puce d'acier et le petit poisson muet

Derrière l'inventivité langagière, l'art du burlesque et du grotesque, les récits de Nicolaï Leskov pointent avec une ironie impitoyable les travers de la société russe du XIXe siècle

LE GAUCHER
de Nicolaï Leskov.
Traduit du russe
par Paul Lequesne,
éd. L'Esprit des péninsules,
« Domaine russe », 72 p., 55 F.

MANIA, L'INSULAIRE
de Nicolaï Leskov.
Traduit du russe
par Luba Jurgenson,
Autrement, 256 p., 120 F.

Toute sa vie et bien au-delà, Nicolaï Leskov aura traîné derrière lui la réputation d'un conservateur grinçant, agacé par les excès de ses concitoyens. Une image en partie née d'un article publié en 1862, où l'auteur invitait la police du tsar à se prononcer sur la série d'incendies qui ravageaient alors Saint-Pétersbourg. *« Prouvez*, réclamait Leskov, *que ces brasiers sont allumés par des étudiants révolutionnaires, ou bien éteignez la rumeur qui leur attribue ces méfaits ! »* Mais plutôt qu'un vieux ronchon, cet écrivain est avant tout un nouvelliste et romancier non conformiste, rebelle aux modes et aux courants. Cette liberté, qui lui valut d'être tenu à l'écart par ses contemporains, fait aussi la vitalité de ses écrits singuliers. Car de ses livres surgissent, avec une ironie impitoyable, les travers de la société qui l'environnait.

Non qu'il rejetât, dans son ensemble, ce monde russe qui était le sien. Au contraire, comme Pouchkine et Gogol qu'il admirait et auxquels son écriture l'apparente, Leskov trouvait une partie de son inspiration dans la Russie ancestrale et savoureuse des contes traditionnels. Mais la fascination pour les valeurs occidentales et son corollaire, le désir frénétique de surenchère absurde, faisaient partie des faiblesses qu'il aimait à fustiger. Lesquelles apparaissent crûment dans le désopilant « Dit du gaucher bigle de Toula et de la puce d'acier », court texte publié sous le titre *Le Gaucher*.


ROGER-VIOLLET
Nicolaï Leskov

Derrière cet intitulé, dont le burlesque le dispute au grotesque, Leskov met en scène l'histoire d'une curieuse *« nymphoserie »* : reçue en cadeau à Londres par le tsar Alexandre Ier, cette puce-automate danse avec force *« pirotations »*. Quelque temps après la mort du monarque, Nicolaï Ier, irrité, charge les artisans de Toula de riposter avec dextérité à cette merveille technologique. Grâce à l'habileté stupéfiante d'un borgne gaucher, l'objet – dont on ferre les pattes – perd en utilité ce qu'il gagne en notoriété, toute l'inventivité déployée s'avérant d'une désolante stupidité.

Tout en raillant vanités et sottises, Leskov donne libre cours à son exceptionnelle créativité langagière, ici parfaitement rendue par la traduction. Des *« bustres giganténormes »* au *« Napolon du Brévédaire »*, le texte fourmille de jeux lexicaux qui masquent avec malice la satire sociale et de fugitives allusions politiques. Cette manière de glisser la critique derrière une trame absurde ou simplement ténue figurait déjà dans *Mania, l'insulaire*, roman écrit par Leskov quelque vingt ans plus tôt.

La situation de l'artiste, son comportement social, et la place attribuée à l'art y sont largement évoqués en filigrane de l'histoire, somme toute convenue, d'une jeune femme folle d'amour pour un peintre de petit renom. Mania, la frêle et douce, le *« petit poisson muet »* qui s'abandonne à sa passion pour Istomine, n'héritera que souffrances de ces sentiments trop forts pour la médiocrité de l'homme – et de l'époque. Par opposition à cet amour élevé, le romancier ne se prive pas de railler la petitesse des individus qui se laissent glisser dans le rôle conventionnel de l'artiste égocentrique et désordonné. *« Ce n'est là rien d'autre qu'une irrésistible influence du groupe et des particularités de l'éducation reçue, lesquelles excluent chez nous l'apparition d'un Rubens, d'un Tintoret, d'un Titien ou d'un Vélasquez. »*

La critique sociale s'étend à la petite-bourgeoisie pétersbourgeoise, terre à terre, ignorante et faussement éprise d'art. Derrière le ton poli et trompeusement bienveillant de Leskov, se dessinent des portraits rapides, cruels et désopilants dans leur légèreté, comme celui d'un boulanger blond et propret, le *« rose Sperling, produit de sa propre boulangerie »*. Rien de manichéen, pourtant, dans cet univers où l'auteur laisse aux personnages qu'il condamne le privilège de défendre certains de ses propres points de vue – ou supposés tels. C'est que rien n'est simple dans une société où l'ennui et la mélancolie ne trouvent comme alternative que le pragmatisme le plus grossier. Et où les jeux de la physionomie, attentivement étudiés, reflètent le plus souvent un profond désarroi.

Philippe-Jean Catinchi et Raphaëlle Rérolle

Tu seras un homme...

Un roman d'initiation, extravagant et loufoque, de David Grossman

L'ENFANT ZIGZAG
(Yech yeladim Zig Zag)
de David Grossman.
Traduit de l'hébreu
par Sylvie Cohen,
Seuil, 336 p., 130 F.

A quarante-trois ans, David Grossman serait bien en mal de dire, comme Zazie en sortant du métro : *« J'ai vieilli. »* Lui, il rajeunit. Délibérément enfantin ou passionné de l'esprit d'enfance ? Son dernier roman le révèle sur le chemin inverse de celui de son héros, Nonik Fayerberg (alias Nono), qui s'apprête, comme il se doit au seuil de ses treize ans, à faire sa bar-mitzvah pour répondre de ses actes et devenir un homme : l'auteur semble avoir écrit *L'Enfant Zigzag* pour oublier qu'il en est un. Voilà un ouvrage rocambolesque, farcesque, aux faux airs de rite initiatique et qui prend cette allure plaisante, quoique plutôt déconcertante, d'une promenade fantaisiste entre roman policier, récit picaresque, western spaghetti et *« Club des cinq »*.

Tout commence en effet par une bonne blague : préparer ledit Nono, pour affronter sa bar-mitzvah, *à un séjour redouté chez un oncle* savant et péniblement pédagogue, l'envoyer seul par le train pour le rejoindre à Haïfa, et là, dans le *train, lui mijoter une rencontre qui* changera le cours de son destin. Point d'oncle Samuel donc, mais à la place un jeu de piste et une course d'obstacles imprévus qui valent peut-être mieux que les sermons sur la Torah pour entrer dans l'âge adulte et répondre à la question : qui suis-je ? S'il fallait lyophiliser ces trois jours de péripéties invraisemblables, on passerait en vitesse sur la biographie de Nono – un père flic, une mère morte très tôt, une belle-mère grosse et adorée – pour évoquer la rencontre, dans le train, d'un grand-père inconnu et recherché par la police et relater en vrac les folies loufoques ou féeriques auxquelles ce grand-père l'entraîne – attaque de train, conduite de locomotive, poursuite automobile, vol de pelleteuse, etc., sans compter la révélation de l'histoire de ses parents.

Dommage, David Grossman bascule dans le « tout est possible » enfantin au moment où l'on entrait avec curiosité dans la conscience comique d'un jeune garçon pestant contre les dures nécessités de l'éducation et les sermons de l'oncle Samuel. *« Pendant deux heures, j'avais vu ses lèvres grasses remuer en face de moi, s'ouvrant et se refermant au-dessous de sa petite moustache. (...) Peut-être même possédait-il un agrandissement de ma photo avec la légende : "Recherché par le ministère de l'éducation nationale". »*

A l'exception des *Exilés de la terre promise*, passionnant document fait d'entretiens avec des Palestiniens d'Israël, la plupart des romans de David Grossman ont pour héros des enfants. De Momik, fils unique de rescapés des camps de la mort (*Voir ci-dessous : Amour*), au jeune garçon contemporain de la guerre de Six Jours (*Le Livre de la grammaire intérieure*), l'auteur *reste un écrivain engagé, proche* de la gauche pacifiste, critique à l'égard d'Israël et dont les personnages, réels ou fictifs, contribuent à porter ses convictions. Avec *L'Enfant Zigzag*, il semble prendre ses distances avec ses propres obsessions, même si c'est pour revenir, en jouant, à ce moment de l'enfance où l'humanité peut s'éveiller, à l'un de ces enfants sur qui repose l'espoir d'une paix commune. L'humour, dont il n'est pas coutumier, contrairement à la pertinence de son regard sur le monde, Grossman le met ici au service de la pure extravagance. Les enfants n'ayant pas encore passé leur bar-mitzvah devraient être, mieux que les adultes, à même de l'apprécier.

Marion Van Renterghem

La rose coupée

Une vraie-fausse intrigue policière, par Marco Denevi, maître de l'humour noir

ROSA, CE SOIR
(Rosaura a las diez)
de Marco Denevi.
Traduit de l'espagnol
par Jean-Marie Saint-Lu.
Joëlle Losfeld, 228 p., 129 F.
(En librairie le 20 janvier.)

Madame Milagros adore les histoires d'amour. Mais qu'on ne s'y méprenne pas ! La Madrilène, la pension de famille que cette veuve tient à Buenos Aires, est une maison parfaitement honorable. Ses clients, tous pensionnaires de longue date, font partie de la famille, et particulièrement ce restaurateur de tableaux, Camilo Canegato, caricature du vieux garçon, timide et rangé. Quand celui-ci se met à recevoir chaque semaine des lettres roses et parfumées, toute la pension est en révolution. Chacun imagine à sa manière cette idylle improbable, et Mme Milagros n'est pas la dernière. Pensez donc, ils sont si timides, les deux tourtereaux, qu'il faut bien les pousser dans les bras l'un de l'autre, ce Camilo effarouché et cette Rosa, orpheline, belle et riche, aussi innocente que si elle sortait de son couvent. Mme Milagros s'y emploie *avec un zèle plus que maternel*. Elle aplanit tous les obstacles et parvient même à les marier. Hélas, le soir même de ses noces, Rosa est assassinée. *Rosa, ce soir* commence par la déposition de Mme Milagros devant la police, car il s'agit bien d'une affaire criminelle. Mais Marco Denevi se sert de la trame policière à la manière dont Vargas Llosa utilisait l'univers du roman feuilleton dans *La Tante Julia et le Scribouillard*. Il en reprend toutes les conventions pour les subvertir avec ironie et mettre leur simplicité apparente au profit d'une intrigue subtile et déroutante.

A la version donnée par la tenancière de la Madrilène succèdent celles des autres pensionnaires, mais, au lieu de constituer les fragments d'un puzzle qui s'agenceraient pour dévoiler la vérité, chaque récit contredit le précédent. Sur la même base de faits parfaitement avérés, chacun propose son interprétation. A la version sentimentale de Mme Milagros succède l'explication scientifique et pédante de David Réguel, le futur avocat. Il cite la Bible et Bouddha, les classiques grecs et la psychanalyse pour étayer sa théorie de l'avorton qui ne supporte les avanies et les frustrations que pour mieux exploser un jour. Et Mlle Eufrasia, confite dans son célibat et qui connaît si peu le monde, apporte elle aussi un éclairage intéressant. Même la bonne, si discrète, pourrait bien détenir le fin mot de l'histoire. Et comme les témoins furent aussi les acteurs de ces événements, leur interprétation n'a pas manqué d'influer sur le cours des choses, au point qu'on ne sait plus très bien qui manipule qui, où est l'innocence et où est le cynisme.

Rosa, ce soir est le premier roman de Marco Denevi, né en 1922 dans la province de Buenos Aires. Très populaire en Argentine, il reste peu connu en France, bien que ce livre ait fait l'objet d'une précédente traduction en 1964. On a pu récemment lire de lui une nouvelle consacrée à la luxure dans l'*Anthologie des sept péchés capitaux*, rassemblée par Alberto Manguel chez Joëlle Losfeld, qui annonce la parution prochaine de *Cérémonie secrète*, le roman dont Joseph Losey a tiré un film célèbre. Dans cette histoire étrange, la mort, la culpabilité, la frustration sexuelle se mêlent pour composer cet univers ambigu où chacun joue un rôle avec une sorte de duplicité perverse et une inquiétude fondamentale, puisque personne ne sait qui est le meneur de jeu ; si ce n'est, en fin de compte, Marco Denevi lui-même qui s'amuse à entraîner le lecteur avec la virtuosité d'un maître de l'humour noir.

Gérard Meudal

petit poisson muet

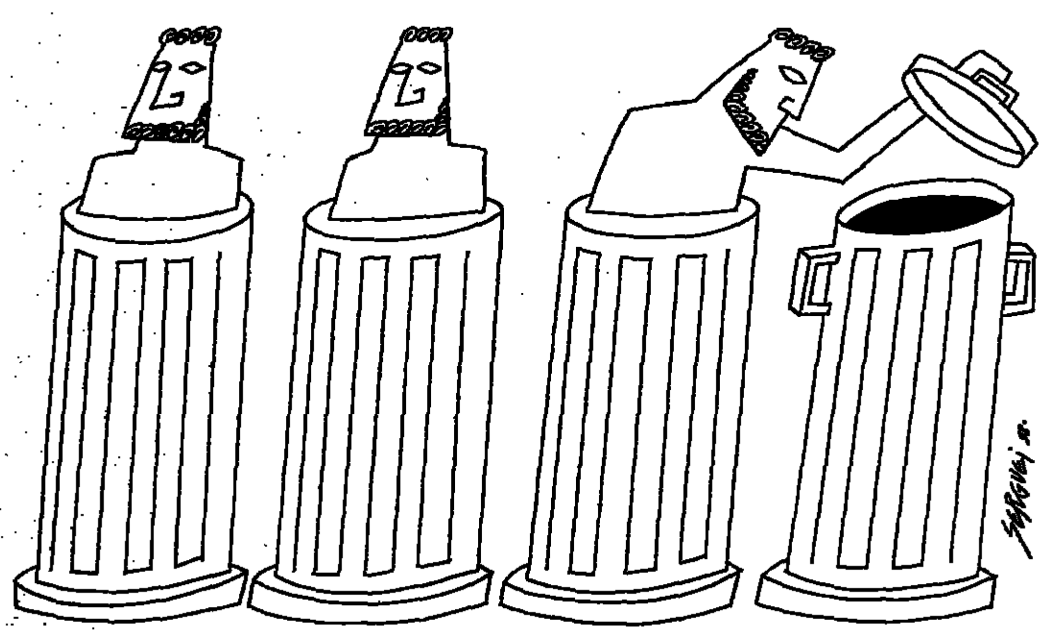


La chronique de Roger-Pol Droit

Le gras, l'ordure et le caillou

DES DÉTRITUS, DES DÉCHETS, DE L'ABJECT
Une philosophie écologique
de François Dagognet.
Synthélabo, « Les empêcheurs de penser en rond », 240 p., 94 F.

Que trouve un philosophe dans les poubelles ? Des raisons de s'émerveiller. Moins mépriser les objets usés, pour mieux respecter les hommes...



Parmi les choses aussi, il y a des *laissées-pour-compte*. Certaines substances sont décrétées indignes d'attention. Ce qui tombe en morceaux, se fragmente ou se désagrège doit s'absenter de l'existence jugée normale et légitime. Sous notre regard, sans même que nous le sachions, les objets se rangent, *comme trop souvent les hommes*, selon une hiérarchie : ici les bons, les nobles, les purs et dignes ; là-bas, le plus loin possible, les vils et les sales. Les objets les plus « abjects » – étymologiquement, ceux qui ont été jetés au loin, à terre – sont-ils les moins intéressants ? Ne devrait-on pas, au contraire, chercher à entendre la leçon de toutes ces matières qu'on lance au dehors, *qu'on brûle ou qu'on enterre* ? Ne faudrait-il pas scruter ces corps indésirables dont on cherche à se défaire – graisses, dépôts, résidus, scories, détritus, déchets ? Ne pourrait-on, en les considérant intelligemment, apprendre quelque chose sur nous-mêmes ? Peut-être parviendrait-on ainsi à discerner – par exemple chez les pierres, dans la pauvreté des galets et l'aridité des cailloux – une richesse inaperçue ? Voilà sans doute d'étranges questions. Inhabituelles en tout cas. Les poubelles, généralement, ne donnent pas à penser. Peu de philosophes se penchent sur les ordures et les égouts.

C'est pourtant une vieille question. Platon, dans *Parménide*, avait déjà buté sur cette difficulté : y a-t-il une idée du poil, de la boue, de la saleté ? Non, avait-il décrété, afin de préserver la pureté cristalline du monde des Idées, de la protéger des miasmes et des souillures. Il lui fallait sauvegarder la netteté des concepts du grotesque des réalités terrestres, des rognures d'ongles et de la crasse des palestres après le pugilat. Toutefois, en conservant ainsi la pensée propre et nette, aérienne, svelte, il l'exposait au risque de ne plus saisir la pleine réalité du monde, de laisser de côté de très vastes pans de la vie concrète, où les corps inévitablement se détraquent ou s'émiettent, où les formes toujours se délabrent et s'altèrent. Platon, en un sens, privait l'esprit des leçons de la fange. François Dagognet a choisi de restaurer *cet enseignement des substances décriées*, de s'employer à *« l'exhaussement de ce qui a été abaissé »*. Penseur original et stimulant, déjà auteur d'une trentaine d'ouvrages, Dagognet a fondé une philosophie de la matière qui prend le parti des choses pour comprendre le point de vue des hommes, qui s'attache aux formes, aux grains, aux textures pour en extraire des trésors d'intelligence. Le voilà aujourd'hui qui fait un pas de plus, *non sans provocation ni jubilation*, en se voulant « abjectologue », fondateur d'une réflexion sur ces matières qui paraissent informes parce qu'elles sont défaites, cassées, collantes, gluantes, nauséabondes, pulvérisées, fermentées, putréfiées, etc.

Ou inesthétiques et dangereuses. Voyez par exemple les graisses. Notre époque les maudit pour toutes sortes de motifs : elles tachent, elles s'incrustent dans les tissus des vêtements comme dans ceux du corps, elles alourdissent la *silhouette*, encrassent les artères, menacent le cœur. Philosophe et médecin, François Dagognet plaide au contraire pour une *« métaphysique du gras, celle qu'autorisent aussi bien la motte de beurre que le morceau de lard »*. Il rappelle combien les graisses protègent et enrobent, constituent les gaines des nerfs, servent de coussinets aux articulations. Il souligne qu'elles contribuent à la mobilité, à la lubrification des mouvements, alors que *notre habituelle condamnation* les imagine au contraire paralysantes ou freineuses. Sans ignorer les méfaits d'un abus de saindoux, on cessera donc de s'effrayer du gras, d'être obnubilé par le maigre et l'allégé. Dagognet pourrait reprendre à son compte les paroles de Dubuffet, qu'il cite : *« Mon art est une entreprise de réhabilitation de valeurs décriées. »*

Si le philosophe appelle des artistes à la rescousse – aussi divers que Dubuffet, Picasso, Titus Carmel, Boltanski ou Beuys –, c'est *qu'ils sont les seuls, ou les derniers*, à demeurer attentifs aux inventions de la déglingue et aux puissances du détraquement. Ils savent encore la force paradoxale, presque tonique, de la dégradation. Ils se servent du pouvoir de l'élimé, du déchiqueté, du sali, du fragmenté. Ils n'ignorent pas l'énergie de l'usure, cette incorporation du temps dans la texture même de la matière, qui donne aux objets ayant « vécu » une densité, une *épaisseur, une histoire, une présence* qu'on cherche en vain dans la chose neuve, uniforme et lisse. Son mouvement de réhabilitation conduit enfin Dagognet à vouloir sauver du mépris universel le caillou, cet être démuni, ces pierres réputées ennuyeuses et malheureuses. *« Pourquoi malheureuses*, note-t-il, *sinon parce qu'elles sont sans cesse écrasées (celles qui recouvraient les chaussées et sur lesquelles roulaient les convois) et aussi afin de signifier pour les autres leur errance, leur non-lieu, du fait de leur perpétuel roulement ou de leur soumission aux éboulis et aux effondrements. »* A cette infériorité proclamée, le philosophe oppose la diversité et la créativité formelle des pierres. A leur immobilité apparente, il juxtapose leur micro-dégradation permanente, leur constant devenir-sable.

Le mouvement d'ensemble est net : montrer la richesse inaperçue de ce qu'on croit dégradé, discerner des formes diverses et inventives là *où on ne voyait que déchets et résidus*, rien qui vaille. On se demande toutefois si les divers registres de l'analyse se trouvent bien sur le même plan : l'insignifiant n'est pas du même ordre que le repoussant, le délaissé ne saurait être identique au dangereux, l'usé ne se trouve pas nécessairement semblable au sale, etc. D'autre part, si les domaines d'application de l'analyse sont singuliers, le geste même de rédemption qui l'anime paraît, lui, fort classique : relever ce qui est considéré comme le plus vil, ramasser ce qui est le plus à terre, trouver des ressources dans ce qui paraît le plus dépourvu d'identité – n'est-ce pas une attitude qui soutient millénairement les grandes doctrines de l'Occident, du christianisme au marxisme ? Ce n'est évidemment pas un grief, mais cette continuité est à souligner.

En fin de compte, la manière dont on considère les objets serait à mettre en correspondance avec la façon dont on traite les hommes. Le lien est facile à vérifier dans le cas des métiers liés aux rebuts et *aux déchets : éboueurs, vidangeurs*, égoutiers, équarrisseurs et autres travailleurs de l'ordure sont généralement en butte à des formes de mépris qui transposent sur des humains la prétendue abjection des substances qu'ils manipulent. Marginaux de la matière et marginaux de la société, même combat ! *Hiérarchiser* les choses, ce serait déjà, en un sens, séparer les hommes. En bonne logique, il conviendrait donc de suspendre tout jugement, de renoncer à tout dégoût. Mais ce n'est évidemment pas qu'une affaire de logique ni de décision rationnelle. Qui donc, mis à part des sages mythiques, pourrait voir et vivre avec une parfaite égalité d'âme toutes les réalités de l'univers ? L'issue, incertaine et fragile, n'est pas introuvable : s'appliquer à regarder autrement nos habitudes et nos découpages. Résister à la dictature du neuf comme à la tyrannie du propre. Non pas pour verser dans l'excès inverse, et se vautrer dans la crasse, mais pour pouvoir, enfin, contempler sereinement nos poubelles.

★ A signaler également : deux autres volumes paraissent simultanément dans la même collection. L'un regroupe, sous le titre *Savoir et pouvoir en médecine*, une série d'études consacrées par François Dagognet à l'histoire des méthodes médicales, des thérapeutiques et des questions éthiques. L'autre, sous la direction de Robert Damien, rassemble les articles d'une vingtaine d'auteurs, parmi lesquels Régis Debray, Philippe Pignarre, Jean-Claude Beaune, Bernard Bourgeois, qui contribuent à éclairer l'apport de *François Dagognet, médecin, épistémologue, philosophe* (Les empêcheurs de penser en rond, respectivement 288 p. et 304 p., 149 F chaque volume).

La rose coupé

La face obscure de l'Amérique

Sept essais du politologue Michael Rogin sur la tradition « contre-subversive » aux Etats-Unis

LES DÉMONS DE L'AMÉRIQUE
Essais d'histoire politique des Etats-Unis
de Michael Rogin.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Cyril Veken,
Seuil, coll. « Des Travaux », 352 p., 180 F.

L'Amérique n'est pas la *démocratie exemplaire qu'elle prétend*. La violence, l'ostracisme et la paranoïa la gouvernent. A lire de telles accusations sous la plume de Michael Rogin, on se demande à quoi elles riment. A réveiller un antiaméricanisme latent ? Et puis on se laisse prendre au jeu d'une démonstration brillante sinon convaincante. Excessif, systématique, plutôt ardu, *Les Démons de l'Amérique* mérite le détour pour son originalité.

Voilà des années que Michael Rogin enseigne les sciences politiques à Berkeley (Californie). Des années aussi que son livre aurait dû être traduit en français. Paru aux Etats-Unis en 1987, il regroupait neuf essais, le premier datant de 1970. Le Seuil en a conservé sept où il est autant question de la conquête de l'Ouest, du Watergate que du mouvement syndical américain. Sept essais précédés d'une « Préface à l'édition française » datant de... 1995.

Fortement teinté de marxisme et de freudisme, le travail de Rogin a pour ressorts deux concepts : la *« tradition contre-subversive »* de l'Amérique et ce qu'il appelle la *« démonologie politique »*. Par là, Rogin désigne un trait constant de l'histoire des Etats-Unis, des Pères fondateurs à nos jours. Un trait culturel, presque un réflexe qui incline l'Amérique à *« diaboliser ses ennemis politiques (...), en les caricaturant, en les stigmatisant, ou encore en les déshumanisant »*.

Poussée par d'irrésistibles démons intérieurs, l'Amérique massacra ainsi les Indiens. Puis vint le temps de l'esclavage. La peur du « rouge » prit bientôt le relais de cette paranoïa collective. Le « rouge » : ouvrier immigré des débuts de l'industrialisation ou agent de Moscou, c'est selon. Cette haine du communisme fit les beaux jours du maccarthysme. L'effondrement de l'Union soviétique et de ses satellites l'a, certes, privée de terreau. Mais la diabolisation de l'Autre est une pulsion jamais prise au dépourvu. Les Noirs des ghettos en font aujourd'hui les frais. Jusqu'à ce que la tradition « contre-subversive » américaine se découvre une nouvelle cible.

L'édition américaine du livre de Rogin faisait, il y a dix ans, une place de choix au cinéma. Elle avait pour titre *Ronald Reagan, the Movie and other Episodes in political Demonology* (University of California Press). Rogin y montrait combien les rôles tenus à l'écran par l'ex-acteur de séries B avaient influencé son anticommunisme viscéral et sa vision du monde à la tête des Etats-Unis d'Amérique. Peut-être parce que l'ère Reagan est déjà de l'histoire ancienne, Le Seuil a écarté cet essai de la présente édition. Mais le morceau de choix du livre de Rogin a été conservé. Baptisé « Et le glaive se fit vision d'éclair... », il traite avec brio de *Naissance d'une nation*, le chef-d'œuvre de David Wark Griffith. Film muet d'une durée de trois heures, *The Birth of a Nation* vit le jour en 1915. Il retrace, sur fond de sagas familiales, la guerre de Sécession et ses lendemains. Griffith met là en scène un moment-clé de l'histoire des Etats-Unis. C'est à cette époque que l'union de l'Amérique fut scellée, après des années de guerre civile (1861-1865) qui opposèrent le Nord libéral et précapitaliste au Sud aristocratique, esclavagiste et cotonnier.

Griffith révolutionna la façon de tourner et de monter un film. Mais là n'est pas le vrai propos de Rogin. La gestation et le contenu, manifeste ou caché, de l'ouvrage lui semblent tout aussi intéressants à décrypter. Il montre comment la tradition « contre-subversive » prit pied grâce à ce film pionnier dans le cinéma américain où elle trouve, *depuis, un puissant amplificateur*. Rogin n'est pas le premier à relever le racisme latent ou explicite de *Birth of a Nation* ni à s'étonner de ses sympathies pour le Ku Klux Klan. Il cherche néanmoins à comprendre comment l'histoire intime des auteurs a pu influencer leur vision de l'histoire tout court, celle des Etats-Unis.

Trois sudistes ont porté *Naissance d'une nation* sur les fonts baptismaux : Griffith, dont le père *était un colonel confédéré* ; Thomas Dixon, l'auteur de *L'Homme du Klan*, d'où est tiré le film ; et Woodrow Wilson, alors président des Etats-Unis, qui cria au génie avant de faire machine arrière tant *The Birth of a Nation* cristallisait d'oppositions.

Rogin s'intéresse particulièrement à une scène, un temps censurée, où un Noir est puni de castration pour avoir agressé *une femme* blanche. Selon lui, *« Griffith et Dixon avaient la hantise d'une Amérique future, monstrueuse, peuplée de mulâtres. Pour empêcher que des hommes noirs puissent pénétrer des femmes blanches, il fallait absolument une nation régénérée »*. Le titre *The Birth of a Nation* prendrait ainsi tout son sens. Le dénouement de la guerre de Sécession fit effectivement d'un pays divisé une nation. Mais cette naissance impliquait le sacrifice du Noir, sa négation par le glaive, gage de la suprématie de l'homme blanc.

Le succès du film fut immédiat. Il a profondément marqué les mentalités américaines. Raison de plus, nous dit Rogin, pour le tenir pour un puissant révélateur de la face obscure de l'Amérique.

Bertrand Le Gendre

Paris, lieu commun

PARIS LA GRANDE
de Philippe Meyer.
Flammarion, 268 p., 105 F.

Avec Philippe Meyer, la plus anodine promenade est prétexte à l'observation sociologique, voire à *l'étude ethnographique*. Après un tour de France intitulé *Dans mon pays lui-même*, le chroniqueur de France-Inter et du *Point* dresse un savoureux portrait de la capitale. Le livre se dévore ou se déguste, entrelardé d'incursions historiques, pimenté de références culturelles révélatrices du double sentiment d'affection et de détestation qu'inspire Paris, à ceux qui l'habitent comme à ceux qui n'y vivent pas.

Philippe Meyer répète à l'envi qu'il est *« gourmand »* de cette ville *« qui compte tant de villages »*. Son meilleur poste d'observation est sa bicyclette, prétexte à un chapitre délectable sur l'*« asphalt jungle »*. Les écoles, les musées, le bureau de poste de la rue du Louvre, ouvert nuit et jour, lui fournissent un lot de lieux communs – ils ont ceci de dangereux qu'ils sont souvent fondés, *avertit l'auteur – sur les riches* et les pauvres, les écoliers chinois et les bistrotiers arabes, les inévitables Auvergnats, les touristes hagards, les petits artisans... Passés au tamis de la culture et de la malice du chroniqueur, ces lieux communs-là invitent à réfléchir sur l'avenir d'un *« Paris hébété »*. Car ce livre est aussi une mise en garde. *« Je ne vois pas d'époque où la capitale ait moins offert au reste du monde (...), où elle ait été moins provinciale. »* La crainte est que, comme Venise, Paris ne se fige dans l'hébétude et que, *« d'une cité où s'inventèrent tant de libertés publiques et privées »*, il ne reste *« que de magnifiques gisants de pierre voués à être photographiés »*. Alors, de *« Paris la Grande, il ne demeurerait vivant que la Seine »*.

Pascale Sauvage

La voix du Tibet

Après trente ans dans les geôles chinoises, Palden Gyatso raconte son pays meurtri

LE FEU SOUS LA NEIGE
de Palden Gyatso et Tsering Shakya.
Traduit de l'anglais par Sabine Boulongne et Christian Dumais-Lvowski,
Actes Sud, 205 p., 125 F.

C'était d'abord *son regard* qui accrochait l'attention : dans un visage émacié, aux pommettes creuses et aux traits burinés, ses yeux noirs dardés sur l'interlocuteur reflétaient un calme infini, comme au-delà de la douleur et de tous les désespoirs. Dans ce bureau modeste de l'administration tibétaine en exil à Dharamsala, dans le nord de l'Inde, en cet après-midi frais et ensoleillé d'octobre 1992, *Palden Gyatso* déroulait de sa voix aux inflexions graves le fil de sa vie, une existence bouleversée marquée du sceau de l'inhumanité de ses bourreaux : il venait d'arriver de son Tibet natal occupé, trois mois à peine après être sorti de plus de trente ans dans les geôles chinoises.

La veille, le dalaï-lama nous avait suggéré : *« Vous devriez voir ce moine qui vient tout juste de quitter le Tibet, il a des choses à dire qui pourraient vous intéresser. »* Le jeune ami tibétain qui traduisait ce torrent de mots n'en revenait pas : ce qu'il nous faisait partager, c'étaient les soixante dernières années d'histoire de son pays. Des fragments d'un bonheur humble et tranquille dans un village du haut plateau tibétain, puis le début *des études au monastère*. La vie à Drepung, la grande université monastique à l'orée de Lhassa, le terrible tremblement de terre de 1950, interprété comme un mauvais présage. Et l'arrivée des premier soldats chinois, l'armée populaire de Chine venue *« libérer »* le Tibet...

Assis très droit dans le vieux fauteuil élimé, Palden Gyatso était ce jour-là intensément présent et curieusement détaché. Il racontait sa vie en spectateur attentif certes, mais aussi comme pour s'alléger d'un effroyable fardeau. A la fois acteur et témoin, il puisait inlassablement dans sa mémoire pour *dire ce que lui-même et surtout ses* compagnons enduraient depuis si longtemps dans le silence du monde. Pour essayer de briser l'indifférence, forte tête il avait été, inébranlable dans la profondeur de sa voix et *« irrécupérable »* aux yeux de ses tortionnaires, forte tête il se retrouvait désormais en liberté, avec la volonté chevillée au cœur de porter témoignage.

Lorsque, revenu de cette odyssée, Palden Gyatso s'en vint parler à la commission des droits de l'homme à Genève, devant les groupes parlementaires s'intéressant au Tibet à Paris, Londres ou Washington, il devint en quelque sorte, et malgré sa réserve, le symbole d'un peuple et d'une civilisation menacés dans leur survie.

Lors d'une visite à Londres en 1995, Palden Gyatso eut pour interprète Tsering Shakya. Puis, à *Dharamsala, ensemble, ils mirent* au point ces « Mémoires ». Souvent poignante, parfois cocasse – même si c'est de l'humour noir –, cette histoire complète la liste non exhaustive de récits de rescapés. De ceux qui sont revenus de ces *« maisons des morts »* que notre siècle a semées en abondance sous toutes les latitudes, à mesure que se sont multipliés *tyrannies, despotismes et dictatures*. Dans *Le Feu sous la neige*, il y a des échos du goulag de Kolyma, de Lao-Gaï et de tous les camps de sinistre mémoire. Il y a aussi en filigrane le portrait d'un homme qui aurait à cœur de ne pas faire mentir son nom : Palden signifie à peu près « héros téméraire » et Gyatso, « océan ». Ne serait-ce que par fidélité au devoir de mémoire envers tous ceux qui n'ont pas survécu.

Claude B. Levenson

POLITIQUE

● *par Gérard Courtois*

Messes « in memoriam »

LES DERNIERS JOURS DE FRANÇOIS MITTERRAND
de Christophe Barbier.
Grasset, 426 p., 139 F.

MITTERRAND, JOSPIN ET NOUS
de Jean Glavany.
Grasset, 304 p., 118 F.

LES FORCES DE L'ESPRIT
de François Mitterrand.
Fayard/Institut François-Mitterrand, 160 p., 79 F.

MITTERRAND LES AUTRES JOURS
de Pascal Sevran.
Albin Michel, 218 p., 95 F.

Deux messes en stéréophonie, on s'en souvient, avaient accompagné le dernier voyage de François Mitterrand, le 11 janvier 1996. La première à Notre-Dame, avec la solennité qui sied aux *grands de ce monde. La seconde à Jarnac, où se mêlait l'affliction* de toutes les familles de l'ancien président. Cela n'aura pas épuisé le deuil. Prélats, vicaires ou prêtres plus modestes continuent à célébrer des offices *in memoriam*. Pas moins de quatre, en ce mois de janvier.

La lecture des saintes écritures revient à l'Institut François-Mitterrand, sous la houlette de Roland Dumas, haut dignitaire s'il en fut du pontificat mitterrandien. Il a réuni en un bref volume les onze interventions-clés de la *« tournée des adieux »*. La première a lieu le 24 mars 1993, à la veille de la débâcle socialiste aux élections législatives. Plusieurs des participants ont déjà relaté, la gorge nouée, ce dernier conseil des ministres du gouvernement Bérégovoy. Tout Mitterrand, il est vrai, est dans ce premier testament, l'inlassable animal politique, le vieil acteur sûr de ses effets, le vieux chef qui, déjà, transmet l'avenir à ses *« amis »*. Deux ans plus tard, ce sera le dernier discours au siège du Parti socialiste, immédiatement après la transmission des pouvoirs à Jacques Chirac. Entre les deux, il y aura eu Liévin et la gauche, les voeux du 31 décembre 1994 et l'étonnant *« Je crois aux forces de l'esprit et je ne vous quitterai pas »* lancé aux Français, sans oublier le grand discours bilan de janvier 1995 devant le Parlement européen. *« Ces textes prendront toute leur signification avec le temps »*, assure Roland Dumas, un brin messianique. Pour l'heure, ils témoignent d'abord de la volonté de François Mitterrand de sculpter sa propre statue et de celle des siens d'entretenir le culte.

> *Echappant au flot de bondieuseries, le livre de Christophe Barbier revient, pas à pas, heure par heure, sur les deux cent trente-sept jours qui séparent le départ de François Mitterrand de l'Elysée et sa mort, le 8 janvier 1996. Et décode ainsi les ultimes plaidoyers, les dernières retouches que l'ancien président de la République voulait apporter à sa propre image....*

Avec Jean Glavany, il n'est pas besoin de liturgie compliquée, tant celui qui fut pendant de longues années chef de cabinet de l'ancien président a la foi du charbonnier. De *« l'équipe »* socialiste, de la *« famille »* mitterrandienne et de son *« chef »*, de *« l'aventure humaine »* de ces vingt dernières années, il ne veut rien oublier, rien renier, rien jeter. Bien sûr, il y eut des lacunes, des échecs, à commencer par l'inexorable montée du chômage et des inégalités. Bien sûr, Mitterrand ne fut pas infaillible et Glavany n'est pas le plus mal placé pour connaître *« ses défauts, ses faiblesses, ses failles »*. Mais il n'en fera pas commerce, contrairement à d'autres.

Car, dans l'autre plateau de la balance, le bilan n'est pas mince, plaide Glavany avec énergie : la gauche sortie de son ghetto, le PS installé comme force d'alternance, la construction européenne, la bonne gestion du pays... Assez, en tout cas, pour récuser sèchement le droit *« d'inventaire »* réclamé dès 1992 par Lionel Jospin. *« Dans notre famille, comme dans toutes les familles, il y a un héritage que l'on peut accepter ou refuser devant le notaire : mais on n'a pas le droit de n'en accepter qu'une portion. Assumer, c'est une question de dignité »*, lance-t-il sans se soucier de compliquer des relations déjà tumultueuses avec l'actuel premier ministre. Au-delà de cette audace, le livre de Glavany est décevant, tant il hésite, quoique il s'en défende, entre dithyrambes et règlements de comptes.

Celui de Pascal Sevran est affligeant de vénération bigote pour son grand homme. Officiant, depuis vingt ans, de tous les rituels mitterrandiens, des dîners du dimanche soir rue de Bièvre aux pèlerinages à Solutré ou à Latche, il ne mérite guère que l'on s'y arrête. Sauf à considérer son témoignage comme un document ethnographique sur la tribu d'intimes, d'affidés et de courtisans dont l'ancien président aimait être entouré et cajolé.

Reste, pour échapper à ce flot de bondieuseries, le livre de Christophe Barbier. Le projet en est, à première vue, agaçant : à quoi bon revenir ainsi, pas à pas, heure par heure, mot à mot, sur ces deux cent trente-sept jours qui séparent le départ de François Mitterrand de l'Elysée, le 17 mai 1995, et sa mort, au 9, avenue Frédéric-Le Play, le 8 janvier 1996 ? Qu'y avait-il encore à gratter dans cette lente agonie ? Pourtant, le résultat est superbe. Echappant au voyeurisme ou à l'acharnement, Barbier réussit une reconstitution saisissante, vibrante, jamais complaisante.

Il y a d'abord cette revisitation des lieux fétiches de l'ancien président, de Solutré à Assouan, et le minutieux ballet des adieux, engagé dès le 17 mai, poursuivi jusqu'aux derniers jours ou presque et où se croisent les cercles complexes des entourages mitterrandiens, les grognards de toujours ou de plus fraîche date, mais aussi quelques visiteurs détonnants comme Balladur, Giscard ou Léotard, mais encore la famille, les intimes, les derniers confidents, Benamou, Giesbert, Lacouture, Jean Daniel. De ces innombrables témoignages, Christophe Barbier ne tire pas seulement un récit brillant. Il décode, au passage, et démonte, le plus souvent, les ultimes plaidoyers, les dernières retouches que l'ex-président voulait apporter à sa propre image. *« Car François Mitterrand écrit chaque ligne du scénario des derniers mois, donnant à chacun une fonction, un cahier des charges, un morceau de testament. Mai, c'est l'adieu au pouvoir ; juin est consacré à la Bourgogne, à Venise et à de Gaulle ; l'été est à Latche et à la politique ; septembre à Belle-Ile ; octobre, voué par Mitterrand à la défense de sa politique étrangère ; novembre relance le procès en vichysme, avant d'être baigné de littérature ; décembre appartient à la religion et à la mort. »*

Au fil de ces semaines, en effet, la mort s'installe, prend ses quartiers, calmée par la morphine, retardée par *« la perfusion des souvenirs »* et par *« l'oxygène »* de la littérature. Et c'est l'une des trouvailles de Christophe Barbier. Penché sur l'épaule de François Mitterrand, il relit les derniers livres ou les livres fétiches de l'ancien président. Jusqu'à cette description par Dostoïevski de l'agonie du starets Zossima, dans *Les Frères Karamazov*, qui fait écrire à Barbier : *« Et voilà soudain, surgi de la littérature russe, le vieux président de la République, grabataire en privé, mais toujours apte à guérir un instant pour recevoir d'ultimes témoins de son magnétisme. Voilà le starets de l'avenue Le Play »*. Et la dernière métamorphose romanesque – crépusculaire – de François Mitterrand.

INTERNATIONAL

● *par Daniel Vernet*

Une nation en quête d'Etat

LES PALESTINIENS
UN SIÈCLE D'HISTOIRE
de Nadine Picaudou.
Ed. Complexe, 336 p., 139 F.

Benyamin Nétanyahou pourrait méditer une phrase prononcée par Yasser Arafat à l'automne 1989, alors que se nouaient les premiers contacts officiels entre l'OLP et les Etats-Unis, timidement et sans résultat : *« Je peux à n'importe quel moment renverser la table. Cela ne me coûterait qu'une réunion du CNP (Conseil national palestinien) où je pourrais dire : " Il n'y a pas d'utilité à ce que nous faisons, à vous de décider. " Le monde entier verra alors comment toute la région pourrait exploser. »* Les temps ont certes changé ; Arafat n'est plus le chef d'une organisation en exil luttant pour sa reconnaissance mais le président d'une Autorité qui peut légiférer sur une portion du territoire « national ». Pourtant le chef des Palestiniens reste coincé entre l'intransigeance de ses radicaux et l'impatience de ses modérés, prêts au compromis mais frustrés dans leurs attentes, face à un gouvernement israélien dont l'entêtement peut provoquer à tout moment une nouvelle conflagration.

Il y a certainement plusieurs manières de lire un siècle d'histoire de la Palestine. Conformément à la vocation de la collection, le livre de Nadine Picaudou est à la fois érudit et didactique, mis à la portée de tout public grâce à des annexes pédagogiques. Il détaille une aventure complexe, aux acteurs multiples, où les interventions « étrangères » brouillent les limites d'une terre sacrée. Peut-être parce que le présent détermine en partie l'interprétation du passé, la longue marche des Palestiniens peut-elle être comprise comme la tentative de donner un Etat à une nation. Ce n'est pas très nouveau dans l'histoire contemporaine. En Palestine, deux peuples revendiquent la même terre. Ce n'est pas très original non plus. La différence tient dans le fait que les Palestiniens ont longtemps oscillé et hésité entre l'invocation d'une unité (mythique) de la nation arabe et la revendication d'un Etat pour eux-mêmes. Leur histoire est un mouvement qui, écrit Nadine Picaudou, *« se déprend lentement de ses ancrages arabes pour se recentrer progressivement sur une territorialité palestinienne »*. Ce mouvement n'a pas commencé avec l'OLP ni même avec la création de l'Etat d'Israël. Au lendemain de la première guerre mondiale, la mobilisation des Palestiniens contre la déclaration Balfour, qui prévoit *« l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif »*, oppose déjà les partisans de *« la Palestine aux Palestiniens »* aux tenants de l'arabisme. Cette division traverse, sous des formes variées, toute l'histoire du mouvement palestinien, l'unité de la « nation arabe » trouvant tour à tour différents tuteurs, de l'Egypte à la Syrie, voire à la Jordanie.

Elle scinde l'OLP et sa composante principale, le Fatah, la formation de Yasser Arafat. Les organisations les plus radicales, comme le Front démocratique de la Palestine, connaissent le même dilemme : *« Nous faisons attention à la manière de présenter nos propos*, explique un de ses dirigeants dès 1967, *il y avait encore dans la résistance une sorte de romantisme national unitaire mais, sur le plan intérieur, nous étions d'accord pour le pouvoir national. »*

Les Palestiniens ont éprouvé à plusieurs reprises dans leur chair l'effondrement du mythe unitaire arabe, en Jordanie lors du « septembre noir » (1971), au Liban, au Koweït... et ils ont perdu les uns après les autres leurs bastions extérieurs, points de départ supposés d'une stratégie de libération armée.

Une fois admis que leur avenir passait par la création de leur propre Etat, les Palestiniens étaient confrontés à un autre choix : devaient-ils attendre que toute la Palestine soit *« libérée »* ou commencer par un *« foyer national »*, pour utiliser à leur endroit les termes de la déclaration Balfour, une autorité administrative, certes modeste, encadrée, à la souveraineté rognée, mais promesse d'un véritable Etat ? Un Etat capable de relever le triple défi posé par le voisinage d'Israël : religieux, stratégique et idéologique, car Israël a toujours été pour les Palestiniens non seulement l'Etat juif en terre arabe, mais l'avant-poste des intérêts occidentaux et le vecteur d'une modernité importée (y compris du point de vue des notables palestiniens sous sa forme socialisante).

Ces conflits entre panarabistes et nationalistes, entre jusqu'au-boutistes et pragmatiques, ne se sont pas limités à des affrontements verbaux ; les différentes factions palestiniennes en ont appelé plusieurs fois aux armes. Après être lui-même passé d'un camp à l'autre, Yasser Arafat a fini par imposer sa stratégie visant à créer d'abord un Etat dans les « territoires occupés » pour donner au pouvoir palestinien une légitimité internationale. Mais cette politique des petits pas est sans cesse à la merci des blocages israéliens et des surenchères islamistes.

ECONOMIE

● *par Philippe Simonnot*

A chacun son Rueff

JACQUES RUEFF
Leçons pour notre temps
Actes du colloque
pour la commémoration
du centenaire de sa naissance,
Commissariat général du Plan,
éd. Economica, 179 p., 95 F.

Qu'un *colloque ait pu se tenir* l'an dernier sous les auspices du Commissariat général du Plan pour commémorer le centenaire de la naissance de Jacques Rueff tenait déjà de la gageure tant le libéralisme enseigné par l'illustre académicien était éloigné de tout ce qui a fait la *« planification à la française »*. Mais à lire les actes de ce colloque on ne peut que se féliciter que ce pari ait été risqué. Et d'abord, parce que, grâce à leur participation active, quelques grands noms du collège invisible de l'économie, Lewis Lehrman, Richard Mundell, Edmund Phelps, James Tobin ont permis pendant quelques heures, au fil de quelques pages, de sortir des étouffantes querelles franco-françaises, en même temps qu'ils témoignaient du rayonnement international de la pensée de Jacques Rueff. La vulgate a retenu de Rueff sa critique véhémente d'un système monétaire international dominé par le dollar, ses plaidoyers fracassants pour un retour à l'étalon-or, le premier convaincu ayant été, on le sait, Charles de Gaulle lui-même, alors président de la République. Les plus avertis se souviennent de l'article scandaleux de 1925 qui établissait une relation de cause à effet entre l'allocation-chômage et le chômage lui-même.

Le mérite du présent ouvrage est de bien faire apparaître le fil directeur qui donne cohérence à toute l'oeuvre rueffienne, qui est pour lui comme pour son lecteur, un véritable fil d'Ariane, à savoir tout simplement la loi de Say.

La « loi » en question, rappelons-le, énonce que *« l'offre crée sa propre demande »*, et que, sur un marché où les prix se forment librement, il ne peut y avoir ni sur ni sous-production. Jacques Rueff n'a fait que décliner – et c'était déjà considérable dans le contexte d'une époque dominée par d'immenses préjugés, du reste toujours vivaces aujourd'hui – la loi de Say dans tous les domaines, et spécialement le marché du travail et le marché de la monnaie.

Insistons sur ce dernier point, où Rueff s'est illustré avec le plus de bonheur.

Après beaucoup d'autres théoriciens éminents, notre auteur remarque que toute offre de biens ou de services sur un marché peut *s'analyser comme une demande de monnaie*, de même que toute demande de biens ou de services a pour contrepartie immédiate une offre de monnaie. Avec plus de clarté que maints théoriciens qui l'ont précédé dans cette voie, il en déduit que la quantité de monnaie en circulation est déterminée par le public, ce qui l'oppose tout à la fois à Keynes et à Friedman, deux frères ennemis qui auront professé, à un tiers de siècle d'intervalle, sous des formes certes différentes, la même croyance dans les potentialités de contrôle monétaire des banques centrales. Ayant été sous-gouverneur de la Banque de France, Rueff était bien placé pour connaître les limites du pouvoir de l'institut d'émission en la matière. Dans son palais doré, le gouverneur est plus nu encore que peut l'être le roi de la fable. Cette vérité cruelle qui se dévoile dans toute conversation privée sur ce sujet avec un banquier central, est encore plus vraie aujourd'hui que les monnaies se promènent librement de par le vaste monde à la vitesse de la lumière.

Dans ces conditions, il n'y a pour Rueff qu'une seule manière de faire en sorte que l'encaisse monétaire désirée coïncide à tout instant avec l'encaisse effective, coïncidence qui assurerait en même temps, selon lui, le bon fonctionnement de deux autres marchés, celui des biens et services, et celui des capitaux, et cette manière n'est autre que d'assurer la convertibilité de la monnaie en or, et sur le plan national comme sur le plan international. C'est dire à quel point il se méfiait des banquiers centraux, de leur prétendue concertation à trois, à sept ou à quinze. Et l'on ne peut douter qu'il aurait vu venir d'un oeil critique l'indépendance de la *future banque centrale européenne. Mais de la* monnaie unique européenne, il a été fort peu question au cours de ce colloque, comme si l'on redoutait de réveiller un spectre qui eût brisé le tabou du temps présent.

Il n'y a guère que Jean-Claude Trichet, l'actuel gouverneur de la Banque de France dont on connaît les ambitions européennes, qui ait évoqué le sujet, ne redoutant pas de faire parler le mort.

A en croire le gouverneur, s'il vivait de nos jours, Rueff, ayant renoncé lui-même à prôner le retour à l'étalon-or, ne pourrait qu'approuver le projet de monnaie unique. Faut-il que nos euromonnayeurs soient peu sûrs de leur fait pour aller ainsi chercher des garants de l'autre côté de l'Achéron !

SOCIETE

● *par Robert Solé*

Gens de maison

MADAME EST SERVIE
de Diane De Keyzer.
Traduit du néerlandais
par Charles de Trazegnies,
éd. La Longue Vue, 375 p., 145 F.

Maîtres d'hôtel, gouvernantes, cuisiniers, femmes de chambre, chauffeurs, jardiniers... Les historiens ne se sont jamais beaucoup intéressés à ces travailleurs de l'ombre, au service des personnes fortunées. Curieusement, pourtant, les employés des « grandes familles » nous apparaissent très familiers. Influence de la littérature ? Du cinéma ? Chacun croit avoir connu un Firmin au garde-à-vous, une Sidonie ou une Victorine en tablier blanc, lançant d'une voix solennelle ou tremblante le fatidique *« Madame est servie »*.

Journaliste belge, Diane De Keyzer avait des raisons personnelles de s'intéresser au sujet : un grand-père concierge, une grand-mère bonne à tout faire, une tante Lucienne femme de ménage... Son livre se fonde sur des statistiques, quelques enquêtes, mais essentiellement sur une centaine d'entretiens avec d'anciens domestiques, qui ont accepté d'évoquer leurs souvenirs, quitte, pour certains, à réclamer l'anonymat, comme s'ils craignaient encore leurs employeurs d'antan. Cette vision des coulisses éclaire de manière originale la vie de château dans les années 30 et 40.

« La baronne me reçut dans un salon aux fauteuils de velours rouge, raconte Zulma Delrue. *Madame était très belle, très bien habillée et amicale. Elle me parla en néerlandais. Cette conversation fut très courte. Moi-même, je ne devais rien dire et répondre simplement par "Oui, Madame" et "Non, Madame". Elle me dit que les ordres me seraient donnés par la gouvernante.»* A l'époque, la majorité des recrues avaient moins de seize ans. Certaines étaient orphelines, d'autres présentées par leur famille, avec une recommandation du curé. Ne valait-il pas mieux devenir domestique que d'entrer à l'usine, lieu d'immoralité et de perdition ? L'adieu à l'enfance correspondait à la découverte brutale d'un autre univers. Le monde des riches comptait des objets inconnus (comme le téléphone ou l'aspirateur), et même une alimentation nouvelle. *« On mangeait des choses que je n'avais jamais vues : des asperges, des oranges, du poisson »*, se souvient Catharina Lemmens.

Par *« on »*, il ne faut pas entendre nécessairement les domestiques, qui disposaient d'une nourriture différente de celle de leurs patrons. Margarine pour les uns, beurre pour les autres. Dans nombre de maisons, le personnel recevait les restes, et encore... *« Je n'avais jamais de viande, car quand il en restait, on la donnait au chien »*, assure An van Gansen, qui était tombée sur des maîtres très soucieux de l'épanouissement de leurs animaux.

Diane De Keyzer a le mérite de ne gommer ni le côté sordide ni les aspects positifs de cet univers. Avant-guerre, en Belgique, entrer au service d'une famille fortunée était souvent le moyen d'apprendre une deuxième langue – le français – de recevoir *« une deuxième éducation »*, et même une vraie formation professionnelle, qui aura permis à quelques-uns de faire par la suite un métier indépendant, dans la restauration par exemple. Au contact de la richesse, des jeunes filles étaient initiées aux bonnes manières. Cela faisait d'elles *« de beaux partis »*, à condition bien sûr de pouvoir rencontrer des jeunes gens. Or, leur travail harassant, sans véritables horaires, ne favorisait pas ce genre des relations.

Sur place, elles étaient harcelées par des collègues ou par le maître de maison. *« Monsieur »* se permettait parfois des privautés, dont il ne subissait pas lui-même les conséquences. En décembre 1940, précise Diane De Keyszer, 70 % des filles-mères, en Belgique, étaient des domestiques. Pour sa part, *« Madame »* favorisait volontiers le mariage entre ses serviteurs, ce qui évitait des situations désagréables et pouvait permettre quelque économie en ne versant au couple qu'un seul salaire.

Dans les grandes maisons bourgeoises et les châteaux, au premier coup de sonnette, un serviteur surgissait par enchantement. Mais, le reste du temps, il devait disparaître de la vue de ses maîtres, comme si le spectacle d'un homme ou d'une femme au travail était insupportable. Chaque étage avait sa fonction : le *« haut »* et le *« bas »* ne se rencontraient pas.

Il régnait une sorte d'apartheid, dont les anciens domestiques se souviennent avec un sentiment d'humiliation. Sans compter la hiérarchie féroce qui existait parfois entre les gens de maison eux-mêmes.

Tout n'était pas noir, pourtant, dans cette société à plusieurs classes. Certains ont trouvé chez leurs employeurs une deuxième famille. On a vu des rôles s'inverser, le maître veillant le valet sur son lit de mort. L'élégance n'y avait pas plus de limites que la mesquinerie : le jour où Frans Hernalteen est parti en retraite, une plaque commémorative a été scellée à l'entrée du château de Sterrebeek, le remerciant de s'être consacré à l'entretien et à l'embellissement du parc pendant quarante-neuf ans. Ce pensionné comblé finira d'ailleurs ses jours sur son lieu de travail, n'hésitant pas à jouer du sécateur à l'occasion ou à confectionner un bouquet pour Madame, qui est toujours servie.



Préhistoire de l'école maternelle

A la croisée de l'histoire sociale et de celle des mentalités, une somme magistrale de Jean-Noël Luc pour comprendre les prémices de l'éducation des tout-petits



COLL. JEAN-LOUP CHARMET

L'INVENTION DU JEUNE ENFANT AU XIXe SIÈCLE
De la salle d'asile à l'école maternelle
de Jean-Noël Luc.
Belin, 512 p., 150 F.

La naissance de l'école maternelle dans les années 1880 parut si naturellement intégrée à la réflexion scolaire de la République naissante qu'on en oublia volontiers la singulière préhistoire. C'est ce que corrige magistralement le travail de Jean-Noël Luc, repris d'une thèse de doctorat soutenue en 1995 sous la présidence d'Alain Corbin. A la croisée de l'histoire sociale et de celle des mentalités, l'historien s'est penché sur la naissance de la salle d'asile, destinée, sous la Restauration, à accueillir les enfants dès le plus jeune âge. La double mission affichée – assistance (car il s'agit d'affranchir les mères d'un soin qu'elles ne sont pas en mesure d'assurer et de favoriser leur entrée dans le monde du travail) et éducation (tant morale qu'intellectuelle et, moins attendu, physique) – avait de quoi effrayer certains historiens du système éducatif, qui n'hésitèrent pas à dénoncer cette mainmise comme une simple parade, habile, aux désordres sociaux, ombres persistantes sur la société urbaine née de la révolution industrielle.

S'il y a bien un projet politique et social par-delà l'option éthique qui place les rudiments moraux et religieux au cœur de l'enseignement – mais comment ne pas retenir la première introduction des leçons de choses, chants et exercices gymniques qui arrachent l'enfant à la passivité corporelle jusque-là de règle à l'école ? –, cette « regénération des mœurs » est bien plus simplement le fruit d'un christianisme social réaffirmé dans la première moitié du XIXe siècle et de la philanthropie héritée des Lumières. La stratégie des congrégations comme l'engagement public firent le reste.

Signalons quelques belles figures de cette authentique révolution éducative, enfin sorties de l'anonymat : Emilie Mallet, fille de l'industriel Oberkampf, œuvre dès les années 1820 dans la haute société protestante pour les premières écoles enfantines, avant d'organiser vingt ans plus tard la première école normale des salles d'asile ; mais sa modestie, comme la réticence des commentateurs catholiques à reconnaître l'empreinte huguenote pionnière, l'avait condamnée à l'oubli, comme Marie Pape-Carpantier (1815-1878), qui dirige dès dix-neuf ans une salle d'asile, puis se consacre à l'écriture d'une quarantaine d'ouvrages de conseils éducatifs, très fortement marqués par les convictions démocratiques de l'auteur. Hugo approuve et Victor Duruy lui offre d'être la première voix féminine à professer en Sorbonne. Si son féminisme lui vaut l'attention bienveillante de George Sand, l'ensemble de ses options lui attire les foudres de l'ordre moral, en 1874, et il faut l'intervention personnelle de la maréchale de Mac-Mahon pour annuler la disgrâce qui la privait de ses fonctions officielles. Figure emblématique d'un martyrologe oublié.

Il s'agit en fait d'une étape décisive dans l'emprise de la collectivité sur la sphère privée puisque cet âge était jusque-là réservé à une gestion familiale. Eloge de l'apprentissage collectif et de la sociabilisation précoce, le projet de la salle d'asile sera difficilement intégré à l'idéal de Jules Ferry, car son image d'œuvre charitable convient mal au nouveau discours officiel, mais l'essentiel de ses audaces s'imposera. Dès 1881, 650 000 enfants fréquentent ce type d'établissement (20 % du public visé), trop singulier toutefois pour autoriser déjà les réductions archétypales.

On retiendra d'excellents passages sur la production littéraire destinée aux jeunes enfants. Aux abécédaires traditionnels et traités de civilité puérile, présents dès l'Ancien Régime dans le fonds des éditeurs de colportage, s'ajoute une nouvelle littérature visant les enfants avant même l'âge de la lecture personnelle. Suivant l'exemple venu d'outre-Manche, apparaissent, après *L'Alphabet de Mademoiselle Lili*, de Hetzel, les premiers albums illustrés de Stahl, pseudonyme de l'éditeur, ou Hachette, qui produit déjà images et tableaux éducatifs pour les salles d'asile, puis des revues (dès 1864, le bimensuel *Baby* propose, outre des conseils d'hygiène, de mode et de sorties, un roman-feuilleton pour le « *peuple baby (...) d'un jour à sept ans* »), dont on a toutefois du mal à mesurer l'impact.

Accompagnée de ses documents, cartes et tableaux, la somme de Jean-Noël Luc est une référence aussi passionnante qu'indispensable.

Ph.-J. C.

Souvenirs d'une Résistance estompée

Entre humour, fierté et modestie, une brassée de souvenirs de clandestins des années noires, et une étude sur la composition sociale des réseaux et des maquis

UN FOU S'ÉVADE
Souvenirs de 1941-1942
d'André Postel-Vinay.
Ed. du Félin, « Résistance Liberté Mémoire », 208 p., 115 F.

REGARDE-TOI QUI MEURS
de Brigitte Friang.
Ed. du Félin, « Résistance Liberté Mémoire », 416 p., 149 F.

LA MISSION HELSMAN
d'André Debon.
Ed. du Pavillon/L'Harmattan, « Recherches et documents/la seconde guerre mondiale », 134 p., 100 F.

LA RÉSISTANCE, UNE HISTOIRE SOCIALE
sous la direction d'Antoine Prost.
Ed. de l'Atelier/Ed. Ouvrières, « Mouvement social », 252 p., 100 F.

Une brassée d'ouvrages vient faire souvenir aux Français que les années noires n'étaient pas peuplées seulement de fonctionnaires ambitieux et encore moins de collaborateurs, virtuels ou non.

Les jeunes éditions du Félin reprennent quelques mémoires de résistants passés inaperçus ou oubliés. En tête, *Un fou s'évade*. Le livre d'André Postel-Vinay avait été édité il y a deux ans à Turrier (Alpes-de-Haute-Provence) dans des conditions quasi familiales. Le 14 décembre 1941, un inspecteur des finances de trente ans, arrêté par la Gestapo, est conduit à la Santé. Il craint que les Allemands n'aient découvert sur lui le carnet bleu où il note, en code, des noms et des adresses de camarades de réseau. Il se jette du deuxième étage intérieur de la prison. Ramassé et rafistolé sans douceur, il s'aperçoit que son carnet est resté en lieu sûr. Pour n'avoir pas cependant à livrer de noms, il se fait alors passer pour fou et se tranche les veines et les tendons du poignet. A l'hôpital Sainte-Anne, où l'attend un psychiatre allemand, il trouve une porte ouverte. A tout petits pas, car ses os brisés sont encore mal recollés, il gagne la rue, se fait payer par des enfants un ticket de métro et réussit à gagner Londres. Les Britanniques trouvent l'histoire trop belle. Ils ne le laisseront quitter Patriotic School – le filtre obligatoire des nouveaux arrivants en Grande-Bretagne – qu'au bout deux semaines, plein d'amertume malgré les excuses et le champagne.

L'auteur est un grand bourgeois. Les amis qui le secourent aussi : Bernard Vernier-Palliez, qui sera ambassadeur à Washington, Hubert Rousselier, patron du Centre national du commerce extérieur, André Boulloche, ministre de l'éducation nationale, creuseront en vain un tunnel pour le délivrer ; Robert d'Harcourt, écrivain catholique, antinazi notoire très surveillé, lui servira d'agent de liaison lors de sa fuite. La Résistance des débuts, celle des réseaux, se recrutait largement dans les couches supérieures et moyennes de la société française, même si elle ne partageait pas dans sa majorité l'horreur d'André Postel-Vinay pour ce qu'il appelle « *le régime hitléro-pétineux* ». Il témoigne aujourd'hui de ces terribles mois de 1941 et de la volonté, dans des circonstances dramatiques, de ne pas se prendre au sérieux.

FIGURE INDOMPTABLE

Grande bourgeoise elle aussi, Brigitte Friang a dix-neuf ans lorsqu'elle se fait embaucher par le bureau des opérations aériennes (BOA) qui organise les parachutages d'armes, les évasions et les infiltrations aériennes. Arrêtée avec une balle dans le ventre, déportée, elle connaîtra l'extrême limite de l'horreur : cette évacuation des camps où les SS sèment les cadavres sur les routes, massacrent des femmes par dizaines, pour le plaisir. Rescapée, attachée de presse du RPF, elle entre ensuite à l'ORTF. Grand reporter, elle couvre la guerre d'Indochine et, incapable de rester loin des combats et des périls, accompagne les commandos, parachutée et courant la jungle avec eux.

Elle est chassée de la télévision d'Etat – la seule à l'époque – en 1968 parce que cette gaulliste peu suspecte de gauchisme dénonce les pressions qui pèsent sur la rédaction. Son récit incroyable est tout aussi véridique que celui de Postel-Vinay : trop de témoins connaissent cette figure indomptable, ce mètre soixante et ces quarante-quatre kilos d'énergie et de pure provocation capables de faire baisser les yeux à un SS dans un camp de la mort et de faire oublier au corps expéditionnaire français ce qu'elle appelle « *sa double tare de femme et de journaliste* ». Pourquoi cette quête du danger, ce coudoiement volontaire d'une mort déjà tant fréquentée lorsque sa menace et son voisinage étaient imposés ? Brigitte Friang se défend de tout sentiment morbide. Elle déteste la mort, elle respecte les gens d'en face, mais, même si elle ne s'en explique pas toujours clairement, ce qu'elle recherche c'est la camaraderie face au danger, c'est avant tout répondre à tous les défis.

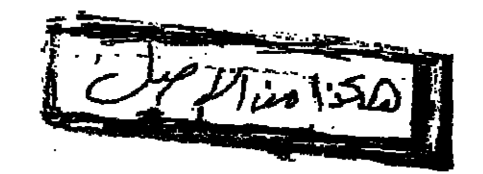
Deux cas limites, l'humour en plus chez André Postel-Vinay, la rage de n'être jamais humiliée chez Brigitte Friang. Avec André Debon, ancien instituteur de la Manche, dont l'historien Jean-Pierre Azéma a tenu à préfacer le livre, c'est d'un tout autre milieu qu'il s'agit. Par un acteur discret, c'est le récit sans fioritures d'une opération réussie par des résistants de fermes et de bourgs normands. Entre le 18 et le 30 juillet 1944, vingt-six volontaires, sous la direction d'un officier anglais, le capitaine J. B. Hayes, traversent les lignes allemandes pour renseigner le haut commandement allié. Concours précieux – qui sera hautement reconnu – à l'opération Cobra, la percée américaine d'Avranches, épisode crucial de la bataille de Normandie. L'auteur décrit l'attitude, début 44, des militaires américains, les bombardements aériens et les sabotages moins coûteux en vies humaines et en destructions.

Des Américains qui s'inquiéteront ensuite de voir les Britanniques, au printemps, fournir une aide six fois supérieure à la leur aux organisations clandestines. Comme le remarque Jean-Pierre Azéma, après une période où la Résistance s'est vue attribuer une part démesurée dans la Libération, « *le Français moyen, en réaction, tient volontiers pour négligeable l'action des FFI* », contre l'avis des chefs militaires alliés qui l'ont mesurée sur le terrain.

Deux « générations » de clandestins, deux milieux fort différents : deux illustrations des études publiées sous la direction d'Antoine Prost et intitulées « La Résistance, une histoire sociale ». Douze historiens s'y interrogent dans une première approche sur « *le lien qu'elle entretient avec la société française tout entière* ».

Comment et pourquoi entrait-on en Résistance ? Quelles différences sociales entre réseaux, mouvements et maquis ? Le rôle des classes moyennes, celui des médecins et de l'aristocratie médicale... Claire Andrieu, pour ne citer qu'elle, amorce une évaluation du rôle des femmes. Leur part, dans la population résistante recensée, tourne autour de 12 %. Encore faut-il y ajouter les « résistantes au foyer » qui risquaient l'arrestation, la torture et la déportation pour « hébergement ». A leurs yeux, ce rôle domestique allait de soi et la plupart n'ont même pas songé à s'en prévaloir.

Jean Planchais



L'ÉDITION FRANÇAISE

● **Prix.** L'Académie nationale de médecine a décerné le prix de la Ville de Paris au docteur Robert Sigaléa pour son ouvrage *La Médecine traditionnelle de l'Inde*. L'auteur y passe en revue les « doctrines prévédique, védique, âyurvédique, yogique et tantrique » ainsi que « Les Empereurs moghols, leurs maladies et leurs médecins ». Cette somme (646 p., 650 F), passionnante pour le spécialiste, le profane amoureux de l'Inde et l'amateur d'art (*Le Monde* du 19 septembre 1997), est publiée par les éditions Olizane (11, rue des Vieux-Grenadiers, 1205 Genève, Suisse, tél. : 41-22-328-52-52) et diffusée en France par Vilo. Le prix Goya, créé par Claude Rossignol, professeur de lettres à Castres, et Nicole Legrand, libraire dans la même ville, est décerné cette année à Laurence Démonio pour son premier roman *Une sorte d'ange* (éd. Viviane Hamy). Le prix Tsé-Yang du nouvel an chinois couronne *Porte de la paix céleste*, de Shan Sa (Rocher), et le prix Simone-Genevois le *Guide des films*, de Jean Tulard (Bouquins).

● **« A l'affiche livre ».** La chaîne spectacle de Tim Newman, filiale de Canal Plus, commence l'année avec une nouvelle grille et des magazines d'informations consacrés à l'actualité culturelle. Parmi ceux-ci, « A l'affiche livre », un rendez-vous hebdomadaire consacré au livre, sera diffusé chaque jeudi à 18 heures et rediffusé le même jour à 21 heures. Pour son premier numéro, jeudi 15 janvier, ce magazine présenté par Laurent Joulin donnera la parole à Cabu et Christian Binet, en guise d'avant goût du Festival d'Angoulême, qui ouvrira ses portes jeudi 22 janvier.

● **Les chiffres de Montreuil.** Le *Salon du livre de jeunesse*, qui s'est tenu à Montreuil du 3 au 8 décembre 1997, a accueilli plus de 150 000 visiteurs, dont 32 000 enfants venus avec leur classe ou un centre de loisirs et 25 000 professionnels, ce qui équivaut environ à la fréquentation enregistrée en 1996. Cent cinquante exposants et 700 auteurs ou illustrateurs étaient au rendez-vous. Le 14e Salon se déroulera du 2 au 7 décembre 1998 avec comme invitée d'honneur l'Amérique latine.

● **Année record au BLF.** *« L'année 1997 est la meilleure qu'ait connue le Bureau du livre français de New York (BLF) depuis sa création, il y a quinze ans »*, indique cet organisme dans un communiqué. Sur quelques 500 titres français transmis en 1997 aux éditeurs américains, 83 ont trouvé preneur auprès de 45 maisons, dont une dizaine de grands groupes. Selon le même communiqué, le nombre d'ouvrages traduits équivaut à moins de 3 % des nouveautés publiées aux Etats-Unis, contre 20 à 30 % dans les pays de l'Union européenne.

● **Havas Publications Edition.** L'ex-CEP-Communication, devenue Havas Publications Edition (HPE), est désormais une branche du groupe Havas qui prend en charge ses directions fonctionnelles correspondantes, a annoncé Havas dans un communiqué. Aux termes de cette nouvelle organisation, cinq directions sont dédiées aux activités de presse, édition et Salons professionnels.

« Prologues » à une pensée arabe contemporaine

Editée au Maroc, bilingue, cette revue est un véritable espace de rencontre entre la tradition musulmane et la culture moderne

Avec cette dixième livraison, la revue trimestrielle *Prologues* consolide sa position originale, essentielle dans le débat d'idées qui se déroule aujourd'hui dans le monde arabe – et qui trouve une résonance particulière au Maroc. C'est en effet l'un des pays arabes où la vie intellectuelle reste le plus riche ; l'université y fonctionne honorablement et plusieurs fondations privées ont su y mobiliser des moyens pour organiser des colloques et des rencontres de bonne tenue, créer et faire vivre une excellente bibliothèque polyglotte de sciences humaines.

Issue de ce terreau intellectuel, *Prologues* réussit aussi à être effectivement bilingue, c'est-à-dire à construire un espace de rencontre entre auteurs préférant écrire en français ou en arabe, dédramatisant par là les relations parfois conflictuelles entre « arabisants » et « francisants », enlevant ainsi à l'usage de l'une ou l'autre langue son caractère idéologique. *Prologues* et *Mouqadimmât* (« prologue » en arabe) ont le même nombre de pages, mais les articles y sont différents : la maîtrise des enjeux intellectuels que soulève cette question centrale de la *« rénovation dans la pensée arabo-islamique contemporaine »* exige que les francisants lisent les arabisants et vice versa, car, sans l'apport de chacun, le débat est tronqué.

Les auteurs qui prennent la plume ou dont les ouvrages sont présentés ici ont en commun de chercher à dépasser la représentation que l'on se fait du champ intellectuel dans la plupart des sociétés musulmanes contemporaines : une *« scène d'une éternelle polémique opposant les prédicateurs d'une "authenticité" islamique aux apologètes d'une "occidentalisation" généralisée »*. Ils se veulent *« solidement ancrés dans la tradition arabo-musulmane et suffisamment familiarisés avec la culture moderne »*, et ont pour ambition d'œuvrer *« pour que la pensée religieuse musulmane établisse un rapport intérieur vivant avec l'éthique moderne, celle de la démocratie et des droits de l'homme »*. Pour cela, chacun à sa manière, ils relisent et interprètent le donné culturel des civilations musulmanes, interrogeant la Révélation mais aussi les sociétés qui s'en réclament, dans leur historicité. Ils proscrivent le rejet de l'Autre occidental auquel s'adonne la mouvance islamiste militante – qui nie que puisse exister en dehors des textes sacrés de l'islam tels qu'elle les comprend quelque fondement à une éthique sociale valide, mais considère qu'elle peut s'approprier les seules « techniques » de l'Occident en rejetant ses « valeurs ». Et ils se démarquent aussi du rejet de soi auquel a abouti la filiation de l'intelligentsia arabe occidentalisée, qui ne considérait plus que l'héritage des sociétés musulmanes historiques ou de la Révélation pouvait pourvoir des valeurs valables pour le présent.

Ces intellectuels arabes médiateurs qui s'expriment dans *Prologues* étaient restés à la fois discrets et dispersés, pris entre le marteau fondamentaliste des islamistes et l'enclume des Etats dispensateurs d'une modernité répressive. Or les temps semblent venus pour que leurs voix se fassent entendre, quand émergent dans les pays d'Islam les exigences d'une culture démocratique et d'une société civile, portées par des classes moyennes en expansion. C'est ce discours des musulmans de demain, de la génération intellectuelle « post-islamiste » auquel donne accès cette livraison de *Prologues*.

LA QUESTION DE LA LIBERTÉ

On y retrouvera des noms bien connus des lecteurs français – comme Mohammed Arkoun ou Hicham Djaït – mais aussi d'autres dont l'œuvre devrait être plus présente dans les débats qui, en France, concernent la réflexion sur l'articulation entre le *turath* (la civilisation musulmane historique) et l'universel d'aujourd'hui. Ainsi du penseur marocain Mohammed Abed Al-Jabri (seule son *Introduction à la critique de la raison arabe* a été traduite en français, La Découverte, 1994), qui donne un long entretien sur le rapport entre pensée et religion, dans lequel il explicite son projet de critique du *turath*. On y notera également des réflexions sur l'œuvre du théologien tunisien Mohammed Talbi, qui fait du concept de « liberté » l'aboutissement de sa pensée du religieux et s'inscrit dans une tradition de l'exégèse du texte sacré qui s'efforce de comprendre les « intentions » de celui-ci et non d'en faire une lecture littéraliste. Les recherches de Hassan Hanafi et de Fahmi Jadaane, deux philosophes orientaux – respectivement basés en Egypte et en Jordanie, et qui publient désormais pour l'essentiel en arabe – font l'objet de recensions qui, tout en rendant justice à leur importance dans la pensée arabe contemporaine, regrettent qu'elles restent marquées par l'idéologie, ce qui les empêcherait de prétendre à l'islamologie moderne. On notera également une présentation inédite en français de l'œuvre de Mahmud Mohammed Taha, réformateur musulman soudanais pendu en 1985 à Khartoum pour ses opinions « hétérodoxes », méconnu en France et qui ne considérait l'islam *« ni* [comme] *un idéal réalisé et fini, ni* [comme] *un âge d'or révolu, mais au contraire* [comme] *l'horizon en perpétuel renouvellement vers lequel les musulmans doivent s'orienter »*. Enfin deux articles d'Abdou Filali Ansari permettent aux lecteurs de sortir de l'horizon arabophone ou francophone – en interrogeant les œuvres du Pakistanais Fazlur-Rhaman et de l'Iranien Abdolkarim Sorouch. Le premier, qui a dû abandonner ses responsabilités religieuses dans son pays et effectuer ses recherches à l'université de Chicago à la suite des réactions hostiles des oulémas à ses travaux sur le Coran, a construit une réflexion critique sur la tradition exégétique de la révélation coranique : selon lui, la loi l'a emporté sur l'éthique et la religion a été asservie à la politique, sacrifiant l'essentiel du contenu de la révélation au profit d'un *« islam minimal »* fait de la crispation sur des normes de comportement. Le second, qui a joué un rôle idéologique important dans les débuts de la révolution iranienne et ne s'est guère soucié alors des libertés, est désormais l'un des critiques les plus en vue de la subordination du politique au religieux telle que la république islamique l'a mise en place, et accompagne les évolutions qui se dessinent à Téhéran aujourd'hui autour du président Khatami.

En filigrane, enfin, à travers la revue, pointe la question de la laïcité, de sa définition dans le cadre sociétal et culturel de civilisations musulmanes contemporaines. *« Si l'essence de tout laïcisme est l'opposition à toute forme d'Eglise, alors il faut bien convenir que l'islam est la plus laïciste des religions »*, note Ahmed Herzenni, qui estime que c'est un *« triomphe d'une interprétation fataliste de l'anthropologie coranique, maximisant la distance de l'homme à Dieu »* qui a *« muselé la créativité des musulmans et les a livrés au despotisme »*. Selon lui, la rénovation de la pensée islamique contemporaine consiste d'abord à *« accentuer l'orientation laïciste de l'islam en réinterprétant l'anthropologie coranique dans le sens d'une revalorisation du concept de* l'istikhlâf (lieutenance de l'homme) *sur terre »*. Cette réflexion se prolonge, parallèlement à *Prologues*, par l'ouvrage d'Abdou Filali Ansari, *L'islam est-il hostile à la laïcité ?* (éd. Le Fennec, Casablanca, 1997), qui a inauguré une collection de livres à bon marché – 15 *dirhams* – en arabe et en français. Intitulée « Islam et Humanisme », la collection veut mettre à la portée d'un public de jeunes le meilleur de ces réflexions sur la rénovation de la pensée arabo-islamique contemporaine, et constitue l'un des phénomènes d'édition les plus intéressants au Maghreb. Loin des clichés, il y a aujourd'hui des lumières qui s'allument dans le monde musulman. Soyons-y attentifs.

Gilles Kepel

★ ***Prologues/revue maghrébine du livre : voies de rénovation dans la pensée arabo-islamique contemporaine*, n° 10, 2 x 72 p. (français-arabe), 38 F. (BP 125 144, Aïn Diab, Casablanca 20 052, Maroc).**

Hommages à Ruy-Vidal

C'était il y a trente ans, en 1968. Marguerite Duras travaillait à l'histoire d'*Ah ! Ernesto*, un récit pour enfants qui s'attaque à l'éducation traditionnelle. La révolution graphique qui, depuis quelques années déjà, secouait l'album pour la jeunesse était à l'œuvre... De ce renouveau stimulant – qui porte encore ses fruits – François Ruy-Vidal fut l'un des grands artisans. Le retour de l'éditeur américain Harlin Quist – dont il fut l'associé, de 1967 à 1972 – ne doit pas faire oublier le rôle de pionnier joué, ces années-là, par François Ruy-Vidal, et l'on ne peut que se réjouir que la revue *Alice* – sous la plume de Janine Despinette –, et bientôt celle du Crilj, dans un numéro à paraître en février, aient décidé de lui rendre hommage (1).

Lorsqu'il débute dans l'édition en 1967, François Ruy-Vidal n'arrive pas tout à fait en terrain vierge. Des éditeurs comme Laurent Tisné ou Robert Delpire, la création de L'Ecole des loisirs, en 1965, ont déjà bousculé quelques habitudes. Pourtant, note Jean Perrot, *« rares sont les personnes dans l'édition française qui aient uni avec autant de talent l'offre d'une illustration volontairement libérée des stéréotypes et d'une pensée soucieuse de se renouveler »*.

Marqué par son passé d'enseignant jusqu'en 1953, puis de comédien et de militant à l'Education nouvelle, Ruy-Vidal met en œuvre un projet d'édition précis. Il veut, écrit-il, promouvoir une *« littérature en couleurs »* qui s'élabore *« aux risques des sensibilités, des idéologies, des opinions (...), étant bien entendu qu'à la réception (...) les enfants puissent être encouragés à mener, à leur niveau, une réflexion critique »* (2). Il recherche des auteurs qui soient *« des contemporains vivants, de renom ou pas, concernés par les enfants ; sur le plan de l'illustration, pas de faux dessin d'enfant, pas de style " old ladies " ni d'images artificiellement vieillottes »*, écrit-il : son idée est de *« faire appel à des artistes non spécialisés dans le dessin pour enfants... »* C'est ainsi que sont nés, notamment, les quatre *Contes* d'Ionesco illustrés par Etienne Delessert, Philippe Corentin et Nicole Claveloux, *Ah ! Ernesto*, de Marguerite Duras, mis en images par Bernard Bonhomme, et *Les Télémorphoses d'Alala*, de Guy Monréal, illustré par Nicole Claveloux – titres que nous avons attribués à tort à l'initiative d'Harlin Quist (« Le Monde des livres » du 5 décembre 1997) et dont François Ruy-Vidal nous signale que c'est à lui seul qu'on les doit.

En 1972, Quist et Ruy-Vidal se séparent. Mais ce dernier continuera, *jusqu'au début des années 80*, à concevoir des albums pour la jeunesse, successivement chez Grasset, Delarge et aux Editions de l'Amitié. Chez Grasset, il publiera notamment, en 1974, *Le Petit Poucet* et *Les Aventures d'Alice au pays des merveilles*, illustrés respectivement par Claude Lapointe et Nicole Claveloux, deux livres clés de cette période où Ruy-Vidal parviendra à intégrer dans des récits majeurs tous les apports provocateurs de ses débuts avant-gardistes. Dommage que nombre de ces ouvrages soient introuvables aujourd'hui. A l'heure où les séries écrites à la chaîne continuent de fleurir chez de nombreux d'éditeurs, ils témoignent d'une foi et d'un engagement que l'on ne peut que continuer à souhaiter pour la vitalité du livre de jeunesse.

Florence Noiville

(1) *Alice*, numéro 5, : éd. du Hêtre pourpre, 2, rue Campagne, 4577 Modave, (Belgique). Tél. : 32-85-41-21-76. Centre de recherche et d'information sur la littérature pour la jeunesse (Crilj), : 39, rue de Châteaudun, 75009 Paris. Tél. : 01-45-26-70-06.

(2) *La Littérature en couleurs*, François Ruy-Vidal-Production SPME, avec le concours de « Loisirs jeunes », 1984.

A L'ÉTRANGER

Le nouveau roman de Toni Morrison

Toni Morrison, Prix Nobel de littérature en 1993, vient de publier un nouveau roman aux Etats-Unis, intitulé *Paradise*, titre qui lui a été imposé par son éditeur, Knopf, alors qu'elle aurait voulu l'appeler *War* (la guerre). La première phrase – *« La fille blanche fut tuée en premier »* – donne le ton : Toni Morrison voulait que l'histoire commence au moment où quelqu'un pose le doigt sur la gâchette et se termine lorsque le coup part, et que tout le livre soit le récit de ce qui se passe au moment où se prend cette décision de tirer ou non. Avec *Paradise* se termine la trilogie qui a commencé avec *Beloved* et *Jazz* (Bourgois et 10/18). Le livre a été reçu de façons diverses par la critique, certains le trouvant trop lourd et schématique, d'autres au contraire y retrouvant un ton faulknérien. Toni Morrison vient par ailleurs d'écrire le scénario de *Beloved*, qui va être porté à l'écran par Jonathan Demme (le réalisateur de *Philadelphia Story*), avec dans le rôle principal la présentatrice vedette de télévision Ophrah Winfrey.

● CUBA : NOUVELLE GÉNÉRATION

Le manque de papier et la quasi-inexistence de maisons d'édition obligent les jeunes écrivains cubains à aller voir ailleurs, qu'ils résident à Cuba ou qu'ils soient en exil. Zoé Valdès apparaît un peu comme le chef de file de ce mouvement et annonce *« un boom de la littérature cubaine »*. Née avec la révolution, en 1959, elle vit à Paris depuis trois ans. Elle avait quitté Cuba pour échapper aux éventuelles représailles, lorsqu'elle avait appris que *Le Néant quotidien* allait être publié en Europe. Parmi les noms qu'il faut guetter, Arturo Arango, Pedro de Jésus, Omar Pérez, Abilio Estévez (remarqué à la Foire de Francfort), Reina María Rodriguez, Mayra Montero (qui vit à Porto Rico) ou encore Carlos Victoria (journaliste à Miami).

● ÉTATS-UNIS : UN INÉDIT D'ISAAC SINGER

Sept années après la mort du Prix Nobel de littérature Isaac Bashevis Singer, un roman traduit comme les précédents du yiddish, et resté inédit en anglais depuis sa parution il y a quelque quarante années en feuilleton dans le quotidien juif de New York, *Vorwärts*, va être publié aux Etats-Unis. Il s'intitule *Shadows on the Hudson* (« Des ombres sur l'Hudson ») et compte plus de cinq cents pages. Il en reste, semble-t-il, beaucoup d'autres chez son éditeur, Farrar, Strauss & Giroux.

● NEW YORK : BIBLIOTHÈQUE SUR INTERNET

Juste avant Noël, la Bibliothèque publique de New York a lancé discrètement son site Internet. Rien d'étonnant à cela, sauf que les internautes qui viendront le consulter et qui voudront se procurer pour leur usage personnel tel ou tel titre pourront directement passer des ordres d'achat sur ce site, ordres qui seront transmis à la chaîne de librairies Barnes & Noble – laquelle reversera à la Bibliothèque (entreprise à but non lucratif) une commission de 7 % sur les ventes.

AGENDA

● **PEREC A GRENOBLE.** L'université Stendhal - Grenoble-III organise un colloque consacré à « Perec et l'image », du vendredi 16 au dimanche 18 janvier au domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères. A cette occasion, une exposition *« Autour de 39 polaroids de Georges Perec »* est proposée jusqu'au 22 janvier à l'Ecole d'art de Grenoble, 25, rue Les Diguières, où se tiendra la troisième demi-journée du colloque. Rens./inscr. : 04-76-73-66-84.

● ***DÉCODER LE PEN.*** L'association Fahrenheit 451 organise une soirée-débat – « Décoder l'extrême droite » – autour du documentaire *La Politique du Front national* et du livre collectif *Le Pen les mots* (Le Monde Éditions) vendredi 16 janvier à 20 h 30 à l'auditorium de la Bourse du Travail, esplanade Benoît-Frachon, 93100 Montreuil.

● **CROYANCE ET ILLUSION.** L'association L'Entre-rives organise deux colloques sur « Croyance et illusion » avec, entre autres, Jean Bollack, Jean Clair, Stéphane Zagdanski, samedi 17 et dimanche 18, et sur « l'Enigme du visible », samedi 24 et dimanche 25 janvier, à la SEIN, 4, place Saint-Germain-des-Prés 75006 Paris. Rens./inscr. : 01-46-28-05-64.

● **LA MORT A PARIS.** L'Association des historiens inaugure un cycle de onze conférences sur les conceptions de la mort et des rituels funéraires de l'Antiquité à nos jours. Premières étapes : « Les Egyptiens », par Isabelle Franco (lundi 19), « Avant les Grecs », par Claude Mossé (lundi 2 février) et « Les Romains », par John Scheid (mercredi 11 février). A 19 heures, Maison de l'Europe, 35, rue des Francs-Bourgeois 75004 Paris. Rens./inscr. : 01-48-75-13-16.

● **NOUVEAU MOYEN AGE ?** Pour une contribution à la *« mémoire du prochain siècle »*, le Centre Georges-Pompidou propose une rencontre avec Jacques Le Goff et Gabor Klaniczay : « Nouvelle histoire, nouveau Moyen Age ? », le vendredi 23 janvier, à 19 h 30, au Tipi. Entrée libre.

● **POÉSIE.** Jacques Vandenschrick lit ses poèmes et des textes de Schéhadé, Jaccottet, Eliot, Dubost, Bassez, Riou dans la salle de cinéma de Chambon-sur-Lignon, à 17 h 30 le 31 janvier. Une lecture des œuvres de Jacques Bonnaffé, Christophe Galland et Jean-Pierre Siméon (également publiés chez Cheyne Editions) a lieu par ailleurs à la librairie Le Divan, à Paris, 15e.

● **OULIPO.** Conférence de Jacques Roubaud le 27 janvier à 19 h 30 à l'IUFM de Lyon (4, rue Chazière).

● **POLAR.** Troisième édition du festival « Polar dans la ville » à Saint-Quentin-en-Yvelines, du 21 au 31 janvier. La noire dans tous ses états : littérature mais aussi cinéma, théâtre, arts plastiques. Rens. : 01-30-51-46-06. Festival polar « Les visiteurs du soir » à Granville les 30 et 31 janvier et 1er février à Granville. Rens. : 02-33-50-67-33.

● ***CERVANTIADES.*** Une série de conférences de Juan Goytosolo du 21 au 29 janvier à la BNF (Petit Auditorium hall est).